



# DIAGNOSTIC AGRO-ALIMENTAIRE EN WALLONIE PICARDE

JUIN 2025

Rédigé par **Marie AMORISON**, chargée de projet « Conseil de politique alimentaire de Wallonie picarde »

## Table des matières

### TABLE DES MATIERES

|        |   |    |
|--------|---|----|
| 1.     | Partie 1 : Introduction .....   | 6  |
| 1.1.   | La genèse du projet .....   | 6  |
| 1.2.   | Qu'est-ce qu'un Conseil de Politique Alimentaire ? .....                          | 7  |
| 1.2.1. | Un outil stratégique pour une transition alimentaire durable .....                | 7  |
| 1.3.   | Le CPA Wapi dans le contexte régional wallon.....                                 | 7  |
| 1.4.   | Une dynamique locale structurée et proactive .....                                | 8  |
| 1.4.1. | Une gouvernance ouverte et évolutive .....  | 8  |
| 1.4.2. | Les premières réalisations .....  | 9  |
| 2.     | Partie 2: Etat des lieux.....   | 11 |
| 2.1.   | Méthodologie .....  | 11 |
| 2.2.   | Le territoire de la Wallonie picarde.....   | 12 |
| 2.2.1. | Situation géographique.....   | 12 |
| 2.2.2. | Données démographiques.....   | 13 |
| 2.2.3. | Situation socio-économique .....  | 16 |
| 2.2.4. | État de santé de la population.....   | 19 |
| 2.2.5. | Le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité .....              | 22 |
| 2.2.6. | Actions territoriales en faveur de l'alimentation durable .....                   | 23 |
| 2.2.7. | Formations et enseignement.....   | 36 |
| 2.2.8. | Conclusion et analyse SWOT du territoire.....                                     | 37 |
| 3.     | Partie 3 : Diagnostic agro-alimentaire de Wapi.....                               | 40 |
| 3.1.   | Secteur agro-alimentaire global en quelques chiffres.....                         | 40 |
| 3.1.1. | Répartition territoriale et spécialisation des entreprises agro-alimentaires..... | 40 |
| 3.1.1. | Emplois dans le secteur agro-alimentaire.....                                     | 42 |
| 3.2.   | Production : secteur agricole.....  | 42 |
| 3.2.1. | Exploitations agricoles et main-d'œuvre .....                                     | 42 |
| 3.2.2. | Superficie agricole utilisée - SAU .....  | 45 |
| 3.2.3. | Régions agricoles .....   | 49 |
| 3.2.4. | Prix du foncier et accès à la terre.....  | 51 |
| 3.2.5. | Environnement, biodiversité et agriculture.....                                   | 52 |
| 3.2.6. | Productions principales et élevage .....  | 59 |
| 3.2.7. | Potentiel nourricier.....   | 78 |
| 3.2.8. | Autonomie alimentaire .....   | 82 |
| 3.2.8. | Les enjeux liés à la spécialisation .....   | 96 |

|  |            |
|--|------------|
| 3.2.9. Conclusion secteur agricole et analyse SWOT .....                                   | 97         |
| <b>3.3. Transformation .....</b>   | <b>99</b>  |
| 3.3.1. Introduction.....   | 99         |
| 3.3.2. Filière céréales.....   | 100        |
| 3.3.3 Filière viande .....   | 111        |
| 3.3.4. Filière sucrière .....  | 118        |
| 3.3.4.1. Acteurs de la filière.....  | 118        |
| 3.3.5. Filière Pomme de terre.....   | 121        |
| 3.3.6. Filière Légumes.....  | 126        |
| 3.3.7. Filière Lait .....  | 135        |
| <b>3.4. Distribution .....</b>   | <b>140</b> |
| 3.4.1. Evolution du secteur de la distribution .....                                       | 140        |
| 3.4.2. Répartition des commerces.....  | 143        |
| 3.4.3. Circuit court.....  | 144        |
| 3.4.4. Vente indirecte (BtoB).....   | 145        |
| 3.4.4.5. Ventes en ligne .....   | 151        |
| 3.4.5. Difficultés logistiques .....   | 158        |
| 3.4.6. Vente directe (BtoC).....   | 159        |
| 3.4.7. Conclusion secteur de la distribution et analyse SWOT .....                         | 161        |
| <b>3.5. Consommation.....</b>  | <b>165</b> |
| 3.5.1. Habitudes alimentaires en Belgique.....   | 165        |
| 3.5.2. Budget des ménages en Wapi.....   | 167        |
| 3.5.3. Recommandations nutritionnelles .....   | 170        |
| 3.5.4. Le gaspillage alimentaire .....   | 171        |
| 3.5.5. Conclusion .....  | 173        |
| <b>3.6. La wapi, un territoire résilient face aux nouveaux besoins alimentaires ?.....</b> | <b>173</b> |
| 3.6.1. Légumes – Un potentiel fort, mais à diversifier .....                               | 173        |
| 3.6.2. Fruits – Une urgence à replanter.....   | 174        |
| 3.6.3. Œufs – Une autosuffisance fragile.....  | 175        |
| 3.6.4. Volaille – Un excédent qui interroge sur la qualité .....                           | 175        |
| 3.6.5. Légumineuses – Un secteur quasi inexistant à construire .....                       | 175        |
| <b>Partie 4 : Conclusion générale.....</b>   | <b>176</b> |
| Bâtir une souveraineté alimentaire durable en Wallonie picarde.....                        | 176        |
| Tables des illustrations.....  | 178        |
| bibliographie .....  | 180        |



|                                      |     |
|--------------------------------------|-----|
| Consultation des sites internet..... | 180 |
| Agriculture.....                     | 181 |
| Commerces.....                       | 181 |

# DIAGNOSTIC AGRO-ALIMENTAIRE EN WALLONIE PICARDE

Le présent travail sera composé de différentes parties.

Dans un premier temps, une **note introductive** présentera la **genèse du projet** et son **contexte de mise en œuvre**.

Une **seconde partie** s'axera sur l'**état des lieux de la Wallonie picarde**. Nous y présenterons les **caractéristiques géographique, démographique et socio-économique** du territoire, ainsi que les enjeux de **santé publique** liés à l'alimentation. Nous ferons également état des nombreuses **initiatives et actions**, en lien avec l'**alimentation durable**, menées à la fois par la Province de Hainaut et ses multiples services, par les communes à travers leurs différents plans et programmes, par diverses institutions et organismes supra-communaux tels que les Parcs Naturels et par les nombreux citoyens engagés à travers des groupements privés, collectifs ou coopératifs.

La **troisième partie** portera sur le **diagnostic agro-alimentaire** de Wallonie picarde. **L'objectif de ce diagnostic** est de comprendre les composantes du système alimentaire du territoire, d'analyser l'ensemble des maillons des filières afin de **répondre aux questions suivantes** :

- Quel est notre potentiel nourricier ?
- Quelles sont les filières développées au sein du territoire ?
- Sont-elles (potentiellement) suffisantes pour nourrir la population ?
- Sont-elles effectivement orientées vers l'alimentation de la population ?
- Ou sont-elles orientées vers l'exportation ? Pourquoi ?
- Quelles filières potentielles sont manquantes et pourquoi ?

Le diagnostic agro-alimentaire sera subdivisé en 4 axes : la production, la transformation, la distribution et la consommation.

Enfin une analyse SWOT identifiera les forces, les faiblesses, les menaces et opportunités du territoire et de son système alimentaire.

## PARTIE 1 : INTRODUCTION

### 1.1 LA GENÈSE DU PROJET

De nombreuses initiatives menées en parallèle en Wapi...

Depuis le début des années 2000, la Wallonie picarde (Wapi) s'est engagée dans une démarche de développement territorial ambitieuse et concertée. Consciente de ses nombreux atouts et désireuse de peser dans les équilibres régionaux, elle a initié une dynamique collective structurée autour du **Conseil de développement de la Wallonie picarde**, rassemblant les forces vives du territoire. En 2008, cette vision s'est concrétisée dans une première **feuille de route stratégique à l'horizon 2025** : le **Projet de Territoire**.

Ce projet a permis aux 23 communes de la Wapi d'avancer de manière coordonnée, en affirmant une identité partagée et en initiant de nombreuses actions au bénéfice du développement durable, social et économique. À mesure que le territoire évoluait, les ambitions aussi devaient être redéfinies. C'est ainsi qu'une nouvelle démarche de prospective territoriale a été engagée en vue de l'horizon **2040**, articulée autour de trois grandes finalités : **renforcer la cohésion territoriale, s'engager dans une voie durable et résiliente, et assurer un développement inclusif basé sur la solidarité**.

Dans ce cadre, un **axe prioritaire** a émergé : « **Inscrire le territoire dans un processus de résilience soutenable** ». Cette orientation stratégique a été fortement renforcée par la crise sanitaire du Covid-19, révélant la vulnérabilité des territoires face à des perturbations systémiques. Cette période a été un véritable déclencheur : elle a mis en lumière la nécessité de renforcer la **résilience alimentaire** du territoire.

C'est dans ce contexte que le **Conseil de développement de la Wapi** a initié une **réflexion sur l'autonomie alimentaire**, donnant naissance à un **groupe de travail dédié**, animé par **Hélène Wallemacq** et **Tony Roupin**, et rassemblant divers partenaires engagés (dont des représentants du Green Deal, du PNPE, etc.). Dès ses débuts, ce groupe a adopté une approche large et inclusive, avec la volonté claire de penser à **l'échelle de toute la Wapi**.

En avril 2018, l'idée de la **Ceinture alimentaire du Tournaisis** a émergé à l'occasion de la première édition des 48 heures de l'agriculture urbaine à Tournai. Cet événement a agi comme un catalyseur, suscitant une prise de conscience et une dynamique citoyenne autour des enjeux alimentaires locaux. Cette réflexion collective a progressivement mûri pour aboutir, en septembre 2022, à la création de la Coop Alimentaire, une coopérative rassemblant producteurs et citoyens engagés. Leur ambition commune : faire en sorte que les fruits et légumes biologiques cultivés dans la région trouvent leur place dans les assiettes des habitants, ainsi que dans celles des cantines scolaires et collectives. Aujourd'hui, la Coop Alimentaire fédère plus de 370 coopérateurs et 17 producteurs bio de Wallonie picarde, incarnant une initiative concrète de relocalisation de l'alimentation et de soutien à une agriculture durable

En parallèle, d'autres dynamiques locales ont enrichi cette réflexion territoriale. En **2021**, le **projet Alim'Ath** a été lancé sur un périmètre couvrant la ville d'Ath et le **Parc naturel du Pays des Collines** (Frasnes-lez-Anvaing, Ellezelles, Flobecq, Mont-de-l'Enclus). Ce projet, issu d'une collaboration entre la Ville d'Ath, le **C.A.R.A.H. ASBL** et le Parc naturel du Pays des Collines, s'est inscrit dans le cadre de l'appel à projets régional « **Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie** ». L'expérience, fondée sur un diagnostic approfondi et une mobilisation locale, a permis de mieux comprendre les enjeux liés à l'alimentation durable.

À l'issue du projet Alim'Ath, un constat fort s'est imposé : pour être à la hauteur des défis alimentaires, **une action à une échelle territoriale plus large** était nécessaire. Il devenait évident que seule une **gouvernance alimentaire territoriale** permettrait de fédérer les nombreux acteurs – producteurs, consommateurs, institutions, associations – et de mettre en cohérence les initiatives existantes.

Dans la continuité de cette dynamique et des travaux du groupe de travail du Conseil de développement, une **fiche projet** a été rédigée : « **Création d'un Conseil de Politique Alimentaire de Wallonie picarde** ». Intégrée à

l'**objectif stratégique 7** du Projet de Territoire, cette initiative vise à **soutenir les modes de production et de consommation durables** dans une perspective de résilience, de solidarité et d'innovation.

C'est sur ces bases solides, nourries par l'expérience du terrain, la vision stratégique du territoire et la volonté de structurer une gouvernance alimentaire à l'échelle de la Wapi, que le **Conseil de Politique Alimentaire de la Wallonie picarde (CPA-Wapi)** voit aujourd'hui le jour. Il s'impose comme **l'outil de coordination, de concertation et d'action collective** pour construire, avec l'ensemble des parties prenantes, un **système alimentaire plus juste, plus durable et plus résilient**.

## 1.2 QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE POLITIQUE ALIMENTAIRE ?

Un **Conseil de Politique Alimentaire (CPA)** est un **outil de gouvernance territoriale** qui permet à un ensemble d'acteurs intersectoriels – producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, associations, institutions publiques – de **co-construire des politiques alimentaires adaptées aux spécificités locales**.

Un CPA a quatre fonctions principales :

1. **Favoriser l'interconnaissance** entre les acteurs du système alimentaire (créer un espace de dialogue) ;
2. **Favoriser la cohérence et la collaboration** entre les projets liés à l'alimentation (coordonner les projets, les initiatives);
3. **Structurer une vision systémique** des enjeux grâce à des groupes de réflexion thématiques ;
4. **Déclencher des actions concrètes**, en réponse aux besoins identifiés collectivement.

Le CPA agit sur des thématiques diverses : production locale, logistique, transformation, gaspillage alimentaire, développement économique, santé publique, accessibilité sociale, etc.

### 1.2.1. UN OUTIL STRATÉGIQUE POUR UNE TRANSITION ALIMENTAIRE DURABLE

Face aux défis climatiques, sociaux et économiques actuels, la Wallonie picarde affirme sa volonté de construire un système alimentaire plus **durable, résilient et inclusif**. Le **Conseil de Politique Alimentaire de Wallonie picarde (CPA Wapi)** s'inscrit dans cette dynamique de transition, en fédérant les forces vives du territoire autour d'un objectif commun : repenser, relocaliser et rendre plus cohérente l'organisation de l'alimentation, de la production à la consommation, dans une perspective de durabilité.

Le CPA Wapi vise à renforcer les synergies entre les acteurs de terrain, à stimuler l'innovation locale, à soutenir le développement économique et à agir de manière coordonnée pour améliorer à la fois la santé publique, le développement territorial et la résilience face aux crises.

## 1.3. LE CPA WAPI DANS LE CONTEXTE RÉGIONAL WALLON

La **stratégie régionale Manger Demain**, portée par la Wallonie, fait des CPA un levier stratégique central pour transformer le système alimentaire. Le **référentiel "Vers un Système Alimentaire Durable en Wallonie (2018)"** promeut une approche intégrée du secteur, tandis que la dynamique **Food Wallonia** soutient les initiatives territoriales visant à renforcer les filières locales et durables.

À ce jour, 11 CPA locaux sont actifs en Wallonie et notamment en Province de Hainaut (CPA Cœur de Hainaut et CPA Charleroi Métropole), mais la Wallonie picarde, riche de nombreux projets agro-alimentaires, ne disposait pas encore de telle structure coordonnée. Le CPA Wapi comble aujourd'hui ce vide, en s'appuyant sur une solide dynamique territoriale préexistante.

Les CPA locaux s'inscrivent dans la dynamique wallonne en prenant part à des réunions mensuelles organisées par la cellule « Manger Demain ». Ces rencontres entre coordinateurs permettent de partager les bonnes pratiques et de faire régulièrement le point sur l'avancement des différents projets territoriaux.

#### 1.4. UNE DYNAMIQUE LOCALE STRUCTURÉE ET PROACTIVE

Le CPA Wapi est le fruit d'un **travail collaboratif amorcé dès 2020**, d'abord par un **groupe de travail sur l'autonomie alimentaire** initié au sein du **Conseil de développement de la Wapi**, puis renforcé par des projets pilotes comme **Alim'Ath**.

En novembre 2023, l'élaboration d'une **charte fondatrice** a marqué une étape clé du processus. Cette charte, présentée en février 2024 à la **Conférence des Bourgmestres**, pose les valeurs communes et les engagements partagés pour une alimentation locale, durable et solidaire.

En mars 2024, un **mémoire stratégique initié par la Ceinture alimentaire** a consolidé la vision et les fondements du CPA Wapi. Il acte la collaboration entre plusieurs partenaires fondateurs :

- le CARAH,
- l'ASBL Wapi 2040,
- les Parcs naturels du Pays des Collines et des Plaines de l'Escaut,
- la Ceinture alimentaire du Tournaisis,
- et la Coopérative alimentaire.

Ces partenaires incarnent la diversité des approches et des compétences nécessaires pour structurer un système alimentaire territorial cohérent.

Fin août 2024, le CPA Wapi passe à la vitesse supérieure par l'engagement d'une chargée de projet. Ses missions sont la réalisation du présent diagnostic sur le système alimentaire de Wapi, fédérer les acteurs du territoire en constituant le Conseil, inscrire le CPA Wapi dans la dynamique régionale et coordonner les premières actions au sein du territoire.

**En créant le CPA Wapi, la Wallonie picarde se dote d'un outil stratégique essentiel pour bâtir une souveraineté alimentaire territoriale, socialement équitable, écologiquement viable et économiquement durable.**

---

##### 1.4.1. UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET ÉVOLUTIVE

Le fonctionnement du CPA repose sur une gouvernance participative, avec un Comité mixte associant structures publiques, associatives et économiques, des groupes de travail thématiques ouverts aux acteurs volontaires, le tout piloté par une cellule de coordination assurée conjointement par le CARAH et WAPI 2040 avec le soutien de la Cellule Manger Demain.

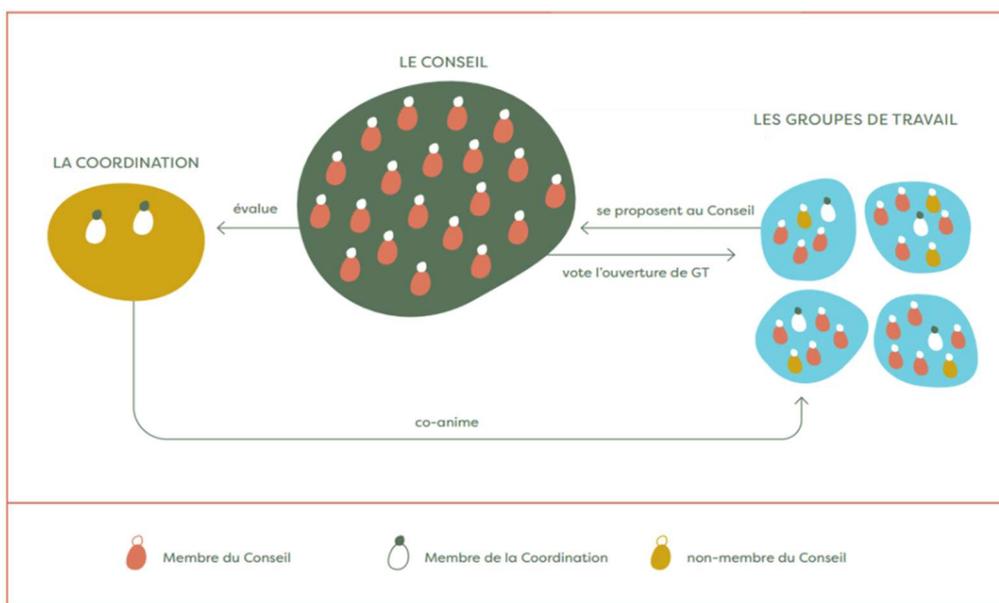


Figure 1 Source : CPA Liège Métropole

#### 1.4.2. LES PREMIÈRES RÉALISATIONS

En collaborations avec des partenaires locaux, des acteurs régionaux et provinciaux plusieurs actions concrètes ont été réalisées :

- Événement BtoB FOOD WAPI



Figure 2 Événement BtoB FOOD Wapi

En novembre 2024, l'événement **BtoB FOOD Wapi**, organisé en collaboration avec de nombreux partenaires locaux, a rassemblé les acteurs du secteur agroalimentaire de la Wallonie picarde. Cette soirée a permis de mettre en évidence les attentes, les besoins du secteur agro-alimentaire et des domaines liés.

- **Alimentascope**: un outil pour construire des plans communaux ambitieux en matière d'alimentation durable.



Figure 3 Alimentascope

Le **CPA Wapi** a contribué à la création d'**Alimentascope**, une **plateforme numérique** conçue par le réseau des CPA wallons. Destinée aux communes, elle vise à :

- **Faciliter l'intégration de l'alimentation durable** dans leurs politiques locales (PST, PCS, PCDR, etc.),
- Recenser les **actions existantes** liées à l'alimentation, l'agriculture durable, la santé, la solidarité ou encore la gestion foncière,
- **Inspirer** de nouvelles initiatives de transition alimentaire à travers un partage d'exemples concrets.



Afin d'alimenter la plateforme, les programmes stratégiques des **23 communes de la Wapi** et de leurs CPAS ont été analysés afin d'en extraire toutes les actions pertinentes.

En février 2025, l'outil est présenté aux communes de la Province de Hainaut au cours d'un atelier organisé conjointement avec les CPA Cœur de Hainaut et de Charleroi Métropole.

- Séances d'information "Marchés publics alimentaires"



Figure 4 Marchés publics

En mars 2025, des représentants communaux et des acteurs territoriaux ont participé aux **séances d'information dédiées à l'intégration des produits locaux dans les marchés publics alimentaires.**

Organisés en collaboration avec le CARAH, Wapi 2040, le PNPC, le PNPE, les ADL d'Ath, d'Ellezelles et de Bernissart et la Ceinture alimentaire du Tournaisis, ces ateliers visaient à répondre aux **nombreuses interrogations exprimées par les producteurs et collectivités** autour des procédures administratives liées à l'achat public de produits locaux. Enjeux principaux abordés :

- **Favoriser une alimentation locale, saine et durable** dans les cuisines de collectivités (écoles, crèches, maisons de repos, événements communaux).
- **Lever les freins juridiques et administratifs** liés à l'intégration de produits locaux dans les marchés publics.
- **Renforcer les liens entre producteurs locaux et collectivités**, via des collaborations concrètes et durables.

## PARTIE 2: ETAT DES LIEUX

La mise en place d'une stratégie de relocalisation alimentaire passe avant tout par une meilleure connaissance du territoire de la Wapi et de son système alimentaire.

Ce diagnostic est à la fois :

- Un outil d'aide à la décision : par la mise en lumière des **enjeux du territoire**. Il permet d'établir un projet de relocalisation pertinent sur base des forces / faiblesses / menaces / opportunités identifiées ;
- Un outil de **valorisation des initiatives existantes** ;
- Un outil de mobilisation des acteurs passant par une **meilleure connaissance de son public, ses attentes, ses besoins** ;
- Un outil de médiation et de dialogue entre les forces vives en instaurant le dialogue entre les différents acteurs d'une même filière par exemple.

### 2.1. MÉTHODOLOGIE

Le présent diagnostic agro-alimentaire repose sur une approche mixte, combinant à la fois une collecte d'informations de terrain (entretiens semi-dirigés, échanges formels et informels avec les acteurs locaux) et l'exploitation de données secondaires issues de sources statistiques, bibliographiques et institutionnelles.

Les informations recueillies couvrent à la fois l'échelle locale — en lien direct avec les communes de Wallonie picarde — et des niveaux territoriaux plus larges, notamment la province de Hainaut, la Wallonie et, ponctuellement, la Belgique. La majorité des données utilisées sont récentes (moins de dix ans), garantissant une analyse actualisée de la situation.

Ce diagnostic s'inscrit dans la continuité du projet **Alim'Ath**, avec pour ambition d'élargir le champ d'analyse à l'ensemble du territoire de la Wallonie picarde.

Les sources d'information utilisées sont multiples et complémentaires. Elles incluent notamment :

- Les organismes statistiques officiels tels que Statbel, WalStat, HainautStat ;
- Les diagnostics territoriaux préexistants (Alim'Ath, une pré-analyse sur l'autonomie alimentaire en Wapi réalisée dans le cadre du groupe de travail Résilience du Conseil de développement, pré-analyse du Parc naturel des Plaines de l'Escaut) ;
- Des articles scientifiques, économiques ou techniques mettant en lumière des tendances ou des réalités sectorielles liées à l'alimentation ;
- Des entretiens avec des acteurs de terrain (producteurs, transformateurs, commerçants, porteurs de projets...) qui ont permis de compléter et nuancer les données chiffrées par des éléments qualitatifs ;
- La presse locale et régional, papier et numérique, traitant de l'alimentation durable et locale ;
- L'expertise des porteurs de projet et des partenaires impliqués dans la démarche.

L'analyse approfondie de l'axe « transformation » agro-alimentaire, essentielle dans la compréhension du tissu industriel et artisanal local, a été confiée au bureau d'étude **Groupe One**. Leur mission visait à :

- Mieux cerner les spécificités et dynamiques de transformation sur le territoire ;
- Réaliser une analyse SWOT par filière (forces, faiblesses, opportunités, menaces) ;
- Analyser et modéliser les flux de la transformation au sein de diverses filières.

Cette contribution vient compléter les informations déjà disponibles auprès du Conseil de politique alimentaire (CPA) de Wapi et vise à construire une base de réflexion stratégique.

Par l'analyse croisée de données quantitatives et qualitatives, ce travail cherche à dépasser la simple photographie du territoire pour en décrypter les tendances passées, les dynamiques présentes et les perspectives d'évolution.

Ce diagnostic se veut réaliste, ancré dans les contraintes de temps et de ressources disponibles. Il ne prétend pas à l'exhaustivité : certains secteurs ou critères n'ont pu être explorés en profondeur. Notamment, les critères de durabilité n'ont pas été analysés de manière complète sur l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire.

Dans cette optique, le label bio a été retenu comme indicateur de durabilité de référence. Il ne constitue toutefois pas l'unique reflet des efforts engagés : de nombreuses initiatives environnementales sont mises en œuvre, tant au niveau de la production que de la transformation ou de la distribution.

Ce diagnostic doit donc être considéré comme un point de départ, une première étape vers une transition alimentaire territoriale ambitieuse, susceptible d'être enrichie ultérieurement par des enquêtes plus ciblées, participatives et approfondies.

## 2.2 LE TERRITOIRE DE LA WALLONIE PICARDE

### 2.2.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La Wallonie picarde, un territoire aux multiples atouts ...

Située à la croisée des grands axes européens, la **Wallonie picarde** rassemble **23 communes** unies autour d'un objectif commun de **développement territorial durable**. Ce territoire bénéficie d'une **position géographique stratégique**, à proximité immédiate des grandes métropoles telles que **Lille, Bruxelles, Gand** ou **Anvers**, et est directement connecté à ces centres urbains par un réseau dense et multimodal : **TGV, autoroutes, voies navigables** et **aéroports internationaux**.

Sa situation **transfrontalière** lui confère un rôle particulier au sein de l'**Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**, premier **Groupe Européen de Coopération Territoriale** (GECT) créé en Europe, dont elle représente le **versant wallon de référence**. Cette appartenance renforce ses dynamiques de coopération économique, sociale et environnementale à l'échelle transnationale.

Forte de cette position et de ses nombreux atouts, la Wallonie picarde s'est engagée dès 2006 dans une **démarche fédératrice et prospective** à travers le **projet Territoire Wapi 2040**, visant à construire un avenir commun résilient, inclusif et cohérent.

Souvent décrite comme un **écrin de verdure**, la Wallonie picarde mêle harmonieusement **ruralité et pôles urbains dynamiques**. Elle abrite deux **parcs naturels d'exception** – les **Plaines de l'Escaut** et le **Pays des Collines** – qui témoignent de la richesse de son patrimoine paysager et de son engagement pour la biodiversité. Ses **villages paisibles**, cœur vivant du territoire, sont complétés par des **villes structurantes** telles que **Tournai, Mouscron, Ath** et **Comines**, qui jouent un rôle essentiel dans l'animation économique, sociale et culturelle de la région.

Le territoire de la Wapi en quelques chiffres :

- **23 communes** : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-L'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.
- **1386 km<sup>2</sup>**
- **2 Parcs naturels** : PNPE (465km<sup>2</sup>) et PNPC (233km<sup>2</sup>) soit 50% de son territoire



Figure 5 Carte de la WAPI

## 2.2.2. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

### 2.2.2.2. POPULATION TOTALE ET DENSITÉ

Au 1er janvier 2024, la **Wallonie picarde** comptait **356 287 habitants**, soit **plus d'un quart de la population du Hainaut** (26,2 %), près de **10 % de celle de la Wallonie** (9,7 %) et environ **3 % de la population belge**.

Avec une **densité moyenne de 257 habitants/km<sup>2</sup>**, la Wallonie picarde présente un **profil contrasté** : **moins dense que le Hainaut** (356,7 hab./km<sup>2</sup>) et la **Belgique** (383,3 hab./km<sup>2</sup>), mais **plus peuplée que la moyenne wallonne** (217,5 hab./km<sup>2</sup>). Ce positionnement intermédiaire reflète la **nature hybride du territoire**, à la fois **rural et urbain**, fait de villages vivants et de villes attractives.

Plus de la moitié des communes de la région affichent une **densité inférieure à la moyenne wallonne**, témoignant de la **présence d'espaces naturels préservés et d'une ruralité affirmée**. La commune de **Celles**, avec **84,8 habitants/km<sup>2</sup>**, incarne cette faible densité liée à un cadre rural et agricole.

À l'opposé, des **centres urbains structurants comme Mouscron** concentrent une population dense, avec une densité **près de trois fois supérieure à la moyenne belge**, affirmant leur rôle de **pôles économiques et sociaux** majeurs pour le territoire.

Cette diversité démographique constitue une richesse : elle permet de **répondre à une variété de besoins** en termes d'aménagement, de mobilité, de services ou encore de politique alimentaire territoriale.

Tableau 1 Source : Statbel, données au 1<sup>er</sup> janvier 2024

| Communes            | superficie territoire (km <sup>2</sup> ) | population    | densité pop<br>(habitants/km <sup>2</sup> ) |
|---------------------|--|---------------|---|
| Antoing             | 31,33                                    | 7623          | 243,80                                      |
| Ath                 | 127,90                                   | 30048         | 234,90                                      |
| Beleoil             | 62,26                                    | 14244         | 228,80                                      |
| Bernissart          | 43,81                                    | 11878         | 271,10                                      |
| Brugelette          | 28,59                                    | 3853          | 134,80                                      |
| Brunehaut           | 46,55                                    | 8099          | 174,00                                      |
| Celles              | 67,49                                    | 5722          | 84,80                                       |
| Chièvres            | 47,37                                    | 7168          | 151,30                                      |
| Comines-Warneton    | 61,34                                    | 18391         | 299,80                                      |
| Ellezelles          | 45,11                                    | 5970          | 132,30                                      |
| Enguien             | 39,40                                    | 14509         | 368,30                                      |
| Estaimpuis          | 32,08                                    | 10748         | 335,00                                      |
| Flobecq             | 23,28                                    | 3434          | 147,50                                      |
| Frasnes-lez-Anvaing | 112,86                                   | 12134         | 107,50                                      |
| Lessines            | 72,67                                    | 18735         | 257,80                                      |
| Leuze-en-Hainaut    | 74,46                                    | 14201         | 190,70                                      |
| Mont-de-l'Enclus    | 27,16                                    | 3879          | 142,80                                      |
| Mouscron            | 40,62                                    | 59987         | 1 476,7                                     |
| Pecq                | 33,15                                    | 5966          | 180,00                                      |
| Péruwelz            | 61,00                                    | 17318         | 283,90                                      |
| Rumes               | 24,01                                    | 5351          | 222,80                                      |
| Silly               | 68,57                                    | 8475          | 123,60                                      |
| Tournai             | 215,34                                   | 68554         | 318,30                                      |
| <b>Total Wapi</b>   | <b>1386,36</b>                           | <b>356287</b> | <b>257,00</b>                               |
| Hainaut             | 3.812,83                                 | 1360074       | 356,70                                      |
| Wallonie            | 16.901,22                                | 3692283       | 217,50                                      |
| Belgique            | 30.689,17                                | 11763650      | 383,30                                      |

La population est davantage féminine, composée de 51% de femmes et 49% d'hommes.

### 2.2.2.3. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÂGE

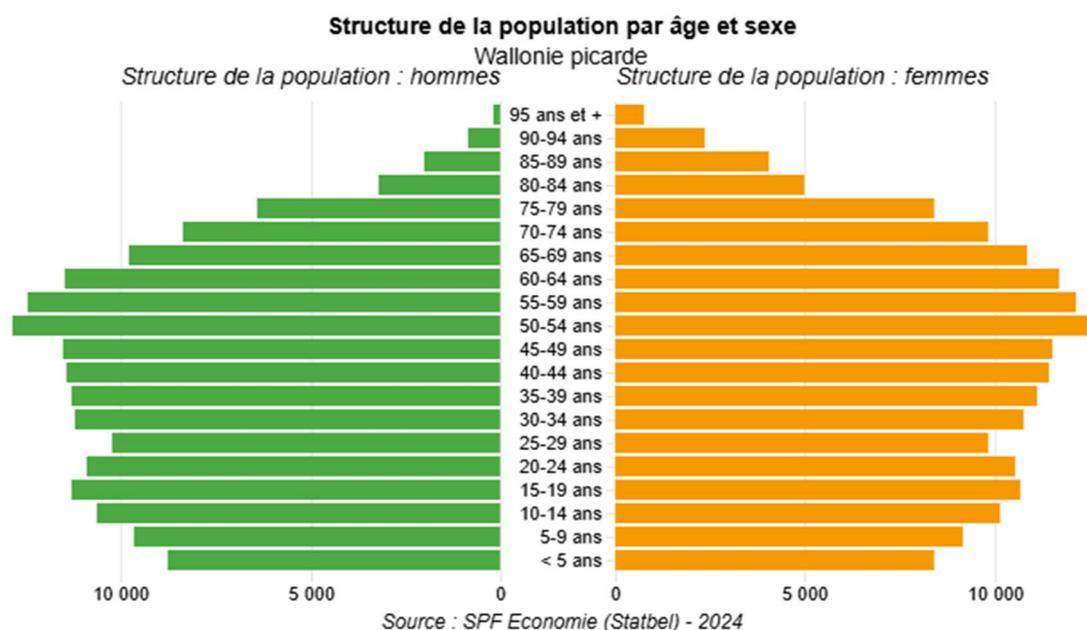


Figure 6 Structure de la population / Statbel 2024

L'analyse de la pyramide des âges de la Wallonie picarde en 2024 permet de mieux comprendre la dynamique démographique locale et d'en dégager les principaux enjeux socio-économiques. Ce graphique illustre la répartition de la population selon le sexe et par tranche d'âge quinquennale.

La **base de la pyramide**, représentant les **jeunes de moins de 20 ans**, est relativement **étroite**, signe d'une **natalité modérée, voire en déclin**. Cette tendance peut refléter un **vieillessement de la population ainsi qu'une baisse de la natalité**.

La **population active (20-64 ans)** représente 57,6 % de la population locale, ce qui est identique à la moyenne belge, mais légèrement inférieur à celle de la Wallonie (57,9 %). On observe également une bosse significative dans les classes d'âge 50-54 ans, indiquant un déséquilibre potentiel à venir avec le départ en retraite des classes d'âge les plus nombreuses.

Tableau 2 Population active SPF Economie (Statbel) - 2024

| Indicateurs                  | Wallonie picarde | Wallonie | Belgique |
|------------------------------|------------------|----------|----------|
| Part des 20 -64 ans (%)      | 57.6             | 57.6     | 57.9     |
| Part des 65 ans et plus (%)  | 20.2             | 19.9     | 20       |
| Part des moins de 20 ans (%) | 22.1             | 22.5     | 22.1     |

La population âgée de **65 ans et plus** représente une **part croissante**, avec une surreprésentation notable des femmes dans les tranches les plus âgées (notamment au-delà de 80 ans), reflet de leur espérance de vie plus élevée. Ce **vieillessement structurel** pose d'ores et déjà des défis en matière de santé publique, de services de soins et d'adaptation du logement.

Indices de vieillissement :

- L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des moins de 20 ans. Si cet indice est supérieur à 1 cela signifie qu'on compte davantage de personnes âgées que de jeunes, ce qui est synonyme d'un vieillissement accru au sein du territoire.
- L'indice d'intensité du vieillissement mesure la proportion des personnes âgées de 80 ans et plus au sein de la population des 65 ans et plus.

Tableau 3 Indice de vieillissement SPF Eco 2024

| Indicateurs                          | Wallonie picarde | Wallonie | Belgique |
|--------------------------------------|------------------|----------|----------|
| Indice de vieillissement             | 0.91             | 0.88     | 0.91     |
| Indice d'intensité du vieillissement | 0.26             | 0.25     | 0.28     |

Les tendances observées en Wallonie picarde rejoignent celles relevées à l'échelle régionale et nationale, notamment le vieillissement généralisé de la population et la féminisation croissante des classes âgées. Toutefois, certaines spécificités se dégagent :

- La base de la pyramide en Wapi semble plus resserrée qu'en Wallonie ou en Belgique, ce qui peut indiquer une fécondité plus faible localement.
- La structure de la population active semble relativement stable pour l'instant, mais elle sera bientôt affectée par les départs massifs à la retraite.

### 2.2.3. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

La Wallonie picarde présente un profil socio-économique contrasté, marqué par des disparités notables entre ses communes.

#### 2.2.3.2. NIVEAU D'INSTRUCTION

En 2021, 26,1 % des habitants de la Wallonie picarde âgés de plus de 25 ans détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce taux est supérieur à celui du Hainaut, mais reste inférieur à la moyenne wallonne (-2,7 points) et belge (-4,3 points). Cette situation reflète une progression notable du niveau d'instruction dans la région, bien que des efforts restent à fournir pour atteindre les standards régionaux et nationaux. (Source: SPF Economie - Statbel - Census - 2021)

#### 2.2.3.3. EMPLOI ET CHÔMAGE

En juin 2024, le taux de chômage en Wallonie picarde s'établissait à 8,1 %, soit un taux inférieur à la moyenne du Hainaut (10,7%) et que celle de la Wallonie (9,4%). Cependant, ce taux demeure supérieur à la moyenne nationale (6,6%). Cette performance globale masque des disparités importantes entre les communes :

- **Communes avec un taux de chômage élevé** : Tournai (12,6 %), Bernissart (12,1 %) et Péruwelz (11,7 %).
- **Communes avec un taux de chômage faible** : Mont-de-l'Enclus (4,9 %), Celles (5,7 %) et Ellezelles (5,9 %).

(Source: ONEM 2024)

---

#### 2.2.3.4. REVENUS

Les communes du nord-est de l'arrondissement d'Ath – à l'image de Silly et Enghien – ainsi que celles nichées au cœur du Parc naturel du Pays des Collines, bénéficient d'un niveau de vie nettement supérieur à la moyenne régionale. Silly en tête, avec un revenu moyen par déclaration de 43 026 € (+ 22 % par rapport à la Wallonie), suivie d'Ellezelles à 38 682 € (+ 10 %), se distinguent aussi par des revenus médians élevés (respectivement 31 125 € et 29 457 €). Ces chiffres traduisent une population globalement aisée, bien que la forte différence entre moyenne et médiane révèle la présence de hauts revenus concentrés dans certains foyers.

En revanche, les communes frontalières – Comines-Warneton, Mouscron, Estaimpuis et Antoing –, formant l'ancien arrondissement de Mouscron et historiquement ancrées dans l'industrie, présentent des indicateurs plus modestes. Comines-Warneton occupe le bas du classement avec un revenu moyen de 29 917 €, suivi de Mouscron (31 017 €) et d'Antoing (31 392 €). Leur revenu médian, compris entre 24 753 € et 25 463 €, témoigne d'une population salariée à bas niveau de rémunération et relativement homogène. Ces communes sont également marquées par un taux de chômage plus élevé et une proportion importante de ménages modestes.

**En conclusion**, la Wallonie picarde se caractérise par d'importants contrastes : des « îlots » de prospérité rurale jouxtent des pôles urbains en quête de dynamisme économique.

Tableau 4 Revenus moyens SPF économie Statbel 2022

| Entités administratives            | Valeurs moyennes             |                               |                           |
|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
|                                    | Revenu moyen par déclaration | Revenu médian par déclaration | Revenu moyen par habitant |
| Belgique                           | 37.594                       | 28.145                        | 21.772                    |
| Région wallonne                    | 35.185                       | 26.496                        | 20.574                    |
| Province de Hainaut                | 32.560                       | 25.205                        | 19.048                    |
| Arrondissement d'Ath               | 36.423                       | 27.706                        | 21.629                    |
| <b>Ath</b>                         | 36.258                       | 27.526                        | 22.247                    |
| <b>Beloeil</b>                     | 34.494                       | 27.091                        | 20.481                    |
| <b>Bernissart</b>                  | 33.277                       | 26.187                        | 19.804                    |
| <b>Brugellette</b>                 | 37.250                       | 27.835                        | 21.212                    |
| <b>Chièvres</b>                    | 37.203                       | 28.832                        | 21.060                    |
| <b>Ellezelles</b>                  | 38.682                       | 29.457                        | 22.727                    |
| <b>Flobecq</b>                     | 36.539                       | 27.783                        | 22.594                    |
| <b>Frasnes-lez-Anvaing</b>         | 37.751                       | 29.068                        | 22.036                    |
| <b>Enghien</b>                     | 38.412                       | 28.427                        | 22.471                    |
| <b>Silly</b>                       | 43.026                       | 31.125                        | 25.049                    |
| <b>Lessines</b>                    | 33.759                       | 26.204                        | 20.016                    |
| Arrondissement de Tournai-Mouscron | 32.895                       | 25.648                        | 19.454                    |
| <b>Antoing</b>                     | 31.392                       | 25.463                        | 19.277                    |
| <b>Celles</b>                      | 35.712                       | 28.545                        | 20.777                    |
| <b>Estaimpuis</b>                  | 36.026                       | 26.919                        | 20.214                    |
| <b>Pecq</b>                        | 35.312                       | 26.410                        | 20.962                    |
| <b>Péruwelz</b>                    | 31.967                       | 25.213                        | 19.195                    |
| <b>Rumes</b>                       | 33.602                       | 27.400                        | 19.731                    |
| <b>Tournai</b>                     | 33.809                       | 25.518                        | 20.676                    |
| <b>Brunehaut</b>                   | 35.011                       | 27.121                        | 20.873                    |
| <b>Leuze-en-Hainaut</b>            | 34.625                       | 26.858                        | 20.642                    |
| <b>Mont-de-l'Enclus</b>            | 37.641                       | 29.313                        | 21.839                    |
| <b>Mouscron</b>                    | 31.017                       | 24.753                        | 17.699                    |
| <b>Comines-Warneton</b>            | 29.917                       | 25.076                        | 17.436                    |

## 2.2.4. ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

Le **“Tableau de bord de la santé du Hainaut 2022”** offre un état des lieux détaillé de la santé des habitants de la province, en mettant en lumière **plusieurs problématiques directement liées à l'alimentation**, notamment les **maladies cardiovasculaires**, le **diabète** et les **comportements nutritionnels**.

Ce rapport indique que la province du Hainaut continue de présenter une situation socio-sanitaire moins favorable que les territoires voisins.

**Le lien entre les indicateurs socio-économiques et la santé est toujours d'actualité** et doit nous inciter à accorder une priorité à la réduction des inégalités sociales de santé. **Plus le revenu médian d'une commune est élevé, plus l'espérance de vie de sa population est élevée**. Ce gradient socio-économique s'observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

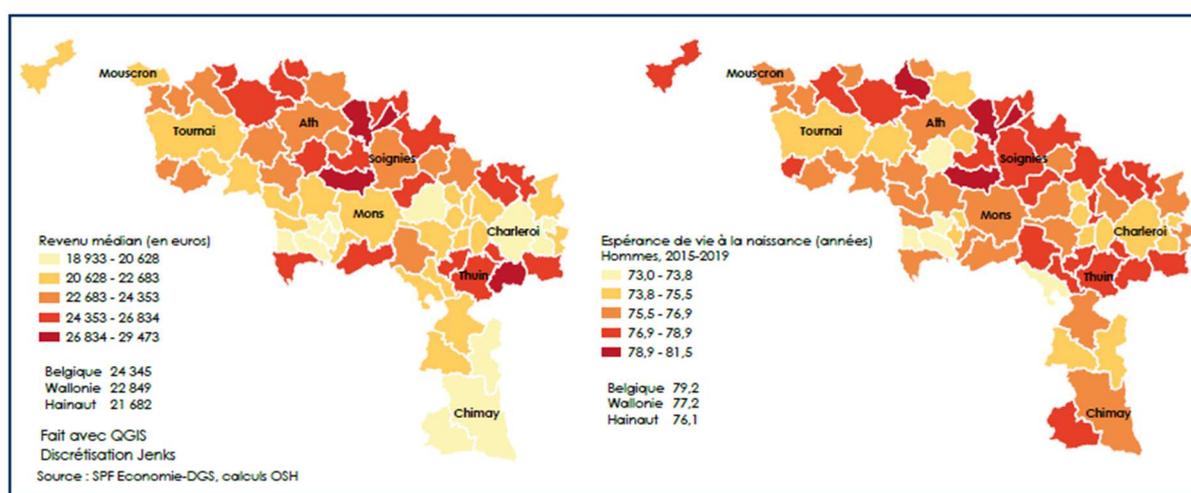


Figure 7 Revenu médian (2017) et espérance de vie des hommes (2015-2019), Hainaut, par commune.

Les comportements alimentaires varient fortement selon les déterminants sociaux. Les données du rapport montrent que les personnes ayant un niveau d'éducation plus faible et des revenus modestes ont non seulement une consommation de fruits et légumes plus faible, mais sont aussi plus enclines à consommer des aliments transformés. Ces disparités aggravent les inégalités en matière de santé et rendent indispensables des **politiques publiques ciblées : accessibilité économique à des produits sains, éducation nutritionnelle, interventions communautaires et soutien aux familles vulnérables**.

Les éléments présentés ci-dessous se limiteront aux éléments marquants **en lien direct avec l'alimentation**.

### 2.2.4.2. CONSOMMATION DE FRUITS ET LÉGUMES

L'un des indicateurs les plus révélateurs d'une alimentation équilibrée est la consommation quotidienne de fruits et légumes. Dans la province de Hainaut, seuls 13 % des adultes atteignent la recommandation de l'OMS, qui préconise cinq portions quotidiennes. Ce chiffre est non seulement inférieur à la moyenne belge (18 %), mais aussi à celle de la Wallonie (15 %). Cette **carence nutritionnelle est préoccupante** car elle est associée à un **risque accru** de maladies chroniques telles que les **maladies cardiovasculaires**, certains cancers, le **diabète de type 2**, et **l'obésité**. Le déficit est particulièrement marqué dans certaines catégories sociales, notamment chez les personnes à faible niveau de diplôme et de revenu, soulignant l'impact des inégalités sociales sur l'alimentation.

### 2.2.4.3. CONSOMMATION DE PRODUITS RICHES EN SUCRE, SEL ET GRAISSES

En parallèle à cette consommation insuffisante d'aliments protecteurs, les données révèlent une prévalence élevée d'aliments délétères dans le régime alimentaire des Hainuyers. Plus de la moitié des adultes (**53 %**) **déclarent consommer des boissons sucrées quotidiennement**, soit davantage que la moyenne wallonne (48 %). Les produits salés de type **snacks** sont aussi largement consommés, avec environ **41 % de la population en consommant plusieurs fois par semaine**. Ces produits ultra-transformés, riches en sucres ajoutés, en graisses saturées et en sel, participent à l'augmentation de la prévalence du surpoids, du diabète et des maladies cardiovasculaires.

### 2.2.4.4. SURPOIDS ET OBÉSITÉ

La conséquence directe de ces déséquilibres alimentaires se manifeste dans les chiffres relatifs au surpoids : **54 % des adultes hainuyers sont en excès pondéral**, dont 20 % en situation d'obésité. Ces données sont légèrement supérieures à celles de la Wallonie (53 % en surpoids, 18 % d'obèses) et signalent une problématique structurelle de santé publique. Le phénomène touche également les enfants, en particulier dans les zones défavorisées, où **l'obésité infantile est en augmentation**. Ce constat illustre la nécessité d'une approche préventive qui intègre l'environnement social et économique des individus.

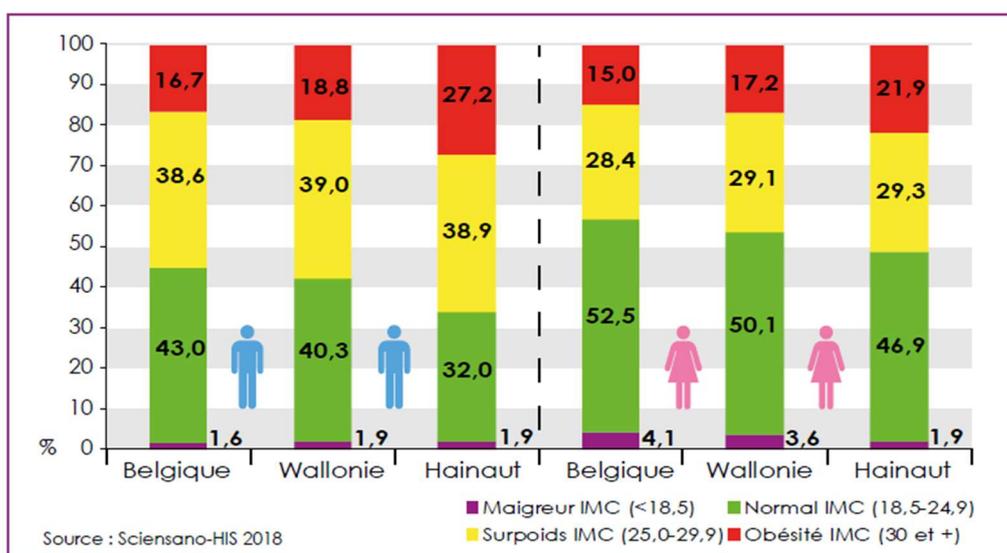


Figure 8 Répartition de la population (de 18 ans et plus) (en %) selon l'IMC, (d'après les déclarations des répondants), selon le sexe, Belgique-Wallonie-Hainaut, 2018.

### 2.2.4.5. FRÉQUENCE DES REPAS ET HABITUDES À RISQUE

Un autre élément marquant est la fréquence élevée de **comportements alimentaires à risque**. Environ 1 adulte sur 4 saute régulièrement le petit-déjeuner. Ce comportement, souvent banalisé, est associé à une alimentation plus déséquilibrée durant le reste de la journée et un **risque accru de surpoids**. Le grignotage, fréquent entre les repas, est lui aussi problématique, surtout lorsqu'il concerne des produits pauvres en nutriments essentiels. Ces pratiques reflètent souvent un manque d'organisation alimentaire ou une réponse au stress et à la précarité, et nécessitent des interventions à la fois éducatives et structurelles.

---

#### 2.2.4.6. HABITUDES ALIMENTAIRES DES JEUNES

Les données recueillies chez les adolescents hainuyers montrent que les comportements alimentaires à risque sont présents dès le plus jeune âge. Moins d'un jeune sur cinq consomme quotidiennement des fruits, et la consommation de boissons sucrées reste très élevée, surtout chez les garçons. Ce constat est d'autant plus préoccupant qu'il préfigure des trajectoires de santé à long terme marquées par les maladies chroniques. La sensibilisation dès l'enfance et **la mise en place d'environnements scolaires favorables à une alimentation saine apparaissent ici comme des leviers prioritaires.**

---

#### 2.2.4.7. MALADIES CARDIOVASCULAIRES

Les maladies cardiovasculaires demeurent une cause majeure de morbidité et de mortalité dans le Hainaut. Le rapport souligne une prévalence élevée de ces affections, souvent associée à des facteurs de risque modifiables tels que l'alimentation déséquilibrée, la sédentarité et le tabagisme. Une alimentation riche en graisses saturées, en sel et en sucres ajoutés contribue significativement à l'augmentation de ces risques.

---

#### 2.2.4.8. DIABÈTE

Le **diabète de type 2 est en progression constante** dans la province et en Wallonie picarde. Cette augmentation est étroitement liée à des **habitudes alimentaires inadéquates**, caractérisées par une consommation excessive de sucres simples et une faible ingestion de fibres alimentaires. De 2009 à 2019, la proportion de personnes traitées pour diabète a **augmenté de près de 30 %** en Hainaut. Cette évolution concerne toutes les catégories d'âge dès 25 ans.

Les cartes suivantes illustrent la part des personnes traitées pour le diabète (%), en 2013 (en haut) et en 2023 (en bas).

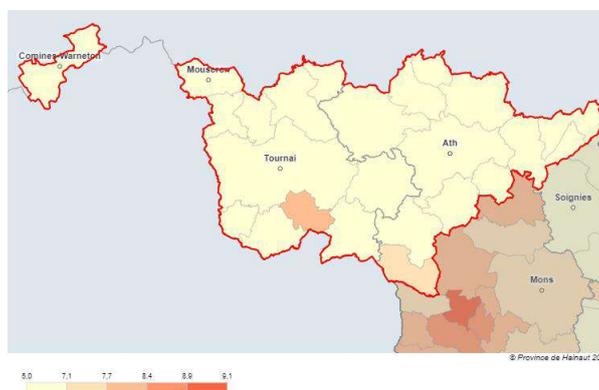


Figure 9 la part des personnes traitées pour le diabète (%), en 2013 (en haut) et en 2023 (en bas).

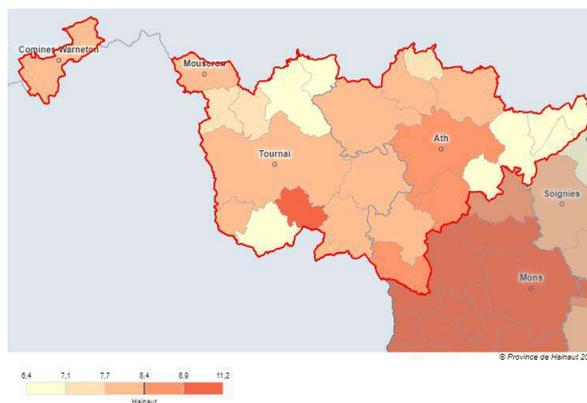


Tableau 5 Proportion (en %) de bénéficiaires de l'assurance maladie qui ont un traitement antidiabétique, selon le sexe, Belgique-Wallonie-Hainaut, 2018

| Indicateurs | Hommes | Femmes |
|-------------|--------|--------|
| Belgique    | 6,8 %  | 6,2 %  |
| Wallonie    | 8,2 %  | 7,7 %  |
| Hainaut     | 8,3 %  | 7,4 %  |

**8 %** des Hainuyers suivent un traitement contre le diabète en 2019, ce taux est supérieur à la moyenne nationale. **L'augmentation constante de ce chiffre est réellement préoccupante.** Elle doit inciter à accorder davantage de moyens pour prévenir l'obésité, l'alimentation déséquilibrée et la sédentarité. Le rapport de l'OSH met en évidence **l'importance de la prévention** par le biais d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière pour inverser cette tendance.

#### 2.2.5. LE DROIT À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE, ADÉQUATE ET DE QUALITÉ

Dans le cadre de la réforme du Plan de cohésion sociale, un indicateur synthétique permettant de classer les différentes communes selon leur niveau de cohésion sociale a été établi : l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF). Celui-ci définit entre autres **le droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité.** Indicateur synthétique basé sur le pourcentage de la population ayant un accès piéton à un commerce alimentaire de plus de 100m<sup>2</sup> (commerce situé dans un rayon de 700 m du lieu d'habitation), sur le pourcentage

de la population ayant un accès piéton (1400m) à un lieu de distribution de l'aide alimentaire, sur le pourcentage d'élèves de 6<sup>e</sup> primaire en surcharge pondérale (obésité comprise) et sur le pourcentage de la population qui recourt à l'aide alimentaire agréée par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) .

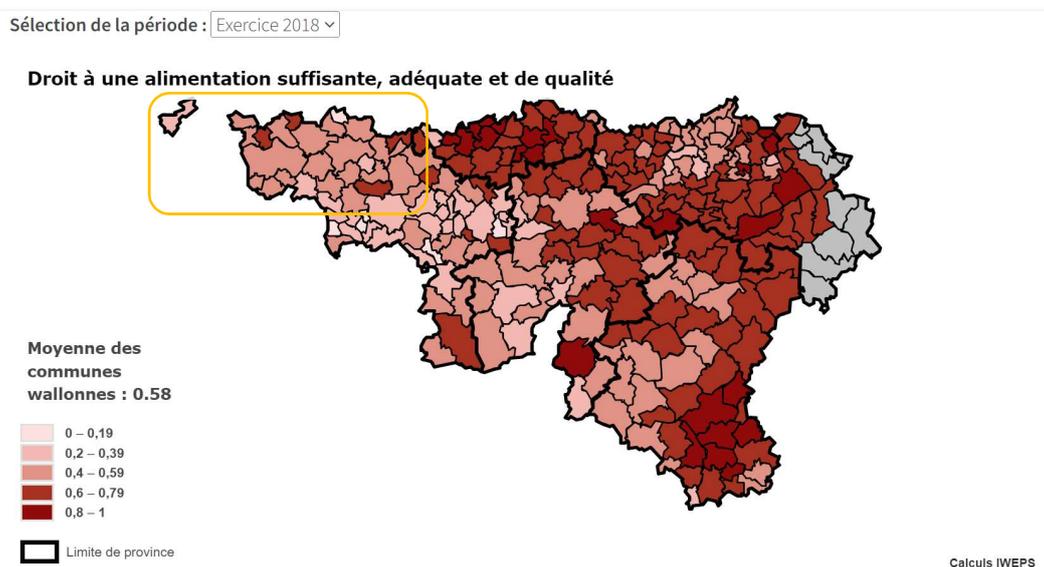


Figure 10 Carte IWEPS

Les zones les plus claires représentent les scores les plus faibles de l'indice; à l'opposé les zones les plus foncées représentent les scores les plus élevés de l'indice, c'est-à-dire les communes pour lesquelles l'accès au droit est estimé comme le plus favorable.

En Wapi, 19 communes sur 23 affichent un résultat inférieur à la moyenne wallonne (0,58).

## 2.2.6. ACTIONS TERRITORIALES EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION DURABLE

### 2.2.6.2. ACTIONS PROVINCIALES

A l'échelle de la Province de Hainaut, plusieurs structures sont actives en matière d'alimentation durable.

#### HAINAUT DÉVELOPPEMENT (AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PROVINCE DE HAINAUT)

Hainaut Développement soutient les agriculteurs et les TPE/PME du secteur agroalimentaire. Concrètement, Hainaut Développement propose :

- Des accompagnements d'exploitations agricoles vers une agriculture plus durable (communication et image de marque, transmission des fermes, suivis techniques);
- La promotion, la sensibilisation et la valorisation du métier d'agriculteur par l'organisation d'événement et d'activité en partenariat avec les agriculteurs, à destination des citoyens et d'un public scolaire;
- Le suivi des dossiers d'octroi de subsides dans différents domaines tels que la promotion et l'innovation;
- Des séances d'informations, des formations, des réunions d'échanges;

- La promotion des savoir-faire agroalimentaires hainuyers, via le site internet [www.hainaut-terredegouts.be](http://www.hainaut-terredegouts.be), mais aussi lors de salons agroalimentaires renommés ou l'organisation de concours pour les produits de bouche ;
- Un service d'accompagnement individuel et collectif (séances d'informations thématiques, conseils personnalisés ...);
- Un soutien aux initiatives de développement de circuits courts ;
- La coordination du Conseil de politique alimentaire du Cœur du Hainaut (Régions du Centre et de Mons-Borinage), en collaboration avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut.

Hainaut Développement est également opérateur chef de file du projet Interreg **FOOD Radars**. Ce projet transfrontalier ambitieux a pour objectif d'aiguiser la compétitivité et la durabilité des entreprises du secteur agroalimentaire dans la région franco-belge.

### CENTRES DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE LA PROVINCE DE HAINAUT

---

Le **CREPA** (Centre pour la Recherche, l'Économie et la Promotion Agricole) qui participe à l'exécution des politiques provinciales en matière d'agriculture. Parmi ses missions, le CREPA assure la promotion des produits locaux et l'accompagnement de producteurs, réalise des recherches, expérimentations et formations.

Le **CARAH** (Centre pour l'Agronomie et pour l'Agro-industrie de la Province de Hainaut) est l'ASBL para provinciale rattachée au CREPA. Il s'agit des services agricoles de la Province de Hainaut. Centre de formation professionnel agréé par la Région wallonne, le CARAH propose différentes formations via son département horticulture (formations agricoles et horticoles) et via sa ferme expérimentale et pédagogique.

Le CARAH dispose d'une diversité de services pour les professionnels et les particuliers :

- Avertissements en cultures
- Certification des productions animales, végétales et bio (OCI)
- Economie et information (BER)
- Expérimentations
- Laboratoire de recherche et d'analyse
- Pédologie

Le **Pôle fromager du CARAH** fait partie des opérateurs du projet **DiversiFERM** qui a pour but d'accompagner les agriculteurs-transformateurs et les artisans de l'agro-alimentaire dans leurs productions de denrées alimentaires artisanales et la commercialisation via les circuits courts.

Le CARAH est également opérateur du projet **Agriclimate** ! Un projet Interreg qui se déroule sur 4 ans, jusque fin 2028 sur le territoire Wallon, Flamand, les Hauts de France et le Grand Est. Objectif : expérimenter et faire connaître les bonnes pratiques visant à réduire l'empreinte carbone des exploitations agricoles et à augmenter leur résilience face au changement climatique.

### HAINAUT ENSEIGNEMENT - PROXIAL

---

La dynamique **Proxial** est née de la démarche de responsabilité sociétale de la Direction Générale des Enseignements du Hainaut et s'inscrit dans la mise en place du système de management de développement durable dans les établissements scolaires. Via le projet Proxial, la Province de Hainaut souhaite, à travers les établissements scolaires, mener une transition vers une **alimentation plus durable au menu des cantines**. Pour y parvenir, Proxial accompagne concrètement les écoles dans leurs démarches de durabilité à travers 6 thématiques :

- Pour des produits locaux et de saison
- Pour des produits respectueux de l'environnement et des animaux
- Pour des produits équitables
- Pour des repas sains, équilibrés et savoureux
- Pour la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets
- Pour l'inclusion sociale

## HAINAUT ANALYSE

---

Hainaut Analyses conseille et accompagne les entreprises du secteur agroalimentaire, les institutions publiques ou les particuliers pour répondre aux exigences légales liées à la sécurité alimentaire et aux allégations nutritionnelles.

Ce laboratoire est également actif en matière de sécurité alimentaire puisqu'il réalise des contrôles qualité des produits alimentaires (prélèvement de denrées alimentaires, analyses microbiologiques de produits finis, ...).

## OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ DU HAINAUT (OSH)

---

Cette structure est active en matière de santé publique et de promotion de la santé. Une de ses thématiques prioritaires est l'alimentation durable.

L'observatoire (OSH) collabore avec plusieurs organismes de sensibilisation à l'alimentation. Il intervient dans des projets de promotion de la santé auprès des communes et dans les milieux de vie (écoles, accueil temps libre, maison médicale...) en collaboration avec d'autres professionnels du social et de la santé. L'OSH intervient en termes d'animation, de formation et d'accompagnement de projet concernant l'alimentation durable. Il mène également une veille socio-sanitaire sur l'état de santé de la population du Hainaut.

L'OSH est membre du Réseau des Acteurs Wallons pour une Alimentation Durable (RAWAD) et représente ce réseau ainsi que l'Association des provinces wallonnes (APW) au sein du Collège de l'Alimentation durable (CWAD).

L'OSH dispose d'un Mess labellisé Cantines Durables dans le cadre du Green Deal et est également actif dans les Conseils de politique alimentaire au sein du territoire de la province du Hainaut.

---

### 2.2.6.3. ACTIONS SUPRA-COMMUNALES

#### PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES (PNPC)

---

Situé au nord de la Wapi et s'étendant sur les communes d'Ellezelles, Ellezelles, de Flobecq, de Frasnes-lez-Anvaing, de Mont-de-l'Enclus et par une partie de la commune d'Ath (les villages de Mainvault, Houtaing et Ostiches), le Parc Naturel du Pays des Collines a pour mission:

- la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel;
- l'aménagement du territoire et la protection des paysages;
- le développement économique et rural de son territoire;
- l'accueil, la formation et l'information du public.

Depuis de nombreuses années, le PNPC mène des actions de soutien et de valorisation des productions locales à travers divers événements ponctuels et/ou récurrents comme les marchés mensuels des producteurs locaux, la co-organisation du festival Collinaria ou encore la promotion des producteurs à travers le carnet des producteurs ou la plateforme CRAFT. Le PNPC sensibilise le grand public à l'agriculture et à la ruralité et organise notamment des événements favorisant les rencontres entre les citoyens et les agriculteurs et soutient le développement de l'agriculture sociale.

Il accompagne et forme les acteurs du territoire. Le PNPC a notamment développé des compétences dans la thématique de la gestion durable des sols. L'objectif est de former, d'informer et d'accompagner les agriculteurs vers une meilleure gestion de leurs sols et une prévention ou diminution des risques en aval. En collaboration avec la Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, le PNPC accompagne les agriculteurs vers plus d'autonomie au sein de leur exploitation.

Le Parc est également très actif dans le développement de filières locales avec notamment la création et l'accompagnement de la coopérative de découpe de viande Wapicowp et l'accompagnement du projet de reprise de l'abattoir d'Ath.

### PARC NATUREL ET GAL DES PLAINES DE L'ESCAUT (PNPE)

---

Situé au sud de la Wapi et s'étendant sur les communes d'Antoing, Bernissart, Beloeil, Brunehaut, Péruwelz, Rumes et Tournai, le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et le GAL des Plaines de l'Escaut ont pour mission:

- la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel;
- l'aménagement du territoire et la protection des paysages;
- le développement économique et rural de son territoire;
- l'accueil, la formation et l'information du public.

A travers diverses initiatives et projets, le PNPE accompagne, soutient et met en réseau les producteurs avec les autres acteurs du circuit court (Salon professionnel BtoB, Label Réseau des Épiceries de produits Scarpe-Escaut). Le Parc assure également la promotion des produits locaux via de nombreuses actions: marchés des producteurs, balades gourmandes, dîners insolites, Mois du Goût, Jury des Fins Gourmets, ateliers culinaires, portes ouvertes, paniers-cadeaux, plateforme de référencement CRAFT...

Le PNPE s'axe sur le développement de filières locales (viande - Wapicowp) et analyse la faisabilité de développement d'un hub logistique.

Le PNPE accompagne et forme les producteurs pour monter en compétence et notamment à travers le Groupe de Travail « Herbe et Autonomie Fourragère ». Les activités du GT permettent de promouvoir des systèmes alternatifs de production, de raisonner les apports de fertilisants, d'organiser des visites techniques, de faciliter les échanges d'expériences entre les agriculteurs (constitution d'un réseau), de redonner une valeur économique à l'herbe et de favoriser les conseils techniques personnalisés pour les éleveurs, ...

### ENTREPRENDRE.WAPI

---

Entreprendre.wapi est une association économique entre l'Agence de Développement Territorial IDETA et l'Intercommunale de l'Etude et de Gestion IEG, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Wallonie picarde CCI Wapi, Wapinvest et l'Eurometropolitan e-Campus.

Actif sur l'ensemble des 23 communes, Entreprendre.wapi a pour missions:

- l'accompagnement collectif et individuel à la création et au développement des entreprises;
- la mise en synergie avec les acteurs économiques;
- la mise en réseau des entreprises;
- la sensibilisation aux économies d'énergie.

### IPALLE

---

IPALLE s'engage activement dans la réduction des déchets organiques et la lutte contre le gaspillage alimentaire, tant au sein des foyers que dans les établissements scolaires.

Pour les ménages, IPALLE propose des ateliers de sensibilisation au compostage domestique, accessibles gratuitement aux citoyens. Elle offre également la possibilité d'acquérir des composteurs à prix réduit ou d'obtenir un remboursement partiel pour les achats effectués ailleurs. Les habitants peuvent aussi devenir guides-composteurs, après une formation gratuite, pour relayer les bonnes pratiques dans leur entourage.

Dans les écoles, IPALLE développe une série d'actions concrètes. Elle accompagne les établissements dans la mise en place du tri des déchets organiques, que ce soit via le compostage sur place ou par l'utilisation de Points d'Apport Volontaire. Elle fournit gratuitement le matériel de tri nécessaire (poubelles, corbeilles, etc.) et anime des activités pédagogiques adaptées à chaque niveau.

En parallèle, IPALLE mène des diagnostics du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, en analysant les quantités jetées. Elle co-construit ensuite avec les équipes éducatives des plans d'action pour réduire ce gaspillage : adaptation des portions, sensibilisation des élèves, réorganisation des services, etc.

À travers toutes ces initiatives, IPALLE vise à promouvoir une gestion responsable des déchets, à encourager une alimentation durable et à développer une conscience écologique dès le plus jeune âge.

---

#### 2.2.6.4. ACTIONS COMMUNALES

De par son caractère multidimensionnel, l'alimentation durable peut être investiguée au départ de différentes portes d'entrées : agricole, sociale, environnementale, culturelle, économique, santé ...

Afin de donner un aperçu de la volonté des communes à contribuer à la transition vers un système alimentaire plus durable, nous avons parcouru différents outils :

- **Programme stratégique transversal (PST)** de chaque commune et de leur CPAS (2018-2024)

Le programme stratégique transversal est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés.

- **Plan de cohésion social (PCS)** des communes (2020-2025)

La cohésion sociale se définit comme étant « l'ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux (dont le droit à l'alimentation) et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et co responsable pour le bien-être de tous ».

## ➤ Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Fruit d'une réflexion collective sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale, le PCDR est un outil de gestion et de prospective communale pour la dizaine d'années à venir. Celui-ci intègre les principes du développement durable.

Les communes de notre territoire montrent un engagement fort dans la transition vers une alimentation durable, à travers diverses initiatives et projets. Voici un aperçu des principales actions menées :

### DÉVELOPPEMENT RURAL ET CIRCUITS COURTS

---

**18 communes** participent à des opérations de développement rural avec l'appui de la Fédération rurale de Wallonie.

**6 communes** disposent d'une Agence de Développement Local (ADL) ou d'une ASBL « Actions de Développement Local », soutenant les producteurs locaux et les projets en circuit court.

### ENGAGEMENTS ET LABELS

---

**16 communes** sont signataires de la Convention des Maires pour la transition énergétique.

**2 communes** (Enghien et Tournai) sont labellisées « Commune du commerce équitable ».

**1 commune** (Silly) adhère au mouvement Slow Food.

**4 communes** sont impliquées dans le programme Viasano « Manger mieux, bouger plus »

### PLANS DE COHÉSION SOCIALE ET GREEN DEAL

---

**20 communes** ont un plan de cohésion sociale pour favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits fondamentaux, y compris le droit à l'alimentation.

**15 communes** marquaient la volonté de s'engager dans le « Green Deal » pour des cantines durables, promouvant une alimentation saine dans les écoles, crèches et maisons de repos.

## ➤ Initiatives spécifiques par commune

Sans prétendre à l'exhaustivité, le tableau suivant reprend de manière globale les différentes initiatives et projets définis par les communes en matière d'alimentation durable, de valorisation des circuits courts et de promotion de l'agriculture sous la mandature 2018-2024. Celles-ci sont détaillées succinctement ci-après.

Tableau 6 Actions reprises dans PST / CPAS / PCS / PCDR

| Actions reprises dans PST / CPAS / PCS / PCDR |                 |   |  |                   |                       |                     |               |   |   |         |                                     |              |                                  |  |  |
|---|-----------------|---|--|-------------------|-----------------------|---------------------|---------------|---|---|---------|-------------------------------------|--------------|----------------------------------|--|--|
| Communes                                      | Marchés publics | Cantines durable (green deal) / cuisine de collectivité | Alimentation durable accessible à tous | Restaurant social | Marché de producteurs | Ateliers culinaires | Atelier rural | Hall relais agricole/ outil de transformation/ abattoir | Création d'une halle, étale ou magasin de produits locaux | Foncier | Sensibilisation du citoyens /écoles | Création ADL | Verger collectif/potager partagé | Communication agri-citoyens / plateforme d'échange | Créer et/ou collaborer avec une ceinture alimentaire |
| Antoing                                       | x               | x   |  | x                 | x                     | x                   | x             | x   | x   | x       |                                     |              |                                  | x  |  |
| Ath   | x               | x   | x                                      | x                 | x                     | x                   |               | x   |   |         |                                     | x            |                                  |  | x  |
| Beloeil                                       |                 | x   |  |                   |                       | x                   | x             |   |   |         | x                                   | x            | x                                |  |  |
| Bernissart                                    | x               | x   |  |                   |                       | x                   | x             |   |   | x       | x                                   | x            | x                                |  |  |
| Brugelette                                    |                 |   |  |                   |                       |                     | x             |   |   |         |                                     |              |                                  | x  |  |
| Brunehaut                                     |                 | x   |  |                   |                       |                     |               | x   |   | x       |                                     | x            |                                  |  |  |
| Celles  |                 |   | x                                      |                   |                       | x                   |               | x   |   | x       | x                                   |              |                                  |  |  |
| Chièvres                                      |                 | x   | x                                      |                   |                       | x                   | x             |   |   |         |                                     |              |                                  |  | x  |
| Comines-Warneton                              |                 | x   | x                                      |                   | x                     | x                   |               |   | x   |         |                                     | x            |                                  |  |  |
| Ellezelles                                    |                 | x   |  |                   | x                     |                     | x             |   |   | x       | x                                   | x            |                                  |  |  |
| Enghien                                       | x               |   | x                                      |                   |                       |                     |               |   |   | x       |                                     | x            |                                  |  |  |
| Estaimpuis                                    |                 | x   |  |                   | x                     | x                   |               |   |   |         | x                                   |              |                                  |  |  |
| Flobecq                                       |                 |   |  |                   |                       |                     |               |   |   |         |                                     |              |                                  |  |  |
| Frasnes-lez-Anvaing                           | x               |   |  |                   |                       |                     |               | x   |   |         |                                     |              |                                  |  |  |
| Lessines                                      |                 |   |  |                   | x                     |                     |               |   | x   |         |                                     | x            |                                  |  |  |
| Leuze-en-Hainaut                              |                 |   |  |                   | x                     |                     |               |   |   |         |                                     |              |                                  |  |  |
| Mont-de-l'Enclus                              |                 |   |  |                   |                       |                     | x             |   | x   |         |                                     |              |                                  |  |  |
| Mouscron                                      |                 | x   | x                                      |                   |                       | x                   |               |   | x   |         | x                                   |              |                                  |  |  |
| Pecq  |                 | x   |  |                   |                       |                     |               |   |   | x       |                                     |              |                                  | x  |  |
| Péruwelz                                      | x               | x   |  |                   |                       |                     |               |   |   |         | x                                   |              | x                                |  |  |
| Rumes   | x               | x   |  |                   | x                     |                     | x             |   |   |         | x                                   |              |                                  |  |  |
| Silly   |                 | x   |  |                   | x                     | x                   |               |   |   |         | x                                   |              |                                  |  |  |
| Tournai                                       | x               | x   | x                                      |                   |                       |                     |               | x   |   | x       | x                                   |              | x                                |  | x  |

**Antoing** : La ville promeut les circuits courts et l'agriculture urbaine, avec la création d'un **marché hebdomadaire de produits locaux** et des initiatives comme les Incroyables Comestibles, qui encouragent la plantation et le partage de récoltes en milieu urbain.

Le **restaurant social** « Presque comme chez soi » du CPAS a ouvert ses portes en 2017. Situé au sein de la Maison de Repos « Le Moulin », le restaurant propose à tous des repas équilibrés et conviviaux.

Dans le cadre de son PCDR, la Ville a défini des projets dont les objectifs sont l'accessibilité, la valorisation, la promotion et le soutien aux producteurs-artisans et entreprises locales :

- **Création d'un atelier rural**
- **Diffuser l'inventaire des points de vente directe et commerces de produits locaux**, en mettant en place une **plateforme d'échange entre agriculteurs et citoyens**.
- mettre en **location des parcelles publiques** en vue de l'implantation de nouveaux producteurs
- Création d'un **étal de produits du terroir, un point de vente des produits de bouche locaux et artisanaux**. En fonction des besoins et opportunités, le projet pourra évoluer vers la **création d'un outil de transformation commun** (type hall relais) ou encore par la mise en place d'un équipement mobile.

**Ath** : La commune participe activement au « **Green Deal** » pour les cantines, soutient les producteurs locaux et organise des ateliers culinaires, le « **Cuisin'Ath** », pour sensibiliser à l'utilisation des produits locaux et de saison.

À Travers l'axe de développement économique, la commune **souhaite pérenniser le rôle de l'abattoir** et intégrer celui-ci dans les processus de circuits courts.

À travers son PCS, la commune souhaite **rendre l'alimentation accessible à tous**. Des repas à prix démocratique sont accessibles 3 fois/semaine pour les personnes les plus fragilisées : **Chaleur au cœur : des repas "solidaires"**.

**Beloil** : Beloil souhaite créer une structure de développement local et un **atelier rural** pour soutenir les producteurs locaux et promouvoir les produits du terroir. La commune souhaite instaurer une **alimentation plus durable dans les cuisines de collectivité**.

**Bernissart** : la commune s'est investie de longue date dans de nombreux projets de sensibilisation à travers des ateliers culinaires, la plantation de verger ou de bacs potagers. Elle souhaite inciter les **cuisines de collectivité** à inscrire le circuit court dans leur modèle économique et identifie les **marchés publics** comme principaux leviers d'actions. La commune entend par ailleurs **faciliter l'accès à la terre** pour développer le maraîchage biologique (+ formation et espace-test)

**Bruglette** : La commune souhaite **développer un parc d'activité rural** sur le site de l'ancienne sucrerie, facilitant le lancement de jeunes entreprises et la diversification des activités rurales.

**Brunehaut** : Dans son PCDR, la commune envisage de **créer un hall relais agricole** (lieu pour la transformation, le stockage, etc. des produits locaux). Elle souhaite également **faciliter l'accès à la terre** en créant une **régie foncière** communale notamment pour favoriser et soutenir l'installation d'exploitations agricoles familiales et de maraîchers (+ espace-test). Elle prévoit également la **création d'une structure d'actions de développement local**. Elle envisage aussi d'intégrer les produits **locaux dans les collectivités communales** et d'y instaurer une alimentation plus durable (santé et provenance, saisonnalité et qualité des produits).

**Celles** : la commune marque sa volonté de créer une **régie foncière** agricole. Elle encourage l'économie de proximité et souhaite **favoriser l'émergence d'entreprises locales, d'artisanat** en créant un micro-pôle économique (hall relais agricole) ou encore la **construction d'un atelier rural**.

Le CPAS souhaite développer son action en matière d'insertion et de réinsertion socio-professionnelle à travers la **création d'une épicerie sociale** permettant la mise à l'emploi d'articles 60.

En collaboration avec la Ville de Mouscron et l'asbl Viasano, la commune de Celles s'est engagée dans un projet d'**alimentation saine** à travers le **Food truck Viasano**. Celui-ci est désormais présent lors de divers événements dans les deux communes et propose des **activités culinaires et des dégustations** dans de nombreuses occasions.

**Chièvres** : Chièvres promeut le glanage et la création de potagers collectifs, tout en investissant dans une cuisine de collectivité locale pour **offrir une alimentation saine** dans les crèches, cantines scolaires et CPAS. La commune marque également son souhait de renforcer les collaborations avec une ceinture alimentaire.

Disposant déjà d'un premier atelier rural, la commune a la volonté de maintenir une trame artisanale diversifiée et souhaite compléter l'offre locative pour les entreprises locales par la **création d'un second atelier rural**.

**Comines-Warneton** : Grâce à l'ADL, la commune favorise le circuit court à travers un **accompagnement à la création d'entreprises**.

Elle organise également des ateliers culinaires dans le cadre de son PCS.

Le CPAS investit les réflexions en matière de développement durable et d'alimentation saine. Il mène des actions dans le domaine de **l'aide alimentaire** par l'organisation de **récoltes de denrées**, l'organisation d'un **week-end solidaire**, la création d'un **repas solidaire** et la mise en place d'actions de sensibilisation des enfants dès le primaire sur le gaspillage alimentaire ou encore la création d'un jardin pédagogique. Le CPAS souhaite **intégrer les produits locaux au sein des maisons de repos** et évaluer la possibilité de livrer des repas aux écoles communales.

**Ellezelles** : A travers son PST, la commune s'engage à **préserver les zones agricoles comme outil de travail des agriculteurs**. Elle souhaite également être une commune qui soutient tous les acteurs de l'économie locale en encourageant notamment la **création d'activités diversifiées** et le développement économique durable.

Dans leur PST, le CPAS d'Ellezelles et la Ville désirent améliorer la qualité de l'alimentation servie dans les structures communales en s'engageant dans le « **Green deal** » **cantines durables**. Il souhaite privilégier les circuits courts pour ses achats alimentaires, offrir une collation saine et équilibrée aux enfants lors de la plaine de jeux ou encore créer un carré-potager à la garderie d'Ellezelles.

La commune dispose de 3 **ateliers ruraux** dont l'un est destiné plus particulièrement à des **entreprises de l'agro-alimentaire**, telles que la société spécialisée en pressage de fruits (Pom d'Happy) qui l'occupe actuellement.

**Enghien** : Le projet « Je mange lokaal » comporte plusieurs volets : la réalisation d'un **cadastre des terres publiques** (ville et CPAS), **favoriser l'entrepreneuriat** en maraîchage, **favoriser l'accès des personnes précarisées à l'alimentation durable** et intégrer des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges communaux dans le domaine de l'alimentation. Le cadastre a permis de trouver plus de 85 ares de terres disponibles. Cependant, les possibilités d'y développer du maraîchage sont minces dû au morcellement, à la taille réduite des parcelles et au manque d'accès à l'eau.

Les divers plans communaux n'étaient pas consultables en ligne et la commune n'a pas répondu aux demandes émises.

**Estaimpuis** : A travers son PST, la commune s'engage à

- promouvoir dans les **cantines scolaires une alimentation saine, locale et équilibrée** par le biais de collations gratuites et diététiques pour l'enseignement maternel ;

- organiser le **salon Saveurs et Nature** avec pour fil conducteur « Un environnement sain pour une alimentation de qualité » ;

Dans le cadre de son PCDR, la commune souhaite **valoriser les produits du terroir** par l'organisation d'achats groupés, la **sensibilisation** aux produits du terroir **dans les écoles** ou encore la **distribution de paniers** « gourmands » locaux lors de l'accueil des nouveaux habitants. Elle prévoit la **construction d'une halle** et en y favorisant la vente via un **marché de produits du terroir**.

Des **ateliers culinaires** sont également organisés par la Maison de l'environnement ou dans le cadre du PCS à destination des bénéficiaires de l'épicerie sociale d'Estaimpuis afin de sensibiliser la population à l'alimentation durable et à la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

**Flobecq** : La commune n'avait pas établi de PST lors de la précédente mandature et ne dispose pas PCDR.

**Frasnes-lez-Anvaing** : la commune marque son intention de revoir **les marchés publics de manière plus durable** (achats responsables), de **promouvoir les circuits courts**, de **préserver les terres agricoles** et espaces naturels et de soutenir le commerce local.

La commune soutient le marché fermier d'Anvaing mis en place par le PNPC. La commune envisageait la création **d'un hall relais agricole** avec des ateliers modulables et un espace de commercialisation.

**Lessines** : Dans sa déclaration de politique générale, La majorité s'engage à étudier la possibilité de mettre en place des halles pour les producteurs locaux et à dynamiser le marché en ville ainsi que les marchés dans les villages. Dans son PST, la CPAS marque sa volonté de poursuivre la création de jardins partagés mis à disposition de la population.

**Leuze-en-Hainaut** : Dans sa déclaration de politique communale, la Ville marque son soutien aux différentes festivités mettant à l'honneur le commerce et producteurs locaux. Depuis plusieurs années, la commune de Leuze a créé un marché mensuel des producteurs locaux.

**Mont-de-l'Enclus** : Dans son PST, la commune affirme sa son rôle en matière de développement durable en favorisant l'achat local et le circuit court (denrées alimentaires, réception....) selon les possibilités. Dans le cadre de son développement rural, la commune souhaite :

- créer une maison multiservice où producteurs et consommateurs pourraient se rencontrer.
- soutenir la création d'une plateforme des commerçants et producteurs locaux.
- créer un Groupe d'achat Solidaire ;
- créer un **atelier rural** afin de soutenir l'entrepreneuriat local.

**Mouscron** : Mouscron a ouvert le **Hall du terroir**, un magasin de produits locaux avec une cuisine professionnelle et un véhicule frigorifique pour soutenir les producteurs et artisans locaux. La commune mène également des actions de sensibilisation à l'alimentation saine dans les écoles. Elle soutient le développement de **cantines durables** en offrant des repas équilibrés dans les crèches et les écoles. La Ville de Mouscron et plus particulièrement la Maison communale de Promotion de la Santé se sont associées à l'ASBL Viasano pour faire l'acquisition d'un **Food truck Viasano**. Dans le cadre de son PCS, la commune a défini 3 projets autour du droit à l'alimentation : Cours de cuisine, l'alimentation saine et équilibrée et les incroyables comestibles.

**Pecq** : la commune souhaite promouvoir **une alimentation durable au sein des écoles** fondamentales (**Green deal**) et envisage également la création de potagers scolaires. Elle s'axe sur la promotion et la valorisation de l'agriculture locale par le développement du circuit court, la création d'une plateforme de discussion et d'échanges consacrée au monde agricole ou encore accompagner les agriculteurs vers une démarche bio.

La commune s'intéresse également au secteur **foncier** par le regroupement de parcelles, la mise à disposition pour des projets agro écologiques ou de projets collectifs (jardins partagés).

La commune soutient l'antenne de la banque alimentaire.

**Péruwelz** : En 2019, la Ville a **signé le "Green deal"** visant à promouvoir l'alimentation saine et durable au sein des cantines. Depuis mai 2023, en collaboration avec le CPAS, la Ville fournit aux écoles de l'entité un **potage et une collation saine** deux fois par semaine (fiche projet Green deal).

Dans le cadre de ses actions liées à l'environnement et au développement durable, la commune réalise annuellement **des actions de sensibilisation sur le Zéro Déchet** : ateliers cuisine zéro déchet, conférence, articles dans le bulletin communal, séances thématiques...

Depuis 2011, la commune a créé un **potager collectif** situé au cœur d'une résidence de logements sociaux de la Roë.

Afin de soutenir le développement d'activités commerciales et plus particulièrement le commerce de détail, la Ville a fait l'acquisition de plusieurs bâtiments et met en location les cellules commerciales à prix attractif.

**Rumes** : Pour promouvoir l'alimentation durable, le PCDR mentionne également la mise en place d'un **programme d'alimentation durable avec les écoles et le CPAS**. Elle souhaite mettre à disposition du CPAS un bâtiment pour l'organisation de **la distribution des colis alimentaires**, le magasin de seconde main et l'organisation d'ateliers.

Elle souhaite également promouvoir les circuits courts et les produits locaux – notamment auprès des nouveaux habitants et via l'organisation d'un **marché fermier** (une fois/mois). La commune identifie également les **marchés publics** comme levier d'actions en y insérant des clauses environnementales, sociales et éthiques (ESE). Elle prévoit d'organiser des réunions thématiques au profit des agriculteurs et de créer un **atelier rural**.

**Silly** : En tant que **commune Slow Food**, Silly promeut l'agriculture locale et organise de nombreux événements pour sensibiliser à l'importance du goût et de la provenance des aliments.

**Tournai** : La Ville souhaite soutenir le **développement des circuits courts** en répondant aux besoins des producteurs en matière de commercialisation, logistique, information et formation (ex. mise à disposition de terrains, hall relais agricole) et en **introduisant des produits locaux dans sa restauration collective** en adaptant les **cahiers des charges** régulant l'attribution des marchés de fournitures et de prestations alimentaires. La Ville souhaite rendre **l'alimentation durable accessible à tous** en accordant une attention aux enfants dont les parents ne peuvent accéder aux repas scolaires faute de moyens. Elle entend soutenir la création de **potagers collectifs** et favoriser l'émergence des points de **distribution en circuits courts** (GAL, paniers bio, ...).

La Ville entend également favoriser la collaboration entre la banque alimentaire, le secteur associatif et le CPAS dans les invendus de supermarchés et la redistribution au sein des associations. Dans un objectif de réduction des inégalités sociales de santé, elle prévoit également l'organisation de conférences santé.

La Ville veut mettre en place une stratégie « **Commune Zéro Déchet** » en impliquant les commerçants et les acteurs de la vie associative (ex. compostage, fontaines à eau) et sensibiliser la population, en particulier les enfants.

#### ➤ **Conclusion**

Les initiatives des communes de la Wallonie picarde montrent une volonté commune de promouvoir une alimentation durable, en soutenant les producteurs locaux, en favorisant les circuits courts et en sensibilisant les

citoyens à une alimentation saine et responsable. Ces actions contribuent non seulement à la transition écologique, mais aussi à la cohésion sociale et au développement économique local.

---

#### 2.2.6.5. ACTIONS ET INITIATIVES PRIVÉES, COLLECTIVES, COOPÉRATIVES ET/OU CITOYENNES

La Wallonie picarde constitue un terreau dynamique, riche en initiatives, qu'elles soient collectives ou privées. Certaines d'entre elles seront présentées dans ce paragraphe, tandis que d'autres, liées plus spécifiquement à la production, à la transformation ou à la distribution, seront abordées dans les chapitres suivants.

##### MA FERME

---

Ma Ferme est une coopérative fondée en 2021 à Enghien, rassemblant environ 1 200 coopérateurs – citoyens, producteurs et investisseurs – autour d'un **projet d'agriculture durable et de relocalisation alimentaire**.

Installée sur 10 hectares, elle fonctionne comme un bien commun, avec une gouvernance démocratique (« 1 coopérateur = 1 voix ») et un capital réparti équitablement. Plusieurs activités agricoles et artisanales y cohabitent (maraîchage, verger, brasserie, fromagerie, menuiserie...), mutualisant ressources et infrastructures (atelier de transformation, cuisines, bâtiments...).

Ma Ferme agit aussi comme plateforme de distribution en circuit court, en valorisant les excédents via la transformation et en proposant les produits localement ou via d'autres canaux. Le modèle économique, à la fois équilibré et solidaire, repose sur un financement citoyen (parts accessibles dès 50 €) et sur un impact social et environnemental prioritaire sur le rendement financier.

La coopérative se positionne enfin comme une pépinière d'initiatives rurales, favorisant l'entrepreneuriat agricole local et visant la création d'une quinzaine d'emplois durables.

##### APROCICO ASBL

---

**L'Association pour la Promotion des Circuits-courts** - est une asbl créée en janvier 2023 et qui a pour but, comme son nom l'indique de promouvoir les circuits courts, pour les producteurs et artisans de la région athoise principalement. **Le Drive de Foucaumont** est ainsi une des branches de cette asbl, puisqu'il permet à de nombreux producteurs et artisans de se rassembler deux fois par mois pour vendre leur production directement aux consommateurs. L'asbl organise ponctuellement des moments d'échanges (pièce de théâtre/débat, ciné/débat, marches gourmandes, marchés fermiers, ...) entre les consommateurs et les acteurs des circuits-courts. Mais la promotion des circuits-courts ne s'arrête pas là, nous restons ouverts à toute idée qui pourrait nous aider à partager auprès du public ou des producteurs les avantages non négligeables d'une consommation plus responsable ([www.drive-de-foucaumont.be](http://www.drive-de-foucaumont.be)).

## RÉSEAU DE COLLECTIFS EN RECHERCHE DE RÉSILIENCE

---

De nombreuses initiatives citoyennes favorisant l'entraide et la production locale se développent en Wapi. Le site « Réseau de Collectifs en Recherche de Résilience <sup>1</sup> » (RCR) recense ces diverses actions, parmi lesquelles :

- Les **potagers collectifs**, espaces de production partagée rapprochant les citoyens de l'agriculture écologique ;
- Les **groupes d'achat** (GAC, GASAP, CSA), facilitant les commandes groupées directes auprès des producteurs locaux ;
- Les **Systèmes d'Échange Local** (SEL) et Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs (RES/REs), qui encouragent la réciprocité et le partage d'outils, services, compétences et savoir-faire ;
- Les **monnaies alternatives**, systèmes de paiement locaux complémentaires à la monnaie officielle ;
- Les **tiers-lieux**, espaces hybrides mêlant travail collaboratif, culture, agriculture urbaine et échanges citoyens.

Voici une liste non exhaustive des initiatives sur chaque commune :

- ✓ Ath
  - Solatoi monnaie locale citoyenne : monnaie alternative
  - ASBL Compagnons SAPHA : potager collectif
  - Les Potagers des Remparts : potager collectif
  - Potager du CRASEN : potager collectif
- ✓ Antoing
  - L'Entrepot' de Maubray : épicerie collaborative
- ✓ Beloeil
  - Le potager collectif de Beloeil
- ✓ Bernissart
  - Groupement d'achat maraîcher de Blaton
- ✓ Brugelette
  - Jardynamis : potager collectif
  - Brugelette en transition : collectif citoyen apolitique
- ✓ Chièvres
  - GAS de Chièvres : groupe d'achat solidaire
- ✓ Enghien
  - Potager collectif d'Enghien
  - Jardin partagé d'Enghien
- ✓ Frasnes-lez-Anvaing
  - Le Frêne : GAL
- ✓ Lessines
  - Potager partagé
  - Gassines : groupement d'achat
- ✓ Leuze-en-Hainaut
  - SELeuzois : système d'échange de services
- ✓ Mouscron
  - Jardin du Chalet : potager collectif
  - Maison des associations Herseaux : potager collectif
  - Famido: potager collectif
  - Réseau de jardins de la Ville : potager collectif
  - Les jardins de la rue du Stade : potager collectif
  - La Ruche : potager collectif
  - Estreléa : potager collectif
  - L'Gardin du Val : potager collectif

---

<sup>1</sup> <https://asblrcr.be/>

- Hurlus composteurs : potager collectif
- Jardins Rue de Roulers: potager collectif
- CPAS de Mouscron – Jardirencontre : potager collectif
- Jardin du Nord: potager collectif
- Jardin des ballons : potager collectif
- Fraternités ouvrières : jardin partager
- Jardinière de la Royenne : potager collectif
- Jardin Franco-Belge : potager collectif
- Jardin de la délivrance : potager collectif
- Régie Quartier Mont-à-Leux : potager collectif
- La Cigalière : potager collectif
- ✓ Tournai
  - Potager du Relais de Tournai Picardie Laïque : potager collectif
  - Les jardins de Choiseul : potager collectif
  - Potager collectif St Eleuthère : potager collectif
  - Le Yar : monnaie alternative
  - Le GAC de Tournai
  - Le vert potager : potager collectif
  - Raconte-moi des salades : panier de légumes bios

## LA CEINTURE ALIMENTAIRE DU TOURNAISIS

---

Née en 2018 à l'initiative de citoyens, d'agriculteurs, d'associations, la **Ceinture Alimentaire du Tournaisis** incarne une dynamique collective en faveur d'une alimentation relocalisée, biologique et accessible à tous. Elle s'est construite autour d'un objectif clair : reconnecter les habitants du territoire aux producteurs locaux, dans une logique de transition écologique et de justice sociale.

Concrètement, la Ceinture a permis la création, en 2022, d'une filière maraichères bio : la Coop Alimentaire, coopérative à finalité sociale.

Au-delà de l'approvisionnement, la Ceinture œuvre aussi à la sensibilisation : elle organise régulièrement des événements tels que le festival "Nourrir Tournai", qui propose des ciné-débats, des ateliers participatifs, des conférences, et des rencontres festives avec les producteurs, dans le but de reconnecter les citoyens à leur alimentation et à leur territoire.

Véritable projet de territoire, la Ceinture Alimentaire du Tournaisis démontre qu'il est possible de construire un modèle alimentaire plus résilient, plus juste et local.

### 2.2.7. FORMATIONS ET ENSEIGNEMENT

Multidimensionnelle, l'alimentation durable concerne différents métiers et requiert de multiples compétences. Les formations en la matière peuvent ainsi toucher divers secteurs comme l'agriculture, l'horticulture, la santé, l'environnement, la transformation alimentaire et les métiers de bouche, la logistique ...

De nombreux acteurs proposent, un peu partout en Wallonie, des formations dans ces domaines: l'enseignement secondaire (y compris en alternance), l'enseignement de promotion sociale, l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (**IFAPME**), le **Forem**, les centres d'insertion socioprofessionnelle (**CISP**), l'enseignement supérieur et universitaire, les fermes-écoles, les ruchers-écoles ...

Au niveau de l'enseignement secondaire, la province de Hainaut compte au moins 37 établissements proposant des formations en lien avec l'alimentation.

Au sein de la Wapi, une dizaine de centres ont été recensés :

Tableau 7 Centres de formation WAPI

| Établissement                     | Commune                      | Formation(s) en lien avec l'alimentation                                 | Domaine                                    | Type                                |
|-----------------------------------|------------------------------|--|--|-------------------------------------|
| IPES Ath                          | Ath                          | Agriculture, élevage, traiteur, restauration, sommelier                  | Agriculture, Horeca                        | Secondaire qualifiant               |
| IPES Tournai                      | Tournai                      | Horticulture   | Horticulture                               | Secondaire qualifiant               |
| ITMA                              | Tournai                      | Boulangerie  | Métiers de bouche                          | Secondaire qualifiant               |
| CEFA St-Henri                     | Mouscron                     | Commis de cuisine  | Horeca                                     | Alternance (CEFA)                   |
| Condorcet                         | Ath / Tournai                | Agro-biosciences, chimie, diététique, bio-industrie, environnement       | Agroalimentaire, diététique, environnement | Haute École (supérieur)             |
| Centre Horticole Provincial       | Ath                          | Horticulture   | Horticulture                               | Centre pilote / Recherche           |
| CTA Agroalimentaire               | Tournai                      | Chocolaterie, biscuiterie, cuisine de collectivité, charcuterie-salaison | Métiers de bouche                          | Formation professionnelle           |
| IFAPME Tournai                    | Tournai                      | Cuisine, boulangerie, boucherie, pâtisserie, horticulture                | Horeca, métiers de bouche                  | Formation professionnelle (IFAPME)  |
| Forem - Centre compétences Horeca | Tournai                      | Cuisine, traiteur, barman, gestion horeca                                | Horeca                                     | Formation professionnelle           |
| CISP                              | Tournai / Mouscron / Enghien | Restauration, commis de cuisine, horticulture                            | Horeca, horticulture                       | Insertion socio-professionnelle     |
| IPEPS                             | Tournai / Leuze              | Commis de cuisine, restauration  | Horeca                                     | Enseignement de promotion sociale   |
| Ruchers écoles                    | Tournai / Péruwelz           | Formation en apiculture  | Elevage - production                       | Formations thématiques spécialisées |

Les Centres d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP) de Tournai, Mouscron et Enghien rassemblent de nombreux lieux de formation portés par différentes structures associatives, telles que le Mouvement Ouvrier Chrétien de Wallonie picarde (MOC Wapi). À travers son asbl AID l'Escale, celui-ci propose notamment une formation en horticulture. Le Centre d'Information et d'Éducation Populaire (CIEP Wapi), également rattaché au MOC, remplit quant à lui des missions d'information, d'animation, de sensibilisation, de formation et d'action collective autour de thématiques culturelles, économiques, sociales et politiques, parmi lesquelles figure par exemple : « Déconstruisons les systèmes alimentaires pour mieux agir ! »

Bien que notre territoire soit déjà doté de nombreuses formations dans les secteurs de la production et de la transformation à travers différents niveaux d'enseignement, nous ne pouvons pas ignorer les nombreux autres organismes de formation, d'enseignement et d'accompagnement actifs sur l'ensemble du territoire wallon.

#### 2.2.8. CONCLUSION ET ANALYSE SWOT DU TERRITOIRE



Le territoire de la Wallonie picarde se caractérise par une grande diversité, à la fois géographique, démographique et socio-économique. À la croisée de la ruralité et de pôles urbains dynamiques, la Wapi bénéficie d'une position stratégique transfrontalière qui en fait un carrefour d'échanges et d'initiatives. Cette richesse territoriale se reflète dans la mobilisation active de ses acteurs en faveur d'une transition alimentaire durable.

Cependant, cette diversité s'accompagne de disparités notables : contrastes marqués entre communes rurales et zones urbaines plus fragilisées, inégalités d'accès à l'alimentation de qualité, vieillissement démographique, précarité persistante dans certaines zones. La santé publique, quant à elle, reste un enjeu majeur, fortement corrélé aux déterminants sociaux et économiques du territoire.

Face à ces défis, la Wapi fait preuve d'un engagement remarquable. De nombreuses actions territoriales — portées par les communes, les Parcs naturels, les institutions provinciales et les citoyens — œuvrent pour une alimentation plus saine, locale et accessible. Cette dynamique, renforcée par une offre de formation diversifiée, constitue un socle solide pour repenser le système alimentaire territorial, dans une optique de résilience, de solidarité et de durabilité.

Tableau 8 analyse SWOT du territoire

| Forces  | Faiblesses  |
|---|---|
| <p><b>Position géographique stratégique :</b><br/>Territoire transfrontalier bien connecté aux grandes métropoles (Lille, Bruxelles, Gand), au sein de l’Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.</p> <p><b>Richesse naturelle et paysagère :</b><br/>Deux parcs naturels couvrant 50 % du territoire (PNPE et PNPC), environnement rural préservé, biodiversité notable.</p> <p><b>Dynamisme communal et territorial :</b><br/>23 communes engagées dans des démarches durables via PST, PCS, PCDR, Green Deal, projets alimentaires, marchés de producteurs, cantines durables, etc.</p> <p><b>Densité d’acteurs mobilisés autour de l’alimentation durable :</b><br/>Forte implication des collectivités, citoyens, structures provinciales, intercommunales, coopératives et associations.</p> <p><b>Offre de formation variée :</b><br/>Présence d’écoles, de centres de recherche, de pôles de formation dans les secteurs agricoles, alimentaires, environnementaux, etc.</p> | <p><b>Disparités socio-économiques importantes :</b><br/>Écarts marqués entre communes rurales aisées (Silly, Ellezelles) et pôles urbains plus précaires (Mouscron, Comines-Warneton, Antoing).</p> <p><b>Vieillesse de la population :</b><br/>Faible natalité, pyramide des âges déséquilibrée, départs à la retraite massifs à venir.</p> <p><b>Inégalités d’accès à une alimentation de qualité :</b><br/>19 communes sur 23 en dessous de la moyenne wallonne pour l’accès au droit fondamental à une alimentation suffisante et adéquate.</p> <p><b>Situation sanitaire préoccupante :</b><br/>Faible consommation de fruits et légumes, surpoids, obésité et diabète en hausse, notamment chez les populations précarisées.</p> |
| Opportunités  | Menaces   |
| <p><b>Relocalisation de l’alimentation :</b><br/>Volonté politique forte de transition vers une alimentation locale, durable, équitable — renforcée par le CPA Wapi.</p> <p><b>Mobilisation collective en cours :</b><br/>Mise en réseau des acteurs (CPA, projets intercommunaux, plateformes d’échange), synergies à renforcer entre initiatives existantes.</p> <p><b>Appels à projets régionaux et européens :</b><br/>Nombreux financements potentiels à mobiliser pour des projets de transformation des systèmes alimentaires.</p> <p><b>Émergence de nouveaux métiers et modèles :</b><br/>Circuits courts, agriculture urbaine, logistique durable, transformation artisanale, cantines durables...</p> <p><b>Soutien croissant à la souveraineté alimentaire :</b><br/>Crise Covid et transition écologique ont accéléré la prise de conscience et l’action publique sur ces enjeux.</p>  | <p><b>Artificialisation des sols et pression foncière :</b><br/>Urbanisation continue, difficulté d’accès au foncier pour les jeunes producteurs.</p> <p><b>Vulnérabilité face aux crises globales :</b><br/>Dépendance aux chaînes d’approvisionnement longues, forte exposition aux perturbations économiques, climatiques ou sanitaires.</p> <p><b>Dégradation de l’état de santé global :</b><br/>Coût croissant des maladies chroniques liées à l’alimentation, aggravation des inégalités sociales de santé.</p> <p><b>Fragmentation des initiatives :</b><br/>Risque de duplication ou d’isolement des actions si elles ne sont pas bien coordonnées à l’échelle territoriale.</p>   |

### 3. PARTIE 3 : DIAGNOSTIC AGRO-ALIMENTAIRE DE WAPI

Le diagnostic suivant fait état de la situation agro-alimentaire sur le territoire de la Wallonie picarde au sein des différents secteurs d'activités : production, transformation, distribution et consommation.

Afin de réaliser cette étude, différentes sources statistiques ont été analysées principalement via l'outil Statbel. Cependant, des marges d'erreurs subsistent et il n'est pas toujours possible d'avoir accès à l'ensemble des données utilisées par Statbel pour produire certaines statistiques.

La partie production fait état de la situation agricole du territoire et du potentiel nourricier du territoire. Elle représente l'OFFRE du secteur agro-alimentaire en Wapi.

Les parties transformation et distribution représentent la DEMANDE partiel du secteur agro-alimentaire. Cette partie sera complétée par la restauration collective.

#### 3.1. SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE GLOBAL EN QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2023, on recensait 3 240 entreprises assujetties à la TVA **ayant leur siège en Wallonie picarde**, dont l'**activité principale** (établie sur les codes NACEBEL) concerne le secteur agro-alimentaire. Plus d'une entreprise sur dix (**12,1 %**) dans cette région est active dans ce secteur, ce qui est supérieur aux taux du Hainaut (9,1 %), de la Wallonie (8,5 %) et de la Belgique (6,8 %). La **Wallonie picarde se distingue donc par une forte spécialisation dans le secteur agro-alimentaire**, tant pour la production que pour la transformation et la distribution.

#### Répartition des entreprises agro-alimentaires

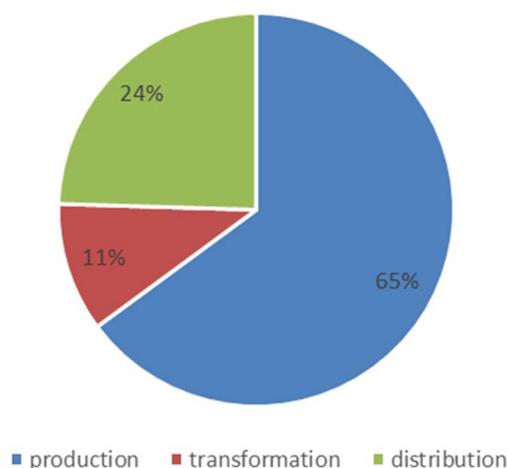


Figure 11 Répartition des entreprises agro-alimentaires SPF Economie (Statbel) - 2023

La production représente 64,8% des entreprises, les secteurs de la transformation et de la distribution représentent respectivement 10,6% et 24,5% des entreprises agro-alimentaires.

#### 3.1.1. RÉPARTITION TERRITORIALE ET SPÉCIALISATION DES ENTREPRISES AGRO-ALIMENTAIRES

L'analyse de la répartition des entreprises agro-alimentaires dans la Wallonie picarde (Wapi) révèle à la fois une concentration géographique et des spécialisations sectorielles marquées selon les communes.

| Communes                   | Entreprises agro-alimentaires par commune (en valeurs absolues) |          |          |       | Entreprises agro-alimentaires par commune (en valeurs relatives) |          |          |       |
|----------------------------|---|----------|----------|-------|--|----------|----------|-------|
|                            | Product.  | Transfo. | Distrib. | TOTAL | Product.   | Transfo. | Distrib. | TOTAL |
| <b>Antoing</b>             | 22  | 6        | 10       | 38    | 4,9  | 1,3      | 2,2      | 8,4   |
| <b>Ath</b>                 | 235   | 34       | 66       | 335   | 9,8  | 1,4      | 2,7      | 13,9  |
| <b>Beloil</b>              | 66  | 15       | 30       | 111   | 6,3  | 1,4      | 2,9      | 10,6  |
| <b>Bernissart</b>          | 26  | 9        | 24       | 59    | 3,4  | 1,2      | 3,1      | 7,7   |
| <b>Brugelette</b>          | 38  | 5        | 4        | 47    | 13   | 1,7      | 1,4      | 16,1  |
| <b>Brunehaut</b>           | 52  | 8        | 16       | 76    | 8,5  | 1,3      | 2,6      | 12,4  |
| <b>Celles</b>              | 106   | 3        | 14       | 123   | 17,4   | 0,5      | 2,3      | 20,2  |
| <b>Chièvres</b>            | 60  | 2        | 18       | 80    | 11,3   | 0,4      | 3,4      | 15,1  |
| <b>Comines-Warneton</b>    | 115   | 17       | 37       | 169   | 10,6   | 1,6      | 3,4      | 15,6  |
| <b>Ellezelles</b>          | 94  | 12       | 10       | 116   | 15   | 1,9      | 1,6      | 18,5  |
| <b>Enghien</b>             | 70  | 16       | 23       | 109   | 5,8  | 1,3      | 1,9      | 9     |
| <b>Estaimpuis</b>          | 47  | 8        | 21       | 76    | 7  | 1,2      | 3,1      | 11,3  |
| <b>Flobecq</b>             | 25  | 4        | 8        | 37    | 7,6  | 1,2      | 2,4      | 11,2  |
| <b>Frasnes-lez-Anvaing</b> | 195   | 13       | 33       | 241   | 15   | 1        | 2,5      | 18,5  |
| <b>Lessines</b>            | 99  | 17       | 37       | 153   | 7,8  | 1,3      | 2,9      | 12    |
| <b>Leuze-en-Hainaut</b>    | 122   | 22       | 24       | 168   | 10,8   | 1,9      | 2,1      | 14,8  |
| <b>Mont-de-l'Enclus</b>    | 43  | 4        | 11       | 58    | 10,8   | 1        | 2,8      | 14,6  |
| <b>Mouscron</b>            | 57  | 70       | 151      | 278   | 1,6  | 2        | 4,3      | 7,9   |
| <b>Pecq</b>                | 65  | 6        | 16       | 87    | 12,6   | 1,2      | 3,1      | 16,9  |
| <b>Péruwelz</b>            | 83  | 13       | 35       | 131   | 7  | 1,1      | 2,9      | 11    |
| <b>Rumes</b>               | 36  | 5        | 12       | 53    | 10,8   | 1,5      | 3,6      | 15,9  |
| <b>Silly</b>               | 127   | 6        | 24       | 157   | 14,9   | 0,7      | 2,8      | 18,4  |
| <b>Tournai</b>             | 318   | 50       | 170      | 538   | 5,7  | 0,9      | 3        | 9,6   |

Figure 12 Répartition entreprises agro-alimentaires SPF Economie (Statbel) - 2023

À l'échelle communale, **Tournai** se démarque comme le principal centre économique agro-alimentaire avec **538 entreprises**, suivie par **Ath (335)**, **Mouscron (278)**, **Frasnes-lez-Anvaing (241)** et **Comines-Warneton (169)**.

Lorsque l'on s'intéresse au **poids du secteur agro-alimentaire** dans l'ensemble du **tissu économique local**, ce sont les communes rurales, en particulier situées au nord de la Wapi, qui se démarquent :

Les communes de Celles (20,2 %), Ellezelles (18,6 %), Frasnes-lez-Anvaing (18,5 %), Silly (18,4 %) et Pecq (16,9 %) affichent les parts les plus élevées en raison de l'importance de l'agriculture dans le volume d'entreprises alimentaires.

La croisée des données permet d'identifier des spécialisations territoriales :

- **Celles, Frasnes-lez-Anvaing** et **Silly** sont clairement orientées vers l'agriculture, avec un tissu entrepreneurial dominé par la production.
- **Comines-Warneton, Mouscron** et **Leuze-en-Hainaut** se distinguent par leur spécialisation industrielle, notamment dans la **transformation des viandes, des produits de boulangerie et des légumes**, avec une

mention spéciale pour la pomme de terre.

- **Tournai et Mouscron**, de par leur caractère urbain et leur attractivité commerciale, constituent des pôles de référence pour la **distribution alimentaire**, portés par une forte densité d’habitants et une offre en infrastructures adaptée.

### 3.1.1. EMPLOIS DANS LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Au 4ème trimestre 2022, on recensait 12 242 postes de travail **salariés actifs** dans des établissements situés en Wallonie picarde, dont l'activité principale concerne le **secteur de l'alimentation**. Cela représente **11,0 % des postes de travail** en Wallonie picarde. Cette proportion est bien supérieure à celles des autres régions (7% des emplois en Wallonie et 6,6% en Belgique), ce qui témoigne du niveau de spécialisation dans ce secteur.

Le niveau de **spécialisation** est particulièrement élevé dans le **domaine de la transformation**, où la part relative (**5,4 %**) dans l'économie est plus de deux fois supérieure à celle des autres régions (2,3% en Wallonie et en Belgique).

Près de la **moitié des postes actifs** sont concentrés dans le secteur de la **transformation** (48,8 %), tandis que l'autre moitié se trouve dans la **distribution** (48,9 %). Le secteur de la production ne représente que 2,3% des emplois salariés.

#### RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DANS

#### L'ALIMENTATION

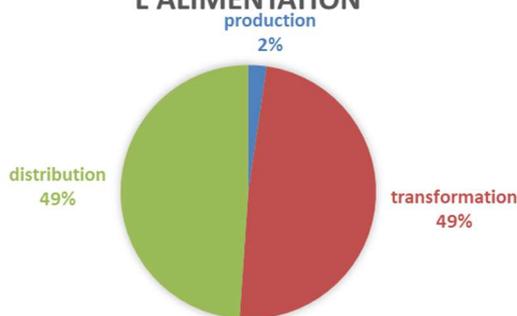


Figure 13 Postes de salariés dans l'alimentation (Source: ONSS 2022)

En l'absence de données plus détaillées, il n'est malheureusement pas possible de déterminer le nombre d'indépendants actifs dans les secteurs de la transformation et de la distribution. Cependant, le volume d'emplois indépendant que représente le secteur de la production est détaillé dans la partie 3.2. *Production agricole*.

## 3.2. PRODUCTION : SECTEUR AGRICOLE

### 3.2.1. EXPLOITATIONS AGRICOLES ET MAIN-D'ŒUVRE

En 2023, la Wallonie picarde (Wapi) comptait **1 860 exploitations agricoles**, représentant environ 49 % des exploitations de la province de Hainaut, 15 % de l'ensemble wallon et 5 % du total national.

**85 % sont des exploitations professionnelles** c.-à-d. qu'elles atteignent une production brute standard (PBS) d'au moins 25 000 €, seuil définissant une exploitation professionnelle. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne wallonne, où 84 % des exploitations sont considérées comme professionnelles. Toutefois, ce critère étant rarement utilisé dans les statistiques disponibles, l'analyse qui suit ne distingue pas les exploitations selon

ce seuil et porte sur l'ensemble du secteur agricole, sans différenciation entre professionnelles et non professionnelles. (Source: *Etat de l'agriculture Wallonne 2023*)

L'âge moyen des chefs d'exploitation en Wapi est de **55 ans**, reflétant une population agricole vieillissante.

En 2023, la Wapi comptait 3 737 travailleurs indépendants actifs dans l'agriculture, soit **12,0 % des indépendants de la région**. Cette proportion est plus élevée que dans d'autres régions, témoignant d'une spécialisation agricole marquée en Wallonie picarde. (Source: *INASTI - 2023*)

En 2020, les actifs agricoles réguliers en Wapi s'élevaient à 3 251 personnes, soit une moyenne de **1,75 personne par exploitation**. En Wallonie, la main-d'œuvre régulière est majoritairement issue du cercle familial : les exploitants représentent 58 % du total, les conjoints aidants 17 % et les autres membres de la famille 18 %. La main-d'œuvre régulière hors cadre familial ne constitue que 7 % du total. (Source: *Etat de l'Agriculture Wallonne, Type de main-d'œuvre, septembre 2022*)

### 3.2.1.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Entre 2013 et 2023, la Wapi a perdu **90 exploitations agricoles**. Cette tendance s'inscrit dans le contexte régional, où la Wallonie a perdu plus de la moitié de ses effectifs en 30 ans, soit une diminution annuelle de 3 % du nombre d'exploitations. Les nombreuses crises, les changements de politique, l'instabilité des prix, la problématique d'accès à la terre et la pression sur le travail ont entraîné la disparition de nombreuses exploitations. (Source: *Etat de l'agriculture Wallonne 2023*)

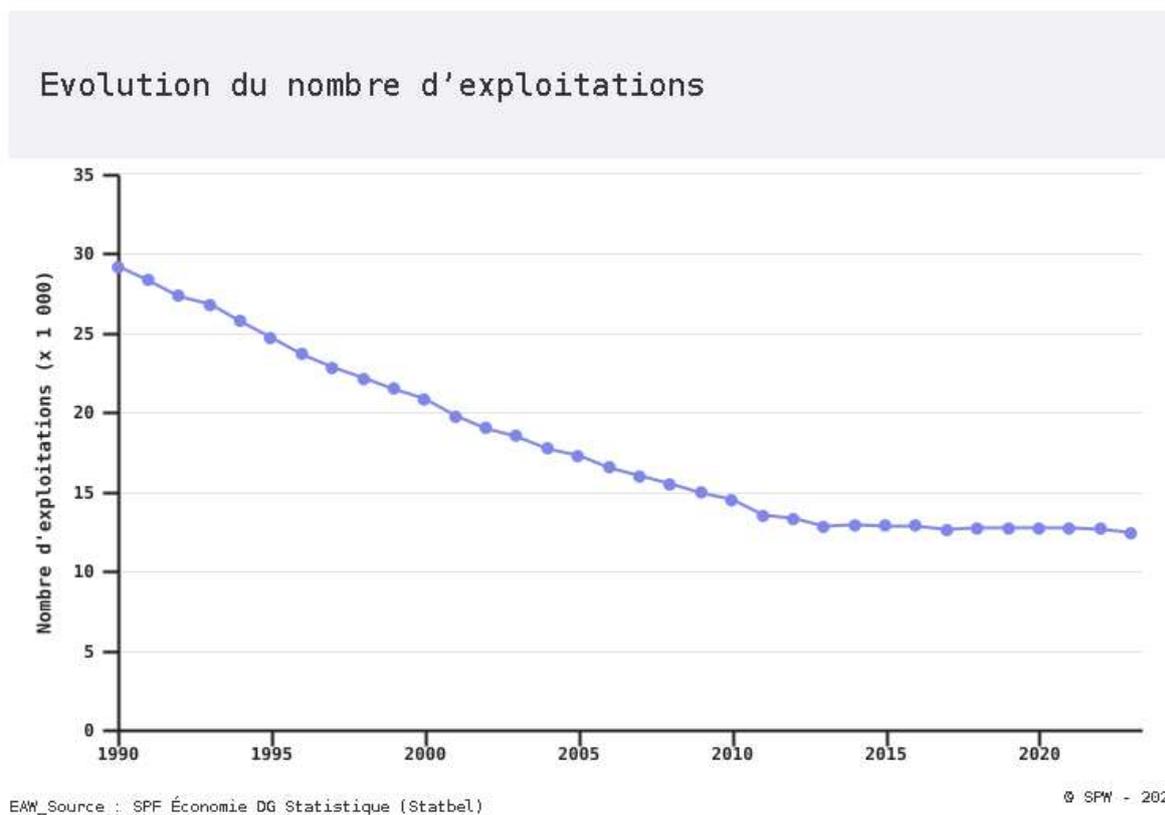


Figure 14 Evolution du nombre d'exploitations Source : *Etat de l'agriculture Wallonne 2024*

Au niveau communal, les pertes les plus significatives en nombre d'exploitations ont été observées à Tournai (-18), Silly (-12) et Celles (-10). En termes relatifs, les communes d'Antoing (-24 %), Mont-de-l'Enclus (-17 %) et Estaimpuis (-16 %) ont été les plus touchées par l'arrêt des exploitants.

Malgré cette tendance à la baisse, certaines communes ont vu l'émergence de nouvelles activités agricoles au cours des dix dernières années. Par exemple, Bernissart a enregistré une augmentation de six exploitations, tandis que Péruwelz en a accueilli quatre nouvelles.

Tableau 9 Nombre d'exploitations par commune

| Communes            | nombre d'exploitations (2023) | nombre d'exploitations (2013) | Perte et gain des exploitations en 10 ans | % de perte et de gain |
|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|-----------------------|
| Antoing             | 22                            | 29                            | -7  | -24%                  |
| Ath                 | 185                           | 188                           | -3  | -2%                   |
| Beloil              | 56                            | 58                            | -2  | -3%                   |
| Bernissart          | 18                            | 14                            | 4   | 29%                   |
| Brugelette          | 23                            | 22                            | 1   | 5%                    |
| Brunehaut           | 55                            | 63                            | -8  | -13%                  |
| Celles              | 104                           | 114                           | -10                                       | -9%                   |
| Chièvres            | 51                            | 57                            | -6  | -11%                  |
| Comines-Warneton    | 108                           | 111                           | -3  | -3%                   |
| Ellezelles          | 83                            | 89                            | -6  | -7%                   |
| Enghien             | 54                            | 54                            | 0   | 0%                    |
| Estaimpuis          | 37                            | 44                            | -7  | -16%                  |
| Flobecq             | 20                            | 23                            | -3  | -13%                  |
| Frasnes-lez-Anvaing | 188                           | 186                           | 2   | 1%                    |
| Lessines            | 86                            | 87                            | -1  | -1%                   |
| Leuze-en-Hainaut    | 111                           | 117                           | -6  | -5%                   |
| Mont-de-l'Enclus    | 39                            | 47                            | -8  | -17%                  |
| Mouscron            | 54                            | 57                            | -3  | -5%                   |
| Pecq                | 61                            | 60                            | 1   | 2%                    |
| Péruwelz            | 71                            | 65                            | 6   | 9%                    |
| Rumes               | 36                            | 37                            | -1  | -3%                   |
| Silly               | 112                           | 124                           | -12                                       | -10%                  |
| Tournai             | 286                           | 304                           | -18                                       | -6%                   |
| <b>Total wapi</b>   | <b>1860</b>                   | <b>1950</b>                   | <b>-90</b>                                |                       |

La Wallonie picarde demeure une région à forte densité agricole, avec une proportion élevée d'exploitations professionnelles et une spécialisation marquée dans le secteur. Cependant, la **diminution du nombre d'exploitations** et le **vieillessement des chefs d'exploitation** soulignent la nécessité de **soutenir le renouvellement des générations** et de **promouvoir l'installation** de nouveaux agriculteurs **pour assurer la pérennité du secteur**.

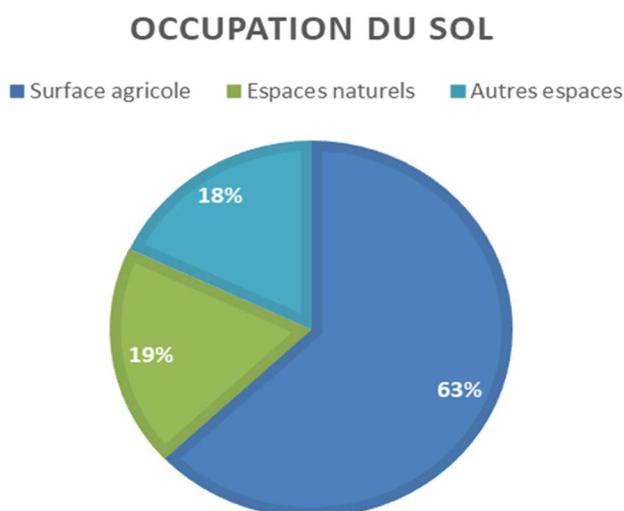
De plus, la diminution du nombre d'exploitants va de pair avec une augmentation croissante de la superficie des exploitations.

### 3.2.2. SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE - SAU

#### 3.2.2.1. RÉPARTITION DE LA SAU ET OCCUPATION DU SOL

En 2023, la superficie agricole utilisée (SAU) de la Wallonie picarde atteignait **873,42 km<sup>2</sup>**, soit **63 % de l'ensemble de son territoire** (1 386,36 km<sup>2</sup>). Ce chiffre est particulièrement révélateur de l'importance de l'agriculture dans la région, en comparaison avec la moyenne wallonne, qui s'établit autour de **44%** (source : IWEPS – *Utilisation du sol*). Cette proportion élevée illustre clairement le rôle structurant que joue l'activité agricole dans l'aménagement, l'économie et l'identité rurale de la Wallonie picarde.

Tableau 10 Occupation du sol / source : IWEPS – Utilisation du sol



#### Des disparités locales marquées

Si la moyenne locale est élevée, une lecture par commune révèle des **variations importantes** de l'intensité agricole selon les territoires :

- Les communes les plus agricoles sont **Pecq (77,4%)**, **Celles (86,3 %)**, **Silly (78,3 %)**, **Frasnes-lez-Anvaing (78,6 %)** et **Leuze-en-Hainaut (78,3 %)**. Dans ces territoires, l'agriculture domine quasiment l'ensemble de l'espace, souvent en lien avec des paysages ouverts, des terres limoneuses très fertiles, et une tradition ancienne de grande culture.
- D'autres communes présentent des taux de SAU plus faibles, notamment **Bernissart (43,9 %)**, **Mouscron (43,8 %)** ou **Antoing (47 %)**. Cette situation peut s'expliquer par la **présence de pôles urbains**, de **zones boisées ou naturelles**, ou encore de **friches industrielles** ou anciennes zones d'extraction, comme dans le cas de Bernissart.

#### 3.2.2.2. SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS

En 2023, la superficie agricole utilisée (SAU) moyenne par exploitation en Wallonie picarde s'élevait à approximativement **47 ha**, soit un niveau inférieur à la moyenne du Hainaut (54,7 ha) et à celle de l'ensemble wallon (59,1 ha). Cette superficie est néanmoins **supérieure à la moyenne nationale**, qui s'établit à 39,5 ha par exploitation. (Source : [iweeps.be/indicateur-statistique/utilisation-du-sol/](http://iweeps.be/indicateur-statistique/utilisation-du-sol/)).

Cependant, la situation en Wapi présente une **grande hétérogénéité entre communes**. Par exemple :

- **Moucron** affiche la **plus petite SAU moyenne** avec **27,4 ha par exploitation**, caractéristique d'un tissu urbain dense ;
- À l'inverse, **Bruglette** atteint une SAU moyenne de **89,2 ha**, la plus élevée du territoire, reflétant des exploitations de plus grande taille dans un cadre rural plus étendu.

Tableau 11 SAU moyenne des exploitations Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole - 2023

| Communes            | nombre d'exploitations (2023) | SAU (ha)        | SAU moyenne/exploit (2023) |
|---------------------|-------------------------------|-----------------|----------------------------|
| Antoing             | 22                            | 1105,32         | 50,20                      |
| Ath                 | 185                           | 9080,77         | 49,10                      |
| Beloeil             | 56                            | 3431,19         | 61,30                      |
| Bernissart          | 18                            | 1297,33         | 72,10                      |
| Brugelle            | 23                            | 2052,51         | 89,20                      |
| Brunehaut           | 55                            | 2147,23         | 39,00                      |
| Celles              | 104                           | 5606,50         | 53,90                      |
| Chièvres            | 51                            | 2880,11         | 56,50                      |
| Comines-Warneton    | 108                           | 4293,11         | 39,80                      |
| Ellezelles          | 83                            | 3242,65         | 39,10                      |
| Enghien             | 54                            | 2509,24         | 46,50                      |
| Estaimpuis          | 37                            | 1724,71         | 46,60                      |
| Flobecq             | 20                            | 984,47          | 49,20                      |
| Frasnes-lez-Anvaing | 188                           | 8268,05         | 44,00                      |
| Lessines            | 86                            | 3423,07         | 39,80                      |
| Leuze-en-Hainaut    | 111                           | 5555,22         | 50,00                      |
| Mont-de-l'Enclus    | 39                            | 1493,95         | 38,30                      |
| Mouscron            | 54                            | 1477,89         | 27,40                      |
| Pecq                | 61                            | 3275,64         | 53,70                      |
| Péruwelz            | 71                            | 3310,22         | 46,60                      |
| Rumes               | 36                            | 1455,80         | 40,40                      |
| Silly               | 112                           | 5475,73         | 48,90                      |
| Tournai             | 286                           | 13250,96        | 46,30                      |
| <b>Total wapi</b>   | <b>1860</b>                   | <b>87341,67</b> | <b>46,96</b>               |
| Hainaut             | 3 799                         | 207619,00       | 54,70                      |
| Wallonie            | 12 400                        | 732658,00       | 59,10                      |
| Belgique            | 34 128                        | 1348503,00      | 39,50                      |

### 3.2.2.3. ÉVOLUTION DE LA SAU

L'évolution de la SAU est influencée par 2 facteurs : d'une part, la **perte de surface agricole** liée principalement à **l'urbanisation croissante** et d'autre part, **l'augmentation de la SAU moyenne** des exploitations liée à la **diminution du nombre d'agriculteurs**.

#### Une urbanisation croissante :

Au cours de la dernière décennie, **de nombreuses communes ont connu une diminution significative de leur SAU**. Les baisses les plus marquées sont :

- **Bruglette** : -376,8 ha (-15,5 %) ;
- **Mont-de-l'Enclus** : -200,8 ha (-11,8 %) ;
- **Antoing** : -59,7 ha (-5,1 %) ;
- **Brunehaut** : -53,9 ha (-2,4%) ;
- **Tournai** : -256,3 ha (-1,9 %) ;
- **Lessines** : -54 ha (-1,6%) ;
- **Celles** : -78,7 ha (-1,4%) ;
- **Pecq** : -44,6 ha (-1,3%).

Entre 2015 et 2023, le SIGeC <sup>2</sup>a enregistré une perte de 2.141 ha de la SAU en Wapi. (Source : Wallonie - Direction de l'Analyse Economique et Agricole)

Ces diminutions sont principalement dues à **l'urbanisation croissante**, particulièrement dans les communes à forte dynamique démographique. **L'artificialisation des sols** – pour de l'habitat, des infrastructures ou des activités économiques – se fait souvent au détriment des terres agricoles.

La Wallonie picarde affiche une forte occupation agricole du sol et une dynamique contrastée selon les entités locales : d'un côté, des exploitations à grande échelle dans certaines communes rurales ; de l'autre, une pression foncière croissante dans les communes urbaines ou périurbaines, affectant la pérennité du foncier agricole.

#### Une augmentation de la SAU moyenne par exploitation

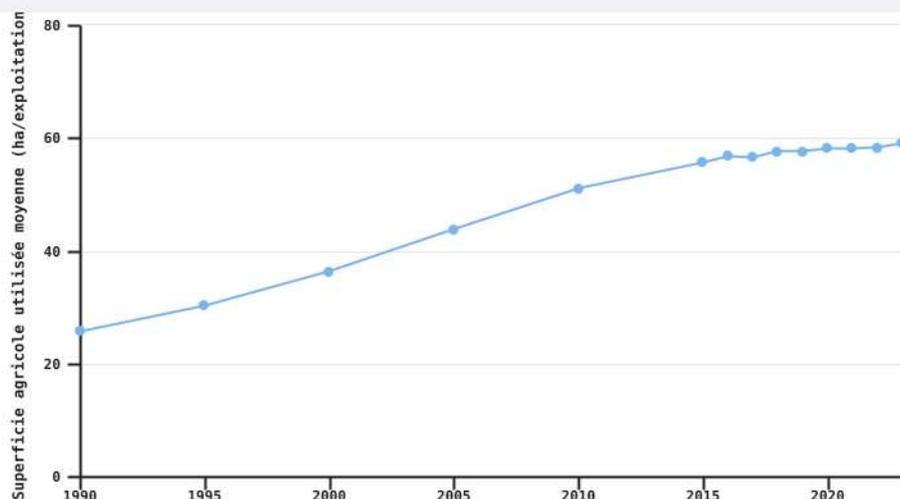
Depuis 1990, la **superficie agricole utilisée moyenne par exploitation** en Wallonie n'a cessé d'augmenter. Elle est passée d'environ **26 ha en 1990** à **près de 60 ha en 2023**, soit plus du double en un peu plus de 30 ans.

Cette progression régulière reflète une tendance structurelle forte : **la concentration des terres agricoles**. Le nombre d'exploitations diminue, tandis que celles qui subsistent s'agrandissent, souvent via la reprise de surfaces libérées par la cessation d'activité de plus petites exploitations. Ce phénomène est étroitement lié à la **modernisation de l'agriculture**, à la recherche d'**économies d'échelle**, ainsi qu'à **l'augmentation des exigences technico-économiques** auxquelles doivent répondre les exploitants agricoles.

---

<sup>2</sup> Le SIGeC est une source de données gérée par la DGARNE (Département de l'Agriculture et Département des Aides) qui reprend notamment l'identification des agriculteurs et les parcelles qu'ils exploitent.

### Evolution de la superficie agricole utilisée moyenne des exploitations



EAW\_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Figure 15 Evolution de la SAU moyenne des exploitations (Source : Etat de l'agriculture wallonne, 2024.)

### 3.2.3. RÉGIONS AGRICOLES

La Wallonie picarde se caractérise par une mosaïque de paysages agricoles dominée par deux grandes régions pédologiques : la **région limoneuse** et la **région sablo-limoneuse**. Ces deux zones, bien que voisines, présentent des caractéristiques agro-pédologiques distinctes qui influencent fortement les types de cultures pratiquées, les rendements agricoles, ainsi que les pratiques culturales.

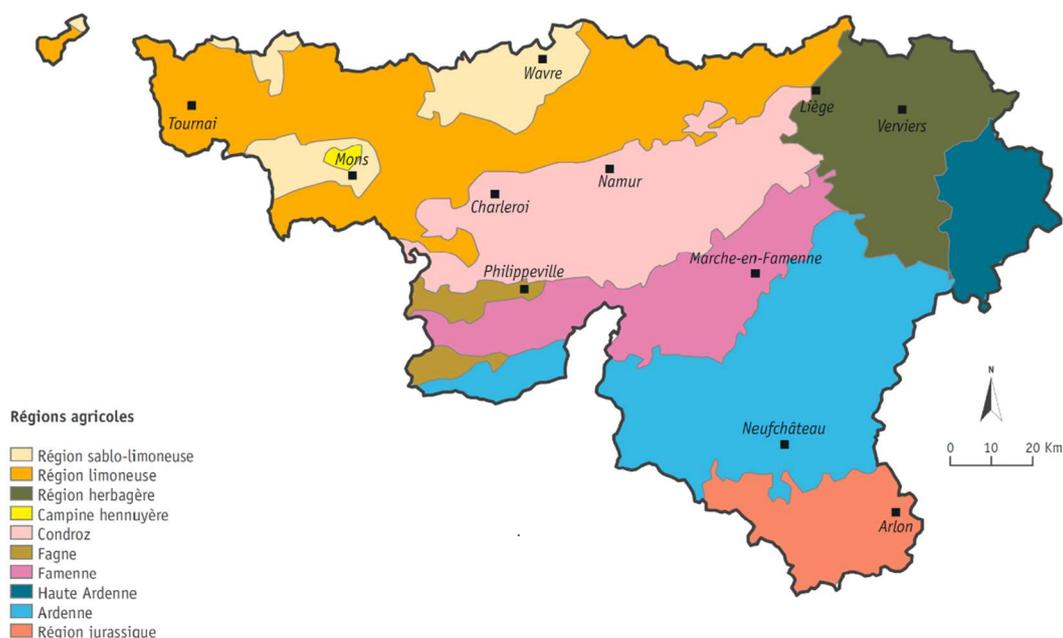


Figure 16 Etat de l'Agriculture Wallonne\_DA\_SPW ARNE

Le tableau suivant présente la répartition de la SAU par commune et par région agricole.

Tableau 12 répartition de la SAU par commune et par région agricole

| Communes                   | SAU (ha)        | Régions agricoles |           | SAU/Régions agricoles (ha) |                 |
|----------------------------|-----------------|-------------------|-----------|----------------------------|-----------------|
|                            |                 | Sablo-limoneuse   | Limoneuse | Sablo-limoneuse            | Limoneuse       |
| <b>Antoing</b>             | 1105,32         | -                 | 100 %     |                            | 1105,32         |
| <b>Ath</b>                 | 9080,77         | 7 %               | 93 %      | 653,94                     | 8426,83         |
| <b>Beloeil</b>             | 3431,19         | 53 %              | 47 %      | 1809,64                    | 1621,55         |
| <b>Bernissart</b>          | 1297,33         | 100 %             | -         | 1297,33                    |                 |
| <b>Brugelette</b>          | 2052,51         | -                 | 100 %     |                            | 2052,51         |
| <b>Brunehaut</b>           | 2147,23         | -                 | 100 %     |                            | 2147,23         |
| <b>Celles</b>              | 5606,50         | 1 %               | 99 %      | 28,89                      | 5577,61         |
| <b>Chièvres</b>            | 2880,11         | -                 | 100 %     |                            | 2880,11         |
| <b>Comines-Warneton</b>    | 4293,11         | 18 %              | 82 %      | 792,77                     | 3500,34         |
| <b>Ellezelles</b>          | 3242,65         | 61 %              | 39 %      | 1991,59                    | 1251,06         |
| <b>Enghien</b>             | 2509,24         | -                 | 100 %     |                            | 2509,24         |
| <b>Estaimpuis</b>          | 1724,71         | -                 | 100 %     |                            | 1724,71         |
| <b>Flobecq</b>             | 984,47          | 89 %              | 11 %      | 873,03                     | 111,44          |
| <b>Frasnes-lez-Anvaing</b> | 8268,05         | 36 %              | 64 %      | 2965,01                    | 5303,04         |
| <b>Lessines</b>            | 3423,07         | -                 | 100 %     |                            | 3423,07         |
| <b>Leuze-en-Hainaut</b>    | 5555,22         | 3 %               | 97 %      | 149,14                     | 5406,08         |
| <b>Mont-de-l'Enclus</b>    | 1493,95         | 50 %              | 50 %      | 742,74                     | 751,21          |
| <b>Mouscron</b>            | 1477,89         | 1 %               | 99 %      | 14,10                      | 1463,79         |
| <b>Pecq</b>                | 3275,64         | -                 | 100 %     |                            | 3275,64         |
| <b>Péruwelz</b>            | 3310,22         | 15 %              | 85 %      | 497,91                     | 2812,31         |
| <b>Rumes</b>               | 1455,80         | -                 | 100 %     |                            | 1455,80         |
| <b>Silly</b>               | 5475,73         | -                 | 100 %     |                            | 5475,73         |
| <b>Tournai</b>             | 13250,96        | -                 | 100 %     |                            | 13250,96        |
| <b>Total Wapi</b>          | <b>87341,67</b> |                   |           | <b>11816,09</b>            | <b>75525,58</b> |

- La **région limoneuse** (86,5 % de la SAU en Wapi)

Représentant la majeure partie des terres agricoles de la Wallonie picarde (plus de 75 500 ha), la région limoneuse est reconnue pour la **fertilité exceptionnelle de ses sols**. Constituée majoritairement de loess (dépôts éoliens limoneux), elle bénéficie de sols profonds, bien structurés et riches en minéraux. Ces conditions en font une **région propice à la grande culture** : blé, orge, betteraves sucrières et pommes de terre y dominent. Toutefois, ces sols présentent une **sensibilité accrue à l'érosion**, nécessitant des pratiques culturales adaptées (cultures de couverture, travail du sol limité).

La **région limoneuse** se distingue par une **productivité supérieure**, particulièrement adaptée aux cultures intensives.

- La **région sablo-limoneuse** (13,5 % de la SAU en Wapi)

La région sablo-limoneuse, bien que plus restreinte en superficie (environ 11 800 ha), occupe des zones stratégiques du territoire, notamment dans des communes comme Bernissart, Beloeil, Ellezelles, ou Flobecq. Les sols y sont plus légers, issus de dépôts mixtes de sable et de limon, offrant un **drainage plus rapide** et un **réchauffement précoce au printemps**, deux atouts précieux pour certaines cultures spécialisées. Ce territoire est davantage tourné vers les **cultures fourragères, le maïs, les légumes**, ainsi que certaines productions animales, du fait de sols plus variés et parfois moins riches que les limons purs.

La **région sablo-limoneuse**, quant à elle, affiche une **productivité plus variable**, mais elle offre une plus grande diversité de cultures possibles, notamment en légumes et maïs, et une plus grande réactivité des sols. C'est aussi une zone plus résiliente en conditions humides grâce à un bon drainage naturel.

La nature du sol et donc la qualité de la terre influencera notamment le prix du foncier.

### 3.2.4. PRIX DU FONCIER ET ACCÈS À LA TERRE

Les arrondissements d'**Ath (39 262 €/ha)** et de **Tournai-Mouscron (38 649 €/ha)** affichent des prix proches de la moyenne wallonne (**39 216 €/ha**).

La **zone sablo-limoneuse** enregistre les **prix moyens les plus élevés** (40 252 €/ha), en partie en raison de terres plus fertiles et polyvalentes.

À l'inverse, la **zone limoneuse** affiche un **prix global plus bas** (37 787 €/ha), bien que ses **terres arables soient les plus chères** (49 290 €/ha), indiquant une forte demande pour la culture céréalière et betteravière.

Tableau 13 Prix du foncier et accès à la terre/ Source: Observatoire du foncier agricole wallon, Rapports 2020 et 2024

| Zone                             | 2023              |                                      |  | 2019              | Evolution en 4 ans |                        |
|----------------------------------|-------------------|--------------------------------------|--|-------------------|--------------------|------------------------|
|                                  | Prix moyen (€/ha) | Prix moyen (€/ha) des terres arables | Prix moyen (€/ha) des prairies permanentes | Prix moyen (€/ha) | Evolution (€/ha)   | Evolution relative (%) |
| Wallonie                         | 39.216 €          | 45.888 €                             | 28.068 €                                   | 28.687 €          | 10.529,0 €         | 36,70%                 |
| Hainaut - Région Limoneuse       | 37.787 €          | 49.290 €                             | 39.957 €                                   | 37.248 €          | 539,0 €            | 1,45%                  |
| Hainaut - Région Sablo-limoneuse | 40.252 €          | 44.351 €                             | 40.722 €                                   | 45.881 €          | -5.629,0 €         | -12,27%                |
| Arrondissement Ath               | 39.262 €          | –                                    | –  | 20.709 €          | 18.553,0 €         | 89,59%                 |
| Arrondissement Tournai-Mouscron  | 38.649 €          | –                                    | –  | 28.226 €          | 10.423,0 €         | 36,93%                 |

Prix de vente moyen des biens immobiliers agricoles non bâtis situés entièrement en zone agricole selon les régions (données 2019 et 2023). (Source: Observatoire du foncier agricole wallon, Rapports 2020 et 2024).

En 4 ans, la valeur moyenne des terres agricoles a augmenté de **36,7 %**.

L'arrondissement de Tournai-Mouscron connaît une évolution très proche de la moyenne wallonne : **+36,9 %**. Cette zone est soumise à une **forte urbanisation (Mouscron, Tournai)**, ce qui accentue la concurrence pour le foncier.

L'arrondissement d'Ath se démarque par une **hausse spectaculaire des prix** (+89,6 %), révélant une tension foncière particulièrement forte.

---

### 3.2.4.1. PRESSION FONCIÈRE ET ACCÈS À LA TERRE : UN FREIN À L'INSTALLATION ET À LA PÉRENNITÉ DES EXPLOITATIONS

La flambée continue des prix des terres agricoles en Wallonie constitue un défi majeur pour l'agriculture, en particulier pour les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer. Le coût du foncier représente désormais un **obstacle structurel à l'entrée dans le métier**, limitant fortement les possibilités d'acquisition ou même de location de parcelles. Cette situation fragilise aussi les exploitations familiales existantes, souvent incapables de rivaliser avec des acteurs non agricoles ou des investisseurs disposant d'importants moyens financiers.

Alors que **le prix moyen du foncier a augmenté de près de 37 % en Wallonie entre 2019 et 2023**, le revenu agricole, lui, **n'a pas connu une croissance proportionnelle**. Les prix de vente des produits agricoles stagnent ou restent volatils, et ne permettent pas de rentabiliser l'achat de terres aux prix actuels. Cette **décorrélation croissante entre la valeur des terres et leur capacité de production agricole** entraîne un décalage préoccupant : la terre devient un **actif spéculatif** davantage qu'un outil de travail pour nourrir la population.

Plusieurs rapports soulignent que cette dynamique favorise la concentration foncière et l'**accaparement des terres** par des sociétés ou des groupes d'investisseurs, comme c'est le cas de **la société SOGESA** dans le Hainaut occidental, pointée du doigt pour sa stratégie d'acquisition agressive. Des organismes tels que **Terre-en-vue** ou **la FUGEA** alertent régulièrement sur le fait que ce phénomène alimente la spéculation, pousse les prix vers le haut, et **affaiblit les modèles agricoles diversifiés, agroécologiques ou de circuit court**, pourtant plébiscités par les politiques publiques.

Enfin, la rareté relative du foncier disponible — aggravée par **l'urbanisation croissante et l'artificialisation des sols** — contribue à renforcer cette pression.

---

### 3.2.5. ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE

L'agriculture en Wallonie exerce des **pressions significatives sur les sols, l'eau et la biodiversité**, particulièrement dans les régions de grandes cultures telles que la **région limoneuse** et la **région sablo-limoneuse**. Ces zones, caractérisées par des terres fertiles et une agriculture intensive (céréales, pommes de terre, betteraves, maïs...), concentrent les impacts environnementaux les plus marqués.

#### Constats environnementaux globaux en Wallonie:

- **Érosion des sols** : Plus de 57 % des surfaces cultivées subissent une érosion non soutenable (>5 t/ha/an), notamment à cause du **travail intensif des sols** et des **épisodes climatiques extrêmes**. Cela entraîne perte de fertilité, coulées boueuses, inondations et dégradation de la qualité de l'eau.
- **Perte de matière organique** : 90 % des terres cultivées présentent des niveaux insuffisants en carbone organique total (<20 g/kg), compromettant la fertilité des sols, leur capacité de rétention d'eau, de filtration et de séquestration du carbone.
- **Pollution diffuse** : La pollution par les nitrates et les pesticides est préoccupante, notamment dans les eaux percolant sous les sols cultivés. Environ 11 % du territoire wallon dépassait le seuil de 50 mg/l de nitrates entre 2017 et 2021.
- **Pressions régionales spécifiques** : Les régions limoneuses et sablo-limoneuses affichent les plus fortes doses moyennes d'utilisation de **produits phytopharmaceutiques**, respectivement 3,6 et 2,8 kg/ha contre 2kg/ha dans le Condroz, 1,7kg/ha en Campine hennuyère ou encore 0,2 kg/ha en Ardenne.

- **Déclin de la biodiversité** : L'agriculture est un facteur clé du déclin de l'avifaune commune (oiseaux de plaine), qui a chuté de 60 % depuis 1990. De manière générale, près de 75 % des espèces d'intérêt communautaire et 95 % des habitats agricoles sont dans un état défavorable.

L'agriculture wallonne, bien qu'elle reste un pilier essentiel de l'économie et de l'aménagement du territoire, est confrontée depuis plusieurs décennies à une pression croissante pour réduire son empreinte environnementale. Face aux constats alarmants relatifs à la dégradation des sols, à la pollution des eaux, à la perte de biodiversité et aux émissions de gaz à effet de serre, le secteur a progressivement amorcé une **transition vers des pratiques plus durables**. Cette transition, encore en cours, s'appuie sur une série d'initiatives, de politiques publiques, de changements structurels et d'engagements volontaires, que l'on peut aujourd'hui mesurer. (Source : *Diagnostic environnemental de la Wallonie, 2024*).

### 3.2.5.1 RÉDUCTION DES INTRANTS CHIMIQUES ET DES ÉMISSIONS

Au cours des dernières décennies, l'agriculture wallonne a engagé une transition vers des pratiques plus durables, traduite par une **réduction significative des intrants chimiques** et des **émissions agricoles**.

Entre **1995 et 2017**, l'usage des **produits phytosanitaires** a diminué de **40 %**, grâce à l'évolution des pratiques, la réglementation et la sensibilisation des agriculteurs. Toutefois, les **régions limoneuses et sablo-limoneuses**, très orientées vers la grande culture, restent parmi les plus consommatrices (3,6 kg/ha et 2,8 kg/ha respectivement), en dépit des efforts de réduction.

L'utilisation des **engrais minéraux** a également reculé : baisse estimée de **18 à 30 %** pour l'azote, jusqu'à **73 %** pour les phosphates, et **67 %** de réduction des émissions de substances acidifiantes (principalement ammoniac) depuis 1990. Ces résultats sont liés à une **meilleure gestion des apports**, à l'**optimisation des effluents d'élevage** et à la réduction du cheptel bovin (-29 % entre 2001 et 2020).

Parallèlement, les **émissions agricoles de gaz à effet de serre** ont diminué de **14 % entre 1995 et 2017**, grâce à la baisse de l'élevage intensif, à l'**amélioration des pratiques de fertilisation**, et aux premières mesures ciblées sur la réduction du méthane entérique.

Ces avancées, bien qu'inégales selon les régions et les filières, montrent une **mobilisation croissante du secteur agricole** pour atténuer son impact environnemental. (Source : *Diagnostic environnemental de la Wallonie, 2024*).

### 3.2.5.2 PROGRAMME AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

Le **programme agroenvironnemental** en Wallonie invite les agriculteurs à adopter des **pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**, de la biodiversité, du climat et du paysage. Ces pratiques, appelées **MAEC** (Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques), vont au-delà des obligations usuelles.

Elles concernent, entre autres :

- la mise en place de bandes enherbées ou de parcelles aménagées,
- l'entretien de prairies naturelles,
- l'amélioration du taux de carbone organique des sols,
- la promotion de races locales menacées.

Le tableau suivant présente le taux d'engagement des agriculteurs du territoire à au moins une MAE. Ces données mises à jour en 2014 sont relatives aux engagements de 2010. Nous n'avons pu obtenir de données plus récentes à ce jour pour la Wapi. De plus, certaines MAEC se retrouvent actuellement dans les éco-régimes de la PAC (nouveau 2025) comme : la couverture longue du sol, les cultures favorables à l'environnement, le maillage écologique ou encore la réduction d'intrants...

Tableau 14 taux d'engagement des agriculteurs du territoire à au moins une MAE (Source : Walstat – 2010)

| Communes            | Nombre d'exploitations (2023) | Taux d'engagement aux MAE en 2010 (% des agriculteurs) |
|---------------------|-------------------------------|--|
| Antoing             | 22                            | 14,9   |
| Ath                 | 185                           | 29,3   |
| Beloeil             | 56                            | 20,1   |
| Bernissart          | 18                            | 27,4   |
| Brugelette          | 23                            | 33,0   |
| Brunehaut           | 55                            | 23,9   |
| Celles              | 104                           | 22,2   |
| Chièvres            | 51                            | 27,3   |
| Comines-Warneton    | 108                           | 20,5   |
| Ellezelles          | 83                            | 18,7   |
| Enghien             | 54                            | 30,3   |
| Estaimpuis          | 37                            | 20,1   |
| Flobecq             | 20                            | 7,5  |
| Frasnes-lez-Anvaing | 188                           | 26,7   |
| Lessines            | 86                            | 18,4   |
| Leuze-en-Hainaut    | 111                           | 30,2   |
| Mont-de-l'Enclus    | 39                            | 19,7   |
| Mouscron            | 54                            | 14,2   |
| Pecq                | 61                            | 28,1   |
| Péruwelz            | 71                            | 26,8   |
| Rumes               | 36                            | 29,4   |
| Silly               | 112                           | 24,8   |
| Tournai             | 286                           | 28,9   |
| <b>Moyenne Wapi</b> |                               | <b>23,5</b>  |
| <b>Wallonie</b>     |                               | <b>41,2</b>  |
| <b>Hainaut</b>      |                               | <b>34,6</b>  |

Le territoire affichait, en 2010, un taux d'engagement relativement faible au regard des moyennes wallonne et hainuyère. De grandes disparités existent entre les communes (7,5% à Flobecq contre 33 % à Brugelette). Cependant, de nombreux agriculteurs adoptent également des gestes durables en dehors du cadre formel des MAEC, souvent par conviction ou tradition, mais aussi pour répondre aux attentes sociétales. La charge administrative, les contrôles ou encore les conditions d'obtentions des MAEC freinent l'engagement officiel de ces agriculteurs.

À noter que des éléments subjectifs influencent le taux de participation. Il s'agit en particulier de représentations négatives concernant la mise en œuvre d'actions environnementales et les activités agricoles de services pour l'amélioration de l'état de l'environnement, qui freinent l'engagement d'une partie des acteurs du secteur agricole dans les MAEC (*Etat de l'environnement wallon, MAEC, 2023*).

### 3.2.5.3 AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN WAPI

L'agriculture biologique constitue aujourd'hui un enjeu crucial dans le **développement de systèmes alimentaires durables**, répondant à la fois aux attentes de certains consommateurs, aux exigences environnementales et aux défis économiques du monde agricole. En Wallonie, le secteur bio bénéficie d'une reconnaissance croissante, bien que des disparités territoriales persistent.

Tableau 15 SAU BIO en WAPI (Source : Etat de l'Agriculture wallonne, 2023)

| Communes            | SAU (ha)<br>2023 | Total SAU<br>bio (ha)<br>2023 | % SAU BIO   |
|---------------------|------------------|-------------------------------|-------------|
| Antoing             | 1105,32          | 1                             | 0,1%        |
| Ath                 | 9080,77          | 107                           | 1,2%        |
| Beloeil             | 3431,19          | 69                            | 2,0%        |
| Bernissart          | 1297,33          | 1                             | 0,1%        |
| Brugelle            | 2052,51          | 8                             | 0,4%        |
| Brunehaut           | 2147,23          | 2                             | 0,1%        |
| Celles              | 5606,50          | 161                           | 2,9%        |
| Chièvres            | 2880,11          | 75                            | 2,6%        |
| Comines-Warneton    | 4293,11          | 23                            | 0,5%        |
| Ellezelles          | 3242,65          | 63                            | 1,9%        |
| Enghien             | 2509,24          | 44                            | 1,8%        |
| Estaimpuis          | 1724,71          | 3                             | 0,2%        |
| Flobecq             | 984,47           | 2                             | 0,2%        |
| Frasnes-lez-Anvaing | 8268,05          | 211                           | 2,6%        |
| Lessines            | 3423,07          | 196                           | 5,7%        |
| Leuze-en-Hainaut    | 5555,22          | 141                           | 2,5%        |
| Mont-de-l'Enclus    | 1493,95          | 1                             | 0,1%        |
| Mouscron            | 1477,89          | 103                           | <b>7,0%</b> |
| Pecq                | 3275,64          | 9                             | 0,3%        |
| Péruwelz            | 3310,22          | 210                           | <b>6,4%</b> |
| Rumes               | 1455,80          | 92                            | <b>6,3%</b> |
| Silly               | 5475,73          | 108                           | 2,0%        |
| Tournai             | 13250,96         | 435                           | 3,3%        |
| <b>Total wapi</b>   | <b>87341,67</b>  | <b>2068</b>                   | <b>2,4%</b> |

En 2023, la **superficie agricole utilisée (SAU) certifiée en agriculture biologique en Wapi s'élevait à 2 068 hectares** soit seulement **2,4%** de la SAU totale. Ce chiffre est nettement en dessous de la moyenne régionale wallonne, où la SAU bio atteint **12,5 %**.

L'agriculture biologique n'est pas répartie de manière homogène sur le territoire. Certaines communes affichent des taux encourageants (Mouscron 7%, Péruwelz 6,4%, Rumes 6,3%), tandis que d'autres sont presque absentes de la dynamique bio (Antoing, Bernissart, Brunehaut, Mont-de-l'Enclus 0,1%, Estaimpuis, Flobecq 0,2%).

En Wallonie, la surface agricole en bio a considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Malgré une légère baisse en 2023 (-1,2 %), la région reste leader au niveau belge en termes de surface et de nombre d'exploitations bio. La **Wapi**, avec ses **2,4 %** de SAU en bio, se situe donc loin derrière la dynamique régionale. À l'heure où la Wallonie s'est fixé comme objectif d'atteindre **30 % de SAU bio d'ici 2030** (Plan Bio), le territoire de la **Wapi affiche un important retard**.

Le territoire est marqué par une agriculture intensive dominée par les grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre), une agriculture majoritairement tournée vers des pratiques conventionnelles et des exploitations de taille moyenne à grande, peu enclines à changer de modèle sans incitant fort.

Contrairement à d'autres zones rurales de Wallonie, la Wapi souffre d'un **manque de structuration de filière bio locale**. Toutefois, certaines initiatives locales (groupements de producteurs comme la Coop Alimentaire qui réunit aujourd'hui 17 producteurs bio de fruits et légumes installés en Wallonie picarde ou les filières courtes) permettent d'amorcer cette évolution.

En juillet 2024, Biowallonie dénombrait **104 producteurs certifiés bio en Wapi** soit 5,5% des producteurs du territoire.

---

#### 3.2.5.4. DURABILITÉ ET AGROÉCOLOGIE

Bien que l'agriculture biologique reste encore peu développée sur le territoire, de nombreux producteurs s'engagent de manière volontaire dans des démarches visant à **réduire l'impact environnemental de leurs pratiques**. Cette dynamique s'accompagne également d'une **recherche d'autonomie**, tant sur le plan énergétique qu'alimentaire pour leur bétail. Par ailleurs, un nombre croissant d'agriculteurs s'inscrivent dans une **transition agroécologique**.

#### DÉMARCHE AGROÉCOLOGIQUE

L'agroécologie est une manière de repenser l'agriculture en prenant en compte l'ensemble du vivant : la terre, les plantes, les animaux, les agriculteurs et les consommateurs. Grâce à cette **approche globale**, qui relie les aspects agronomiques, sociaux, économiques et environnementaux, elle permet de transformer en profondeur nos systèmes alimentaires. Elle rend les **fermes plus autonomes**, plus **rentables**, et plus respectueuses de la nature et des humains.

Concrètement, l'agroécologie s'appuie sur 13 grands principes (comme le recyclage des ressources, la diversité ou encore la coopération entre acteurs) qu'elle traduit en pratiques agricoles durables : un travail du sol plus léger, l'utilisation de plantes couvrantes pour protéger et nourrir la terre, l'intégration d'arbres et de haies dans les champs, une plus grande biodiversité dans les cultures et les élevages, la fertilisation naturelle des sols, des soins aux animaux plus respectueux, et le recours à des traitements naturels.

L'objectif ? Produire de manière efficace, préserver l'environnement, garantir une alimentation locale de qualité, et assurer une meilleure justice sociale pour le monde agricole.

Diverses structures et projets permettent aux producteurs wallons d’assurer cette transition :

➤ **L’asbl Terres vivantes**

Depuis 3 ans, l’association Terres Vivantes s’engage aux côtés des agriculteurs wallons pour faire évoluer leurs pratiques vers une agroécologie durable et performante grâce à une expertise reconnue mêlant solides connaissances scientifiques et savoir-faire pratique.

En Wapi, **23 exploitations agricoles** sont engagées dans un projet agroécologique à travers l’accompagnement de cette asbl :

Tableau 16 ASBL Terres Vivantes (Source : [www.terres-vivantes.net/les-fermes](http://www.terres-vivantes.net/les-fermes))

| Communes                   | Exploitations                                |
|----------------------------|--|
| <b>Ath</b>                 | la ferme Desmyter                            |
|                            | la ferme Declercq                            |
| <b>Brugelle</b>            | la ferme Rasse                               |
| <b>Chièvres</b>            | la ferme Baland - La goutte du Gad Bourgeois |
|                            | la ferme du moulin - Dubois                  |
| <b>Comines-Warneton</b>    | la ferme Lamérand                            |
| <b>Ellezelles</b>          | la ferme Cauchie                             |
|                            | la ferme André de Lahamaide                  |
| <b>Enghien</b>             | la ferme Weverbergh                          |
|                            | la ferme Sermeus                             |
|                            | la ferme Pannebroeck                         |
|                            | la ferme Vanhove                             |
|                            | la ferme de Warelles                         |
| <b>Frasnes-lez-Anvaing</b> | la Ferme Lagneau                             |
| <b>Lessines</b>            | la ferme Cotton                              |
| <b>Leuze-en-Hainaut</b>    | la ferme du Plesnoy                          |
|                            | la ferme Bossut-Decuypere                    |
| <b>Silly</b>               | la ferme Vanderbiest                         |
|                            | la ferme Devenyn                             |
| <b>Tournai</b>             | La Chèvrerie de la croix de la grise         |
|                            | le Domaine de Chercq                         |
|                            | Flo'Maraichage                               |
|                            | la ferme de Rosière -Tetelain                |

➤ **Projet Terraé**

Lancé en 2022, le projet Terraé a pour objectif de soutenir la transition agroécologique en Wallonie. Il accompagne les agriculteurs via la création de collectifs, la diffusion de savoirs et la rémunération des pratiques agroécologiques.

En Wallonie picarde, plusieurs initiatives ont vu le jour, impliquant **49 producteurs** bio et conventionnels :

- **Groupe pour une Agriculture Biologique Objective et Performante** : 4 producteurs explorent des itinéraires cultureux réalistes, rentables et adaptés à l’agriculture biologique.
- **Réseau d’Agriculteurs Wallons en Agroécologie – Culture du Chanvre** : regroupe 3 producteurs engagés dans la culture durable du chanvre.

- **PanificACTION** : projet participatif mobilisant 4 producteurs pour tester de nouvelles variétés de blé panifiable adaptées à l'agroécologie, dans une logique de relocalisation de la production de farine tout en réduisant l'usage d'intrants, notamment les produits phytosanitaires.
- **Groupe Agroécologie et Résilience de l'Ouest du Hainaut (projet AERE)** : porté par le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, ce groupe vise à démontrer que les pratiques agroécologiques ont un impact positif à la fois environnemental, économique et social. Il rassemble environ 20 producteurs répartis sur les communes de Rumes, Péruwelz, Brunehaut, Beloeil, Frasnes-lez-Anvaing, Brugelette, Tournai, Bernissart, Celles et Antoing.
- **Groupement des Viticulteurs Éco-Responsables** : initié par la Haute École Condorcet, ce collectif regroupe 2 vignerons de Wapi désireux d'intégrer davantage de pratiques agroécologiques dans leurs vignobles.
- **Réseau de fermes en transition agroécologique** : 7 exploitations de Wapi sont accompagnées pendant 4 ans par le CRA-W, Fourrages Mieux, Greenotec et Natagriwal, dans le cadre d'une démarche volontaire d'évolution de leurs pratiques.
- **Groupe Assolement Agroécologique** : coordonné par Farm For Good, ce groupe se penche sur l'amélioration des systèmes de culture via l'allongement des rotations, l'introduction de couverts végétaux, la réduction du travail du sol et l'expérimentation de cultures innovantes (moutarde, tournesol, sarrasin). Il réunit 2 producteurs, à Béclers et à Lessines.
- **Groupe Agroforesterie-Élevage** : centré sur l'intégration des fourrages ligneux et l'utilisation de broyats de haies ou de taillis en paillage, ce groupe inclut un producteur du territoire (à Thieulain). (Source : [www.terrae-agroecologie.be](http://www.terrae-agroecologie.be))

En parallèle de ces démarches collectives, de nombreux producteurs mènent individuellement des pratiques agricoles isolées ou combinées ayant des impacts environnementaux non négligeables tels que l'autonomie fourragère ou encore la diminution du travail du sol.

## AUTONOMIE FOURRAGÈRE

L'autonomie fourragère désigne la capacité d'une exploitation agricole à produire sur place la majeure partie, voire la totalité, de l'alimentation destinée à ses animaux, principalement en herbe, foin, ensilage ou cultures fourragères. Cette approche vise à limiter les achats extérieurs et donc à renforcer la résilience économique, alimentaire et environnementale des fermes. Dans un contexte de changement climatique et de volatilité des prix sur les marchés agricoles, elle représente un levier stratégique pour de nombreuses exploitations d'élevage.

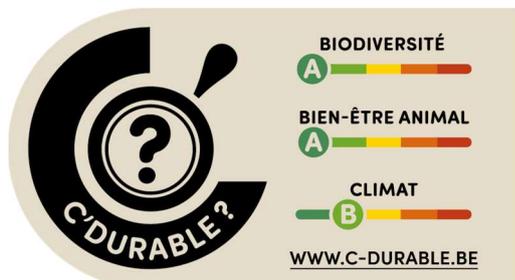
Depuis 2010, les **Parcs naturels du Pays des Collines** et des **Plaines de l'Escaut** travaillent activement à soutenir cette transition en favorisant une agriculture plus autonome et durable. Ensemble, ils ont mis sur pied un **Groupe de Travail "Herbe et Autonomie Fourragère"**, en collaboration avec d'autres partenaires comme le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France). Des actions concrètes sont mises en œuvre : fiches techniques, ateliers pratiques, visites de fermes, forum régional... De 2022 à 2024, les 2 parcs naturels ont réalisés conjointement une dizaine d'événements réunissant entre 200 à plus de 310 producteurs chaque année ( [www.paysdescollines.be](http://www.paysdescollines.be)).

Dans une volonté de valoriser les herbages, **l'association Prolafow** — regroupant des producteurs de lait — a initié la création d'un label « Spécialité Traditionnelle Garantie » (STG) pour le « **Lait de Foin** » en Wallonie. Ce lait provient de vaches nourries selon un régime respectueux de leur nature herbivore, comprenant au minimum 75 % d'herbe ou de foin, sans aliments fermentés ni OGM.

L'association a pour mission de promouvoir, encourager, développer et représenter le secteur de l'élevage et de l'agroalimentaire, avec un accent particulier sur la filière du lait de foin en Wallonie. Cela inclut tant les aspects en amont, comme les techniques et équipements de séchage, que ceux en aval : valorisation, transformation et commercialisation.

En Wapi, trois éleveurs membres de l'association pratiquent le séchage du foin en grange. Le CARAH fait également partie du conseil d'administration de l'association. (Source : [laitdefoin.be](http://laitdefoin.be))

### LABEL C' DURABLE



**C'Durable** est une initiative wallonne qui vise à **promouvoir une agriculture bovine locale, durable et transparente**, en s'appuyant sur un score de **durabilité clair et scientifique**. Ce score évalue les fermes (et non uniquement les produits) selon trois critères principaux : le climat, la biodiversité et le bien-être animal, notés de A à E. Un quatrième critère, la résilience économique, est également analysé à usage interne.

L'objectif est double :

- Accompagner les agriculteurs dans leur transition vers des pratiques plus durables.
- Informer les consommateurs pour qu'ils puissent faire des choix éclairés en faveur d'une alimentation plus responsable.

C'Durable se distingue par une approche holistique et transparente, impliquant les éleveurs dans le diagnostic de leur exploitation, tout en valorisant les circuits courts et les filières locales. Porté par Saveurs Paysannes, avec le soutien de la région wallonne, le projet se veut un levier de changement pour un élevage respectueux de l'environnement, des animaux et des territoires. (Source : [www.c-durable.be](http://www.c-durable.be))

A ce jour, 8 acteurs actifs en Wapi bénéficient de ce label : 3 agriculteurs et 5 points de vente.

Faute de temps, il n'a pas été possible de recenser de manière plus approfondie l'ensemble des actions, mesures et pratiques agricoles favorables à l'environnement mises en œuvre par les agriculteurs du bassin. Cela aurait pourtant permis de **mieux caractériser le degré de durabilité** de l'agriculture en Wapi. Néanmoins, cette piste demeure prometteuse et pourra être explorée dans le cadre de futurs travaux, études ou recherches menés sur le territoire.

#### 3.2.6. PRODUCTIONS PRINCIPALES ET ÉLEVAGE

En 2023, la répartition des cultures en Wallonie picarde (Wapi) met en évidence une spécialisation marquée dans certaines productions agricoles. Les **cultures céréalières** (froment, orge, maïs-grain, triticales) occupent **33 %** de la superficie agricole utilisée (SAU), soit une part significativement plus élevée que la moyenne wallonne (25,3 %). La majeure partie de ces céréales seront destinées à l'alimentation du bétail d'une part et au secteur énergétique d'autre part. Moins de 10% des grains seront destinés à l'alimentation humaine.

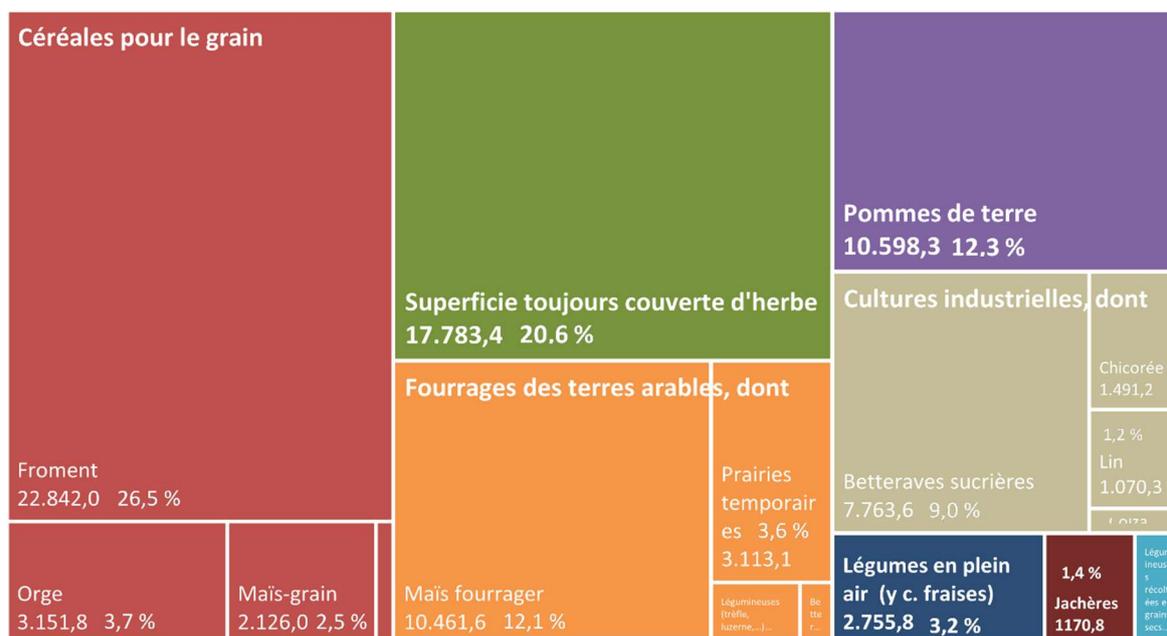


Figure 17 SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023. Réalisation : HainautStat

L'orientation culturale du territoire est renforcée par une présence importante de **pommes de terre**, qui représentent **12,1 %** de la SAU en Wapi, contre seulement 5,6 % en Wallonie. Les **cultures industrielles** (telles que les betteraves sucrières et la chicorée) et les fourrages issus des terres arables (maïs fourrager, prairies temporaires...) représentent respectivement **12,4 % et 16,7 %** de la SAU en Wapi. Ces proportions sont également supérieures à celles observées à l'échelle wallonne, où ces types de cultures couvrent 9,3 % et 13,1 % de la SAU.

À l'inverse, la part de la **superficie toujours couverte d'herbe** (prairies permanentes), indicateur d'une orientation plus herbagère et souvent liée à l'élevage, est nettement plus faible en Wapi : **20,4 %**, soit moins de **la moitié de la moyenne wallonne** (41,8 %). Cela reflète un moindre poids du modèle d'élevage herbager dans la région.

Les autres cultures – légumes en plein air (3,2 %), légumineuses récoltées en grains secs (0,7 %), jachères (1,3 %) et autres cultures (0,2 %) – occupent des parts marginales, proches de celles observées au niveau régional.

Ces particularités s'expliquent notamment par les caractéristiques pédoclimatiques de la Wapi, majoritairement située en région limoneuse, particulièrement propice aux cultures intensives comme les céréales et les pommes de terre, mais moins favorable à l'élevage extensif.

Les données issues des tableaux suivants montrent que les exploitations agricoles de Wapi se caractérisent par une **grande diversité** à la fois dans les **cultures pratiquées** et dans les **types d'élevage**, bien que certaines orientations dominent plus fortement que d'autres au sein des entités.

Tableau 17 Répartition du nombre d'exploitations par culture Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023

| Communes            | Nombre d'exploitations (2023) | Exploitations avec des superficies toujours | Exploitations avec des céréales pour le grain | Exploitations avec des fourrages des terres arables | Exploitations avec des pommes de terre | Exploitations avec des cultures industrielles | Exploitations avec légumineuses en grains secs | Exploitations avec des légumes en plein air |
|---------------------|-------------------------------|---|---|---|--|---|--|---|
| Antoing             | 22                            | 21  | 21  | 18  | 13                                     | 14  | 0  | 0   |
| Ath                 | 185                           | 168   | 154   | 146   | 99                                     | 91  | 11   | 28  |
| Beloil              | 56                            | 48  | 49  | 49  | 35                                     | 39  | 4  | 19  |
| Bernissart          | 18                            | 16  | 13  | 15  | 11                                     | 6   | 0  | 0   |
| Brugelle            | 23                            | 20  | 19  | 21  | 15                                     | 14  | 0  | 5   |
| Brunehaut           | 55                            | 44  | 45  | 43  | 35                                     | 35  | 0  | 6   |
| Celles              | 104                           | 89  | 92  | 79  | 77                                     | 82  | 7  | 18  |
| Chièvres            | 51                            | 41  | 39  | 34  | 29                                     | 31  | 0  | 13  |
| Comines-Warneton    | 108                           | 88  | 86  | 83  | 74                                     | 42  | 0  | 33  |
| Ellezelles          | 83                            | 76  | 70  | 68  | 39                                     | 36  | 6  | 14  |
| Enghien             | 54                            | 52  | 47  | 41  | 29                                     | 27  | 8  | 7   |
| Estaimpuis          | 37                            | 34  | 33  | 28  | 26                                     | 28  | 0  | 10  |
| Flobecq             | 20                            | 20  | 17  | 18  | 9                                      | 5   | 0  | 0   |
| Frasnes-lez-Anvaing | 188                           | 157   | 158   | 133   | 111                                    | 102   | 16   | 30  |
| Lessines            | 86                            | 81  | 64  | 67  | 39                                     | 36  | 9  | 8   |
| Leuze-en-Hainaut    | 111                           | 97  | 102   | 94  | 81                                     | 75  | 5  | 21  |
| Mont-de-l'Enclus    | 39                            | 37  | 33  | 29  | 24                                     | 25  | 0  | 4   |
| Mouscron            | 54                            | 41  | 42  | 41  | 29                                     | 23  | 4  | 9   |
| Pecq                | 61                            | 48  | 49  | 47  | 44                                     | 44  | 0  | 14  |
| Péruwelz            | 71                            | 63  | 58  | 63  | 40                                     | 34  | 6  | 23  |
| Rumes               | 36                            | 33  | 29  | 31  | 24                                     | 18  | 0  | 9   |
| Silly               | 112                           | 102   | 96  | 86  | 59                                     | 58  | 4  | 15  |
| Tournai             | 286                           | 232   | 259   | 206   | 210                                    | 211   | 19   | 76  |
| <b>Total wapi</b>   | <b>1860</b>                   | <b>1608</b>                                 | <b>1575</b>                                   | <b>1440</b>   | <b>1152</b>                            | <b>1.076</b>                                  | <b>99</b>                                      | <b>362</b>                                  |
| <b>% en wapi</b>    | <b>100,0%</b>                 | <b>86,5%</b>                                | <b>84,7%</b>                                  | <b>77,4%</b>  | <b>61,9%</b>                           | <b>57,8%</b>                                  | <b>5,3%</b>                                    | <b>19,5%</b>                                |

Tableau 18 Répartition de la SAU par commune et par cultures céréalières Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023

| Communes            | Exploitations avec des céréales pour le grain | Céréales pour le grain (ha), dont | Froment (ha)    | Orge (ha)      | Maïs-grain (ha) | Triticale (ha) |
|---------------------|---|-----------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| ANTOING             | 21  | 457,11                            | 396,86          | 17,67          | 39,99           | 0              |
| ATH                 | 154   | 3002,73                           | 2452,47         | 341,49         | 132,72          | 29,59          |
| BELOEIL             | 49  | 1055,84                           | 918,57          | 89,31          | 43,22           | 2,5            |
| BERNISSART          | 13  | 329,8                             | 171,6           | 33,48          | 49,63           | 43,13          |
| BRUGELETTE          | 19  | 764,72                            | 621,95          | 70,01          | 68,96           | 0,51           |
| BRUNEHAUT           | 45  | 792,17                            | 571,77          | 103,72         | 109,55          | 0              |
| CELLES              | 92  | 1909,67                           | 1501,99         | 267,59         | 107,63          | 11,5           |
| CHIÈVRES            | 39  | 924,4                             | 806,8           | 60,86          | 46,76           | 1,71           |
| COMINES-WARNETON    | 86  | 1224,6                            | 894,96          | 94,69          | 228,99          | 0              |
| ELLEZELLES          | 70  | 864,71                            | 666,01          | 138,58         | 35,23           | 0              |
| ENGHIEN             | 47  | 1072,92                           | 773,22          | 94,41          | 198,05          | 1,62           |
| ESTAIMPUIS          | 33  | 621,8                             | 492,16          | 64,28          | 62,66           | 0              |
| FLOBECQ             | 17  | 244,95                            | 168,45          | 38,23          | 25,92           | 0              |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 158   | 2771,57                           | 2104,04         | 418,74         | 167,44          | 34,53          |
| LESSINES            | 64  | 1006,12                           | 711,86          | 182,77         | 65,35           | 13,92          |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 102   | 1690,36                           | 1388,34         | 159,79         | 93,62           | 10,23          |
| MONT-DE-L'ENCLUS    | 33  | 544,63                            | 447,68          | 57,24          | 35,08           | 0              |
| MOUSCRON            | 42  | 449,82                            | 331,05          | 23             | 40,19           | 19,42          |
| PECQ                | 49  | 1078,5                            | 889,96          | 100,62         | 53,49           | 21,02          |
| PÉRUWELZ            | 58  | 855,79                            | 688,81          | 60,31          | 50,76           | 27,61          |
| RUMES               | 29  | 444,01                            | 408,87          | 21,58          | 7,01            | 0              |
| SILLY               | 96  | 1899,18                           | 1499,69         | 218,02         | 161,85          | 4,69           |
| TOURNAI             | 259   | 4811,84                           | 3934,88         | 494,94         | 301,93          | 23,74          |
| <b>Wapi</b>         | <b>1.575</b>                                  | <b>28817,24</b>                   | <b>22841,99</b> | <b>3151,83</b> | <b>2126,03</b>  | <b>245,72</b>  |

Tableau 19 Répartition de la SAU par commune et par cultures industrielles Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023

| Communes            | Nombres d'exploitations avec des pommes de terre | Pomme de terre (ha) | Nombre d'exploitations avec des cultures | Cultures industrielles, dont (ha) | Betteraves sucrières (ha) | Chicorée (ha)  | Lin (ha)        | Colza et navette (ha) |
|---------------------|--|---------------------|--|-----------------------------------|---------------------------|----------------|-----------------|-----------------------|
| ANTOING             | 13   | 158,40              | 14                                       | 149,95                            | 120,21                    | 7,71           | 22,03           | 0                     |
| ATH                 | 99   | 1030,22             | 91                                       | 1.070,82                          | 803,58                    | 152,24         | 79,59           | 10,25                 |
| BELOEIL             | 35   | 380,47              | 39                                       | 480,30                            | 269,12                    | 135,13         | 51,82           | 24,23                 |
| BERNISSART          | 11   | 68,83               | 6  | 53,64                             | 33,75                     | 2,40           | 13,38           | 3,51                  |
| BRUGELETTE          | 15   | 308,49              | 14                                       | 389,60                            | 248,83                    | 23,23          | 81,74           | 35,8                  |
| BRUNHAUT            | 35   | 188,83              | 35                                       | 200,76                            | 162,54                    | 15,43          | 10,28           | 1,81                  |
| CELLES              | 77   | 822,94              | 82                                       | 877,92                            | 630,34                    | 149,61         | 83,87           | 0                     |
| CHIÈVRES            | 29   | 339,06              | 31                                       | 398,13                            | 257,65                    | 65,52          | 36,77           | 37,78                 |
| COMINES-WARNETON    | 74   | 767,03              | 42                                       | 240,38                            | 189,10                    | 6,21           | 30,07           | 0                     |
| ELLEZELLES          | 39   | 275,78              | 36                                       | 179,57                            | 174,43                    | 1,46           | 3,35            | 0                     |
| ENGHIEN             | 29   | 333,25              | 27                                       | 282,25                            | 164,13                    | 0,00           | 77,05           | 26,94                 |
| ESTAIMPUIS          | 26   | 218,20              | 28                                       | 267,00                            | 207,77                    | 37,72          | 17,53           | 0                     |
| FLOBECQ             | 9  | 59,17               | 5  | 27,65                             | 26,56                     | 0,00           | 0,00            | 0                     |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 11   | 981,25              | 102                                      | 957,05                            | 740,93                    | 63,10          | 95,82           | 26,53                 |
| LESSINES            | 39   | 267,54              | 36                                       | 271,23                            | 192,76                    | 25,31          | 14,72           | 9,15                  |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 81   | 753,93              | 75                                       | 776,65                            | 557,20                    | 152,08         | 51,98           | 0                     |
| MONT-DE-L'ENCLUS    | 24   | 206,12              | 25                                       | 237,23                            | 168,32                    | 57,24          | 11,67           | 0                     |
| MOUSCRON            | 29   | 177,95              | 23                                       | 117,51                            | 108,27                    | 3,73           | 5,51            | 0                     |
| PECQ                | 44   | 497,57              | 44                                       | 689,91                            | 425,53                    | 177,27         | 77,98           | 0                     |
| PÉRUWELZ            | 40   | 257,76              | 34                                       | 330,62                            | 229,85                    | 69,67          | 0,00            | 8,46                  |
| RUMES               | 24   | 147,97              | 18                                       | 178,21                            | 133,36                    | 40,31          | 4,54            | 0                     |
| SILLY               | 59   | 501,99              | 58                                       | 587,99                            | 367,74                    | 56,85          | 140,76          | 5,38                  |
| TOURNAI             | 210  | 1855,52             | 211                                      | 2.066,52                          | 1.551,65                  | 249,01         | 159,85          | 74,49                 |
| wapi                | <b>1.052</b>                                     | <b>10598,27</b>     | <b>1.076</b>                             | <b>10.830,89</b>                  | <b>7.763,62</b>           | <b>1491,23</b> | <b>1.070,31</b> | <b>264,33</b>         |

Tableau 20 Répartition de la SAU par commune et par culture fourragère Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023

| Communes            | Nombre d'exploitations avec des superficies toujours | Superficie toujours couverte (ha) | Nombre d'exploitations avec des fourrages des terres arables | Fourrages des terres arables, dont (ha) | Betteraves fourragères (ha) | Production potentielle betterave | Maïs fourrager (ha) | Production potentielle de maïs fourrager (T/ha) | Prairies temporaires (ha) | Légumineuses (trèfle, luzerne,...) (ha) |
|---------------------|--|-----------------------------------|--|---|-----------------------------|----------------------------------|---------------------|---|---------------------------|---|
| ANTOING             | 21   | 165,49                            | 18   | 138,50                                  | 1,89                        | 186,67                           | 97,05               | 4284,76   | 37,76                     | 1,80                                    |
| ATH                 | 168  | 2071,28                           | 146  | 1.458,04                                | 20,86                       | 2060,34                          | 1.089,17            | 48086,85  | 255,66                    | 84,54                                   |
| BELOEIL             | 48   | 697,95                            | 49   | 591,36                                  | 3,66                        | 326,91                           | 436,35              | 20460,45  | 95,49                     | 50,13                                   |
| BERNISSART          | 16   | 553,25                            | 15   | 265,70                                  | 3,66                        | 326,91                           | 201,46              | 9446,46   | 59,28                     | 1,30                                    |
| BRUGELETTE          | 20   | 249,39                            | 21   | 237,20                                  | 3,50                        | 345,57                           | 140,32              | 6195,13   | 57,59                     | 29,98                                   |
| BRUNEHAUT           | 44   | 409,42                            | 43   | 413,11                                  | 6,74                        | 665,71                           | 289,73              | 12791,58  | 109,23                    | 7,41                                    |
| CELLES              | 89   | 919,5                             | 79   | 819,77                                  | 15,47                       | 1527,97                          | 593,03              | 26182,27  | 201,19                    | 9,45                                    |
| CHIÈVRES            | 41   | 513,47                            | 34   | 438,84                                  | 2,76                        | 272,61                           | 283,01              | 12494,89  | 111,29                    | 33,54                                   |
| COMINES-WARNETON    | 88   | 812,77                            | 83   | 913,70                                  | 37,23                       | 3677,21                          | 712,88              | 31473,65  | 155,07                    | 8,52                                    |
| ELLEZELLES          | 76   | 1186,52                           | 68   | 620,16                                  | 17,59                       | 1571,14                          | 493,34              | 23132,71  | 87,89                     | 21,34                                   |
| ENGHIEN             | 52   | 436,91                            | 41   | 278,24                                  | 4,30                        | 424,71                           | 212,11              | 9364,66   | 45,98                     | 10,14                                   |
| ESTAIMPUIS          | 34   | 220,29                            | 28   | 251,36                                  | 0,24                        | 23,7                             | 193,99              | 8564,66   | 49,12                     | 4,39                                    |
| FLOBECQ             | 20   | 440,3                             | 18   | 184,97                                  | 0,55                        | 49,13                            | 135,92              | 6373,29   | 35,96                     | 12,54                                   |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 157  | 1835,71                           | 133  | 1.280,85                                | 33,54                       | 3312,75                          | 967,80              | 42728,37  | 190,49                    | 79,55                                   |
| LESSINES            | 81   | 1043,02                           | 67   | 721,96                                  | 6,95                        | 686,45                           | 523,31              | 23104,14  | 131,34                    | 55,31                                   |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 97   | 1119,68                           | 94   | 961,06                                  | 3,90                        | 385,2                            | 665,31              | 29373,44  | 238,76                    | 33,41                                   |
| MONT-DE-L'ENCLUS    | 37   | 272,9                             | 29   | 195,64                                  | 5,23                        | 516,57                           | 154,46              | 6819,41   | 27,76                     | 4,99                                    |
| MOUSCRON            | 41   | 261,61                            | 41   | 376,06                                  | 13,28                       | 1311,67                          | 238,13              | 10513,44  | 112,74                    | 11,91                                   |
| PECQ                | 48   | 321,09                            | 47   | 457,96                                  | 10,60                       | 1046,96                          | 293,17              | 12943,45  | 138,59                    | 12,95                                   |
| PÉRUWELZ            | 63   | 891,63                            | 63   | 704,87                                  | 11,21                       | 1107,21                          | 482,71              | 21311,65  | 182,75                    | 27,18                                   |
| RUMES               | 33   | 304,55                            | 31   | 306,09                                  | 1,05                        | 103,71                           | 189,51              | 8366,87   | 111,27                    | 4,26                                    |
| SILLY               | 102  | 1162,06                           | 86   | 1.122,11                                | 17,51                       | 1729,46                          | 850,86              | 37565,47  | 184,05                    | 59,61                                   |
| TOURNAI             | 232  | 1894,65                           | 206  | 1.828,33                                | 12,49                       | 1233,64                          | 1.217,93            | 53771,61  | 493,83                    | 81,09                                   |
| <b>Wapi</b>         | <b>1.608</b>   | <b>17783,44</b>                   | <b>1.440</b>   | <b>14.565,88</b>                        | <b>234,21</b>               | <b>22892,2</b>                   | <b>10.461,55</b>    | <b>465349,21</b>                                | <b>3.113,09</b>           | <b>645,34</b>                           |

Tableau 21 Répartition de la SAU par commune pour les prairies permanentes et jachères Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023

| Communes            | Nombre d'exploitations avec des superficies toujours couverte d'herbe | Superficie toujours couverte (ha) | Nombre d'exploitations avec jachères | Jachère (ha)   |
|---------------------|---|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------|
| ANTOING             | 21  | 165,49                            | 22                                   | 10,69          |
| ATH                 | 168   | 2071,28                           | 185                                  | 92,59          |
| BELOEIL             | 48  | 697,95                            | 56                                   | 26,86          |
| BERNISSART          | 16  | 553,25                            | 18                                   | 18,84          |
| BRUGELETTE          | 20  | 249,39                            | 23                                   | 28,10          |
| BRUNHAUT            | 44  | 409,42                            | 55                                   | 19,59          |
| CELLES              | 89  | 919,5                             | 104                                  | 77,75          |
| CHIÈVRES            | 41  | 513,47                            | 51                                   | 37,73          |
| COMINES-WARNETON    | 88  | 812,77                            | 108                                  | 78,56          |
| ELLEZELLES          | 76  | 1186,52                           | 83                                   | 30,68          |
| ENGHIEN             | 52  | 436,91                            | 54                                   | 34,80          |
| ESTAIMPUIS          | 34  | 220,29                            | 37                                   | 21,83          |
| FLOBECQ             | 20  | 440,3                             | 20                                   | 4,71           |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 157   | 1835,71                           | 188                                  | 175,61         |
| LESSINES            | 81  | 1043,02                           | 86                                   | 35,12          |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 97  | 1119,68                           | 111                                  | 55,26          |
| MONT-DE-L'ENCLUS    | 37  | 272,9                             | 39                                   | 19,40          |
| MOUSCRON            | 41  | 261,61                            | 54                                   | 24,69          |
| PECQ                | 48  | 321,09                            | 61                                   | 84,34          |
| PÉRUWELZ            | 63  | 891,63                            | 71                                   | 38,36          |
| RUMES               | 33  | 304,55                            | 36                                   | 14,91          |
| SILLY               | 102   | 1162,06                           | 112                                  | 64,73          |
| TOURNAI             | 232   | 1894,65                           | 286                                  | 175,64         |
| <b>Wapi</b>         | <b>1.608</b>  | <b>17783,44</b>                   | <b>1.860</b>                         | <b>1170,79</b> |

Tableau 22 Répartition de la SAU par commune pour la production de légumineuses récoltées en grains secs Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023

| Communes            | Nombre d'exploitations | Légumineuses récoltées en grains secs (ha) |
|---------------------|------------------------|--|
| ANTOING             | 0                      | 0,00                                       |
| ATH                 | 11                     | 34,28                                      |
| BELOEIL             | 4                      | 24,18                                      |
| BERNISSART          | 0                      | 5,68                                       |
| BRUGELETTE          | 0                      | 11,40                                      |
| BRUNEHAUT           | 0                      | 7,23                                       |
| CELLES              | 7                      | 37,94                                      |
| CHIÈVRES            | 0                      | 35,52                                      |
| COMINES-WARNETON    | 0                      | 6,96                                       |
| ELLEZELLES          | 6                      | 20,07                                      |
| ENGHIEN             | 8                      | 31,68                                      |
| ESTAIMPUIS          | 0                      | 0,00                                       |
| FLOBECQ             | 0                      | 0,00                                       |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 16                     | 86,87                                      |
| LESSINES            | 9                      | 45,02                                      |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 5                      | 25,06                                      |
| MONT-DE-L'ENCLUS    | 0                      | 4,83                                       |
| MOUSCRON            | 4                      | 19,38                                      |
| PECQ                | 0                      | 0,75                                       |
| PÉRUWELZ            | 6                      | 94,82                                      |
| RUMES               | 0                      | 7,77                                       |
| SILLY               | 4                      | 35,32                                      |
| TOURNAI             | 19                     | 83,38                                      |
| <b>Wapi</b>         | <b>99</b>              | <b>621,14</b>                              |

Sur le plan de l'élevage, **plus de la moitié des exploitations (53 %) possèdent des bovins**, confirmant le rôle central de la production laitière et viandeuse dans la région. L'élevage porcin, ovin, caprin et avicole reste, quant à lui, très marginal (entre 5,3% et 1,4 % selon les espèces), ce qui reflète une spécialisation moindre dans ces filières ou une concentration dans quelques **exploitations de taille importante** comme à **Comines-Warneton**.

Les communes comme **Tournai** (126 exploitations avec bovins), **Ath** (111), **Frasnes-lez-Anvaing** (86) et **Leuze-en-Hainaut** (70) sont les principaux pôles de l'élevage bovin.

Notons que l'élevage caprin (1,4 %) et avicole (3,8 %) est pratiqué de manière très marginale, souvent à des fins d'autoconsommation ou dans de petites structures. Il en va de même pour les ovins, présents dans seulement 5,3 % des exploitations.

Répartition du nombre d'exploitation par type d'élevage.

Tableau 23 Répartition du nombre d'exploitation par type d'élevage (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023)

| Communes            | nombre d'exploitations (2023) | Exploitations avec bovins | Exploitations avec porcins | Exploitations avec ovins | Exploitations avec caprins | Exploitations avec de la volaille |
|---------------------|-------------------------------|---------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------------------------|
| Antoing             | 22                            | 7                         | :                          | :                        | 0                          | 0                                 |
| Ath                 | 185                           | 111                       | 10                         | 19                       | 6                          | 8                                 |
| Beloeil             | 56                            | 36                        | 4                          | 5                        | :                          | :                                 |
| Bernissart          | 18                            | 12                        | 0                          | :                        | :                          | :                                 |
| Brugelle            | 23                            | 11                        | :                          | :                        | 0                          | :                                 |
| Brunehaut           | 55                            | 30                        | :                          | :                        | 0                          | 0                                 |
| Celles              | 104                           | 57                        | :                          | :                        | 5                          | 5                                 |
| Chièvres            | 51                            | 25                        | 5                          | 7                        | 0                          | :                                 |
| Comines-Warneton    | 108                           | 51                        | 19                         | 4                        | :                          | 6                                 |
| Ellezelles          | 83                            | 51                        | 4                          | 7                        | 0                          | 4                                 |
| Enghien             | 54                            | 25                        | :                          | 6                        | :                          | :                                 |
| Estaimpuis          | 37                            | 21                        | :                          | :                        | :                          | :                                 |
| Flobecq             | 20                            | 16                        | :                          | :                        | 0                          | :                                 |
| Frasnes-lez-Anvaing | 188                           | 86                        | 6                          | 9                        | 4                          | 9                                 |
| Lessines            | 86                            | 47                        | :                          | 5                        | :                          | :                                 |
| Leuze-en-Hainaut    | 111                           | 70                        | :                          | 7                        | :                          | 8                                 |
| Mont-de-l'Enclus    | 39                            | 19                        | :                          | :                        | :                          | 0                                 |
| Mouscron            | 54                            | 24                        | :                          | :                        | :                          | 4                                 |
| Pecq                | 61                            | 28                        | :                          | 4                        | :                          | 5                                 |
| Péruwelz            | 71                            | 48                        | 5                          | :                        | :                          | :                                 |
| Rumes               | 36                            | 19                        | :                          | :                        | :                          | :                                 |
| Silly               | 112                           | 66                        | 11                         | 10                       | :                          | 7                                 |
| Tournai             | 286                           | 126                       | 10                         | 16                       | 11                         | 14                                |
| <b>Total wapi</b>   | <b>1860</b>                   | <b>986</b>                | <b>74</b>                  | <b>99</b>                | <b>26</b>                  | <b>70</b>                         |
| <b>% en wapi</b>    | <b>100,0%</b>                 | <b>53,0%</b>              | <b>4,0%</b>                | <b>5,3%</b>              | <b>1,4%</b>                | <b>3,8%</b>                       |

: Moins de 4 exploitations

- **Secteur bovin :**

Le tableau suivant dresse un portrait détaillé de l'élevage bovin dans les différentes communes. Il présente pour chacune le nombre d'exploitations possédant des bovins, le nombre total de bovins ainsi que la répartition des vaches entre les laitières et les allaitantes. À partir de ces données, plusieurs constats peuvent être dégagés :

La répartition est presque équitable entre les **vaches laitières (26.202)** et les **vaches allaitantes (24.132)**, ce qui révèle une **orientation mixte** de la production, combinant lait et viande pour l'ensemble du territoire.

Certaines communes se démarquent nettement par leur importance dans le secteur bovin. C'est le cas de **Tournai**, qui arrive en tête avec **126 exploitations** et **15.211 bovins**, soit plus de **12,5 % du cheptel total**. Elle est suivie par **Ath** (111 exploitations, 14.086 bovins) et **Frasnes-lez-Anvaing** (86 exploitations, 11.439 bovins). À elles trois, ces communes concentrent **plus du tiers** du cheptel bovin de la région.

Outre le nombre d'exploitations, le **nombre moyen de bovins par exploitation** permet de mieux cerner l'intensité de l'élevage. La moyenne locale s'élève à environ **123 bovins par exploitation**, mais certaines communes se situent au-dessus de ce seuil, comme **Bernissart** (167 bovins/exploitation), **Comines-Warneton** (143) ou **Frasnes-lez-Anvaing** (133), traduisant des exploitations de taille plus importante.

Dans certaines communes, l'élevage est **clairement tourné vers la production de viande**, comme à **Mont-de-l'Enclus**, où les vaches allaitantes représentent près de 85 % des vaches, ou encore à **Enghien, Ath** et **Flobecq** où les allaitantes sont aussi majoritaires. À l'inverse, d'autres communes privilégient la **production laitière**, notamment **Mouscron, Comines-Warneton** ou **Lessines**.

Tableau 24 Répartition du nombre de bovins par commune (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023)

| Communes            | Exploitations avec des bovins | Nombre de bovins | Vaches        | Laitières     | Allaitantes   |
|---------------------|-------------------------------|------------------|---------------|---------------|---------------|
| ANTOING             | 7                             | 819              | 408           | 282           | 126           |
| ATH                 | 111                           | 14.086           | 5.787         | 2.625         | 3.162         |
| BELOEIL             | 36                            | 4.586            | 1.785         | 815           | 970           |
| BERNISSART          | 12                            | 1.999            | 751           | 451           | 300           |
| BRUGELETTE          | 11                            | 1.630            | 754           | 350           | 404           |
| BRUNHAUT            | 30                            | 3.209            | 1.440         | 863           | 577           |
| CELLES              | 57                            | 7.067            | 2.834         | 1.362         | 1.472         |
| CHIÈVRES            | 25                            | 3.706            | 1.480         | 934           | 546           |
| COMINES-WARNETON    | 51                            | 7.285            | 3.220         | 1.786         | 1.434         |
| ELLEZELLES          | 51                            | 5.795            | 2.357         | 1.042         | 1.315         |
| ENGHIEN             | 25                            | 2.209            | 855           | 197           | 658           |
| ESTAIMPUIS          | 21                            | 1.912            | 851           | 352           | 499           |
| FLOBECQ             | 16                            | 1.975            | 699           | 175           | 524           |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 86                            | 11.439           | 4.736         | 2.728         | 2.008         |
| LESSINES            | 47                            | 5.080            | 1.908         | 1.164         | 744           |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 70                            | 8.697            | 3.450         | 2.033         | 1.417         |
| MONT-DE-L'ENCLUS    | 19                            | 1.607            | 584           | 85            | 499           |
| MOUSCRON            | 24                            | 2.881            | 1.379         | 895           | 484           |
| PECQ                | 28                            | 3.396            | 1.348         | 745           | 603           |
| PÉRUWELZ            | 48                            | 6.022            | 2.543         | 1.447         | 1.096         |
| RUMES               | 19                            | 2.555            | 1.256         | 619           | 637           |
| SILLY               | 66                            | 8.127            | 3.486         | 1.888         | 1.598         |
| TOURNAI             | 126                           | 15.211           | 6.423         | 3.364         | 3.059         |
| <b>Total Wapi</b>   | <b>986</b>                    | <b>121293</b>    | <b>50.334</b> | <b>26.202</b> | <b>24.132</b> |

- **Secteur porcin :**

Le secteur porcin en Wallonie picarde est bien moins étendu que l'élevage bovin, mais il présente néanmoins certaines spécificités.

On recense **74 exploitations** réparties sur l'ensemble du territoire et un cheptel total de **95.296 porcins** sur 130.000 élevés en province de Hainaut. On observe un secteur fortement contrasté, à la fois **très concentré géographiquement** et caractérisé par des **exploitations souvent intensives**.

Comines-Warneton regroupe **19 exploitations porcines**, soit plus du quart de l'ensemble des exploitations de Wapi, et surtout un total impressionnant de **50.444 porcins**, représentant **plus de 52 %** du cheptel porcin local. Avec une moyenne de **2.655 animaux par exploitation**, elle concentre une **véritable production industrielle**, loin devant toutes les autres communes.

D'autres communes jouent un rôle significatif dans l'élevage porcin, bien que très loin derrière Comines-Warneton :

- **Silly** avec 11 exploitations et 5.617 porcins ;
- **Frasnes-lez-Anvaing** avec 6 exploitations et 5.301 têtes ;
- **Tournai**, pourtant très présente dans l'élevage bovin, compte ici 10 exploitations pour 5.532 porcins ;
- **Mouscron**, avec moins de 4 exploitations, totalise tout de même 7.294 animaux.

Tableau 25 Répartition de l'élevage porcin par commune (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023)

| Communes             | Exploitations avec porcs | Nombre total de porcs |
|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| ANTOING              | :                        | 525                   |
| ATH                  | 10                       | 1.364                 |
| BELOEIL              | 4                        | 3.750                 |
| BERNISSART           | 0                        | 0                     |
| BRUGELETTE           | :                        | 1                     |
| BRUNHAUT             | :                        | 946                   |
| CELLES               | :                        | 915                   |
| CHIÈVRES             | 5                        | 2.935                 |
| COMINES-WARNETON     | 19                       | 50.444                |
| ELLEZELLES           | 4                        | 1.587                 |
| ENGHIEN              | :                        | 666                   |
| ESTAIMPUIS           | :                        | 2.731                 |
| FLOBECQ              | :                        | 819                   |
| FRASNES-LEZ-ANVAING  | 6                        | 5.301                 |
| LESSINES             | :                        | 17                    |
| LEUZE-EN-HAINAUT     | :                        | 1.418                 |
| MONT-DE-L'ENCLUS     | :                        | 400                   |
| MOUSCRON             | :                        | 7.294                 |
| PECQ                 | :                        | 2.045                 |
| PÉRUWELZ             | 5                        | 977                   |
| RUMES                | :                        | 12                    |
| SILLY                | 11                       | 5.617                 |
| TOURNAI              | 10                       | 5.532                 |
| <b>Total en Wapi</b> | <b>74</b>                | <b>95.296</b>         |

: Moins de 4 exploitations

- Secteur ovin et caprin :

L'élevage ovin comptabilise **99 exploitations** et un cheptel de **5.020 moutons**. La commune la plus active dans ce domaine est **Ath**, qui compte **19 exploitations** totalisant **988 ovins**. Viennent ensuite **Enghien** avec **684 ovins** pour **6 exploitations**, **Tournai** avec **16 exploitations** et **651 ovins**, ainsi que **Silly** avec **10 exploitations** regroupant **448 moutons**. Bien que les données disponibles ne renseignent pas s'il s'agit d'élevages ovins viandeux ou laitiers, il est toutefois possible d'en déduire une dominance de viandeuse au vu du nombre restreint d'élevages laitiers connu dans la région.

Concernant les caprins, l'activité est plus concentrée avec **26 exploitations** et un cheptel total de **3.068 chèvres**. **Silly** se démarque très nettement avec **1.892 caprins**, soit plus de 60 % du total local. La commune accueille la Chèvrerie « *Le Petit Fouleng* ».

**Celles** arrive en deuxième position avec **640 caprins répartis sur 5 exploitations** dont la *Ferme de Pecquereau*, suivie de **Tournai** (11 exploitations et 166 caprins) et **Bernissart** (182 caprins pour moins de 4 exploitations dont

la « Chèvre rit du Clocher »). Certaines communes telles qu’Ath, Frasnés-Lez-Anvaing ou Pecq présentent également des exploitations caprines, mais avec un cheptel plus modeste.

Tableau 26 Répartition des élevages ovin et caprin par communes (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023)

| Communes            | Exploitations avec Ovins | Nombre d'ovins | Exploitations avec des caprins | Nombre de caprins |
|---------------------|--------------------------|----------------|--------------------------------|-------------------|
| ANTOING             | :                        | 1              | 0                              | 0                 |
| ATH                 | 19                       | 988            | 6                              | 55                |
| BELOEIL             | 5                        | 101            | :                              | 3                 |
| BERNISSART          | :                        | 40             | :                              | 182               |
| BRUGELETTE          | :                        | 649            | 0                              | 0                 |
| BRUNHAUT            | :                        | 129            | 0                              | 0                 |
| CELLES              | :                        | 9              | 5                              | 640               |
| CHIÈVRES            | 7                        | 162            | 0                              | 0                 |
| COMINES-WARNETON    | 4                        | 97             | :                              | 1                 |
| ELLEZELLES          | 7                        | 125            | 0                              | 0                 |
| ENGHIEN             | 6                        | 684            | :                              | 1                 |
| ESTAIMPUIS          | :                        | 6              | :                              | 41                |
| FLOBECQ             | :                        | 88             | 0                              | 0                 |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 9                        | 359            | 4                              | 13                |
| LESSINES            | 5                        | 60             | :                              | 11                |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 7                        | 96             | :                              | 6                 |
| MONT-DE-L'ENCLUS    | :                        | 46             | :                              | 2                 |
| MOUSCRON            | :                        | 3              | :                              | 1                 |
| PECQ                | 4                        | 162            | :                              | 36                |
| PÉRUWELZ            | :                        | 37             | :                              | 5                 |
| RUMES               | :                        | 79             | :                              | 13                |
| SILLY               | 10                       | 448            | :                              | 1.892             |
| TOURNAI             | 16                       | 651            | 11                             | 166               |
| <b>Total Wapi</b>   | <b>99</b>                | <b>5.020</b>   | <b>26</b>                      | <b>3.068</b>      |

: Moins de 4 exploitations

- Secteur avicole :

Sur les 23 communes de Wapi, seules **70 exploitations avicoles** ont été recensées. Toutefois, cette présence est inégale. Certaines communes comme **Tournai (14 exploitations)**, **Ath (8)**, **Frasnès-Lez-Anvaing (9)** et **Leuze-en-Hainaut (8)** concentrent une part importante des exploitations. À l’inverse, **Antoing**, **Brunehaut** et **Mont-de-l’Enclus** n’en comptent aucune, ce qui témoigne de différences structurelles ou géographiques dans l’organisation agricole locale.

Avec **1 million de volailles recensées**, la Wapi dispose d’un important cheptel avicole. La grande majorité de ce cheptel — **770.921 têtes, soit environ 77 %** — est constituée de **poulets de chair**, soulignant une orientation claire vers la **production de viande**. Les **poules et poulettes** représentent **226.295 individus** (environ 23 %).

À elles seules les communes de **Comines-Warneton (35%)**, **Leuze-en-Hainaut (16%)** et **Pecq (14%)**, concentrent plus 65% de l'élevage avicole total de Wapi.

Tableau 27 Répartition de l'élevage avicole par commune (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023)

| Communes            | Exploitations avec de la volaille | Nombre de volaille | Poules et poulettes | Poulets de chair |
|---------------------|-----------------------------------|--------------------|---------------------|------------------|
| ANTOING             | 0                                 | 0                  | 0                   | 0                |
| ATH                 | 8                                 | 27.618             | 6.755               | 20.000           |
| BELOEIL             | :                                 | 98                 | 98                  | 0                |
| BERNISSART          | :                                 | 41                 | 18                  | 0                |
| BRUGETTE            | :                                 | 2.500              | 2.500               | 0                |
| BRUNEHAUT           | 0                                 | 0                  | 0                   | 0                |
| CELLES              | 5                                 | 80.029             | 28                  | 80.000           |
| CHIÈVRES            | :                                 | 20.240             | 0                   | 20.090           |
| COMINES-WARNETON    | 6                                 | 357.448            | 37.132              | 320.316          |
| ELLEZELLES          | 4                                 | 286                | 152                 | 110              |
| ENGHIEN             | :                                 | 20                 | 20                  | 0                |
| ESTAIMPUIS          | :                                 | 308                | 7                   | 300              |
| FLOBECQ             | :                                 | 145                | 10                  | 135              |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 9                                 | 79.368             | 24.256              | 55.100           |
| LESSINES            | :                                 | 30                 | 30                  | 0                |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 8                                 | 168.880            | 117.530             | 51.270           |
| MONT-DE-L'ENCLUS    | 0                                 | 0                  | 0                   | 0                |
| MOUSCRON            | 4                                 | 88.032             | 30                  | 88.000           |
| PECQ                | 5                                 | 141.425            | 14.030              | 126.590          |
| PÉRUWELZ            | :                                 | 14.036             | 14.020              | 10               |
| RUMES               | :                                 | 184                | 155                 | 0                |
| SILLY               | 7                                 | 9.087              | 9.082               | 0                |
| TOURNAI             | 14                                | 11.880             | 442                 | 9.000            |
| Total Wapi          | <b>70</b>                         | <b>1.001.655</b>   | <b>226.295</b>      | <b>770.921</b>   |

: Moins de 4 exploitations

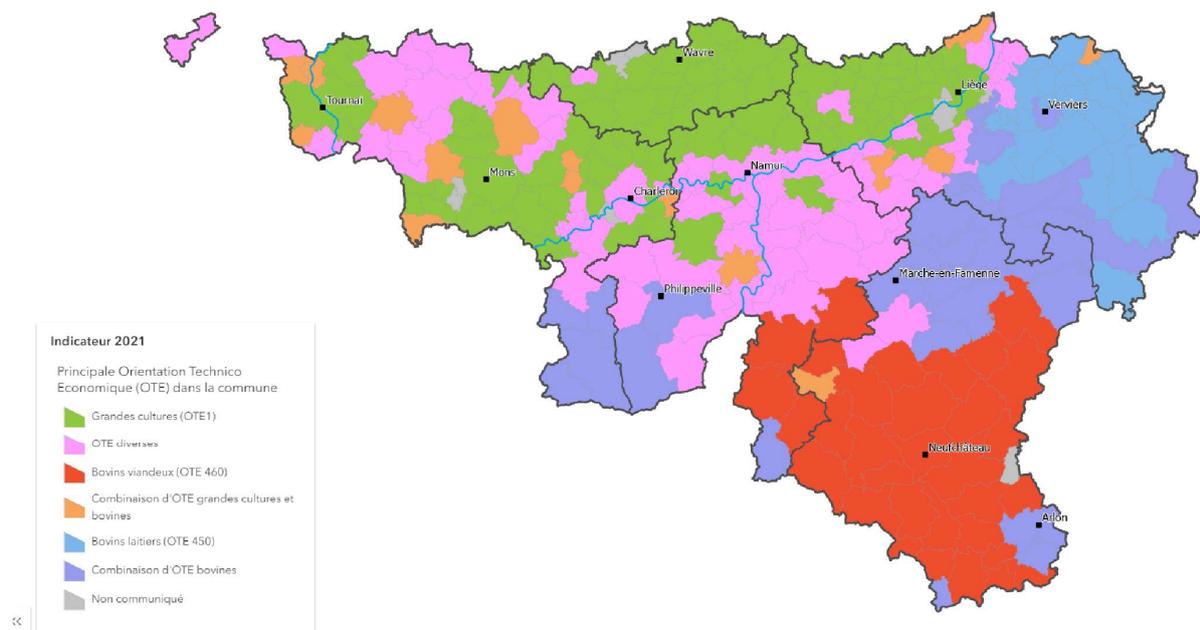
L'analyse de ces données en lien avec la répartition des cultures au sein de la SAU, permet de mieux comprendre les orientations technico-économiques dominantes au sein de chaque entité.

### 3.2.6.1. ORIENTATIONS TECHNICO-ÉCONOMIQUES PAR COMMUNE

L'**orientation technico-économique (OTE)** d'une exploitation agricole correspond au type de production qui génère la plus grande part de sa **production brute standard (PBS)**, c'est-à-dire sa valeur économique annuelle. Elle est déterminée par les surfaces cultivées et les types d'élevage, pondérés par leur rendement économique. Chaque commune est ainsi classée selon l'OTE dominante, influencée par des facteurs comme le **relief**, le **type de sol**, ou les **conditions climatiques**. On distingue par exemple des communes à **grandes cultures**, à **orientation bovine**, ou en **polyculture-élevage**. (Source : Etat de l'agriculture Wallonne – 2023)

L'agriculture en Wallonie picarde se caractérise par **3 grandes orientations technico-économiques – OTE** (grandes cultures, combinaison grandes cultures & bovins et OTE diverses), reflétant des **pratiques agricoles adaptées aux particularités géographiques et historiques locales**.

Orientation technico-économique principale par commune en 2023



Rem : il s'agit de la répartition des exploitations en nombre  
EAW\_Sources : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2024

Figure 18 Orientation technico-économique principale par commune en 2023 / SPW 2024

En effet, certaines communes présentent un pourcentage particulièrement élevé de **prairies permanentes et de fourrages** dans leur occupation des sols. Cette structure traduit un **ancrage fort dans l'élevage**, en particulier bovin, souvent en lien avec un **relief marqué**, peu favorable à la culture intensive.

C'est le cas de **Flobecq**, qui affiche **44,7 %** de prairies et **18,8 %** de fourrages, pour seulement **24,9 %** de cultures céréalières. Cette commune compte **16 exploitations avec des bovins sur 20**, soit **80 %**, ce qui confirme clairement une orientation davantage tournée vers l'élevage bovin. Le relief y rend les cultures arables difficiles et favorise l'usage herbager des terres.

On observe une tendance similaire à **Bernissart (42,6 % de prairies, 20,5 % de fourrages)** avec **12 exploitations bovines sur 18**, et à **Ellezelles (36,6 % de prairies, 19,1 % de fourrages)**, qui héberge **51 exploitations bovines sur 83**. Bien que l'OTE globale de ces 3 communes soit définie comme diverse, ces entités sont clairement tournées vers l'élevage bovin.

Certaines communes combinent des surfaces agricoles partagées entre **prairies, fourrages et grandes cultures**. Ce schéma reflète une stratégie de **polyculture-élevage**, typique des zones à relief intermédiaire ou à sols plus variés.

À **Ath**, la SAU se répartit entre **33,1 %** de céréales, **22,8 %** de prairies, et **16,1 %** de fourrages. La commune compte **185 exploitations agricoles**, dont **111 avec des bovins** (soit 60 %), mais aussi des exploitations porcines, ovines, caprines et avicoles. Ce profil diversifié illustre bien une **mixité fonctionnelle**, favorisant à la fois la production végétale et animale.

Même constat à **Frasnes-lez-Anvaing**, avec **22,2 %** de prairies, **15,5 %** de fourrages et **33,5 %** de céréales. Sur **188 exploitations**, **86 élèvent des bovins** et plusieurs autres types d'élevage sont présents (caprins, ovins, volailles), ce qui traduit un **modèle agricole résilient et diversifié**.

Les communes caractérisées par un **relief plat, des sols fertiles et bien drainés**, comme dans les vallées alluviales ou les plaines, présentent des taux élevés de **cultures céréalières, industrielles et de pommes de terre**. Ces conditions permettent une **intensification culturelle** et une orientation OTE tournée vers les **grandes cultures**.

**Antoing** se distingue avec **41,4 %** de céréales, **13,6 %** de cultures industrielles et **14,3 %** de pommes de terre. De plus, elle ne compte que **7 exploitations bovines sur 22**. L'élevage y est donc **faiblement représenté** (seulement 32% des exploitations), ce qui confirme l'orientation en **grandes cultures céréalières et industrielles**.

**Tournai**, qui est la commune avec le plus grand nombre d'exploitations agricoles (**286**), possède une SAU dominée par **36,3 %** de céréales, **15,6 %** de cultures industrielles, et **14 %** de pommes de terre. Avec **126 exploitations bovines**, l'élevage est présent, mais dans un système intégré à une **orientation technico-économique agricole majoritairement culturelle**.

Pecq, Estaimpuis et Rumes affichent une orientation technico-économique mixte axée sur les **grandes cultures et l'élevage bovin**. Ces communes se distinguent par des **parts élevées de cultures industrielles** (jusqu'à **21,1 %** à Pecq et **15,5 %** à Estaimpuis), de **céréales (30,5 % SAU à Rumes, 32,9% SAU à Pecq et jusqu'à 36,1 % de la SAU à Estaimpuis)** et de **pommes de terre (jusqu'à 15,2 % à Pecq)**. Parallèlement, elles conservent une part significative de surfaces toujours couvertes d'herbe (**20,9 % à Rumes**), favorisant l'**élevage bovin**. Ce dernier est confirmé par la présence d'**exploitations avec des bovins** dans chacune des communes (46% des exploitations élevant des bovins à Pecq à 57% des exploitations pour Estaimpuis). Cette répartition agricole reflète une adaptation aux **conditions locales variées**, alliant **production végétale intensive** et **valorisation des prairies pour l'élevage**.

Tableau 28 Répartition de la part des cultures au sein de la SAU par commune / Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole - 2023

| Répartition des cultures (% de la SAU) |            |                                |             |                          |                   |                        |            |                |                   |
|--|------------|--------------------------------|-------------|--------------------------|-------------------|------------------------|------------|----------------|-------------------|
| Communes                               | % céréales | % superficie toujours en herbe | % fourrages | % cultures industrielles | % pommes de terre | % légumes en plein air | % jachères | % légumineuses | % autres cultures |
| Antoing                                | 41,4       | 15                             | 12,5        | 13,6                     | 14,3              | 2,3                    | 1          | 0              | 0                 |
| Ath                                    | 33,1       | 22,8                           | 16,1        | 11,8                     | 11,3              | 3,4                    | 1          | 0,4            | 0,1               |
| Beloil                                 | 30,8       | 20,3                           | 17,2        | 14                       | 11,1              | 5,1                    | 0,8        | 0,7            | 0                 |
| Bernissart                             | 25,4       | 42,6                           | 20,5        | 4,1                      | 5,3               | 0,1                    | 1,5        | 0,4            | 0                 |
| Brugelle                               | 37,3       | 12,2                           | 11,6        | 19                       | 15                | 3,1                    | 1,4        | 0,6            | 0                 |
| Brunehaut                              | 36,9       | 19,1                           | 19,2        | 9,3                      | 8,8               | 1,4                    | 0,9        | 0,3            | 4                 |
| Celles                                 | 34,1       | 16,4                           | 14,6        | 15,7                     | 14,7              | 2,3                    | 1,4        | 0,7            | 0,2               |
| Chièvres                               | 32,1       | 17,8                           | 15,2        | 13,8                     | 11,8              | 6,6                    | 1,3        | 1,2            | 0,1               |
| Comines-Warneton                       | 28,5       | 18,9                           | 21,3        | 5,6                      | 17,9              | 5,6                    | 1,8        | 0,2            | 0,2               |
| Ellezelles                             | 26,7       | 36,6                           | 19,1        | 5,5                      | 8,5               | 1,7                    | 0,9        | 0,6            | 0,3               |
| Enghien                                | 42,8       | 17,4                           | 11,1        | 11,2                     | 13,3              | 1,5                    | 1,4        | 1,3            | 0,1               |
| Estaimpuis                             | 36,1       | 12,8                           | 14,6        | 15,5                     | 12,7              | 7,1                    | 1,3        | 0              | 0,1               |
| Flobecq                                | 24,9       | 44,7                           | 18,8        | 2,8                      | 6                 | 2,3                    | 0,5        | 0              | 0                 |
| Frasnes-lez-Anvaing                    | 33,5       | 22,2                           | 15,5        | 11,6                     | 11,9              | 2                      | 2,1        | 1,1            | 0,1               |
| Lessines                               | 29,4       | 30,5                           | 21,1        | 7,9                      | 7,8               | 0,5                    | 1          | 1,3            | 0,5               |
| Leuze-en-Hainaut                       | 30,4       | 20,2                           | 17,3        | 14                       | 13,6              | 3,1                    | 1          | 0,5            | 0                 |
| Mont-de-l'Enclus                       | 36,5       | 18,3                           | 13,1        | 15,9                     | 13,8              | 0,9                    | 1,3        | 0,3            | 0                 |
| Mouscron                               | 30,4       | 17,7                           | 25,4        | 8                        | 12                | 3,4                    | 1,7        | 1,3            | 0                 |
| Pecq                                   | 32,9       | 9,8                            | 14          | 21,1                     | 15,2              | 4,4                    | 2,6        | 0              | 0,1               |
| Péruwelz                               | 25,9       | 26,9                           | 21,3        | 10                       | 7,8               | 4,1                    | 1,2        | 2,9            | 0                 |
| Rumes                                  | 30,5       | 20,9                           | 21          | 12,2                     | 10,2              | 3,3                    | 1          | 0,5            | 0,3               |
| Silly                                  | 34,7       | 21,2                           | 20,5        | 10,7                     | 9,2               | 1,9                    | 1,2        | 0,6            | 0                 |
| Tournai                                | 36,3       | 14,3                           | 13,8        | 15,6                     | 14                | 3,8                    | 1,3        | 0,7            | 0,2               |

### 3.2.6.2. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES PAR SPÉCULATION

Le tableau suivant présente les performances économiques (hors primes) de différentes cultures pratiquées en Wallonie picarde (Wapi) en 2023. Ces données sont issues du rapport de résultats des comptabilités de gestion réalisé par le **Service Economie Information du CREPA-CARAH ASBL**. En 2023, le Service Economie Information a accompagné pas moins de 740 exploitations à travers la province de Hainaut dont **289** en Wallonie picarde (15% des producteurs du territoire). Ces données issues d'un nombre variable d'exploitations agricoles, offrent une vision contrastée des résultats selon les types de culture. Elles doivent être mises en perspective avec les conditions climatiques spécifiques de l'année 2023.

Résultats économiques hors primes par spéculation

Tableau 29 Résultats économiques hors primes par spéculation (Source : Service Economie Information du CREPA-CARAH ASBL, exercice 2023)

| Culture              | Nombre d'exploitations suivies en Wapi | Surface moyenne emblavée (ha) | Total des coûts (€/ha) | Rendement (kg/ha) | coût de production/tonne (€/T) | Résultat hors primes (€/ha) |
|----------------------|--|-------------------------------|------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Froment d'hiver      | 289                                    | 20,75                         | 1838                   | 9105              | 202                            | 102                         |
| Escourgeon           | 111                                    | 6,19                          | 1800                   | 9180              | 196                            | 33                          |
| Betteraves sucrières | 255                                    | 9,19                          | 2772                   | 84462             | 33                             | 1551                        |
| Chicorées            | 68                                     | 7,44                          | 2264                   | 47643             | 48                             | 1276                        |
| Pommes de terre      | 165                                    | 12,3                          | 4547                   | 42743             | 106                            | 5372                        |
| Maïs grain           | 53                                     | 5,36                          | 1874                   | 12451             | 151                            | 31                          |
| Epeautre             | 43                                     | 2,03                          | 1709                   | 7056              | 242                            | -171                        |
| Triticale            | 7                                      | 5,8                           | 1909                   | 8023              | 238                            | -110                        |
| Colza alimentaire    | 6                                      | 10,16                         | 1940                   | 4130              | 470                            | -118                        |
| Pois de conserverie  | 38                                     | 7,3                           | 1656                   | 6233              | 266                            | 1121                        |
| Haricots             | 36                                     | 8,55                          | 2539                   | 17415             | 146                            | 1882                        |
| Carottes             | 18                                     | 5,99                          | 4089                   | 55326             | 74                             | 1657                        |
| Oignons              | 5                                      | 4,65                          | 5146                   | 30393             | 169                            | 2018                        |

L'analyse des résultats hors primes (exprimés en euros par hectare) révèle des écarts très importants entre les différentes cultures.

La **pomme de terre** s'impose comme la culture la plus rentable de l'échantillon, avec un revenu hors primes atteignant **5 372 €/ha**. Ce montant jamais atteint ces dix dernières années témoigne du caractère fortement **spéculatif** de cette culture, très **dépendante du marché** et des **conditions climatiques**. Malgré un coût de production élevé (4 547 €/ha), le rendement (42 743 kg/ha) et le prix de vente ont permis aux producteurs de tirer des revenus conséquents. Ce succès est à relativiser, car il repose sur des conditions favorables qui ne sont pas garanties chaque année. Le graphique ci-après montre l'évolution des revenus par spéculation. Depuis 2018 et malgré les conditions climatiques fluctuantes, c'est la culture de pommes de terre qui a garanti le meilleur revenu.

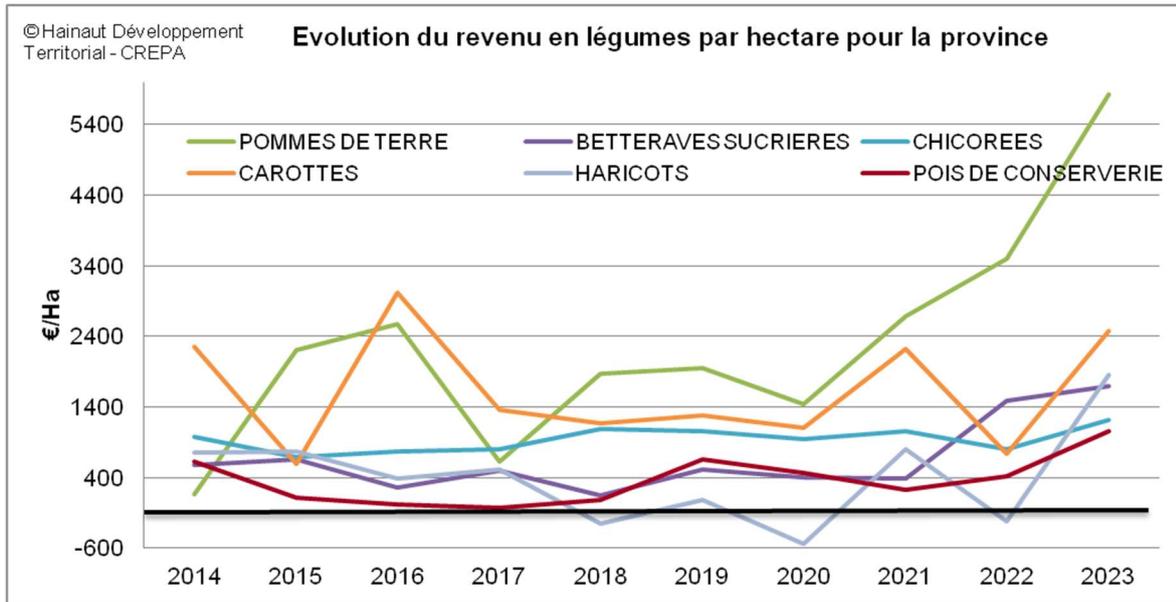


Figure 19 Evolution du revenu en légumes par hectare pour la province (Source : Service Economie Information du CREPA-CARAH ASBL, exercice 2023)

Les **betteraves sucrières** (1 551 €/ha) également bien représentées dans les exploitations de la Wallonie picarde et liées à son industrie de la transformation présentent un revenu fortement en lien avec le marché mondial du sucre.

Les **chicorées** (1 276 €/ha), **haricots** (1 882 €/ha), **carottes** (1 657 €/ha), **pois de conserverie** (1 121 €/ha) et **oignons** (2 018 €/ha) affichent également une rentabilité très attractive. Ces cultures, souvent contractualisées avec l'industrie agroalimentaire, permettent une meilleure stabilité des prix et une valorisation plus élevée du produit, notamment grâce à des rendements massifs et des débouchés assurés.

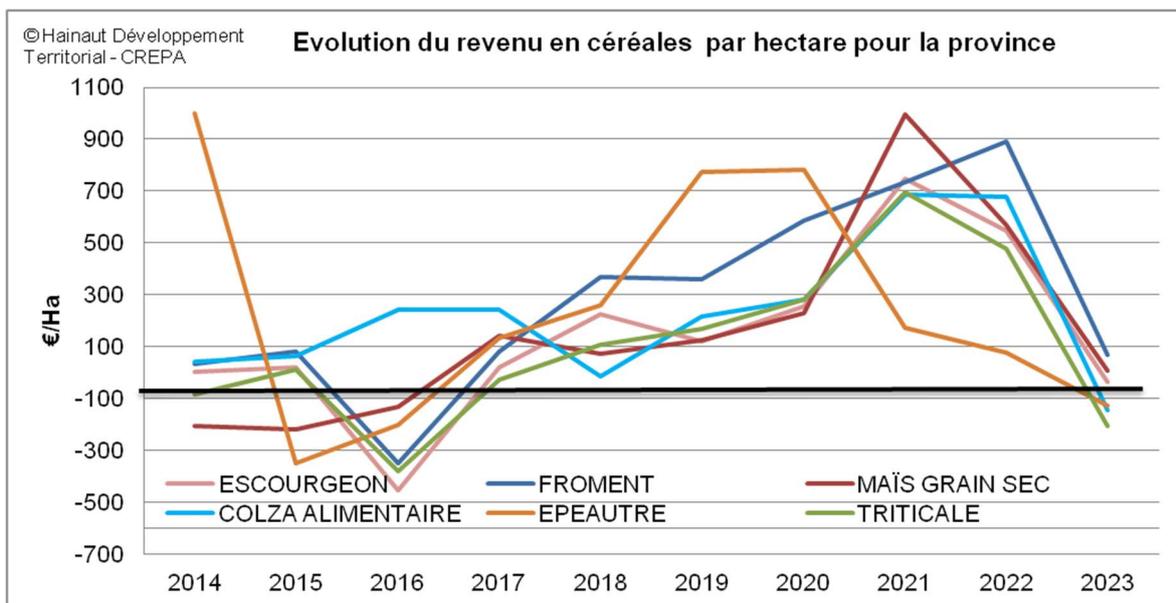


Figure 20 Evolution du revenu en céréales par hectare pour la province (Source : Service Economie Information du CREPA-CARAH ASBL, exercice 2023)

À l'inverse, certaines cultures montrent une rentabilité nettement inférieure, voire déficitaire. C'est le cas du **colza alimentaire** (-118 €/ha), du **triticale** (-110 €/ha) et de l'**épeautre** (-171 €/ha), qui enregistrent des pertes nettes. Ces résultats s'expliquent par des rendements insuffisants, des coûts de production élevés par tonne, et une faible valorisation sur le marché. Ces cultures sont souvent marginales en Wallonie picarde et cultivées sur de petites surfaces, ce qui peut refléter un choix agronomique (par exemple pour la rotation ou les besoins spécifiques d'un assolement), plus qu'un objectif économique.

Certaines céréales, comme le **froment d'hiver** (102 €/ha) et l'**escourgeon** (33 €/ha), présentent une rentabilité faible, bien qu'elles soient très représentées (289 exploitations pour le froment). Cela reflète un modèle agricole traditionnel lié à l'élevage.

L'année 2023 a été marquée par une météo anormalement humide notamment au printemps et à l'automne qui a retardé les semis et perturbé les récoltes, ce qui a affecté certaines cultures, notamment le **maïs grain**, dont la rentabilité est restée marginale (31 €/ha). D'autres cultures, aux besoins en eau spécifique plus élevé (légumes de plein champ comme les pommes de terre, les haricots, les carottes ou les oignons), ont pu tirer profit de cette situation, notamment grâce à leur forte valeur commerciale et à des contrats industriels.

---

### 3.2.7. POTENTIEL NOURRICIER

---

#### 3.2.7.1 L'OUTIL PARCEL-WALLONIE

Dans le cadre du présent diagnostic, l'outil **PARCEL-Wallonie**<sup>3</sup> sera utilisé pour évaluer le **potentiel nourricier** du territoire.

PARCEL-Wallonie est un outil web gratuit, simple et pédagogique qui permet d'estimer le potentiel nourricier d'un territoire (commune, région...), en évaluant :

- les surfaces agricoles nécessaires pour une alimentation locale,
- les emplois agricoles associés,
- les impacts environnementaux de différents scénarios (émissions de GES<sup>4</sup>, biodiversité, pollution de l'eau...).

Développé en France par Terre de Liens, la FNAB<sup>5</sup> et le BASIC<sup>6</sup>, l'outil a été adapté à la Wallonie par **Sytra**<sup>7</sup> et le **BASIC** avec le soutien de la Wallonie.

Il permet d'explorer quatre leviers majeurs de durabilité alimentaire :

1. **La relocalisation des filières,**
2. **Les modes de production agricole (conventionnel, bio...),**
3. **La composition des régimes alimentaires,**
4. **La réduction des pertes et gaspillages.**

---

<sup>3</sup><https://parcel-wallonie.basic.coop/>

<sup>4</sup> Gaz à effet de serre

<sup>5</sup> Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

<sup>6</sup> Bureau d'Analyse d'Intérêt Collectif

<sup>7</sup> Equipe de recherche de l'UCLouvain, spécialisée dans les études stratégiques sur les systèmes agricoles et alimentaires

PARCEL-Wallonie produit des **estimations** (non des données exactes) basées sur des données publiques et des études scientifiques, pour favoriser la réflexion, la comparaison de scénarios et le débat sur l'avenir alimentaire des territoires.

En raison des sources de données publiques mobilisées par PARCEL-Wallonie, ainsi que de leur mode de traitement et de mise à jour, de légères divergences peuvent apparaître par rapport aux chiffres présentés précédemment dans ce document (par exemple : population, SAU, emplois agricoles, part du bio...). Ces écarts, généralement faibles et acceptables, n'affectent pas la validité des résultats ni la pertinence des analyses issues de ce diagnostic. Il est important d'ajouter que les résultats de PARCEL-Wallonie restent des ordres de grandeurs et n'ont pas pour vocation de donner une mesure précise. Cependant, le degré de précision est suffisant pour répondre aux objectifs généraux, à savoir fournir des informations objectivées permettant de discuter des transitions des modèles agricoles et alimentaires du territoire.

### LES PRODUITS ALIMENTAIRES CONSIDÉRÉS DANS PARCEL-WALLONIE

**40 produits ou familles de produits** sont répertoriés dans la base de données de PARCEL-Wallonie. Ce sont les produits recensés par les données statistiques de STATBEL, qui ont un potentiel de **production en Wallonie**.

Ces 40 produits ne constituent pas la totalité de l'alimentation des Wallons. Ils représentent environ **84% de notre alimentation** (en volume). En effet, PARCEL-Wallonie ne prend pas en compte :

- Les produits qui ne possèdent pas de potentiel de production en Belgique (produits exotiques comme le café, cacao, fruits exotiques et agrumes, mais aussi certaines céréales comme le riz et le blé dur) ;
- Les boissons (bières, vins etc.)
- Les produits de la mer (difficulté de donner un indicateur d'empreinte spatiale) ;

Le tableau suivant reprend la liste des produits pris en compte par PARCEL-Wallonie et leur consommation :

*Consommation moyenne annuelle d'un habitant Belge, en équivalent matière première. Cette consommation prend en compte les pertes et les gaspillages tout au long des filières.*

Tableau 30 liste des produits pris en compte par PARCEL-Wallonie et leur consommation (Source : Note méthodologique de l'outil PARCEL-Wallonie, version de novembre 2024)

| Produits                               | Consommation (kg/pers/an) |  |      |
|--|---------------------------|--|------|
| <b>ELEVAGE</b>                         |                           |  |      |
| Lait                                   | 263,0                     |  |      |
| Œufs                                   | 12,9                      |  |      |
| Viande bovine                          | 15,0                      |  |      |
| Viande ovine                           | 1,2                       |  |      |
| Viande porcine                         | 41,0                      |  |      |
| Volailles, lapins et autres            | 15,2                      |  |      |
| <b>FRUITS</b>                          |                           |  |      |
| Cerises                                | 0,5                       |  |      |
| Fraises                                | 0,2                       |  |      |
| Framboises                             | 0,2                       |  |      |
| Noix                                   | 0,3                       |  |      |
| Poires                                 | 9,9                       |  |      |
| Pommes                                 | 13,1                      |  |      |
| Prunes                                 | 0,7                       |  |      |
| <b>CEREALES ET AUTRES CULTURES ...</b> |                           |  |      |
| Autres céréales                        | 1,9                       |  |      |
| Avoine                                 | 0,2                       |  |      |
| Betterave sucrière                     | 333,0                     |  |      |
| Blé tendre                             | 95,7                      |  |      |
| Haricots secs                          | 0,5                       |  |      |
| Huile de colza                         | 7,0                       |  |      |
| Lentilles                              | 1,0                       |  |      |
|  |                           | Orge                                     | 0,4  |
|  |                           | Pois secs et autres protéagineux         | 0,7  |
|  |                           | Pomme de terre                           | 63,2 |
|  |                           | Seigle                                   | 0,2  |
|  |                           | <b>LEGUMES</b>                           |      |
|  |                           | Ail, Échalotes, Oignons                  | 25,9 |
|  |                           | Asperges                                 | 0,6  |
|  |                           | Aubergines                               | 0,9  |
|  |                           | Betteraves, Radis, Salsifis, Similaires  | 1,3  |
|  |                           | Carottes, Navets potagers, Céleris raves | 21,6 |
|  |                           | Céleris branche                          | 2,0  |
|  |                           | Choux                                    | 1,4  |
|  |                           | Concombres, Cornichons                   | 4,7  |
|  |                           | Courgettes                               | 4,6  |
|  |                           | Épinards                                 | 8,2  |
|  |                           | Haricot                                  | 2,4  |
|  |                           | Poireaux                                 | 7,7  |
|  |                           | Pois                                     | 3,4  |
|  |                           | Poivrons et piments                      | 3,5  |
|  |                           | Salades et endives                       | 2,8  |
|  |                           | Tomates                                  | 21,2 |

### 3.2.7.2. BESOINS ALIMENTAIRES À COUVRIR

Pour répondre aux besoins alimentaires des 356 257 habitants du territoire, il est nécessaire de produire **351 959 tonnes de matières premières agricoles**, réparties selon différentes catégories alimentaires :

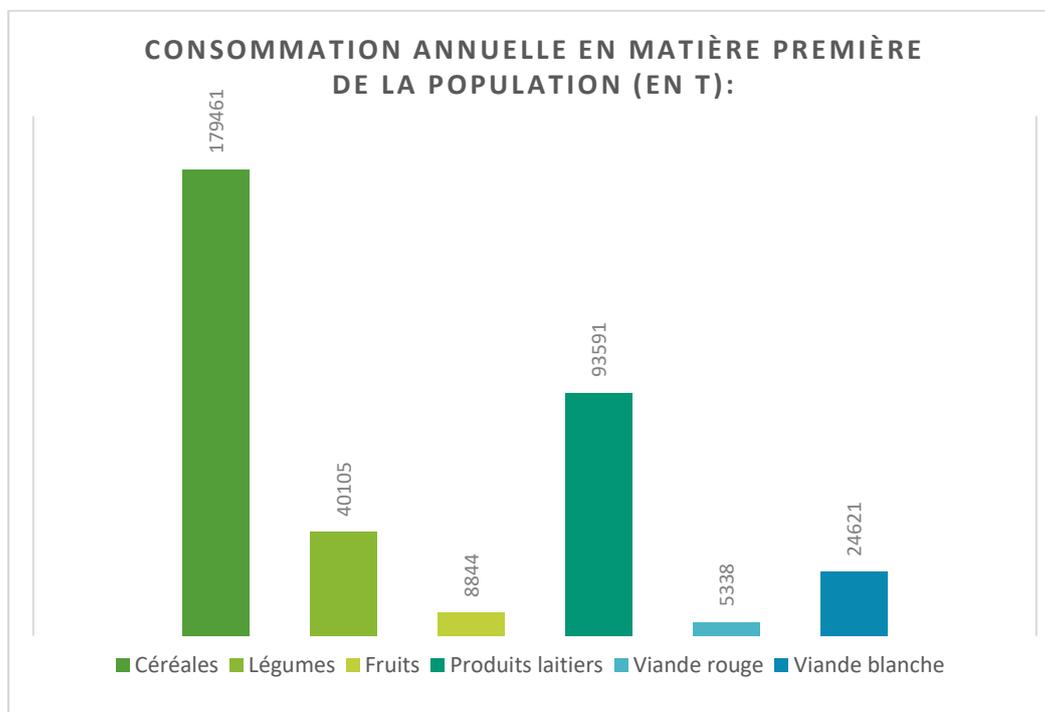


Figure 21 Consommation annuelle en matière première de la population (en T) (Source : PARCEL-Wallonie)

Ces volumes sont calculés sur la base du régime alimentaire moyen d'un Wallon, qui consomme quotidiennement environ **114 g de viande, 110 g de pain, 140 g de légumes, 90 g de fruits et 32 g de fromage**. L'outil PARCEL-Wallonie affine cette estimation en tenant compte des différences de consommation selon l'**âge** et le **sexe** de la population locale, en complément du régime alimentaire moyen observé à l'échelle nationale.

### 3.2.7.3. SAU À MOBILISER

Pour satisfaire les besoins alimentaires quotidiens de la population, une surface agricole de **36 017 hectares** doit être mobilisée, soit **41 % de la SAU actuelle** et 26% du territoire de la Wapi. Cette estimation repose sur les éléments principaux suivants :

- le régime alimentaire défini précédemment,
- la part actuelle de l'agriculture biologique, estimée à 6 % sur le territoire par l'outil PARCEL,
- 100% de relocalisation de notre alimentation et
- 18 % de perte et de gaspillage tout au long de la chaîne.

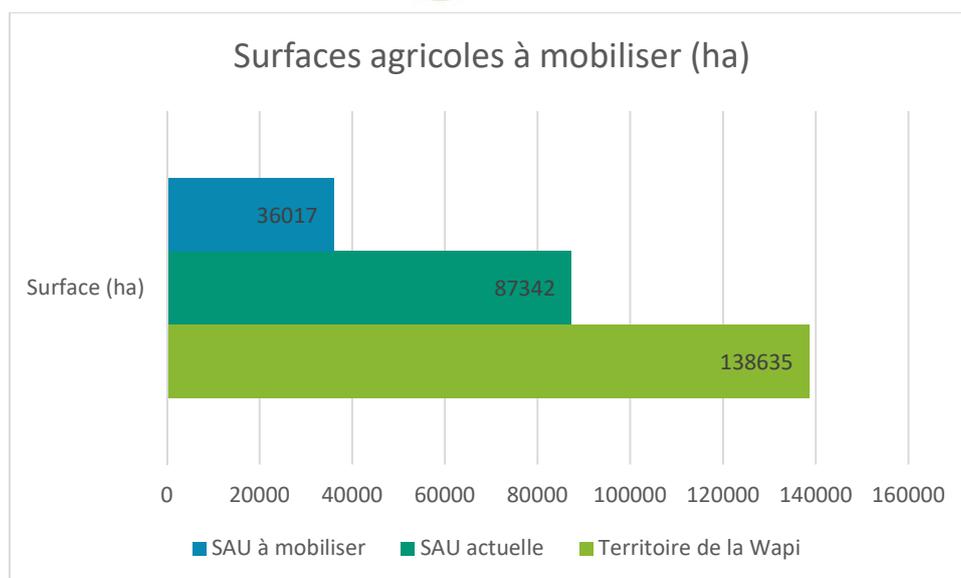


Figure 22 Surfaces agricoles à mobiliser (ha) (Source : PARCEL-Wallonie)

Le territoire dispose donc, en théorie, d'une **surface agricole suffisante** pour assurer l'autosuffisance alimentaire de sa population. Avec **87 342 hectares de SAU**, le **potentiel nourricier** du territoire de la Wapi est estimé à **243 %**, ce qui signifie que les terres agricoles pourraient, en théorie, nourrir plus de deux fois la population actuelle.

Cependant, cette estimation reflète uniquement un **potentiel théorique**. Elle ne garantit pas que les pratiques agricoles actuelles permettent effectivement de répondre aux besoins de la population. Il est donc essentiel de **poursuivre l'analyse en examinant l'affectation réelle des terres agricoles** :

**Les cultures en place et les types d'élevage pratiqués permettent-ils effectivement de couvrir les besoins alimentaires de la population ?**

### 3.2.8. AUTONOMIE ALIMENTAIRE

L'utilisation de la Surface Agricole Utile (SAU) peut être répartie en deux grandes finalités distinctes :

- **les cultures destinées à l'alimentation humaine :**

Il s'agit notamment d'une partie des céréales (en particulier les céréales panifiables), de certaines cultures industrielles telles que la pomme de terre, la betterave sucrière ou encore le colza pour la production d'huile. Cette catégorie comprend également les légumineuses récoltées sous forme de grains secs (lentilles, haricots), ainsi que les fruits et légumes.

- **les cultures destinées à l'alimentation animale :**

Cette catégorie regroupe les prairies permanentes (constamment couvertes d'herbe), les cultures fourragères, la majorité des céréales produites localement, ainsi que, dans certains cas, les jachères. Ces surfaces agricoles sont mobilisées pour nourrir le bétail, contribuant ainsi à la **production** de denrées **animales** destinées à **l'alimentation humaine** (viande, œufs, produits laitiers).

L'outil **PARCEL-Wallonie** permet d'estimer les surfaces agricoles nécessaires pour satisfaire les besoins alimentaires de la population, en répartissant ces surfaces selon quatre grandes catégories de production :

- **Fruits**
- **Légumes**
- **Céréales et grandes cultures destinées à l'alimentation humaine** (hors alimentation animale)
- **Produits d'origine animale** : viandes, œufs et produits laitiers

L'indicateur de surface de PARCEL-Wallonie correspond à la surface à mobiliser au sein d'un territoire sur une année pour produire les matières premières agricoles nécessaires à l'alimentation relocalisée de la population. Pour calculer ces surfaces, en se basant sur les données de consommation, PARCEL –Wallonie utilise un coefficient, appelé « **rendement corrigé de l'utilisation du territoire** ». Les rendements agronomiques ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser ces calculs car ils sont rattachés à des produits particuliers et pourraient ainsi mener à des doubles comptages. En effet, les surfaces mobilisées pour une production donnée peuvent être utilisées pendant le reste de l'année pour d'autres productions.

Pour éviter ce biais, PARCEL-Wallonie calcule le nombre total d'hectares nécessaires en termes d'utilisation du territoire, ces hectares pouvant être le **support de différentes productions** d'une même catégorie selon les saisons.

Pour ce faire, les rendements agronomiques sont pondérés de manière à s'assurer que la somme des surfaces calculées pour chacun des 40 produits correspond exactement à la part du territoire mobilisée pendant une année pour leur production. Ces rendements pondérés correspondent aux « rendements corrigés de l'utilisation du territoire ». (Source : Note méthodologique de l'outil PARCEL-Wallonie, version de novembre 2024)

Le tableau ci-dessous présente un comparatif entre la **SAU nécessaire** pour couvrir les besoins alimentaires de la population (estimée à 36.017 ha) et la **SAU actuellement utilisée** (87.688 ha), ventilée par catégorie de produit.

| Catégories de produit                                   | SAU à mobiliser (36017 ha) |       | SAU actuelle (87688 ha)* |       | Potentiel nourricier |
|---|----------------------------|-------|--------------------------|-------|----------------------|
|   | superficie (ha)            | % SAU | superficie* (ha)         | %SAU  |                      |
| Légumes   | 746                        | 2,1%  | 3.040,00                 | 3%    | 408%                 |
| Fruits  | 546                        | 1,5%  | 90                       | 0,1%  | 16%                  |
| Céréales et grandes cultures (hors alimentation animal) | 4838                       | 13,4% | 26336                    | 30%   | 544%                 |
| Viande, œufs et produits laitiers :                     | 29887                      | 83,0% | 50675                    | 57,8% | 170%                 |
| Viande et œufs  | 21250                      | 59,0% |                          |       |                      |
| Produits laitiers                                       | 8644                       | 24,0% |                          |       |                      |
| Jachères  |                            |       | 1037                     | 1,2%  |                      |
| Autres cultures industrielles                           |                            |       | 6510                     | 7,4%  |                      |

Figure 23 comparatif entre la SAU nécessaire et la SAU actuellement utilisée (Source : PARCEL-Wallonie)

\*Superficies définies par l'outil PARCEL-Wallonie.

Ce comparatif permet d'identifier le **potentiel nourricier** actuel pour chaque catégorie.

- Un **potentiel nourricier supérieur à 100 %** signifie que la production actuelle dépasse les besoins de la population.
- Un **potentiel inférieur à 100 %** indique une insuffisance des surfaces dédiées à cette catégorie.

## Résultats principaux :

- **Fruits** : la production actuelle est très insuffisante et ne couvre que **16 %** des besoins.
- **Légumes** : la Wallonie picarde dispose d'un large excédent avec un potentiel nourricier de **408 %**.
- **Céréales et grandes cultures** (hors alimentation animale) : la situation est également très favorable, avec un potentiel de **544 %**.
- **Produits d'origine animale** : le potentiel est de **170 %**, ce qui indique que les superficies destinées à cette production sont suffisantes pour couvrir les besoins de la population.

Il convient toutefois d'apporter certaines nuances à l'interprétation des résultats du **potentiel nourricier** :

- **Céréales et grandes cultures** : le potentiel nourricier élevé observé dans cette catégorie s'explique en partie par la présence significative de cultures industrielles destinées à l'alimentation humaine, telles que la **pomme de terre** (environ 10.600 ha, soit 12 % de la SAU actuelle) et la **betterave sucrière** (environ 7.700 ha, soit 8,8 % de la SAU). Ces cultures, bien qu'inclues dans la catégorie, ne reflètent pas à elles seules la diversité attendue pour une alimentation équilibrée.
- Par ailleurs, **la majorité de la production céréalière en Wallonie est orientée vers l'alimentation animale et la production d'énergie**. Moins de **10 % des céréales produites seraient effectivement utilisées pour l'alimentation humaine**, ce qui relativise fortement le potentiel nourricier apparent dans ce domaine.
- **Diversité alimentaire** : le potentiel nourricier est ici évalué sur la base des superficies cultivées, sans prise en compte de la **diversité des cultures actuelle**. Cela limite la portée de l'analyse, notamment dans la catégorie des **légumes**. Selon les données de **Statbel**, les **légumes de plein air**<sup>8</sup> occupent environ **2.755 ha** (3,1 % de la SAU), tandis que les **légumes frais cultivés sous serre** ne représentent que **2,9 ha**. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la **variété des espèces cultivées**, un élément pourtant essentiel pour répondre aux besoins d'une alimentation saine et diversifiée. Dans la partie transformation, au chapitre 3.3.6.4 consacré à la filière des légumes frais, le potentiel théorique d'auto-provisionnement sera analysé en tenant compte des flux d'exportation. Cette analyse mettra en évidence que seulement 15 % de la production en légumes frais pourraient, en théorie, être destinés à l'alimentation des habitants.

Afin de répondre aux besoins alimentaires de la population à partir des **40 produits pouvant être relocalisés à 100 %** sur le territoire, la **répartition des cultures** au sein de la **SAU à mobiliser**, estimée à **36 017 hectares**, se décline comme suit :

- **Céréales, oléagineux, protéagineux** : 36% de la SAU soit **13 127ha**,
- **Cultures fourragères** : 32% de la SAU soit **11 704 ha**,
- **Praires** : 19% de la SAU soit **6 832 ha**,
- **Cultures industrielles alimentaires** (PDT, betteraves sucrières...) : 5% de la SAU soit environ **1919 ha**,
- **Légumes** : 2,1% de la SAU soit **746 ha**,
- **Fruits** : 1,5% de la SAU soit **546 ha**.

<sup>8</sup> Les légumes de plein air (carottes, haricots, pois de conserverie, oignons, épinards...) sont principalement destinés à l'agro-industrie.



Figure 24 répartition des cultures au sein de la SAU à mobiliser (Source : PARCEL-Wallonie)

Au-delà de ces superficies théoriques estimées pour répondre aux besoins alimentaires de la population, il est pertinent d'affiner l'analyse en évaluant le niveau d'autosuffisance du territoire selon les différents types de production. Cette évaluation repose sur l'hypothèse que l'ensemble des besoins alimentaires de la population est intégralement couvert par la production locale. L'analyse qui suit s'appuie en partie sur les critères du diagnostic d'Alim'Ath, élargis aux données disponibles pour la Wapi (Statbel, 2023) :

## CÉRÉALES

### La production de céréales en Wapi permet-elle de couvrir les besoins en pain de la population ?

Pour répondre à cette question, nous posons les hypothèses suivantes :

- 9 % de la production totale de froment sont destinés à l'alimentation humaine (la majorité étant utilisée pour l'alimentation animale) ;
- Le rendement moyen est estimé à 8 tonnes par hectare ;
- La consommation quotidienne de pain par habitant est évaluée à 110 g (PARCEL-Wallonie) ;
- Le taux d'extraction en farine blanche (type T55) est de 75 % (CRA-W, 2023) ;
- Le coefficient de transformation farine/pain est de 62 %, c'est-à-dire qu'un kilogramme de pain contient environ 620 g de farine.

Calculs :

- Superficie totale de froment en Wapi : 22 842 ha
- 9 % destinés à l'alimentation humaine = 2 056 ha
- À raison de 8 T/ha = 16 448 T/an de blé panifiable
- Taux d'extraction de 75 % = 12 336 T/an de farine

Consommation annuelle de pain :

$110 \text{ g/jour} \times 365 \text{ jours} \times 356\,287 \text{ habitants} = 14\,305 \text{ T/an de pain}$

Farine nécessaire (à 62 %) :

$14\,305 \times 0,62 \approx 8\,869 \text{ T/an de farine}$

Le taux d'autosuffisance théorique en farine locale est donc de :

$(12\,336 \div 8\,869) \times 100 \approx \mathbf{139,1 \%}$

Autrement dit, la production de froment en Wapi, à condition qu'elle soit partiellement dédiée à l'alimentation humaine, pourrait couvrir les besoins en pain de la population locale.

Cependant, dans les faits, selon l'étude ALT4CER menée par le CRA-W (2018), **seulement 8 % des besoins wallons en céréales panifiables sont actuellement couverts** par la production régionale, en raison de freins structurels (contraintes techniques, économiques et logistiques) dans les filières de transformation et de commercialisation.

## VIANDE DE BŒUF

---

La viande de bœuf peut être fournie par différents types d'animaux : taureaux de race viandeuse ou laitière, vaches de réforme de race viandeuse ou laitière, ou encore des veaux. L'estimation de la production est cependant difficile à chiffrer, en raison de la diversité des races et de leur rendement en viande variable notamment (Diagnostic Alim'Ath).

Le calcul de la production estimée reprendra la logique établie dans le diagnostic d'Alim'Ath, étendue à l'ensemble de territoire de Wapi.

Le calcul de la production estimée s'est réalisé comme suit : le territoire comprend 24 132 vaches allaitantes, produisant chaque année un veau. Les femelles sont utilisées pour le renouvellement du troupeau, alors que les mâles sont destinés à la production de viande. 955 d'entre eux sont abattus en tant que veaux de boucherie, et 11 111<sup>9</sup> seront abattus à l'âge de 2 ans. Le taux de réforme dans le cheptel allaitant étant de 26 %, on considère que 6274 vaches allaitantes sont abattues chaque année. Pour les bovins laitiers, on estime que les femelles nées sont elles aussi conservées pour le renouvellement des animaux, et les mâles sont majoritairement abattus en tant que veaux, soit 13 101 veaux de boucherie. 7861 vaches laitières ayant produit sont également abattues, considérant un taux de réforme de 30 %. Le tableau ci-dessous reprend les différentes sources de viande bovine. Au total, c'est environ 39 302 bêtes qui pourraient être abattues par an sur le territoire, soit environ 13 486,10 tonnes de viande (équivalent carcasse) – 30% de pertes, soit approximativement **9440,2 tonnes** de viande fraîche désossée et parée.

---

<sup>9</sup> Soit vaches allaitantes avec hypothèse que toutes mettent bas – Sex-ratio de 50% → Nombre de mâles auquel on retire les veaux de boucherie.

**Tableau 31 Calcul de la production de viande de bœuf**

| Animaux                            | Nombre d'animaux abattus estimés | Poids carcasse moyen par animal (kg) | Poids carcasse total (T) |
|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Veaux de boucherie viandeux        | 955                              | 180                                  | 171,90                   |
| Veaux de boucherie laitiers        | 13101                            | 140                                  | 878,36                   |
| Mâles adultes viandeux             | 11111                            | 472                                  | 3710,39                  |
| Vaches de réforme viandeuses (26%) | 6274                             | 441                                  | 4899,95                  |
| Vaches de réforme laitières (30%)  | 7861                             | 292                                  | 3825,49                  |
| <b>Total</b>                       | <b>39302</b>                     |                                      | <b>13486,10</b>          |

La consommation en viande de bovine (veau + bœuf) est estimée à 3634,14 T, soit 10,2 kg/habitant/an.

**Tableau 32 Autosuffisance estimée viande de bœuf**

| Production annuelle potentielle (T) | Consommation (T) | Autosuffisance estimée |
|-------------------------------------|------------------|------------------------|
| 9440, 2                             | 3634,14          | 259,76%                |

En équivalent poids carcasse, le potentiel d'autosuffisance atteint 371%.

La production de viande bovine est largement autosuffisante et peut approvisionner d'autres régions avec l'excédent de production. Cela souligne le poids important de la filière bovine au sein du territoire, tant sur le plan économique qu'en termes de souveraineté alimentaire.

## VIANDE DE PORC

Le secteur de la viande de porc est prédominant en Région flamande. La Wallonie produit davantage de porcs en modes de productions différenciés (plein air, sur paille, ...), alors que la Flandre est plutôt spécialisée dans le secteur du porc industriel. Toutefois, des élevages à orientation plus intensive sont identifiés à Comines-Warneton (en moyenne 2600 bêtes par exploitation). Si l'autosuffisance théorique est de 228 % pour la Belgique, elle n'est que de 40 % pour la Région Wallonne (Diagnostic Alim'Ath).

En Wapi, la majorité des animaux sont destinés à l'engraissement (96% des animaux) et seuls 4% du cheptel total sont des porcs reproducteurs.

Ce sont au total 71 900 places d'engraissement qui sont présentes sur le territoire. Selon les estimations réalisées dans le cadre du projet Alim'Ath, 95,6 % de la production est dite conventionnelle, réalisant 2,5 cycles de production annuels, alors que 4,4 % est produit de manière alternative, avec en moyenne 2,3 cycles de production par an. Ces mêmes estimations seront appliquées à l'ensemble de la Wapi.

Il est ainsi possible de calculer le nombre de porcs destinés à l'abattage :

→ Porcs conventionnels : 71 900 places x 95,6 % x 2,5 bandes/an = 171 841 porcs/an

→ Porcs alternatifs : 71 900 places x 4,4 % x 2,3 bandes/an = 7276 porcs/an

Cela fait 179 117 porcs abattus à un poids moyen de 98 kg vivant. Les rendements en carcasse de ces animaux sont de 81 % en moyenne (piétrain).

→ 179 117 porcs x 98 kg x 81 % de rendement = **14 288 tonnes** de viande de porc (poids carcasse).

Le rendement en viande désossée et bien parée est estimé à 65%, soit un total **9287 tonnes** de viande fraîche entièrement désossée.

La consommation en viande de porc (frais + charcuteries) est estimée à 13 788,31 T, soit 38,7 kg/habitant/an.

**Tableau 33 Autosuffisance estimée consommation viande de porc**

| Production annuelle potentielle (T) | Consommation (T) | Autosuffisance estimée |
|-------------------------------------|------------------|------------------------|
| 9287                                | 13 788,31        | 67,35%                 |

Le taux d'auto-alimentation est de 67,35 %. Ce taux peut cependant être revu à la hausse si l'on considère le rendement en poids carcasse, plutôt qu'en viande désossée et parée. Sur cette base, **l'autosuffisance pourrait atteindre environ 103 %**, suggérant que la production locale serait alors suffisante pour couvrir entièrement la demande du territoire. Bien que ce niveau reste inférieur à l'auto-alimentation nationale, il demeure supérieur à la moyenne observée en Wallonie.

## VIANDE D'OVIN

En 2021, la production indigène belge n'assurait que de l'ordre de 21,5 % de la consommation de viande ovine du pays. Seuls 38 % des ovins élevés en Wallonie y sont abattus. La Belgique devait importer annuellement environ 19.000 tonnes équivalent carcasse pour satisfaire sa consommation. En 2023, la production ovine belge ne couvrait que 13,6% des besoins de la population et le pays importait plus 22 458 tonnes (Collège des producteurs).

Comme repris dans le rapport d'Alim'Ath, le mouton fournit une viande que les wallons consomment davantage lors de fêtes et occasions exceptionnelles. La consommation est principalement constituée de viande d'agneaux de l'année.

Ces animaux sont abattus à un poids moyen de 42kg et ont un rendement carcasse à l'abattage de l'ordre de 50 % et un rendement viande nette commercialisable de 80% (la-viande.fr). L'estimation du nombre d'agneaux produits sur le territoire est évaluée comme suit : considérant que la majorité du cheptel présent est constitué de femelles, on peut évaluer le nombre de brebis reproductrices à 2660 (soit 53% du cheptel total). Avec un taux de mise bas moyen de 2 et un sex-ratio de 50 %, ces dernières peuvent potentiellement produire 2660 agneaux mâles destinés à l'abattage.

→ 2660 agneaux x 42kg x 50% poids carcasse = **55,86 tonnes** de viande (poids carcasse)

→ 55,86 x 80% viande nette = **44,69 tonnes** de viande d'agneau désossée.

À cette estimation pourrait s'ajouter le renouvellement du cheptel.

Précisons toutefois, que ces estimations sont effectuées sur base de la situation 2023 (recensement Statbel) et ne tiennent pas compte des difficultés et pertes subies par le secteur suite à l'épidémie de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), aussi appelée maladie de la **langue bleue** touchant les ruminants, notamment les ovins et les bovins.

La consommation en viande de mouton est estimée à 391,92 T, soit 1,1kg/habitant/an (équivalent poids carcasse).

**Tableau 34 Autosuffisance estimée consommation viande de mouton**

| Production annuelle potentielle (T) | Consommation (T) | Autosuffisance estimée |
|-------------------------------------|------------------|------------------------|
| 55,86                               | 391,92           | 14,25%                 |

L'autosuffisance du territoire suit la tendance nationale et en même nettement inférieure.

Selon les estimations de Nicolas Marchal, du Collège des producteurs, la Wallonie picarde pourrait théoriquement atteindre un taux d'**autosuffisance en viande ovine proche de 40 %**. Au 15 décembre 2024, le système SANITEL recensait 7 202 femelles âgées de plus de 6 mois dans la région. Parmi elles, seules 3 981 brebis étaient élevées par des professionnels.

Ces éleveurs professionnels, qui produisent tous de la viande d'agneau, affichent une productivité numérique moyenne régionale de 1,2 agneau commercialisable par brebis.  
→  $3\,981 \times 1,2 = 4\,777,2$  agneaux.

Quant aux 3 221 brebis restantes, détenues par des éleveurs amateurs ou "hobbyistes", seules la moitié sont considérées comme productives.  
→  $(3\,221 / 2) \times 1,2 = 1\,932,6$  agneaux.

En additionnant les deux contributions :  
→  $4\,777,2 + 1\,932,6 = 6\,709,8$  agneaux de boucherie.

Avec un poids carcasse moyen de 22,1 kg par agneau (Statbel 2023), cela représente une production totale de :  
→  $6\,709,8 \times 22,1 = 148,28$  tonnes de viande (poids carcasse).

Ainsi, si l'ensemble de cette production était consommé localement, le taux d'autosuffisance en viande ovine atteindrait environ 37,8 %.

## VIANDE DE CHEVREAU

Encore peu développée en Wallonie picarde, la valorisation de la viande des chevreaux reste largement méconnue des consommateurs. Pourtant, la viande de chèvre est la plus consommée au monde, bien qu'elle ne fasse pas partie des habitudes alimentaires dans notre région. Les éleveurs rencontrent ainsi des difficultés à valoriser cette viande, qu'il s'agisse de chèvre ou de chevreau.

Fort du succès de l'édition 2024, le Collège des Producteurs a relancé pour la seconde année consécutive une **filière locale de viande de chevreau en Wallonie**, en partenariat avec Cora et la Fédération Nationale des Bouchers. Cette initiative vise à valoriser les chevreaux issus de l'élevage caprin laitier, souvent peu exploités, en proposant une viande tendre et savoureuse, notamment autour de Pâques. La filière repose sur une organisation locale et équitable : les coûts réels de production (élevage, transport, abattage, découpe) sont pris en compte pour garantir une juste rémunération. La viande est commercialisée dans 7 magasins Cora et chez des bouchers partenaires, sous la marque "**Chevreau d'Ici**". Ce projet renforce la durabilité de l'élevage caprin en Wallonie et ouvre de nouvelles perspectives pour une production locale de qualité.

Dans l'hypothèse, où les caprins recensés en Wapi sont majoritairement des femelles, on peut évaluer le nombre de chèvres adultes à 1626 (53% du cheptel total). Avec un taux de mise bas moyen de 1,8 et un sex-ratio de 50 %, ces dernières peuvent potentiellement produire 1463 chevreaux mâles destinés à l'abattage.

D'après le retour d'expérience du Collège des producteurs, sont considérés : un poids vif de 10 à 14 kg (chevreau de 4 à 8 semaines), un rendement carcasse de l'ordre de 60 à 65% et un rendement viande commercialisable de 50 à 55% du poids vif.

→ 1463 chevreaux x 12 kg x 53% = **9,3 tonnes** de viande de chevreau

A cette estimation, pourrait s'ajouter le renouvellement du cheptel soit annuellement 20 à 25% des chèvres adultes (poids très variable au sein d'un même troupeau, de 15 à 35kg de poids vif).

Il s'agit d'une filière en développement. Sur la base de certaines extrapolations, la consommation potentielle de viande de chevreau en Wallonie pourrait être estimée à 0,8 kg par habitant et par an, ce qui représenterait un besoin total d'environ 285 tonnes pour la Wapi. Il est toutefois important de préciser que les consommations moyennes (+ 1,2kg/hab/an) sont renseignées pour les ovins et caprins sans distinction de ceux-ci.

En tenant compte des hypothèses de production disponibles, cela correspondrait à un taux **d'auto-alimentation** de seulement **3,2 %**, ce qui souligne la faible couverture des besoins potentiels par la production locale.

Il convient de souligner que l'hypothèse précédente ne prend pas en compte la pratique de la lactation longue, courante en élevage caprin. Cette particularité complique l'évaluation précise de la production réelle de chevreaux. La viande de chèvre et de chevreaux demeure un coproduit, qu'il est souhaitable de valoriser autant que possible, mais sans qu'un objectif d'autosuffisance territoriale ne soit véritablement visé.

## VIANDE DE POULET

---

L'engraissement de poulet de chair peut avoir différentes finalités : à destination de l'industrie alimentaire ou à destination d'une consommation locale avec des animaux généralement élevés dans des conditions de bien-être et de qualité différenciée. On retrouve, au sein du territoire, ces deux types de production.

Les poulets sont généralement abattus lorsque leur poids avoisine les 2,2 kg, et le rendement en viande varie d'une souche de volailles à l'autre, avec généralement un rendement de l'ordre de 68 % (Celagri, 2020). Les données transmises par le Collège des Producteurs estiment que 24 % de la production de poulets est de type alternatif en Wallonie. Ces filières alternatives permettent de réaliser 4 bandes de production par an, alors que la production conventionnelle permet 6 bandes de production à l'année (Diagnostic Alim'Ath).

En Wapi, on compte 770 921 places de poulet de chair. Ainsi, les calculs de production de la viande de poulet sont les suivants :

→ Poulets conventionnels : 770 921 places x 76 % x 6 bandes/an = 3 515 399 poulets/an

→ Poulets alternatifs : 770 921 places x 24 % x 4 bandes/an = 740 084 poulets/an

→ 4.255.483 poulets x 2,2 kg x 68 % de rendement = **6.366,20 tonnes** de viande de poulet

La consommation en viande de poulet est estimée à 3776,64 T, soit 10,6 kg/habitant/an.

Tableau 35 Autosuffisance estimée en viande de poulet

| Production annuelle potentielle (T) | Consommation (T) | Autosuffisance estimée |
|-------------------------------------|------------------|------------------------|
| 6366,2                              | 3776,64          | 168,5%                 |

Dans l'optique d'une relocalisation, la production en viande de poulet couvre la totalité des besoins.

## ŒUFS

Comme pour d'autres filières, nous pouvons distinguer deux types de production d'œufs sur le territoire : les productions plutôt intensives, destinées à l'industrie, et la production de plus faible quantité destinée à la consommation locale. La production wallonne d'œufs pourrait théoriquement couvrir 33 % des besoins de la population, alors que le taux d'auto-approvisionnement théorique national est de 109 % (Diagnostic Alim'Ath).

Il est possible d'estimer la production d'œufs sur le territoire, considérant que les poules pondent des œufs d'environ 60 grammes et ce durant 210 jours par an (Hendrix-genetics).

→ 226 295 poules pondeuses x 210j = **47.521.950 œufs/an**, soit 2.851,3 tonnes d'œufs.

La consommation d'œufs est estimée à 56 293 346 œufs/an, soit 158/habitant/an.

Tableau 36 autosuffisance estimée en consommation d'œufs

| Production annuelle potentielle (pièce) | Consommation | Autosuffisance estimée |
|---|--------------|------------------------|
| 47 521 950                              | 56 293 346   | 84,4%                  |

La production actuelle en œufs frais ne couvrirait pas les besoins alimentaires de la population.

## PRODUITS LAITIERS

### Lait de vache

Le potentiel de production de lait de vache peut être estimé comme suit :

26 202 vaches laitières produisant chacune 6600 litres de lait/an, soit la moyenne wallonne de production toutes races confondues (Diagnostic Alim'Ath). La production laitière est ainsi évaluée à 172 933 200 litres/an soit **178 121,2 tonnes** de lait (densité 1,03kg/L).

### Lait de brebis

En Wallonie, la production laitière ovine présente un taux d'auto-approvisionnement estimé à moins de 10 %. Une brebis produit en moyenne **250 litres de lait sur une période de 6 mois**, généralement après le sevrage des agneaux (Collège des producteurs).

Selon les différentes sources disponibles, seules **3 à 4 exploitations ovines laitières** seraient actuellement actives sur le territoire. Cela correspondrait à un **cheptel d'environ 200 animaux**, dont **53 % de femelles adultes** et **47 % d'agnelles**. Sur base de cette répartition et de la production moyenne, le volume de lait potentiellement produit annuellement est évalué à **26 500 litres**.

Il convient de souligner qu'il s'agit d'une **estimation indicative**. Faute de temps, aucune enquête de terrain n'a pu être réalisée auprès de ces exploitations. Un travail de prospection complémentaire serait donc nécessaire pour affiner ces données. Par ailleurs, la production réelle dépend fortement des **rares élevées** et des **pratiques de traite**. À ce titre, la **mono-traite** est une méthode couramment utilisée dans les élevages ovins et caprins, contrairement aux élevages bovins laitiers où elle est plus rare.

### Lait de chèvre

Le potentiel de production de lait de chèvre en Wallonie est estimé à 7,37 millions de litres, soit environ 2 litres par habitant et par an. La consommation de lait de chèvre connaît une croissance constante en Europe, notamment à travers les fromages, mais aussi via les yaourts et le lait UHT. En Wallonie, le taux d'auto-alimentation reste faible, avoisinant les 15 %. Les infrastructures de collecte du lait de chèvre y sont encore peu développées. La majorité des éleveurs caprins wallons exercent une activité de "producteur-transformateur", transformant eux-mêmes leur production (Collège des producteurs).

Toutefois, il semblerait que la production caprine en Wapi soit **quasiment autosuffisante** pour répondre à la demande locale en fromage de chèvre de type frais.

Le cheptel caprin compte 3 068 animaux, dans l'hypothèse qu'environ 53 % sont des femelles laitières, 1 626 chèvres sont en production. Selon les données du Collège des Producteurs, chaque chèvre produit en moyenne 850 litres de lait par an, ce qui représente une **production annuelle totale estimée à 1 382 100 litres**, soit environ **1 423,56 tonnes** de lait (densité 1,030kg/L).

Sur la base de ces hypothèses, les **besoins en fromage de chèvre du territoire seraient couverts à hauteur de 97 %**. En effet, il faut en moyenne **8 litres de lait pour produire 1 kg de fromage de type bûchette**. Ainsi :

- Les **1 382 100 litres de lait** permettent de produire environ **172,76 tonnes** de fromage de chèvre frais ;
- La population de 356 287 habitants, avec une consommation moyenne estimée entre 400 et 500 grammes par personne et par an, génère un besoin total de **178,14 tonnes de fromage de chèvre** (sur base haute de 0,5 kg/habitant).

### Conclusion

En conclusion, la production laitière totale du territoire (bovin, ovin, caprin) est estimée à 174 341 800 L/an, soit **179 572,05 tonnes** (densité globale de 1,030 kg/L). La consommation annuelle totale des habitants du territoire est évaluée à **93 703 tonnes, soit une moyenne de 263 kg en équivalent lait/habitant<sup>10</sup>** (consommation de produits laitiers frais divers).

Tableau 37 Autosuffisance estimée consommation de lait

| Production annuelle potentielle (T) | Consommation (T) | Autosuffisance estimée |
|-------------------------------------|------------------|------------------------|
| 179 572,05                          | 93 703           | 191,64 %               |

La Wapi dispose d'un **excédent laitier**, principalement bovin, ce qui lui confère une **autosuffisance élevée**. Cependant, le **développement des filières ovine et caprine**, ainsi qu'une **meilleure valorisation locale**, constituent des **axes stratégiques majeurs** pour diversifier l'offre, renforcer la résilience agricole et répondre à une demande en évolution vers des produits plus locaux et différenciés.

### SUCRE

<sup>10</sup> Source PARCEL-Wallonie Équivalent lait pour la consommation globale en produits laitiers.

La culture couvre 7763 ha en Wapi (Statbel, 2023), se basant sur des rendements moyens à 80 T/ha avec un taux de sucre à 16,5°, cela donne ~ **102 471 T** de sucres.

La consommation moyenne d'un belge est estimée à 105 g de sucre/j soit plus du double de la quantité maximale recommandée. La consommation annuelle du territoire est estimée comme suit :

105g x 365j x 356 287 hab = **13 654,69 tonnes**

Tableau 38 Autosuffisance estimée consommation sucre

| Production annuelle potentielle (T) | Consommation (T) | Autosuffisance estimée |
|-------------------------------------|------------------|------------------------|
| 102 471                             | 13 654,69        | 750,44%                |

L'autosuffisance est par conséquent très élevée. Cependant, les zones de cultures de betteraves sucrières étant limitées géographiquement, la production permet donc l'approvisionnement d'autres régions wallonnes et belges, et nourrit également les flux internationaux.

En appliquant les recommandations de consommation journalières de Sciensano (25 g), soit une consommation de 3 251 T pour l'ensemble de la Wapi, l'autosuffisance est alors portée à **3252 %**.

## POMME DE TERRE

10600 ha de culture produisent **455 800 T** de pdt (rendement moyen de 43-45T/ha):

D'après PARCEL-Wallonie, un habitant belge consomme en moyenne 63,2 kg de pdt/an (équivalent en matière première comprenant les pertes tout au long de la chaîne). A l'échelle de la Wapi, la consommation est estimée à **22 517,34 T par an**.

Tableau 39 Autosuffisance estimée consommation pomme de terre

| Production annuelle potentielle (T) | Consommation (T) | Autosuffisance estimée |
|-------------------------------------|------------------|------------------------|
| 455 800                             | 22 517,34        | 2024%                  |

Inutile de dire que l'auto-suffisance en pdt est très largement excédentaire.

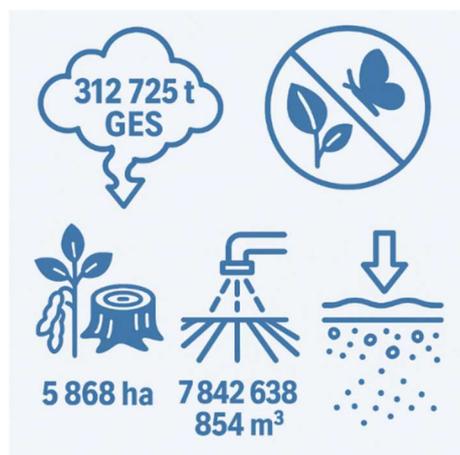
### 3.2.7.5. IMPACTS ÉCOLOGIQUES

Sur la base des paramètres définis, l'outil permet d'identifier les impacts écologiques générés par les pratiques agricoles.

Dans le scénario de relocalisation totale (100 %) de notre alimentation — tel que présenté précédemment — et en considérant les hypothèses suivantes :

- 18 % de pertes et de gaspillage alimentaire,
- 6 % de surfaces en agriculture biologique,
- maintien du régime alimentaire moyen national,

les conséquences environnementales estimées sont les suivantes :



- **312 725 tonnes de gaz à effet de serre (GES)** émises chaque année,
- **perte de biodiversité,**
- **5 868 hectares de soja** nécessaires à l'alimentation animale, entraînant une **déforestation importée,**
- **7 842 638 854 m<sup>3</sup> d'eau** requis pour l'irrigation,
- **appauvrissement des sols** en raison d'un déficit en matière organique (M.O.).

Il est important de préciser que ces valeurs d'impacts **ne reflètent pas les contextes spécifiques** du territoire comme les pratiques agricoles « alternatives » telles que l'**autonomie fourragère** ou encore des **contextes environnementaux particuliers**. De même, l'état de la recherche actuelle ne permet pas d'**objectiver** de manière systématique **les impacts d'une relocalisation de notre alimentation**. Plusieurs travaux montrent cependant que ces impacts existent mais qu'ils dépendent très fortement de contextes locaux/particuliers et notamment des

circuits de logistiques mis en place. (Source : Note méthodologique de l'outil PARCEL-Wallonie, version de novembre 2024)

Afin d'obtenir des résultats plus précis et adaptés aux spécificités locales, des études complémentaires, plus ancrées dans la réalité du territoire, restent nécessaires.

Néanmoins, des scénarios alternatifs fondés sur différents **leviers de durabilité** permettent d'évaluer les effets d'un changement des pratiques de consommation sur :

- les **surfaces agricoles** à mobiliser,
- le **potentiel nourricier**,
- ainsi que les **impacts environnementaux** associés.

### Scénario 1 : Maintien du régime alimentaire actuel

Dans l'hypothèse d'une **relocalisation à 100 %** des 40 produits de base de notre alimentation, avec :

- un maintien du **régime alimentaire actuel**,
- **18 % de pertes et gaspillage**,
- et une augmentation de la part de production **bio à 12 %** (moyenne actuelle en Wallonie),

l'outil estime :

- une **SAU mobilisée de 38 934 ha**, soit un **potentiel nourricier de 225 %**,
- une **hausse de 3 % de la biodiversité**, notamment grâce à une plus grande abondance d'espèces de pollinisateurs et de gastéropodes par hectare,
- une **augmentation de 1 % de la MO** dans les sols.

### Scénario 2 : Réduction de 25 % des produits animaux

En conservant les mêmes paramètres (100 % relocalisation, 12 % de la SAU en bio, 18 % de pertes), mais en modifiant le régime alimentaire par une **réduction d'1/4 de la consommation de produits animaux**, les résultats sont les suivants :

- **SAU mobilisée : 32 389 ha**, soit un **potentiel nourricier de 271 %**,
- **réduction des émissions de GES de 19 %**, soit environ – 59 719 tonnes de CO<sub>2</sub>,
- **hausse de 3 % de la biodiversité**,
- **réduction de 25 % des besoins en soja**, représentant potentiellement **1 468 ha épargnés de la déforestation**,
- **économie d'eau estimée à 1 937 302 089 m<sup>3</sup> par an**.

Ce scénario montre qu'une réduction des produits animaux dans l'alimentation entraîne rapidement une diminution des surfaces à mobiliser, et donc des impacts environnementaux associés, tels que les **émissions de méthane et de protoxyde d'azote**, ou encore les **besoins en irrigation**.

Il convient toutefois de souligner que l'élevage joue un rôle complémentaire dans le fonctionnement agroécologique du territoire : les animaux produisent de la **matière organique** (fumiers et lisiers) qui participe à la **fertilisation des sols**. Ils contribuent également au **maintien des prairies** dans le paysage agricole, ce qui renforce la biodiversité et la résilience des systèmes de production.

### 3.2.8. LES ENJEUX LIÉS À LA SPÉCIALISATION

Bien qu'affichant une diversité culturelle et le maintien d'exploitations mixtes, l'étude du secteur agricole en Wapi révèle une tendance croissante à la spécialisation en particulier dans certaines filières à vocation industrielle (céréales et pommes de terre). Le rapport français intitulé « *Qui veille au grain ?* », publié par l'association Les Greniers d'Abondance, met en garde contre cette spécialisation de plus en plus marquée dans le domaine agricole :

- **Obstacle à la transition agroécologique**

La spécialisation agricole freine considérablement l'adoption de pratiques agroécologiques. En se concentrant sur une seule culture ou un type d'élevage, les exploitations perdent la possibilité de diversifier leurs productions, ce qui est pourtant une condition essentielle à la résilience des agroécosystèmes. L'absence de diversité compromet la **rotation des cultures**, élément clé pour maintenir la **fertilité des sols**, limiter les **ravageurs** et **réduire le recours aux intrants chimiques**. Cette homogénéité systématique fragilise les sols, augmente les risques sanitaires et épuise les ressources locales.

- **Dépendance et verrouillage des systèmes agricoles**

La spécialisation enferme les agriculteurs dans des trajectoires techniques et économiques difficiles à modifier. Elle entraîne des investissements lourds dans des équipements et infrastructures spécifiques (matériel agricole, bâtiments d'élevage, silos, systèmes d'irrigation) qui deviennent des « verrous » à toute reconversion. Ainsi, même lorsqu'un agriculteur souhaite changer de modèle ou diversifier sa production, il se heurte à des contraintes financières, matérielles et structurelles qui limitent fortement sa marge de manœuvre. À l'échelle territoriale, cette rigidité compromet les dynamiques de transition et d'adaptation face aux crises écologiques ou économiques.

- **Freins techniques, économiques et commerciaux à la diversification**

La spécialisation s'accompagne souvent de **l'effacement progressif des savoir-faire** agricoles diversifiés. Lorsqu'un territoire ou un agriculteur souhaite réintroduire des cultures oubliées ou des élevages alternatifs, il doit faire face à un manque de matériel adapté, à **l'absence de filières** de transformation et à des débouchés commerciaux incertains. De plus, les produits issus de systèmes diversifiés peinent parfois à répondre aux critères de standardisation imposés par les circuits agro-industriels (calibre, conservation, taux de matière sèche ou protéique), les rendant moins compétitifs. Cette situation décourage les initiatives de diversification pourtant vitales pour la souveraineté alimentaire.

- **Déséquilibres écologiques et territoriaux**

La spécialisation à outrance crée des déséquilibres majeurs dans l'aménagement du territoire. Certaines régions deviennent entièrement dédiées à une production unique (par exemple, monoculture céréalière ou élevage intensif), ce qui entraîne des pressions environnementales considérables : pollution des eaux, dégradation des sols, émissions de gaz à effet de serre, perte de biodiversité. À l'inverse, d'autres territoires se retrouvent en déshérence agricole, sans cultures ni élevage, faute de relais économiques ou d'infrastructures. Ce déséquilibre géographique mine la capacité des régions à assurer leur propre sécurité alimentaire et affaiblit la résilience locale en cas de crise.

- **Vulnérabilité économique et sociale des producteurs**

Le modèle fondé sur la spécialisation soumet les agriculteurs à une logique de dépendance aux marchés mondiaux, où les prix sont extrêmement volatils et souvent insuffisants pour couvrir les coûts de production. En produisant en masse un nombre limité de produits, les exploitations s'exposent à des crises de surproduction ou à des chocs commerciaux (embargos, chute des prix, pandémie). Cette instabilité économique se répercute sur

les conditions de vie des agriculteurs, dont beaucoup ne parviennent pas à se dégager un revenu décent. Le modèle spécialisé contribue ainsi à la précarisation d'une profession déjà en difficulté, à la perte d'attractivité du métier et au déclin des installations agricoles.

---

### 3.2.9. CONCLUSION SECTEUR AGRICOLE ET ANALYSE SWOT

Le diagnostic du secteur agricole en Wallonie picarde met en évidence un territoire fortement marqué par l'activité agricole, tant en termes de superficie mobilisée que de densité d'exploitations professionnelles. Toutefois, ce secteur stratégique est confronté à des défis structurels majeurs : vieillissement des exploitants, diminution du nombre d'exploitations, pression foncière, et rentabilité contrastée des cultures.

Parallèlement, les enjeux environnementaux sont perceptibles. L'agriculture intensive, notamment en région limoneuse, engendre une érosion des sols, une pollution des eaux et un déclin de la biodiversité. Face à ces constats, des efforts sont engagés en faveur d'une transition agroécologique, comme en témoignent l'essor progressif mais encore marginal de l'agriculture biologique, l'adoption de mesures agro-environnementales et l'intérêt pour une relocalisation de la production.

L'outil PARCEL-Wallonie montre qu'en modifiant nos pratiques agricoles, il est possible d'améliorer sensiblement le potentiel nourricier du territoire tout en réduisant l'empreinte écologique. Cette dynamique ouvre des perspectives prometteuses, à condition d'accompagner les agriculteurs dans cette transition, de soutenir l'installation de nouvelles générations et de renforcer les filières orientées vers une alimentation locale, diversifiée et durable.

Tableau 40 Analyse SWOT du secteur agricole

| Forces   | Faiblesses  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poids important dans l'économie régionale</b> : La Wapi est l'un des territoires les plus agricoles de Wallonie, avec 63 % de sa superficie en SAU, et une forte densité d'exploitations professionnelles.</li> <li>• <b>Terres fertiles</b> : La prédominance des régions limoneuses et sablo-limoneuses assure un bon potentiel agronomique pour les grandes cultures.</li> <li>• <b>Savoir-faire</b> : Une tradition agricole bien ancrée avec des compétences techniques solides dans les productions végétales et animales.</li> <li>• <b>Potentiel nourricier élevé</b> : Les scénarios de relocalisation montrent une capacité à nourrir largement la population locale.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Viellissement des exploitants</b> : L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 55 ans, mettant en péril le renouvellement des générations.</li> <li>• <b>Diminution du nombre d'exploitations</b> : Baisse régulière du nombre d'exploitants, couplée à une concentration foncière accrue.</li> <li>• <b>Pression foncière croissante</b> : Spéculation sur le foncier agricole, urbanisation et artificialisation limitant l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs.</li> <li>• <b>Faible part du bio</b> : Seulement 2,4 % de la SAU en agriculture biologique, critère important en termes de durabilité.</li> <li>• <b>Impacts environnementaux persistants</b> : Érosion des sols, pollution par les nitrates et pesticides, perte de biodiversité marquée.</li> </ul>   |
| Opportunités   | Menaces   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transition agroécologique et circuits courts</b> : Forte attente sociétale, soutien des politiques publiques et initiatives locales (ex. Ceinture alimentaire du Tournaisis, marchés publics locaux).</li> <li>• <b>Développement du bio et des filières durables</b> : Potentiel de conversion important, appui des plans régionaux.</li> <li>• <b>Innovations et nouvelles technologies</b> : Possibilités de modernisation, de diversification et d'amélioration des pratiques agricoles durables.</li> <li>• <b>Rôle dans la souveraineté alimentaire</b> : La relocalisation de l'alimentation et la réduction des produits animaux augmentent l'autonomie du territoire et réduisent les impacts environnementaux.</li> <li>• <b>Accès renforcé à la formation</b> : Offre éducative locale diversifiée dans les métiers agricoles et alimentaires.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Changement climatique</b> : Risque accru d'événements extrêmes (sécheresses, pluies érosives) mettant en péril les productions.</li> <li>• <b>Compétition sur le foncier</b> : Montée des acteurs non agricoles, investisseurs et spéculateurs menaçant les modèles familiaux et agroécologiques.</li> <li>• <b>Pression économique sur les revenus agricoles</b> : Volatilité des prix, charges croissantes, rentabilité incertaine.</li> <li>• <b>Concentration des exploitations</b> : Risque de fragilisation de la diversité agricole locale et perte de lien avec le territoire.</li> <li>• <b>Perte continue de biodiversité et dégradation des sols</b> : Si les pratiques ne changent pas rapidement, risque d'effondrement écologique partiel des agro-systèmes.</li> </ul> |

### 3.3. TRANSFORMATION

#### LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC

---

Cette partie du diagnostic fut confiée au bureau d'études Groupe One.

Des rencontres ont été effectuées avec les acteurs de la transformation. Ainsi, **19** transformateurs et autres acteurs, qu'ils soient artisanaux ou davantage industriels, ont accepté de répondre à nos questions sur base d'entretiens semi-dirigés. Le profil de ces acteurs ne permettait pas d'avoir une image totalement représentative de la réalité du territoire. En effet, une majorité de ces transformateurs étaient artisanaux ou de petite taille, généralement inscrits dans des démarches de circuits courts. Seulement quelques transformateurs plutôt « industriels » ont pu être interrogés (Walagri, Euro Meat, Iscal Sugar, Dicofoods,...).

Si l'identification des acteurs a pu être réalisée sans difficulté majeure, il fut difficile d'obtenir la quantification des volumes transformés. En effet, certains acteurs ne semblaient pas connaître avec exactitude ces volumes, et certains acteurs ne souhaitaient pas partager cette information. Ainsi, l'équipe n'a pu réaliser que des estimations des flux alimentaires transitant par ces intermédiaires du secteur de la transformation. Des extrapolations ont ainsi été faites sur base de chiffres à l'échelle de la Région Wallonne.

#### LES LIMITES DU DIAGNOSTIC

---

Le diagnostic a rencontré certaines limites malgré le croisement de données froides (chiffres officiels, statistiques, rapports d'organismes compétents à différents niveaux d'échelles) et chaudes (entretiens semi-dirigés) :

- Le manque de temps de la mission pour atteindre son exhaustivité dans les recherches ;
- L'absence de réponses de certains acteurs ;
- Le choix subjectif d'interroger un certain nombre d'acteurs pour avoir une vue globale de chaque filière ;
- Le manque de données territoriales pour certaines filières ou segments de filières obligeant à faire des extrapolations ;
- L'évaluation de la durabilité n'a porté que sur le caractère bio de la transformation ;

Ainsi, il faut voir ce rapport comme partiel et non comme un rapport exhaustif. Des recherches et études complémentaires devront être faites pour le compléter.

---

#### 3.3.1. INTRODUCTION

Le secteur de la transformation agro-alimentaire en Wallonie picarde est incontournable dans une optique de relocalisation de l'alimentation. En effet, ce secteur représente 11% des entreprises agro-alimentaires et 49% des emplois salariés, soit près de 6000 postes.

Au total, 339 acteurs ont été inventoriés et considérés :

Tableau 41 Entreprises secteur de la transformation

| Filières        | Nombre d'acteurs (entreprises) |
|-----------------|--------------------------------|
| Filière Céréale | 189                            |
| Filière viande  | 97                             |
| Filière Sucre   | 18                             |
| Filière Lait    | 9                              |
| Filière pdt     | 19                             |
| Filière légumes | 7                              |

### 3.3.2. FILIÈRE CÉRÉALES

La production céréalière wallonne est majoritairement destinée à l'alimentation animale et à la production d'énergie. Moins de 10 % de la production céréalière serait destinée à l'alimentation humaine. Toutefois des débouchés existent dans des secteurs variés tels que la meunerie, la boulangerie, et autres produits à base de céréales (pâtes, biscuits, etc.), ainsi que la production brassicole.

Les enjeux sociétaux auxquels doit faire face le secteur agricole wallon (qualité des eaux, perte de biodiversité, dépendances aux intrants, circuits courts, etc.) constituent une opportunité de repositionnement du secteur céréalier afin de développer des filières qui répondent mieux à ces aspirations.

#### 3.3.2.1 ACTEURS DE LA FILIÈRE

Tout comme la production de céréales est très représentée en Wallonie picarde, **le nombre d'acteurs de la transformation de céréales** suit la même tendance avec **environ 200 acteurs**. La plupart sont des acteurs de petites et moyennes tailles et une fraction est de taille industrielle (~10-15%). Ce sont principalement des acteurs de la 2<sup>ème</sup> transformation qui sont présents (boulangeries, biscuiteries, brasseries, pâtisseries...). Les acteurs de la 1<sup>ère</sup> transformation sont plus restreints (malterie et moulins) mais transforment des volumes beaucoup plus importants.

L'identification des acteurs au sein de la filière a été établie sur l'analyse des codes NACE-BEL.

Au niveau de la transformation des **céréales panifiables**, ont été considérés **137 acteurs** dont **11 en bio** répartis comme suit :

- 9 meuneries (dont 5 en bio mais transformant des volumes inférieurs);
- 59 acteurs de fabrication artisanale de pain et de pâtisserie fraîche (NACE 10712 & 1071201);
- 19 acteurs de fabrication de biscottes, biscuits et pâtisseries de conservation (NACE 10720 & 1072001);
- 3 acteurs de fabrication de pâtes destinés à la cuisson et pâtes alimentaires (NACE 1071102 & 10730);

- 23 acteurs de fabrication de pâtisserie et gâteaux de conservation (sauf surgelés) (NACE 1072002);
- 19 acteurs de fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (NACE 10711) ;
- 4 acteurs de fabrication industrielle de produits de boulangerie principalement destinés à être livrés au commerce de détail, Horeca, etc..(NACE 1071101) ;
- 1 acteur grossiste en farines (La Chapelloise – E.T.L.S).

Ne sont pas repris ici les acteurs du travail du grain ni les grossistes, semenciers et stockeurs de céréales et de farines tels que Phanasem sprl, Walagri, Jorion Philipp Seeds, Ets Delobelle et Fils et autres négociants ; exception faite de la firme E.T.L.S qui transforme également le lait en beurre. Certains d'entre eux ont été interrogés dans la partie des enquêtes car ils contribuent à avoir une vue d'ensemble de la filière.

La carte suivante reprend les différents transformateurs identifiés ci-dessus.

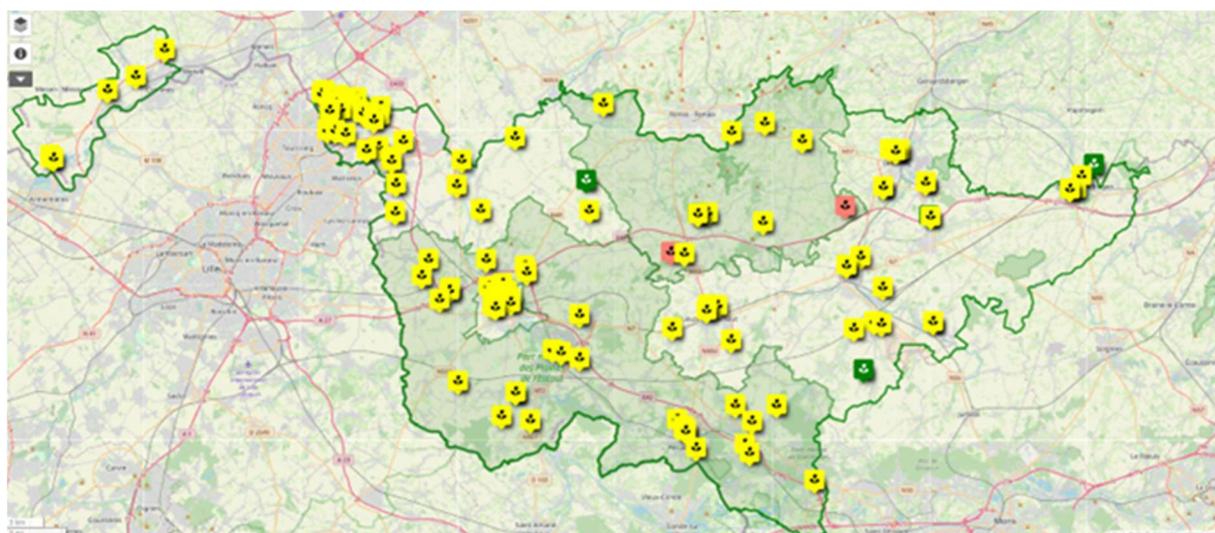


Figure 24 Carte des transformateurs

- *En jaune, les acteurs en conventionnel*
- *En vert, les acteurs qui transforment en bio (partiellement ou exclusivement)*
- *En rose, les acteurs qui produisent des pâtes*

La carte suivante recense les différents moulins du territoire :

- En jaune, les acteurs en conventionnel
- En vert, les acteurs qui transforment en bio (partiellement ou exclusivement)

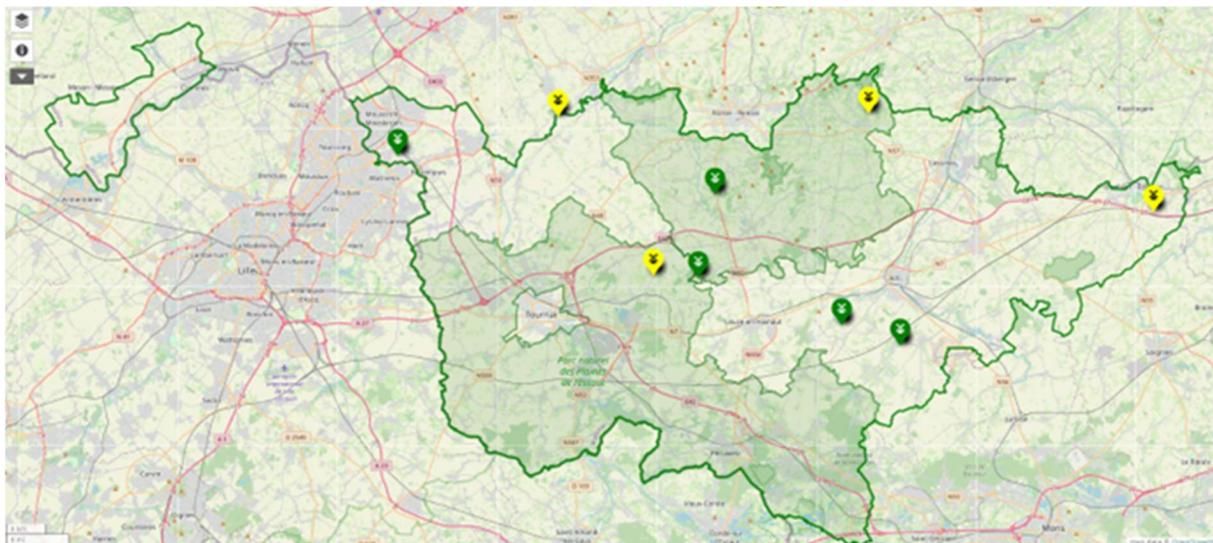


Figure 25 Carte des moulins du territoire

Il y a **9 moulins présents** sur le territoire (dont 5 en BIO) : 2 de capacité industrielle (Moulins Nova et Dossche Mills) et les 7 autres de type artisanal qui produisent de plus petits volumes. Les volumes traités annuellement et le type de mouture sont très différents. Du coup, les approvisionnements, les produits de transformation et les débouchés sont différents également. A titre d'exemple :

- Le moulin Molens Nova traite chaque année environ 40.000 T de céréales (dont 5500 T en BIO) dont **3500 T proviennent de Wallonie picarde**.
- le moulin Dossche Mills, le long de l'Escaut, traite annuellement 66.000 T de céréales (0 en Bio) et en 2024 aucune céréale ne provenait de Wallonie picarde (approvisionnement Français). Une fois transformé, la farine repart majoritairement en France et en Flandre ;
- Le moulin de Moulbaix, de taille plus artisanale, traite environ 40T de céréales (dont ¼-1/3 en BIO) à titre de comparaison – Leur **approvisionnement dépend exclusivement d'agriculteurs autour d'Ath** et pour le **bio**, cela vient d'un peu plus loin **en Wallonie picarde**.
- Les autres traitent des volumes bien inférieures et pour une vente directe souvent ou la fabrication de pâtes par exemple (Cense de Luthe, ferme Soyez,..par exemple).

Pour le secteur brassicole, **52 acteurs** ont été recensés :

- **45** brasseries relevées dont 9 bio (code NACE 11050);
- **6** fabricants de boissons alcooliques distillées (codes NACES 11010 et 1101001) – non investigué dans le cadre de cette étude ;
- **1** Malterie artisanale (Beloeil) appartenant depuis peu à un groupe français (Malterie Soufflet).

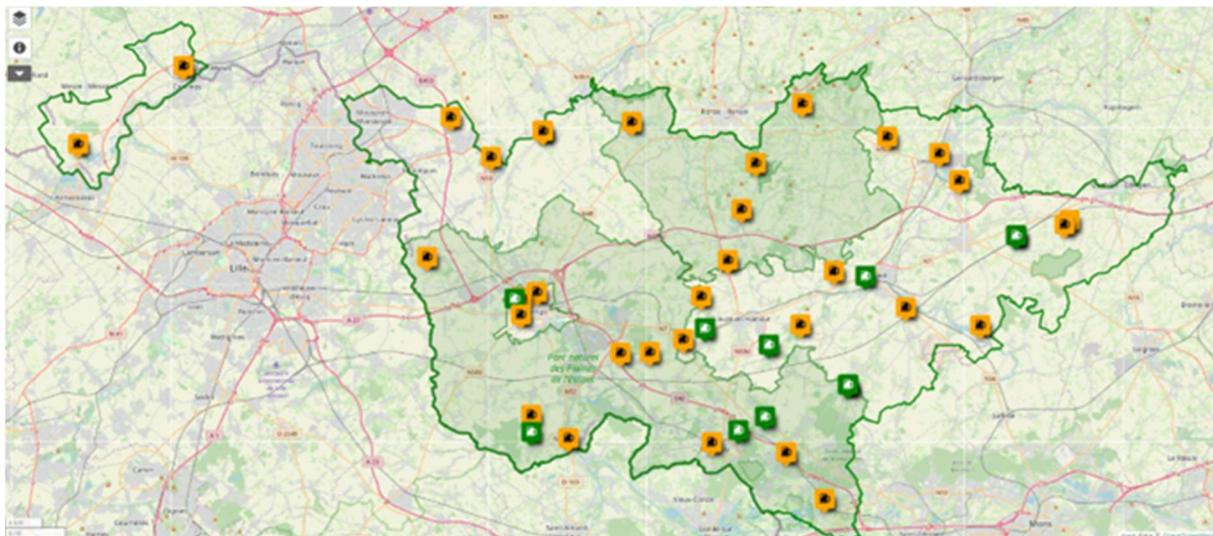


Figure 26 Carte du secteur brassicole

- En orange, les acteurs en conventionnel
- En vert, les acteurs qui transforment en bio (partiellement ou exclusivement)

Pour le **secteur brassicole**, il y a un grand nombre d'acteurs relevés sur le territoire comparativement à la Wallonie avec la particularité d'avoir une malterie (Malterie du Château) qui est l'une des deux malteries wallonnes. 10% de ces brasseries sont en BIO ainsi que la malterie qui a une gamme de malt bio. Ce chiffre de 10% ne doit pas occulter la faible proportion des volumes en bio.

Pour la transformation en **pâtes alimentaires**, seuls **3 fabricants** de pâtes artisanales ont été identifiés dont deux qui utilisent des farines locales:

- Ferme Soyez à Frasnes-Lez-Anvaing qui produit 3500 kg de pâtes par an à partir de blé tendre cultivé et transformé sur place sur meule de pierres;
- Ferme Delmée à Ath qui fait produire 500 kg de pâtes par an à partir de blé dur – la transformation en pâtes se fait chez Belpasta (Steenkerque) après mouture soit au Moulin de Moulbaix (farine grise) ou Molens Nova (farine blanche) ;
- Fattincasa à Mainvault mais qui utilise des farines et semoules étrangères ;

La difficulté de cultiver du blé dur en Belgique limite la création d'une véritable filière locale<sup>11</sup>. Généralement cultivé dans des régions plus chaudes, le blé dur apparaît timidement en Belgique.

Des essais de production en blé dur ont été menés en Wallonie ces dernières années. Les résultats en champs sont variés ce qui peut notamment s'expliquer par de grandes différences dans les régimes pluvieux ces dernières années. La production de blé dur est une des voies de diversification envisagée par les producteurs et proposée par les coopératives telles que la SCAM.

<sup>11</sup> Source : rapport d'étude SYTRA « Filière Wallonne des céréales ». Projet de Biowallonie: «Relocalisation De La Filière Blé Dur Biologique En Wallonie»

### 3.3.2.2 CÉRÉALES PANIFIABLES

Les céréales alimentaires subissent plusieurs étapes de transformation avant leur consommation. On distingue principalement trois types : **céréales panifiables**, **blé dur pour les pâtes** et **orge brassicole**.

Pour les **céréales panifiables**, le grain doit d'abord être **moulu** en farine par un meunier professionnel ou en mouture à la ferme. Cette farine est ensuite transformée en **pain ou produits de boulangerie** (pains, biscuits, etc.), selon différentes techniques (levure, levain, types de farines...).

Le **blé dur**, destiné à la **fabrication de pâtes**, est transformé en **semoule** (mouture plus grossière), qui est ensuite **extrudée** pour produire des pâtes fraîches ou sèches. Ce type de blé reste cependant très peu cultivé localement.

À noter : ces transformations génèrent des **co-produits** (brisures, son) souvent utilisés en **alimentation animale**.

Dans ce chapitre, l'accent est mis spécifiquement sur la **sous-filière des céréales panifiables**. Les acteurs brassicoles (malterie et brasseries) seront détaillés dans le chapitre « Filière brassicole ». La transformation en pâtes alimentaires étant très marginale, cela ne sera pas développé dans ce rapport.

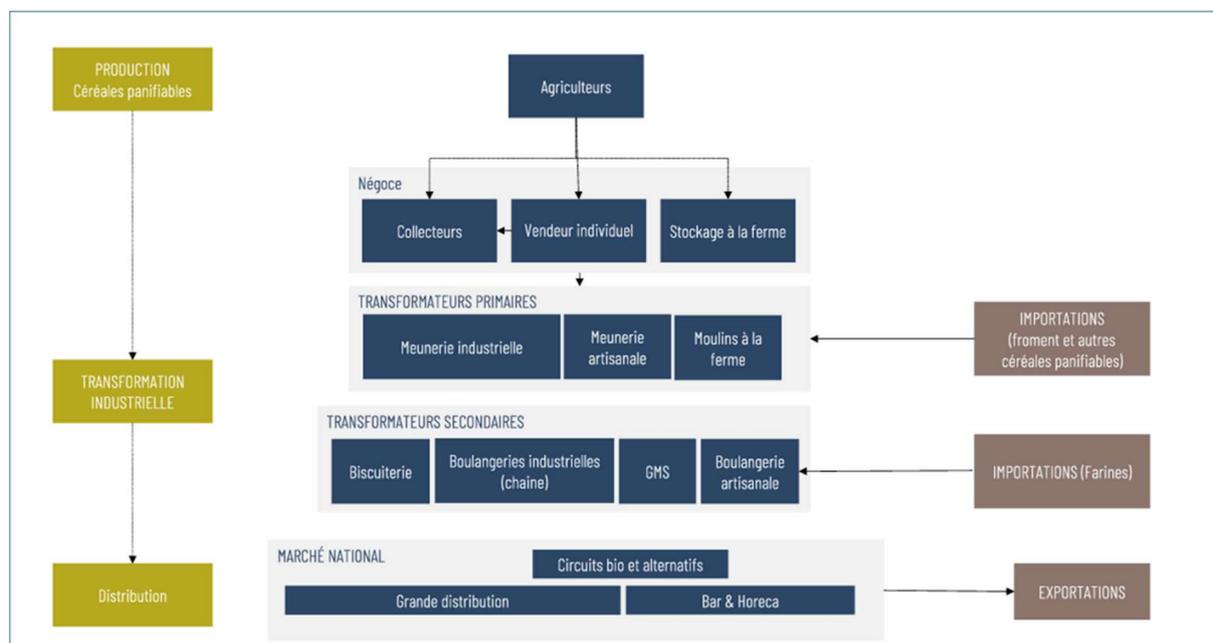


Figure 27 Schéma d'organisation des filières de céréales panifiables. Source: Sytra, rapport de mars 2023 « Relocalisation de filières »

De manière générale, il y a les transformateurs primaires :

La transformation des céréales en Belgique est un secteur qui comprend une diversité d'acteurs aux ambitions, projets et volumes de transformation différents. La transformation primaire couvre les moulins et minoteries pour la transformation de céréales en farine. Actuellement, la production est principalement localisée en Wallonie avec d'importants volumes transformés dans des moulins industriels localisés en Flandres ;

### Transformation primaire industrielle :

On compte cinq moulins industriels en Wallonie pour 25 en Flandres. Les volumes traités par les moulins industriels flamands et wallons sont fort différents avec un ordre de grandeur de 100 000 T à un million en Flandres et de 5 000 T en Wallonie. Deux moulins de ce type sont présents en Wallonie picarde : Molens Nova et Dossche Mills.

### Transformation primaire artisanale :

La transformation artisanale connaît depuis plusieurs années un développement important : les moulins à la ferme se multiplient, ainsi que des initiatives d'intégration de chaînes qui voient des boulangers s'équiper de moulins, ou encore des producteurs qui développent une activité de transformation primaire et secondaire (meunerie et boulangerie). Les chiffres sont ici un peu plus flous. En Wallonie picarde, on dénombre 5 fermes avec moulins par exemple. La proportion de bio est plus grande chez ce type d'acteurs. Pour certains, il s'agit d'une transformation de leurs propres céréales, pour d'autres ils doivent s'approvisionner auprès de producteurs pour faire tourner moulin ou encore proposer de la transformation à façon (il s'agit alors d'une activité de diversification et génératrice de revenu supplémentaire).

### Transformation secondaire :

C'est ce sous-secteur qui est le plus développé. On trouve parmi ces acteurs les industries alimentaires qui produisent des aliments à base de céréales, telles que des biscuiteries, des productions de petit déjeuner à base de céréales mais également les boulangeries industrielles et artisanales et finalement les grandes et moyennes surfaces qui ont parfois internalisé les activités de boulangerie<sup>12</sup>. A noter que ces dernières ne sont pas considérées dans l'étude par manque de données mais draine des volumes importants.

Se basant sur ce rapport, il est réaliste d'extrapoler que les 9% des volumes de céréales produites destinées à l'alimentation humaine soient considérées comme équivalent à 9% de la SAU en froment vu le faible fragment d'épeautre et autres céréales utilisées en meuneries. A l'échelle de la Wallonie picarde, cela donne :

**9% de 22.841** ha de froment, soit **2056 ha** donnant en moyenne 7T/ha => ~ **14.500 T/an** de la production céréalière destinée à l'alimentation humaine:

- **3500T** sont transformés en farine **chez Molens Nova** dont environ 50% restent sur le territoire ;
- **1000T** sont stockées au **Moulin de Moulbaix** et repartent vers une autre meunerie industrielle (Dedobbeleer à Halle) ;
- **2500T** sont stockées chez **Delobelle et Fils** et partent en transformation vers l'amidonnerie de Tereos en Flandre [1];
- **300T** sont stockées chez **Delobelle et Fils** et partent vers des moulins industriels (Wapi ?).

Ces 3 opérateurs stockent et/ou transforment 50% des céréales qui pourraient potentiellement nourrir la population en Wapi dans le cadre d'une relocalisation. A ce stade, il manque donc une partie des chiffres pour avoir un inventaire complet mais cela fournit déjà un ordre de grandeur.

La difficulté d'obtenir plus d'informations à ce stade ne permet pas d'affiner davantage le détail par rapport aux grandes masses et volumes transformés en Wallonie picarde.

Ce qui est certain est qu'une bonne majorité des céréales sortent du territoire pour être destinées à des filières globalisées et non locales. **Le taux d'auto-provisionnement potentiel** en céréales est largement **suffisant** comme sur beaucoup de territoires wallons mais si on regarde ce qui revient réellement dans les circuits locaux, c'est très **largement déficitaire**. Dans la cadre d'Alim'Ath, les estimations montraient par exemple que seulement 4,3% des besoins en céréales pour la consommation étaient couverts. **En conclusion, si plus de producteurs du territoire semaient du blé panifiable, ils couvriraient largement les besoins en alimentation humaine.**

---

<sup>12</sup> Sur base d'importations de pâtes congelées en provenance des pays de l'Est dans la grande majorité des cas.

### 3.3.2.3. ANALYSE SWOT CÉRÉALES PANIFIABLES<sup>13</sup>

Tableau 42 Analyse SWOT Céréales panifiables

| FORCE  | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produit de base de l'alimentation ;</li> <li>• Nombreux transformateurs artisanaux ;</li> <li>• Large gamme de produits dérivés possible ;</li> <li>• Compétences phytotechniques pour la culture de céréales de qualité ;</li> <li>• Nombreuses variétés végétales adaptées au terroir ;</li> <li>• Bénéficiaire de l'expertise du CARAH pour faire progresser les recherches et essais variétaux sur les céréales panifiables ainsi que les analyses des céréales et farines.</li> <li>• Peu de volatilité des prix du pain en raison de l'importance du pain en tant que produit de base.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volatilité des prix des céréales</li> <li>• Risque de qualité insuffisante pour le producteur primaire (déclassement des céréales boulangères)</li> <li>• Irrégularités de la qualité des céréales et farines produites dans le temps</li> <li>• Prix de vente des céréales panifiables</li> <li>• Peu de structure de transformation « à façon »</li> <li>• Manque de boulangeries travaillant avec des farines locales, attrait limité</li> <li>• Manque de coordination entre les acteurs de la filière</li> <li>• Méconnaissance du consommateur sur la filière</li> <li>• Manque de promotion dans les secteurs HoReCa</li> </ul> |
| OPPORTUNITÉS   | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attrait de la population pour les produits locaux de qualité</li> <li>• Aliments plus sains pour la santé (gluten, additifs, ...)</li> <li>• Qualité nutritionnelle</li> <li>• Développement de moulins permettant le circuit-court et sur des parties de territoires où ce manquement est observé ;</li> <li>• Développement d'unités de décorticage pour l'épeautre</li> <li>• Evaluer des pistes de collaborations avec les territoires transfrontaliers (Flandre et Haut de France)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de produits dérivés des céréales en grande surface et de façon industrielle ;</li> <li>• Prix de vente de pains et farines locales élevés ;</li> <li>• Manque de connaissance et d'intérêt des consommateurs sur le caractère local des produits de boulangerie ;</li> <li>• Diminution des soutiens publics pour créer de nouvelles filières de transformations</li> </ul>  |

#### PERSPECTIVES

Se basant sur les possibilités évoquées dans le diagnostic alimentaire d'Alim'Ath, les potentielles pistes d'actions à mener pour la transformation des céréales panifiables sont identiques et reprises ci-dessous :

- Création de moulins à la ferme ou indépendant ;
- Mutualisation des coûts de stockage et de transformation des céréales panifiables ;
- Initiatives pour sensibiliser les boulangers sur le travail des farines locales ;

<sup>13</sup> Adaptation du rapport d'Alim'Ath à la Wapi

- Sensibilisation du consommateur pour faire le switch des habitudes alimentaires vers du local pour développer la filière.

---

#### 3.3.2.4. CÉRÉALES BRASSICOLES

L'orge brassicole est une orge de printemps qui peut être valorisée dans les filières brassicoles et de distillerie. Sa transformation en malt d'abord et en boissons alcoolisées ensuite en font une céréale à la filière particulière et d'intérêt pour la Belgique. Cependant, actuellement, les céréales et le malt utilisés par les brasseries et distilleries belges sont souvent importés. Il y a des projets de relocalisation de la production.

Les surfaces emblavées en orge brassicole restent faibles à l'échelle de la Région Wallonne : ~ 600 ha en 2021. Le rendement tourne autour de 5 T/ha en moyenne. En 2021, selon STATBEL, environ 160 ha d'orge brassicole était cultivé en Hainaut. Il est estimé qu'environ 1,6% des surfaces d'orge sont de l'orge brassicole. Si on applique ce ratio à la Wallonie picarde, cela ferait **50 ha d'orge brassicole pour 3151 ha d'orge (2023)**.

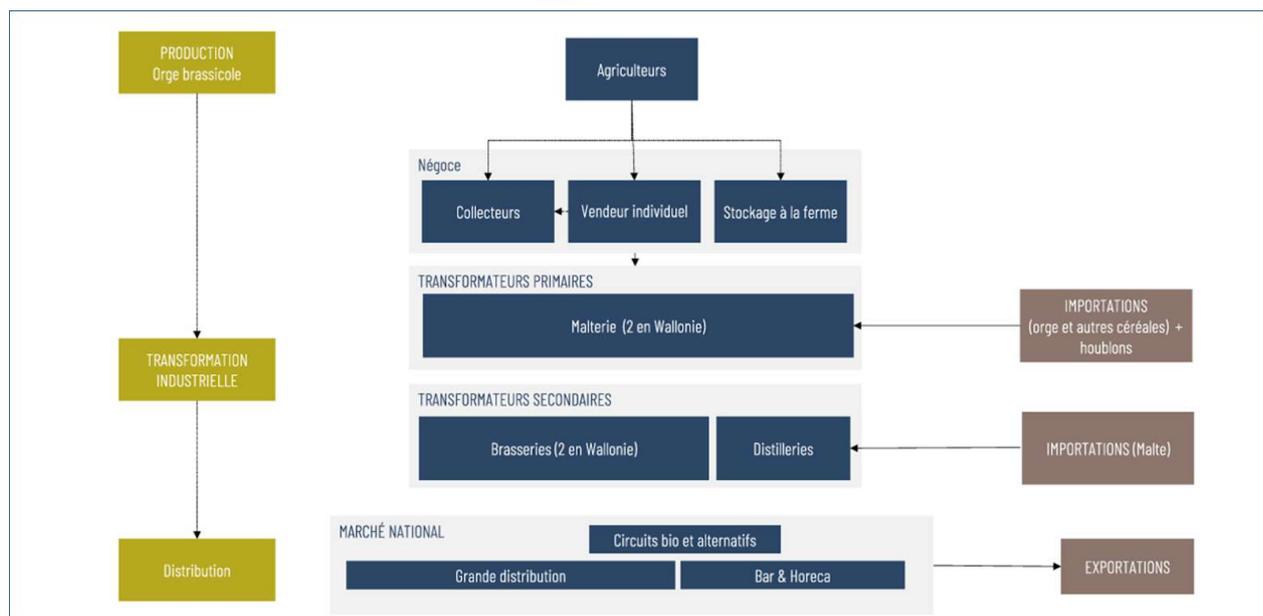
2/3 des semences d'orge brassicole sont potentiellement vendues par Jorion Philipp Seeds.

Peu de brasseries de la Wallonie picarde utilisent de l'orge brassicole locale. Il y a notamment la Brasserie des Légendes (Ath et Ellezelles) et la Brasserie de la Diôle pour ne citer qu'elles. La brasserie des Légendes qui brasse 20.000 hl/an (gamme bio et non bio) a un approvisionnement local en orge brassicole pour une partie de sa production brassicole. Ils ont la particularité de cultiver eux-mêmes 10-15 ha d'orge et d'en faire cultiver 10-15 ha par des cultivateurs proches. Cela représente ~50% de la surface cultivée en Wallonie picarde. Pour le bio, ils achètent de l'orge malté directement. Leur orge est maltée à la malterie du Château après séchage sur place.

Autres éléments clés retenus :

- De l'orge malté certifié belge existe maintenant – notamment vendu par la malterie du Château (Beloeil) qui a de l'orge malté bio en plus de sa gamme conventionnelle.
- Pour le houblon, ils se fournissent à Mouscron. La culture est très contraignante.
- ~250.000 hectolitres de bières sont brassés annuellement en Wallonie picarde. D'après les estimations, cela représente **750 Ha d'orge brassicole**. Le **potentiel d'auto approvisionnement de la Wallonie picarde est donc très déficitaire**.
- Les contraintes sont à la fois agronomiques (le taux de protéines à viser) et économiques (prix peu rémunérateur de l'orge brassicole et concurrence des autres cultures comme la pdt) ;
- Même si le Collège des producteurs travaille à relocaliser la filière d'orge en Région Wallonne, la réflexion locale se fait de manière encore trop isolée.

Le schéma ci-dessous est repris de l'étude de la filière céréales de Sytra.



14

Figure 28 Organisation de la filière de l'orge brassicole (Sytra, 2023, rapport "Relocalisation des filières")

Deux malteries wallonnes existent dont une en Wallonie picarde qui est la seule malterie artisanale sur les 6 en Belgique. Les autres malteries (Gemboux et les autres en Flandre) sont toutes des succursales de grands groupes internationaux (Boortmal et Cargill) ;

La **malterie du Château** a une production estimée à environ **30 000 tonnes de malt** par an dont 2000 tonnes certifiées biologiques.

6 distilleries ont été relevées sur le territoire mais ne seront pas considérées dans l'analyse du secteur brassicole ;

A travers les échanges avec la brasserie des Légendes décrits plus haut, on peut dire que le **taux d'auto-alimentation réel est largement déficitaire** par rapport à la production brassicole. Pour rappel, il est estimé à 50 ha la surface cultivée en orge brassicole sur le territoire de la Wallonie picarde (soit environ 250 T de production en moyenne) et il en faudrait environ ~750 ha pour couvrir l'ensemble de la production brassicole (bières) du territoire.

<sup>14</sup> Une erreur s'est glissée sur cette image – ce n'est pas « 2 » pour les brasseries en transformation secondaire.

### 3.3.2.5. ANALYSE SWOT CÉRÉALES BRASSICOLES<sup>15</sup>

Tableau 43 Analyse Swot céréales brassicoles

| FORCE   | FAIBLESSES  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Le secteur de la bière est très important en Belgique : grand nombre d’acteurs, un savoir-faire important et un CA élevé</li> <li>Une expertise et technicité sur la production d’orge en Belgique, même si la majorité des agriculteurs cultivent de l’orge d’hiver et que l’orge brassicole est une orge de printemps</li> <li>Présence de malteries actives sur le territoire wallon et belge</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une SAU très réduite avec des perspectives de croissance modeste. Cultivae ambitionne de doubler le volume d’orge brassicole récolté</li> <li>Les malteries actives sur le territoire wallon et belge transforment de très gros volumes et fonctionnent avec des céréales importées qui leur permette de garantir un volume et une qualité stable de malt</li> <li>Le prix de l’orge brassicole n’est pas très attractif par rapport à l’orge d’hiver, or la technicité associée à la culture de l’orge brassicole est importante</li> </ul>   |
| OPPORTUNITÉS  | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Une recherche de diversification des producteurs (cultivateurs et éleveurs)</li> <li>Un intérêt grandissant des brasseries et plus particulièrement des micro-brasseries pour l’approvisionnement en orge brassicole local</li> <li>Le développement de lieux de stockage adaptés à la collecte et au stockage d’orge brassicole</li> <li>Des réflexions « Prix juste » déjà menées avec le secteur</li> <li>Le possible prochain développement d’une petite malterie en Wallonie - Particularité wallonne : la production d’orge brassicole est principalement faite en Wallonie</li> <li>Un musée de la bière s’ouvre à Bruxelles, développé par la Fédération des brasseurs, elle a pour mission de faire connaître le secteur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les rendements en champ et la qualité encore variables selon les années (dépendant des conditions météorologiques)[2]</li> <li>Les permis environnementaux pour le développement de nouvelles malteries sont très complexes à avoir : les processus de transformation sont relativement lourds : la perspective de développement de petites malteries pouvant accommoder de plus larges volumes d’orge wallon doit être considérée à la lumière de ces difficultés.</li> <li>Diminution de la consommation de bières et d’alcools avec des marges moins importantes &lt;-&gt; moins enclin à s’approvisionner en local</li> <li>Diminution des soutiens publics pour créer de nouvelles filières de transformations</li> </ul> |

<sup>15</sup> Source : Rapport Sytra, 2023, « Relocalisation de filières »

## PERSPECTIVES

Se basant sur les possibilités évoquées dans le plan de développement stratégique 2022-2027<sup>16</sup>, les potentielles pistes d'actions à mener pour la transformation de l'orge brassicole sont reprises ci-dessous :

- Rendre disponible plus de données pour piloter le développement de la filière
- Démarrer le développement au travers d'un noyau pilote d'acteurs de la filière, intéressés par le local et le prix juste
- Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs
- Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »
- Donner une reconnaissance officielle aux filières qui le demandent (Local, QD, Prix juste)
- Canaliser la demande au travers de promotions ciblées
- Soutenir la croissance de l'offre au travers d'un groupement de producteurs et de capacités de stockage
- Soutenir l'adéquation de la qualité de l'offre avec les attentes de l'industrie

---

### 3.3.3 FILIÈRE VIANDE

La filière viandeuse occupe une place structurante dans l'économie agroalimentaire de la Wallonie picarde. Elle constitue un **maillon stratégique entre les producteurs et les consommateurs**, à travers les boucheries artisanales, encore fortement ancrées dans le territoire. Les abattoirs, ateliers de découpe et transformateurs jouent un rôle central dans cette chaîne de valeur, en assurant le lien logistique et qualitatif entre élevage et consommation. Ces infrastructures, par leur présence et leur activité, **soutiennent la viabilité de nombreux élevages locaux**, tout en répondant à une demande régionale forte en circuits courts ou en produits différenciés. Leur maintien et leur développement sont donc **essentiels pour la résilience et la structuration de l'ensemble de la filière**.

---

#### 3.3.3.1. ACTEURS DE LA FILIÈRE

Le territoire d'Ath constitue un pôle important pour la filière viande, avec la présence de l'abattoir communal, de plusieurs ateliers de découpe attenants (Coprosain, WapiCowp, un atelier indépendant) et d'un maillage dense de boucheries. Un phénomène similaire est observé à Mouscron, où les abattoirs Debaenst et Euro Meat Group bénéficient de la proximité immédiate du marché flamand.

La **filière bovine** compte **6 abattoirs** en Wapi:

- 2 acteurs principaux à Mouscron (Debaenst et Euro Meat Group),
- l'abattoir communal d'Ath (bovin, ovin, porcin)
- et 3 plus petites unités rattachées directement à des commerces de détail comme des boucheries à la ferme (Alain Guérin à Estaimpuis, Dominique Damme à Ellezelles) ainsi que la boucherie «Chez Dany» à Quevaucamps (Beloeil).

Concernant la **filière porcine**, seuls deux abattoirs restent actifs dans la région : celui **d'Ath** et Debaenst à **Mouscron**.

Pour les volailles, 2 abattoirs principaux sont recensés :

- **PLUKON** (Mouscron) : abattoir industriel, plus de 50 millions de poulets abattus/an ;

---

<sup>16</sup> Source : C Commission Grandes cultures – Orge Brassicole - Plan de développement stratégique 2017 – 2027

- **Moulin de la Hunelle** (Pipaix) : abattoir de taille intermédiaire, >100.000 poulets/an ;

À ceux-ci s'ajoute un **abattoir à la ferme** (Saint-Sauveur) pour pigeons de chair, dédié exclusivement à la vente directe de sa propre production, qui bien qu'atypique et valorisant pour le territoire, ne sera pas inclus dans l'analyse du développement de filière.

La carte suivante localise les différents abattoirs identifiés en Wapi:

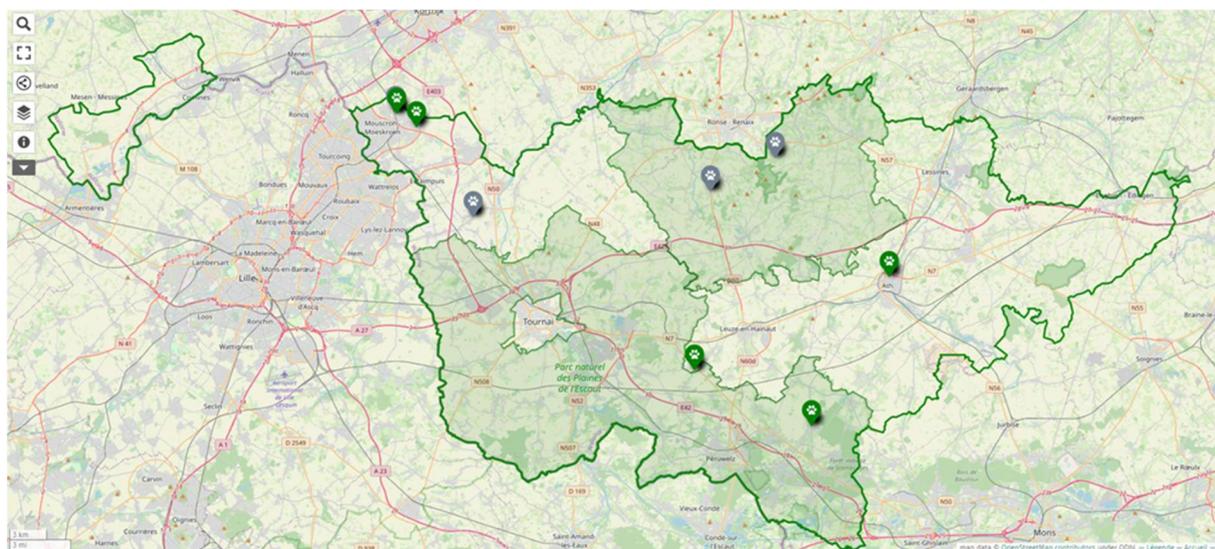


Figure 29 Carte des abattoirs en WAPI

- En gris, les acteurs en conventionnel
- En vert, les **5 acteurs** qui transforment en **bio** (partiellement ou exclusivement)

Hors abattoirs, **88 acteurs de la transformation** dont 4 en bio ont été identifiés. Cette liste, basée sur l'analyse des codes NACE-BEL n'est toutefois pas exhaustive.

- **12 acteurs de la transformation et conservation de la viande de boucherie** à l'exclusion de la viande de volailles dont un qui produit des viandes surgelées ou congelées, en carcasses ou en morceaux (CODE NACE 10110 et codes NACE à 7 chiffres associés) – il y aurait 7 ateliers de découpes relevés dans ces 12 acteurs. Cela intègre également 2 acteurs non repris dans les listings NACE (1 bio et 1 non bio)
- **4 acteurs de la transformation et conservation de la viande de volailles** (code NACE 10120) ;
- **14 acteurs de la préparation de produits à base de viande ou de viande de volaille** (code NACE 10113 et codes NACE à 7 chiffres associés) – cela inclut la viande de volaille. C'est donc une activité après la découpe. L'activité de certains acteurs est précisée en production de viandes séchées, salées ou fumées (3 acteurs) ou charcuterie pour 3 autres ou encore production de produits surgelés à base de viande pour 1 acteur.
- **12 acteurs de commerce de gros de viande et de produits à base de viande**, sauf viande de volaille et de gibier (code NACE 46321 peut-être assimilé à une activité de grossiste) ;
- **15 acteurs du commerce de gros de viande de volaille et de gibier** (code NACE 46322 assimilé à une activité de grossiste aussi)
- **27 acteurs repris comme commerce de détail de viandes et produits à base de viande exploité par les bouchers/charcutiers** (Code NACE 47221). Ce code inclut les boucheries traditionnelles, les volaillers, les commerces qui vendent du gibier frais et les magasins spécialisés dans la découpe et la vente de viande au détail.

Les acteurs bio sont des logisticiens industriels qui surgèlent (comme Dewagel et Constellation Cold Logistics à Mouscron) et des ateliers de découpe (CoproSain et WapiCowp à Ath).

La carte suivante reprend les différents acteurs de la transformation cités précédemment :

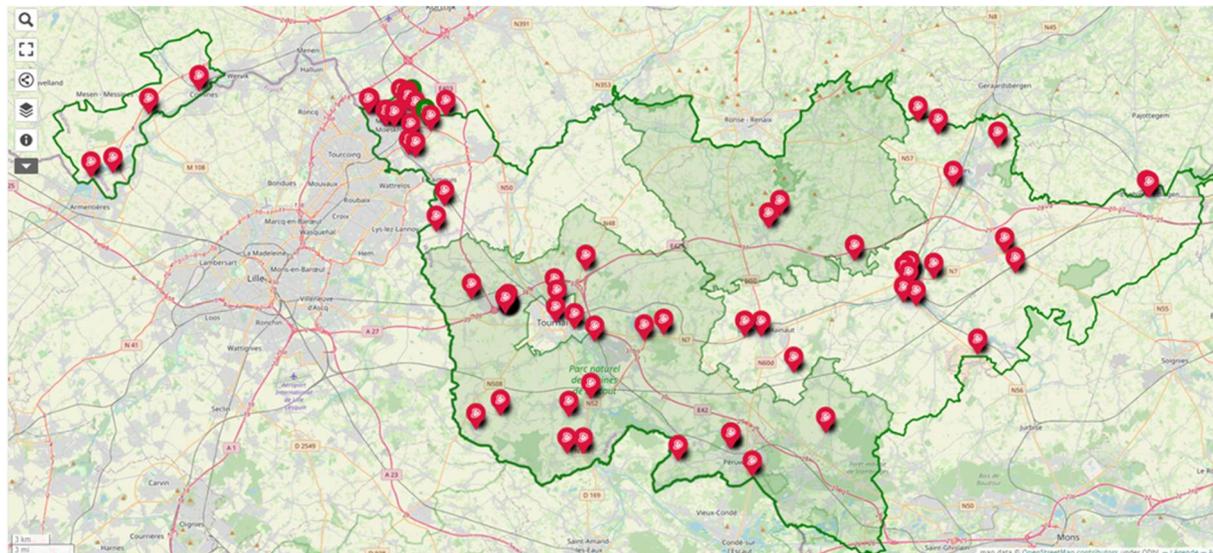


Figure 30 Carte des acteurs de la transformation

- En rouge, les acteurs en conventionnel
- En vert, les acteurs qui transforment en bio (partiellement ou exclusivement)

Tout comme l'élevage bovin et porcin est très représenté en Wallonie picarde, **le nombre d'acteurs de la transformation** suit la même tendance.

L'analyse cartographique présentée met en évidence l'absence de certains acteurs de la transformation, notamment parmi les commerces spécialisés tels que les boucheries. Plusieurs communes semblent ne pas compter d'opérateurs, alors que, sur le territoire du Parc Naturel du Pays des Collines par exemple, des boucheries valorisent pourtant les élevages locaux en circuit court. Bien que ces éléments aient été signalés au bureau d'étude chargé de l'analyse, ils n'ont pu être intégrés au présent rapport. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre les investigations afin d'enrichir et d'affiner les données relatives à cette filière. D'après une analyse d'HainautStat établie sur base des données Statbel de 2023 (SPF Economie), le territoire compterait **113 boucheries** (commerce de détail spécialisé). En parallèle, le site "**Hainaut Terre de Goût**" référence **51 boucheries - charcuteries**, **51 élevages bovins** avec colis de viande à la ferme dont **8 boucheries à la ferme**.

La transformation en **BIO** est variable :

- 5 abattoirs sur 9 (bio et conventionnel), ce qui est un atout pour la filière.
- Et très peu (4) parmi des autres profils d'acteurs de la transformation : 2 logisticiens à Mouscron et 2 ateliers de découpes à Ath.

La filière se démarque par la présence de plusieurs coopératives comme **COPROSAIN** et **WAPICOWP**. Tout récemment, la coopérative **WAPIMAET** a été constituée. Aux côtés de ces acteurs structurants pour la filière, le moulin de la Hunelle (abattoir de volailles) présente la particularité d'être une Entreprise de Travail Adapté (ETA).

## WAPICOWP

---

Wapicowp est une coopérative d'éleveurs créée en 2022 dans le cadre du projet territorial Food'Wapi. Elle répond à un besoin exprimé collectivement par des producteurs de viande de Wallonie picarde, désireux de reprendre la main sur la transformation et la commercialisation de leurs produits, tout en garantissant qualité, traçabilité et proximité.

L'initiative est née à la suite d'une enquête réalisée en 2020 par les Parcs naturels du Pays des Collines et des Plaines de l'Escaut, en partenariat avec Entreprendre.wapi. Face à une demande croissante pour des produits locaux, et à une défiance envers les filières industrielles de la viande, un groupe d'éleveurs s'est mobilisé pour mettre en place un atelier de découpe coopératif à Ath, à proximité directe de l'abattoir communal. Cette implantation locale limite les transports, réduit le stress animal, et permet de garantir une parfaite traçabilité des produits.

Le modèle de Wapicowp repose sur un fonctionnement coopératif : les éleveurs mutualisent les outils de découpe, de conditionnement et d'emballage, tout en conservant leur autonomie commerciale. Chacun peut utiliser l'atelier pour ses propres circuits de vente (magasin à la ferme, marchés, groupements d'achat, etc.). Ce système permet de répondre aux besoins variés des exploitations, tout en renforçant leur résilience économique.

Wapicowp poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Valoriser l'élevage local en garantissant des prix justes aux producteurs ;
- Renforcer les circuits courts, en réduisant les intermédiaires entre la ferme et le consommateur ;
- Créer de l'emploi local, avec la mobilisation de bouchers, emballeurs et logisticiens ;
- Relocaliser la transformation, en évitant l'externalisation vers des centres industriels distants.

## WAPIMEAT

---

Face à la détérioration financière grandissante de l'abattoir communal d'Ath, la coopérative **WapiMeat** — regroupant 15 agriculteurs, bouchers, chevilleurs, des membres du Parc Naturel du Pays des Collines et des représentants communaux — s'est constituée en juin 2025 pour assurer sa pérennité. L'objectif de WapiMeat est de faire de l'abattoir un outil régional moderne et rentable, tout en maintenant l'abattage multi-espèces (bovins, ovins, porcins, équins et caprins), ses agréments bio, et un service adapté aussi bien aux petits lots qu'aux professionnels. Le tout avec une hausse tarifaire limitée, dans un esprit de service local et de bien-être animal.

Cette initiative, portée par le terrain, répond à un enjeu crucial : en prolongeant la vie d'un des derniers abattoirs publics de Wallonie, WapiMeat garantit la continuité du circuit court, limite les déplacements coûteux pour les éleveurs (évite des trajets de plus de 200 km) et sécurise l'emploi local dans un secteur technicité-et-spécialisation.

Cet exemple de résilience territoriale démontre à la fois :

1. Une réponse collective innovante face à une infrastructure menacée ;
2. Un modèle de gouvernance coopératif, associant acteurs publics et privés ;
3. Un potentiel de maintien et de valorisation des circuits courts et des pratiques responsables.

## L'ABATTOIR D'ATH, MAILLON INDISPENSABLE DE LA FILIÈRE

---

L'abattoir d'Ath constitue une **infrastructure clé pour le maintien de l'élevage en Wallonie picarde**. Il dessert en priorité les éleveurs de la Wapi, mais aussi d'un périmètre plus large. **Sa disparition compromettrait gravement l'activité d'élevage**, en raison du **manque d'alternatives de proximité** : les abattoirs les plus proches se situent à Renaix et Mouscron. À cela s'ajoute la fermeture annoncée de l'abattoir de Bruxelles en 2028 et la reconstruction toujours en cours de celui de Beaumont.

Du point de vue sectoriel :

- **Ovin** : Ath assure à lui seul **60 % de l'abattage ovin en Wallonie**, aux côtés des seuls abattoirs restants à Gedinne et Aubel. Sa place est donc absolument centrale dans cette filière fragilisée.
- **Porcin** : Il ne subsiste plus que quatre abattoirs wallons habilités : Ath, Gedinne, Liège et Mouscron — ce dernier étant **exclusivement dédié à un modèle industriel de porc standardisé**, excluant ainsi les circuits courts ou les productions alternatives.
- **Bovin** : L'offre locale est très réduite. Sans Ath, les éleveurs devraient acheminer leurs animaux sur de longues distances, ce qui engendrerait **des coûts accrus, un stress animal important et un recul majeur de la dynamique locale d'élevage**.

En résumé, **l'abattoir d'Ath est un maillon vital pour la survie de plusieurs filières animales régionales**, en particulier celles qui misent sur la qualité, le circuit court et la proximité. Sa reprise par la coopérative WapiMeat répond à un enjeu territorial majeur.

---

### 3.3.3.2. FILIÈRE VIANDEUSE EN QUELQUES CHIFFRES

L'abattoir d'Ath abat annuellement **3000 bovins**, 27500 ovins et 100.000 porcs.

Trois salles de découpes sont attenantes :

- Coprosain Factory traite annuellement 150 bovins, 750 ovins et 500 à 750 porcs.
- Wapicowp traite annuellement 200 bovins, 150 à 200 ovins et 180 porcs.
- Chevilleur indépendant (Carion), pas de données chiffrées obtenues.

La société **Euro Meat Group**, société industrielle basée à Mouscron, abat exclusivement des bovins : **70-75.000 bêtes** par an. Leur approvisionnement provient à 85% de Belgique (principalement Wallonie) et le reste de Hollande et France. Leur service est exclusivement l'abattage et le conditionnement directement en froid via leur tunnel de refroidissement. Leurs clients principaux sont Vlevia Group, Vanden boogaert, Viangro et d'autres plus petits comme IETA à Mouscron et d'autres opérateurs en Flandre.

La **société Debaenst** située à Mouscron, abat annuellement entre **15.000 et 20.000 bovins**. Ils abattent, découpent, conditionnent et livrent leurs clients. Cet acteur semble avoir le même profil que Euro Meat Group, de taille industrielle. La viande provient de Flandre et de Wallonie. Leurs clients sont des bouchers, des exploitants indépendants de grande surface et d'importants acteurs de la grande distribution. A ce stade, nous n'avons pas plus de chiffres mais nous pouvons supposer que cela repart en circuits longs.

L'**abattoir du Moulin de la Hunelle** situé à Pipaix (Leuze-en-Hainaut) est spécialisé dans les volailles (poulets, canards, oies, pigeons, dindes et pintades) et les lapins (marginaux). L'abattoir traite

annuellement **50.000 volailles** dont **3885 en bio** : **46.000 proviennent de la Wallonie picarde** dont **1915 en bio**. Ils sont livrés en direct par les éleveurs. Cela représente 16 exploitations dont 5 en bio. Leurs clients sont principalement situés en Wallonie picarde (vente en circuit court, à la ferme). Il n'y a pas d'intermédiaires dans ce type de filière. La faiblesse de cette filière réside dans les contrôles de plus en plus rudes et très coûteux.

**L'abattoir Plukon** à Mouscron abat plus de **50 millions de volailles** chaque année et est un acteur industriel incontournable en Belgique et même en Europe. Aucune information à ce stade sur la qualité et l'origine de l'approvisionnement de cet abattoir et leurs clients mais vu les volumes traités et la position internationale de cet acteur, les flux repartent en circuits longs.

Les 3 opérateurs industriels s'inscrivent prioritairement dans une démarche de circuit long à travers la grande distribution. Manquant d'informations sur l'origine du bétail, le ratio provenant de la Wapi et la destination des produits, il n'est pas possible de modéliser les flux de cette filière. Il apparaît toutefois que Colruyt capte une grande partie des flux de viande dans la région.

---

### 3.3.3.3. CONCLUSION ET ANALYSE SWOT

À court et moyen terme, le maintien et la viabilisation des outils de transformation adaptés au circuit court, comme l'abattoir d'Ath avec ses ateliers de découpe et l'abattoir de volailles du Moulin de la Hunelle, représente **un enjeu stratégique majeur pour la résilience alimentaire locale**.

Ces infrastructures, bien qu'à taille humaine, jouent un rôle fondamental car elles permettent l'abattage et la valorisation d'**animaux hors des standards industriels**, avec des conformités variables issues de pratiques plus extensives. C'est cette flexibilité, absente des grands abattoirs, qui permet le développement de filières locales différenciées, intégrant le bien-être animal, la qualité des produits et la valorisation de races rustiques ou locales.

Dans le cas de l'abattoir d'Ath, sa dimension multi-espèces et multi-usages en fait un pilier unique pour les élevages de bovins, ovins et porcins en Wallonie picarde. Il permet de répondre aux besoins d'acteurs locaux, notamment ceux engagés dans des démarches en circuits courts ou de transformation à la ferme. Quant à l'abattoir de volailles du Moulin de la Hunelle, il répond à une demande croissante des élevages à taille réduite, souvent familiaux.

Ces outils ne sont pas isolés : ils structurent un écosystème agricole et alimentaire plus vaste, qui serait mis en péril en cas de fermeture ou de fragilisation. C'est pourquoi leur pérennisation doit être pensée dans une logique de territoire et de filière, en lien avec la relocalisation de l'alimentation.

Tableau 44 Analyse SWOT Filière viande

| Forces   | Faiblesses  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir-faire reconnu des éleveurs et engraisseurs.</li> <li>• Production de viande différenciée (plein air, sur paille, sans OGM, etc.</li> <li>• Races adaptées et diversité des souches (notamment en volaille).</li> <li>• Présence d'abattoirs sur certains territoires (Ath, Mouscron, Pipaix).</li> <li>• Cycles d'élevage courts (aviculture), adaptables aux besoins.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements lourds en infrastructures (découpe, chambre froide, etc.).</li> <li>• Difficultés à garantir la régularité de l'approvisionnement pour les petites structures. Faible présence dans les circuits HoReCa et collectivités.</li> <li>• Difficulté d'accès à la profession (boucherie), manque de main-d'œuvre qualifiée. Réglementation lourde, frein pour les petits opérateurs.</li> <li>• Infrastructures vétustes, coûteuses à moderniser (ex. abattoir d'Ath).</li> <li>• Manque d'outils de transformation à taille humaine (abattage, découpe).</li> </ul>          |
| Opportunités   | Menaces   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux et de qualité.</li> <li>• Valorisation des pratiques extensives et du bien-être animal</li> <li>• Développement de labels différenciés (local, circuit court, bien-être animal).</li> <li>• Déploiement d'abattage de proximité ou mobile.</li> <li>• Dynamique de relocalisation avec des coopératives (ex. WapiMeat).</li> <li>• Croissance de la consommation de volaille (comparée aux autres viandes).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes sanitaires complexes, parfois inadaptées aux petits acteurs.</li> <li>• Fermetures d'infrastructures (abattoirs, ateliers) =&gt; risque d'effondrement de la filière locale.</li> <li>• Prix de revient élevé en élevage de qualité =&gt; accès limité pour certains consommateurs.</li> <li>• Baisse de la consommation de viande (notamment bovine et porcine).</li> <li>• Faibles soutiens publics pérennes pour les filières locales de transformation.</li> <li>• Poids du modèle industriel dans certaines zones (Mouscron), frein à l'émergence d'alternatives.</li> </ul> |

## PERSPECTIVES

Les potentielles pistes d'actions à mener pour le secteur de la transformation de la viande sont les suivantes :

- Renforcer les infrastructures existantes (abattoirs régionaux et ateliers de découpes collectifs ou coopératifs) ;
- Structurer une chaîne de valeur locale ;
- Former et revaloriser les métiers en investissant dans la formation professionnelle ;
- Soutenir l'innovation et la diversification ;
- Structurer une gouvernance territoriale de la filière.

---

### 3.3.4. FILIÈRE SUCRIÈRE

**La filière betterave sucrière, bien que stratégique sur les plans économique et agronomique, fait face à plusieurs défis majeurs menaçant sa durabilité :**

1. **Économique** : depuis 2017, l'ouverture au marché mondial a accru la concurrence, fragilisant la rentabilité des producteurs.
2. **Organisationnel** : la concentration du secteur de la transformation sucrière entre les mains de quelques multinationales crée un fort déséquilibre de pouvoir au détriment des producteurs, limitant leurs marges de manœuvre et leurs débouchés.
3. **Technique et environnemental** : les pratiques agricoles traditionnelles entraînent une dégradation des sols (érosion, perte de matière organique), tandis que les aléas climatiques (sécheresses, pluies intenses) et les menaces sanitaires (pucerons vecteurs de jaunisse) compliquent la culture. De plus l'interdiction des néonicotinoïdes diminue l'arsenal « d'outils » des agriculteurs.

---

#### 3.3.4.1. ACTEURS DE LA FILIÈRE

**18 acteurs** de la filière sucrière ont été identifiés sur le territoire, dont 7 en bio:

- 11 acteurs conventionnels sont classés en commerce de gros de sucre ; de chocolat et de confiserie (code NACE 46360);
- 7 acteurs en bio ont des activités principales différentes :
  - classés en code NACE10810 et 10820, respectivement fabrication de sucre et fabrication de cacao, de chocolat et de produits de confiserie ;
  - classé en code NACE 47279 pour une entreprise de Tournai (« Autre commerce de détail »).

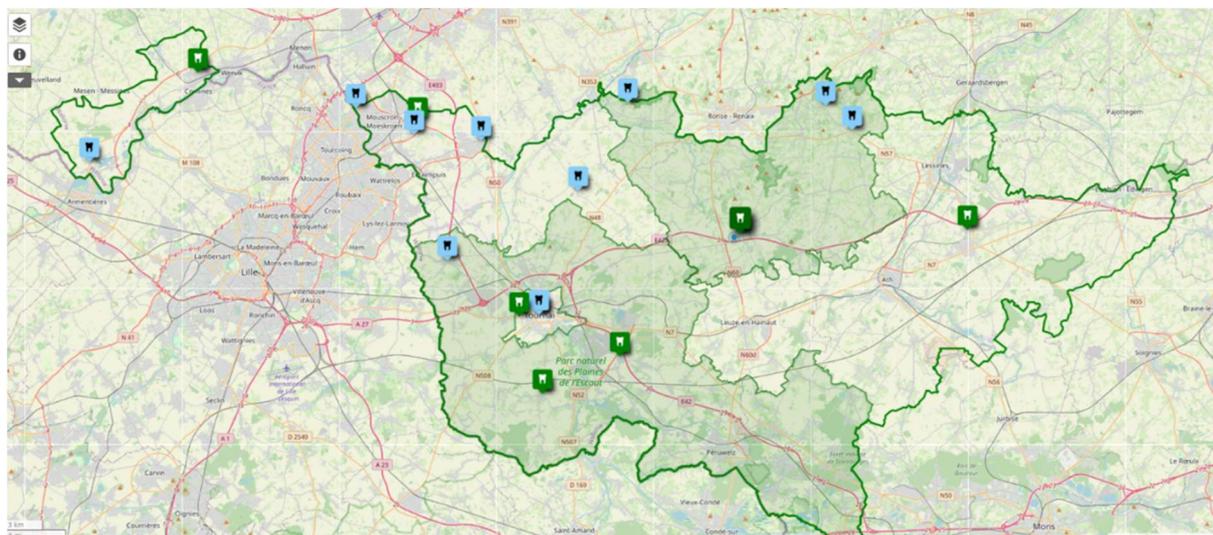
**Une sucrerie** figure parmi ses acteurs (code NACE 10810) - il s'agit du Groupe Iscal basée à Fontenoy qui a une autre implantation à Frasnes Lez Anvaing qui transforme le sucre en sucre impalpable – bio<sup>17</sup> et conventionnel.

---

<sup>17</sup> Bio en quantité marginale avant, la filière bio est stoppée actuellement.

La carte suivante illustre la répartition des acteurs identifiés pour cette filière.

Tableau 45 répartition des acteurs identifiés filière sucrière



- en bleu, filière conventionnelle
- en vert : filière en bio (partiellement ou exclusivement)

#### Observations :

A ce stade, **certain transformateurs sont manquants** dans cette étude (boulangeries, pâtisseries, biscuiterie, fabrication de boissons sucrées...) et les aspects de volumes d’approvisionnement et du sourcing ne sont pas connus.

Il y a des **acteurs de petite taille à côté d’acteurs plus importants** tels que Cargill Chocolate belgium, Foodies Planet, Sucrierie Couplet et ISCAL.

La transformation **en BIO** est bien représentée en nombre (7 acteurs sur 18) mais nous manquons d’informations quant aux flux de sucre bio transformé qui est très certainement marginal au vu des chiffres à l’échelle de la Wallonie.

#### 3.3.4.2. LA FILIÈRE SUCRIÈRE EN QUELQUES CHIFFRES

**ISCAL** fait partie du holding Finasucre. La sucrerie de Fontenoy fabrique ¼ du sucre belge. A côté de Tirmont et Longchamps, c’est l’un des fleurons de la transformation de la betterave sucrière en Wallonie.

La sucrerie transforme annuellement 1.100.000 à 1.200.000 T de betteraves. En 2024, ils ont transformé la production de 15715 ha environ (1.100.000 T avec des rendements moyens de 70 T/ha à 16,5° de teneur en sucres). Cette surface est équivalente au double de la surface de production de la Wallonie picarde. Cela représente environ **200.000 T** de sucres :

- o **200.000 T** stockées sur leur site de Fontenoy.
- o **Dont 50.000 T** qui partent et sont transformées en sucre impalpable sur leur site de Frasnes lez Anvaing ;

La sucrerie de **Fontenoy** joue un rôle structurant dans la filière betteravière locale, bien qu'elle ne transforme pas 100 % de la production du territoire : une partie des betteraves sucrières est redirigée vers Tirlemont. À ce stade, les volumes précis ne sont pas communiqués.

L'usine s'approvisionne dans un rayon moyen de **56 km**, couvrant ainsi l'ensemble de la **Wallonie picarde** et une partie du Nord de la France. La campagne de transformation s'étend sur cinq mois (de septembre à mi-janvier), durant lesquels une partie du sucre est transformée en sirop pour faciliter le stockage. Celui-ci est ensuite cristallisé lors d'une mini-campagne (mi-janvier à mars), de sorte que toute la production soit convertie en sucre cristallin avant le printemps.

Le sucre est commercialisé en **B2B**, principalement dans un rayon moyen de **98 km**, ce qui en fait un produit à fort ancrage local. Les clients sont variés : industriels (Lotus, Desobry, Materne, Alpro), brasseries (comme la brasserie Dupont) ou artisans (boulangeries), situés majoritairement en Flandre et en France.

Bien qu'une **filiale bio** ait été expérimentée, elle n'a pas été poursuivie. La sucrerie reste cependant engagée dans une **démarche de développement durable** : modernisation continue de l'outil industriel, sensibilisation des planteurs à des pratiques agricoles plus respectueuses, **efficacité énergétique**, recours aux **énergies renouvelables** (éolien, biométhanisation), et valorisation des **coproduits** (digestat, pulpes, écumes, terres).

Les enjeux à venir pour la sucrerie :

- les accords du Mercosur avec une entrée relative de 200.000 T de sucre hors EU ;
- faire face aux aléas climatiques pour la production ;
- défi énergétique de leur outil ;
- Limiter la dépendance aux rentrées du sucre en développant d'autres filières (coproduits, production énergétique...)

À ce stade, la modélisation des flux n'a pas pu être réalisée, faute d'informations suffisantes concernant les flux entre les acteurs de la seconde transformation. Bien que nous sachions que la majorité des clients, aux profils diversifiés, se situent en moyenne dans un rayon de 98 km, cela ne permet pas de conclure que les flux restent localisés sur le territoire. En effet, les principaux clients de seconde transformation se trouvent en Wallonie picarde, en Flandre ou dans le nord de la France, et opèrent essentiellement via des circuits longs, exportant leur production vers d'autres régions. Même si une partie de ces flux revient indirectement sur le territoire, la filière ne repose pas véritablement sur des circuits courts.

### 3.3.4.3 ANALYSE SWOT FILIÈRE SUCRIÈRE

Tableau 46 Analyse SWOT Filière sucrière

| FORCE  | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences phytotechniques pour la culture de betteraves sucrières</li> <li>• Consommation importante</li> <li>• Infrastructure de première transformation bien présente (moderne et efficiente) : sucrerie de Fontenoy</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'acteurs de seconde transformation et de flux circulant en circuits-courts</li> <li>• Filière bio inexistante</li> <li>• Méconnaissance du consommateur sur la filière</li> </ul>  |
| OPPORTUNITÉS   | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attrait de la population pour les produits locaux de qualité</li> <li>• Marché local inexistant – évaluer le cas d'Organic Sowers sur Liège pour évaluer si modèle réaliste et répliquable en Wallonie picarde</li> <li>• Produits transformés variés : types de sucre, sirop, ... avec de multiples utilisations</li> <li>• Valorisation des co-produits en alimentation animale, fertilisation des champs, ..</li> <li>• Production différenciée (biologique, à faibles intrants, ...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords du Mercosur</li> <li>• Prix régulé par le marché mondial</li> <li>• Peu d'acteurs de 1<sup>ère</sup> transformation</li> <li>• Prix de vente du produit fini plus élevé</li> <li>• Défis énergétiques pour les gros acteurs</li> <li>• Impact du réchauffement climatique sur la culture de betterave sucrière</li> <li>• Diminution des soutiens publics pour créer de nouvelles filières de transformations</li> <li>• Diminution de la consommation du sucre suite à une sensibilisation et de la prévention qui va se renforcer</li> </ul> |

### 3.3.5. FILIÈRE POMME DE TERRE

#### 3.3.5.1. SITUATION À L'ÉCHELLE NATIONALE

La production de pommes de terre est principalement utilisée pour l'alimentation humaine - au niveau national et à l'export. Les pommes de terre à destination du **marché frais** représentent environ **10-15%** alors que celles à destination des **industries de la transformation** (en produits crus/précuits ou cuits/ surgelés) représentent **plus de 85%**.

Notre industrie belge très performante importe des pommes de terre fraîches et exporte des produits transformés. En 2023/2024, la Belgique a importé environ 4 millions de tonnes de pomme de terre fraîche (soit un million de plus qu'en 2022) principalement pour l'approvisionnement des usines de frites et chips. Ces pommes de terre proviennent principalement du Nord de la France et d'Allemagne.

La Belgique est le premier exportateur mondial de produits surgelés à base de pommes de terre : près de 3.5 millions de tonnes de frites et autres produits transformés ont été exportées en 2023/2024. Ces

produits se destinent tant aux pays EU-27 que vers le reste du monde avec une légère prédominance des pays européens acheteurs.

Il est évident que la filière de la pomme de terre s'est développée autour de l'exportation, grâce à des entreprises agro-alimentaires capables de transformer les pommes de terre fraîches en produits transformés et surgelés.

Les acteurs clés de la transformation sont Lutosa-Mccain (Leuze-en-Hainaut), Clarebout (Warneton), Mydibel (Mouscron) et Ecofrost (Péruwelz) et Roger & Roger (Mouscron).

---

### 3.3.5.2. LES DÉFIS DE LA FILIÈRE<sup>18</sup>

L'enjeu de la filière pomme de terre est de permettre aux agriculteurs d'avoir une **juste rémunération** de leur travail en cultivant de manière durable, répondant aux attentes de la société. L'ensemble des acteurs impliqués dans les commissions Pommes de terre et Grandes cultures s'inscrivent particulièrement dans les objectifs suivants :

- **Mise en avant des atouts** de la production agricole en Wallonie et **améliorer l'image** de la culture de la pomme de terre.
- **Favoriser le développement** de différentes filières avec un prix juste et rémunérateur pour le producteur.
- **Favoriser les échanges** entre les différents maillons de la filière.
- Interagir avec l'APAQW concernant **la promotion** du secteur pomme de terre.

---

### 3.3.5.3. LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

**18** acteurs ont été identifiés en Wapi dont 1 en bio :

- Les 18 acteurs conventionnels sont classés en 2 codes NACE principaux et sous-code (codes NACE 10311, 1031103, 1031104 et 10312) répartis de la manière suivante :
  - **7 acteurs** (code NACE 10311) font de la **transformation et conservation de pommes de terre**, sauf fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre ;
  - **2 acteurs** (code NACE 1031103) font de la **production de pommes chips et de produits similaires** ;
  - **4 acteurs** (code NACE 1031104) font de **l'épluchage industriel de pomme de terre** ;
  - **4 acteurs** (code NACE 10312) qui font de la **fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre** ;
- Le seul acteur est certifié bio. Il s'agit de l'entreprise Lutosa sur Leuze en Hainaut classée en code NACE10312, opérant la fabrication de préparations surgelées à base de pommes de terre (bio et non bio).

---

<sup>18</sup> Source : Pommes de terre - Le Collège des Producteurs

La carte suivante illustre la répartition des acteurs de ce secteur :

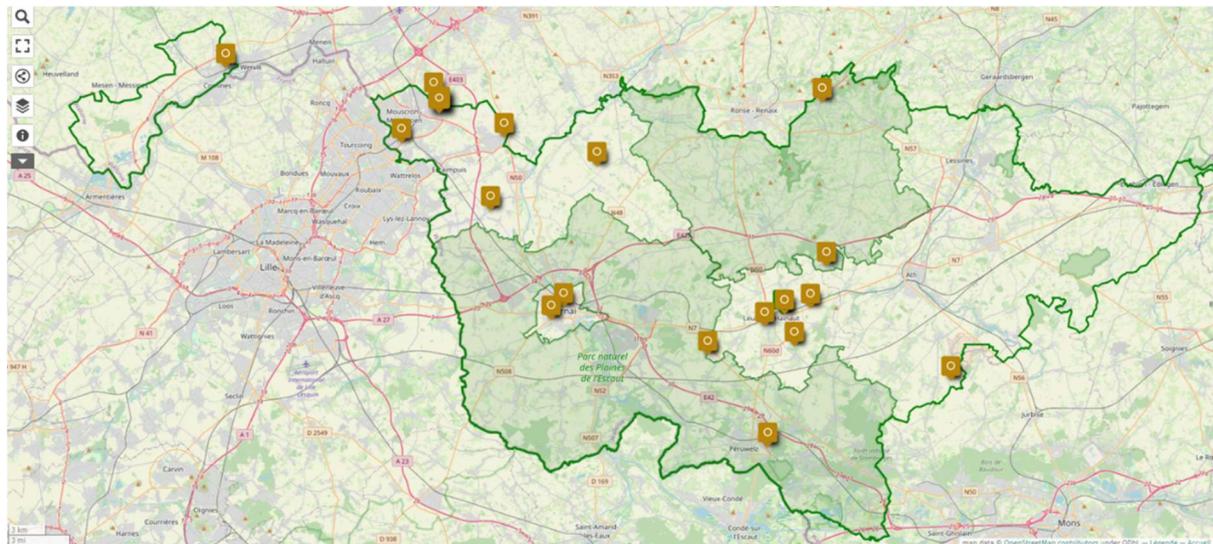


Figure 31 répartition des acteurs de la filière pommes de terre

#### Observations :

- Le territoire abrite des entreprises de taille très différente allant de la SPRL à de grandes sociétés industrielles telles que Clarebout Potatoes, Ecofrost et Lutosa-Mccain.
- A noter la forte proportion en nombre d'entreprises qui **transforment et fabriquent des produits frais** comme **Bel'Frits** et l'entreprise **Billouez**, ce qui est bien plus que la moyenne nationale. Nous n'avons actuellement pas la balance des flux distingués entre ces deux grandes catégories.
- Les acteurs réalisant de l'épluchage industriel sont souvent transformateurs en produits finis également.
- Différents producteurs réalisent l'emballage de leurs pommes de terre et les proposent en vente directe ou en circuit-court. Les quantités ne sont pas connues.

#### 3.3.5.4 LA FILIÈRE EN QUELQUES CHIFFRES

Divers entretiens étaient prévus avec certains acteurs structurants de la filière mais ceux-ci n'ont pas pu être réalisés. L'analyse suivante se base donc sur des recherches d'informations via divers canaux.

##### LUTOSA-MCCAIN

Chaque année, **environ 540.000 tonnes de pommes de terre** sont transformées sur le site de **Leuze-en-Hainaut**. L'approvisionnement de cette usine provient d'un périmètre situé entre **50 et 150 km autour du site**, faisant appel à environ **300 agriculteurs**. Environ **70 % des volumes transformés proviennent de Belgique**, principalement de **Wallonie**, ce qui suggère qu'une **part significative pourrait être issue de la Wallonie picarde**, compte tenu que **les 10.600 hectares de pommes de terre cultivés dans la région correspondent à peu près à ces volumes**.

Les **30 % restants** de l'approvisionnement sont importés de pays voisins : **France, Pays-Bas et Allemagne**.

Sur la base d'un **rendement moyen de 43 à 45 tonnes par hectare**, l'usine de Leuze nécessiterait environ **12.558 hectares** de cultures pour répondre à ses besoins annuels. La Wallonie picarde, avec ses **10.600 hectares en culture**, pourrait donc couvrir une **part importante de cet approvisionnement** (84%), bien qu'une partie soit sans doute également destinée à d'autres transformateurs.

Environ **5 % du volume total** serait destiné à la production de **flocons déshydratés**. Concernant la répartition des autres produits, en l'absence de données précises, on peut estimer que **80 % des volumes sont transformés en surgelé** et **15 % en produits réfrigérés**, sur base des tendances observées à l'échelle wallonne.

Les **clients principaux** de cette production sont les **grandes enseignes de distribution** et les **grossistes**, majoritairement actifs dans des **circuits longs**.

Sur la base des éléments de cartographie et de recherches complémentaires, il est possible de dresser une **lecture territoriale des flux de pommes de terre** en Wallonie picarde en lien avec les principaux acteurs de la transformation.

#### INFLUENCE GÉOGRAPHIQUE SUR LES FLUX D'APPROVISIONNEMENT

---

Les grandes entreprises spécialisées dans la **transformation industrielle (surgelés et produits frais)** structurent fortement le territoire en fonction de leur **localisation géographique** :

- **Clarebout Potatoes** et **Mydibel**, situés à proximité de la frontière française, couvrent probablement **l'ouest de la Wallonie picarde**,
- **Lutosa**, implantée à **Leuze-en-Hainaut**, occupe une **position centrale** sur le territoire,
- **Ecofrost**, localisée à **Péruwelz**, se positionne plutôt au **sud de la région**.

Ces pôles industriels conditionnent largement les **flux de matières premières**, chacun captant une part de l'approvisionnement régional selon sa zone d'influence.

À côté de ces grands groupes, des **structures plus modestes**, telles que **Bel'Frits** ou **Billouez**, se distinguent par un fonctionnement **plus local et intégré**. Il s'agit généralement d'**entreprises familiales** qui transforment elles-mêmes leurs pommes de terre, en travaillant avec des volumes plus restreints et en privilégiant des **circuits d'approvisionnement et de vente de proximité**.

Toutefois, l'ensemble du secteur de la transformation reste **fortement concentré autour de quelques acteurs industriels majeurs**, ce qui exerce une **pression importante sur les maillons amont (producteurs) comme aval (distributeurs)**. Cette situation pose la question cruciale de **l'équité dans la répartition de la valeur**, en particulier pour les agriculteurs, souvent confrontés à une **négociation déséquilibrée et à une faible marge de manœuvre économique**.

---

#### 3.3.5.5. TRANSFORMATION ET EXTRAPOLATION DES FLUX

En amont de toute analyse des flux de pommes de terre, il convient de rappeler les rendements de transformation liés à cette culture.

Que ce soit dans le circuit du frais ou dans celui de la transformation industrielle, une part non négligeable de la production génère des coproduits ou des rejets valorisables :

- Dans le **secteur du frais**, les opérations de **tri** éliminent les tubercules non conformes (hors calibre, verts, déformés, vitreux...), lesquels sont généralement redirigés vers l'alimentation

animale. Selon les enquêtes réalisées auprès des acteurs de la filière, **10 à 15 %** de la production **destinée au frais** serait ainsi **déclassée**.

- Dans l'**industrie de transformation**, la **frite** constitue le produit principal. Les **coproduits** générés sont de plusieurs types : épiluchures (issues d'un traitement vapeur), résidus de purée, ou encore produits précuits non conformes. La proportion exacte de produits finis et de coproduits dépend de la variété transformée, mais en moyenne, sur **1 kg de pommes de terre**, on obtient :
  - 500 g de produit transformé (ex. : frites surgelées),
  - 200 g de coproduits,
  - le reste (environ 300 g) étant perdu par évaporation ou autres pertes.

Ces coproduits peuvent être valorisés de différentes manières : intégration dans d'autres produits alimentaires, production d'énergie via **biométhanisation**, ou **gestion en tant que déchets organiques**, selon les débouchés et les choix industriels.

Cette répartition des rendements peut être schématisée comme suit :

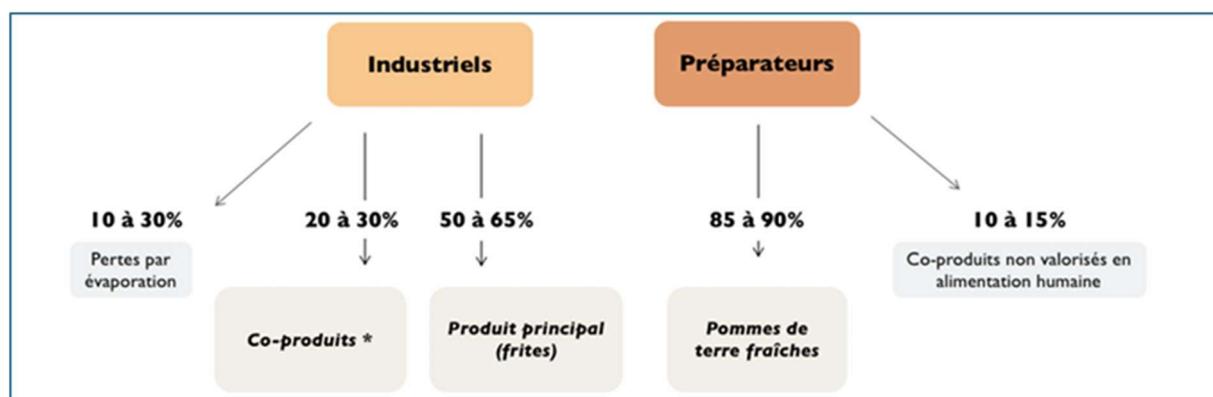


Figure 32 Production et pertes dans les filières du frais et du transformé (Sytra, 2019)

En appliquant ces estimations au territoire de la Wallonie picarde, on peut dégager à titre indicatif les flux suivants :

**10600 ha** de culture donne **455.800 T** de pdt :

- 85% en transformation :
  - ~250.000 T de produits transformés (frites majoritairement)
  - ~77.000 T de coproduits
  - ~58.000 de pertes par évaporation
- 15% en frais :
  - ~ 61.500 T de pdt fraîche
  - ~ 6.800 T de coproduits (tubercules déclassées valorisés en alimentation animale)

Tous ces produits transformés partent majoritairement en circuits-longs (régional, national et à l'export) – un faible pourcentage resterait sur le territoire.

Selon les estimations issues du diagnostic Alim'Ath, environ **0,6 % de la production** de pommes de terre serait **valorisée localement**. Appliqué à la Wapi et rapporté à une production annuelle de 455.800 tonnes, cela représente environ **27.348 tonnes** valorisées sur le territoire.

Or, les besoins alimentaires des habitants en pommes de terre en tant que matière première sont évalués à **22.517 tonnes par an**. Cela signifie que **la part actuellement valorisée localement suffirait, à elle seule, à couvrir l'ensemble de la consommation du territoire**.

### 3.3.5.6. ANALYSE SWOT DE LA FILIÈRE

Tableau 47 Analyse SWOT de la filière pommes de terre

| FORCE  | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Produit de base de l'alimentation</li> <li>● Compétences phytotechniques pour la culture</li> <li>● Consommation historique</li> <li>● Présence de transformateurs sur le territoire</li> <li>● Possibilité de différents modes de distribution, notamment via des distributeurs</li> <li>● Position importante à l'export</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Concentration des acteurs industriels -&gt; pression sur l'amont et sur l'aval de la filière/ pression sur le foncier agricole et les prix</li> <li>● Structures de transformation peu adaptée à de petites unités de production</li> <li>● Produits difficilement différenciables de l'offre conventionnelle</li> <li>● Offre en bio très peu présente et qui ne dépend pas de la demande mais des producteurs</li> <li>● Manque de promotion dans les secteurs HoReCa</li> </ul> |
| OPPORTUNITÉS   | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● Attrait de la population pour les produits locaux de qualité</li> <li>● Proposition de produits de qualité différenciée (moins d'intrants, ...)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Concurrence entre producteurs</li> <li>● Marché existant mais informel au sein des exploitations</li> <li>● Diminution des soutiens publics pour créer de nouvelles filières de transformations</li> </ul>   |

### 3.3.6. FILIÈRE LÉGUMES

#### 3.3.6.1 SITUATION EN BELGIQUE ET WALLONIE

On distingue deux grandes catégories :

1. Les productions légumières **plein champ à destination de la transformation** sous forme de surgelé et de conserves avec une commercialisation principalement à l'export à travers le service commercial des firmes de transformation ;

2. Les productions légumières **plein champ et le maraîchage** principalement à destination du **marché du frais** : commercialisation par des intermédiaires principalement sur le national ou le local en vente directe.

En Wallonie, la production de légumes est définie par les chiffres suivants :

- Maraîchage (légumes marché du frais + légumes de garde) :
  - 4 200 ha environ (dont environ 3000 ha en légumes de garde type carottes, oignons etc.) ;
  - 400 producteurs.
- Légumes à destination de l'industrie de la transformation :
  - 16 300 ha environ ;
  - 2000 producteurs.

En Wallonie, la filière de la transformation est majoritaire puisqu'elle concernerait 80% à 96% des surfaces de légumes en plein air, tandis que la filière du frais concernerait 4% à 20% des superficies.

La grande majorité des principales cultures légumières (petits pois, haricots, carottes et oignons) sont cultivées en plein champ (99% des superficies) plutôt qu'en maraîchage sur petites et moyennes surfaces (1% des superficies).

A l'heure actuelle, la majorité des légumes wallons sont commercialisés par les producteurs en circuits longs (grande distribution, grossistes, criées). On constate toutefois une forte augmentation du nombre de producteurs qui optent pour la vente en circuit court soit en direct à la ferme soit par un intermédiaire unique (coopérative, distributeur local, etc.). Malgré cela, les dernières études montrent que seulement 17% des légumes consommés en Wallonie sont des productions wallonnes (APAQ-W).

Les cultures légumières sous serre, bien que grandissantes, restent très limitées en Région Wallonne.

Tandis que la production pour le marché du frais est assez bien distribuée sur le territoire wallon (avec néanmoins une plus grande densité de producteurs dans le nord de la région), les parcelles destinées à la production de légumes pour l'industrie, elles, sont concentrées quasi-exclusivement au nord de la région, à proximité de la frontière avec la Flandre, et en particulier en Hesbaye.

Le taux d'**auto-provisionnement** en Wallonie est estimé à **17 %**.

Le canal de distribution principal des fruits et légumes est de 86% par la GMS.

**90% des légumes** destinés à la transformation sont **exportés** (surgelés).

#### **En bio :**

Le principal frein rencontré au passage bio des petits transformateurs convaincus par le bio reste les coûts de certification. Plusieurs transformateurs bio se sont dé-certifiés en 2023 en indiquant cette raison comme principale cause.

En termes de production, les conditions climatiques des dernières années rendent la culture bio très contraignante avec des disponibilités en légumes moins élevées et un calibrage moins réussi. Moins de rentrées économiques et plus de dépenses aussi (rachat de plants, intrants, anti-limaces...) et des

clients moins satisfaits qui sont moins fidèles. En 2023, la superficie de légumes bio a diminué de 9%. La tendance s'est améliorée en 2024.

En termes de demande :

- En circuit-court la situation est stable actuellement.
- En circuit long destiné au marché de frais, les producteurs ont subi une année compliquée marquée par un problème de rémunération et de valorisation du travail (prix bas, répercussion de l'indexation des salaires et des coûts de stockage).
- En circuit long destiné au marché de l'industrie, les retours de terrain sont hétérogènes : réduction des surfaces demandée, prix mitigés, demande qui diminue.

---

### 3.3.6.2. LES DÉFIS POUR LA FILIÈRE <sup>19</sup>

L'objectif principal et général du plan est d'augmenter l'auto-provisionnement en fruits et légumes wallons de 1,5 % par an **pour viser 30% en auto-provisionnement en 2030**. Cet objectif est défini comme réalisable en s'adaptant aux évolutions de la demande et en développant de la valeur ajoutée pour les opérateurs wallons.

A court et moyen terme, l'horticulture comestible wallonne doit continuer à **développer sa compétitivité** sur ses valeurs liées au professionnalisme, au commerce local (proximité, détail, qualité et service après-vente), à la production plein air et sous abris (notamment les serres verre) ainsi qu'au développement de valeur ajoutée en Wallonie.

---

### 3.3.6.3. LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

En Wapi, 7 acteurs dont 1 en bio ont été identifiés au sein de la filière légumes :

- Les 6 acteurs conventionnels sont classés en 3 codes NACE principaux (codes NACE 10391, 10393 et 10320) répartis de la manière suivante :
  - 2 acteurs (code NACE 10320) qui font de la préparation de jus de fruits et de légumes (Alimad Food<sup>20</sup> et Pom'd'Happy)
  - 2 acteurs (code NACE 10391) qui font de la transformation et conservation de légumes, sauf fabrication de légumes surgelés (code NACE 10391 pour une indépendante à Leuze-en-Hainaut) et de la production de produits alimentaires à base de légumes (code NACE 1039101 pour une indépendante à Ath)
  - 2 acteurs (code NACE 10393) qui font de la production de fruits et légumes surgelés : les deux de taille industrielle sont basés à Mouscron : Dicofoods et Stockhabo du groupe Constellation Cold Logistics
- 1 acteur en bio classé en code NACE (10391) qui fait de la production de produits alimentaires à base de légumes qui est la Coop Alimentaire de Tournai.

La carte suivante illustre la répartition des acteurs identifiés au sein du territoire :

---

<sup>19</sup> Source : Horticulture Comestible - Le Collège des Producteurs

<sup>20</sup> Ne semble pas transformer des légumes selon les données recherchées – laissé par défaut

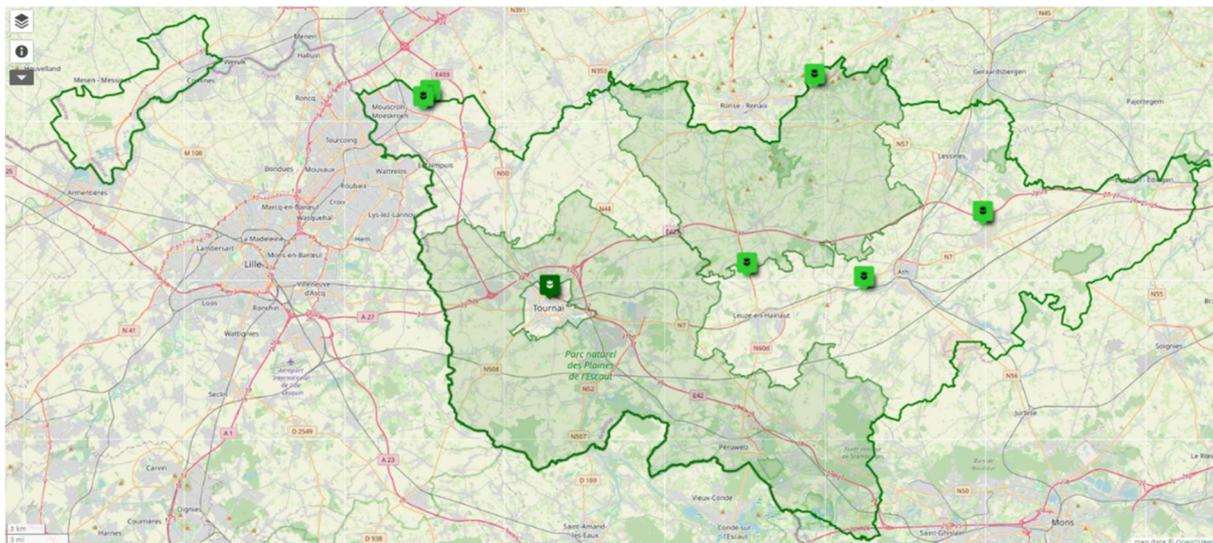


Figure 33 Carte de la répartition de la filière légumes

#### Observations :

- Très peu d'acteurs de la transformation sont présents en Wapi.
- Disparité importante dans les profils des structures transformant :
  - 2 sociétés industrielles à Mouscron qui font de la surgélation (SA ou SRL) ;
  - 1 société coopérative avec la Coop Alimentaire à Tournai ;
  - 1 société plus petite= ANIMAD FOOD (SA)<sup>21</sup>
  - Des structures plus petites avec des entités en personne physique ;

Le seul acteur bio est la Coop Alimentaire de Tournai

La transformation se passe principalement en Flandre avec des acteurs industriels tels que Hesbaye Frost à Liège, Ardo N.V à Aarudoie, ...

Des hubs logistiques circuits-courts de centralisation et de transformation (intégrant des légumeries...) sont en projet sur Liège, Charleroi et Namur mais pas en Wallonie Picarde.

#### RETOURS / ÉCHANGES AVEC 2 ACTEURS DU TERRITOIRE

La **Coop Alimentaire de Tournai** est une coopérative de producteurs. Cette jeune filière de fruits et légumes bio vise à connecter les producteurs, les transformateurs, les points de ventes et les cantines collectives de la région.

Actuellement la transformation des légumes **reste limitée** :

<sup>21</sup> Son principal secteur d'activité porte sur les eaux aromatisées destinées au marché de la distribution, aux centrales d'achats et aux grossistes

- Des tests de transformations de légumes en soupe à destination des collectivités, épiceries et entreprises ont été menés et la mise en opération va se lancer prochainement ;
- De la transformation de légumes bruts en légumes de 4<sup>ème</sup> gamme se faisait à destination des cuisines de collectivités à partir d'un opérateur Outre-Quévrain ; cela a cessé actuellement.

Un projet de légumerie a été étudié mais n'est pas en voie de concrétisation actuellement.

Des recherches de partenariats pour la transformation sont toujours en cours (en Wallonie, Wallonie Picarde et en Flandre) mais la structure manque de temps pour développer cela.

Il reste actuellement la confection de paniers/colis de légumes bruts à destination des collectivités dont principalement les écoles. Le frein des marchés publics pour les collectivités n'est pas constaté. Avec l'aide de la cellule Manger Demain, de nombreuses collaborations avec des écoles sont en cours.

La menace la plus prégnante pour l'avenir de la transformation de légumes est la diminution des aides publiques pour développer des filières de transformations circuits-courts.

**Dicofoods** et son unité d'exploitation **Dicogel à Mouscron** fait de la surgélation industrielle de fruits, légumes et herbes aromatiques.

Ils font ce qu'on appelle de la 3<sup>ème</sup> gamme (fruits et légumes surgelés). 8% de leurs approvisionnements viendrait de Wallonie Picarde, soit **13.000 T par an**. Ce sont les producteurs en direct qui viennent livrer. Il n'y a pas d'autres intermédiaires dans cette filière. Aucun légume bio n'est surgelé chez eux.

Leurs clients sont des grossistes circuits-longs et la grande distribution (ex. Colruyt, carrefour...). Ils n'ont pas de clients en Wallonie Picarde.

La société **STOCKAHABO** ne réalise que le stockage de légumes surgelés.

---

#### 3.3.6.4. TRANSFORMATION ET EXTRAPOLATION DES FLUX

Différentes études ont été consultées également afin d'en tirer des informations sur la filière et d'extrapoler des chiffres à l'échelle de la Wallonie picarde. Voici une série d'éléments clés qui ressortent de ces différentes sources qui sont triées dans une logique du plus général au plus spécifique.

#### VUE CARTOGRAPHIQUE FILIÈRES ET SCHÉMAS DE VALEURS POUR LES LÉGUMES

---

Pour une vue schématique des acteurs de la filière en légumes transformés, nous reprenons ici un schéma d'un rapport de SYTRA de 2023 :

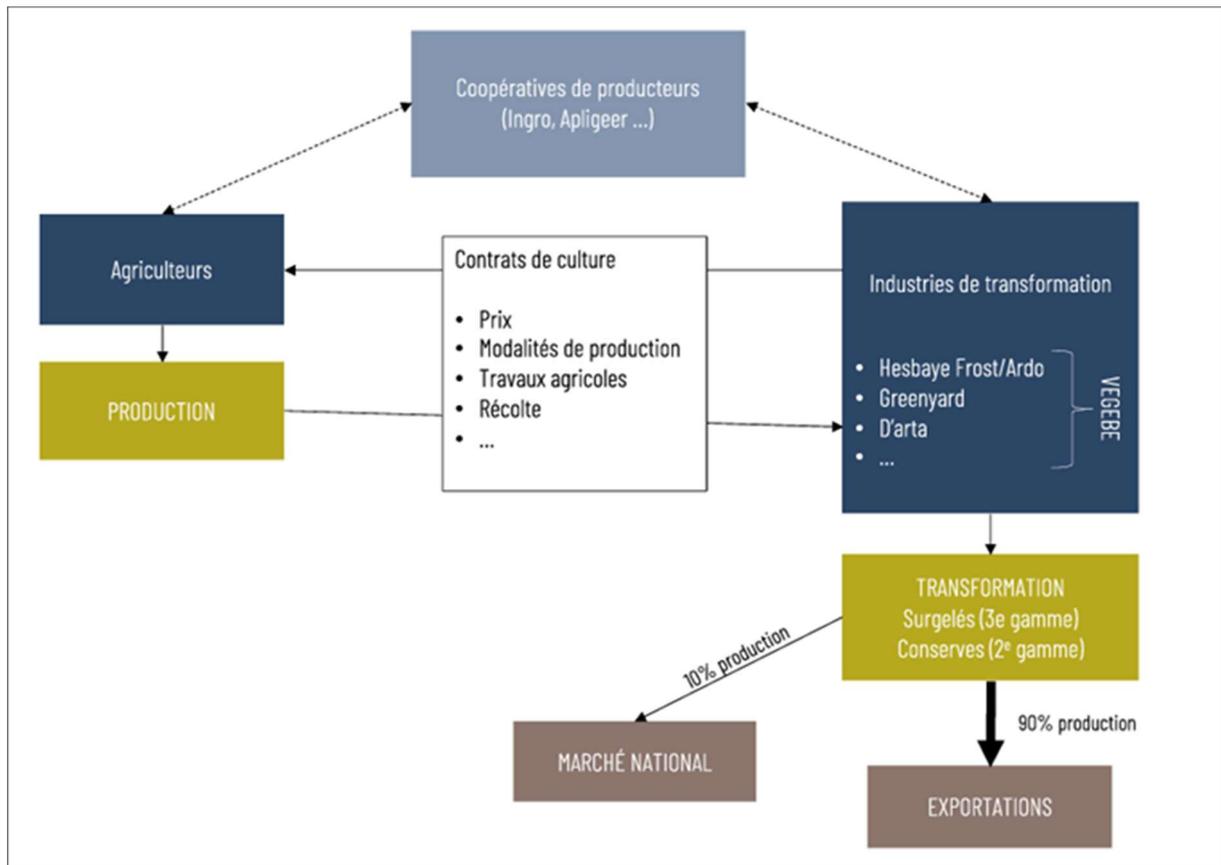


Figure 34 Organisation de la filière légumière pour les industries de la transformation

Pour une vue schématique des acteurs de la filière en légumes frais, nous reprenons ici un schéma d'un rapport de SYTRA de 2023 :

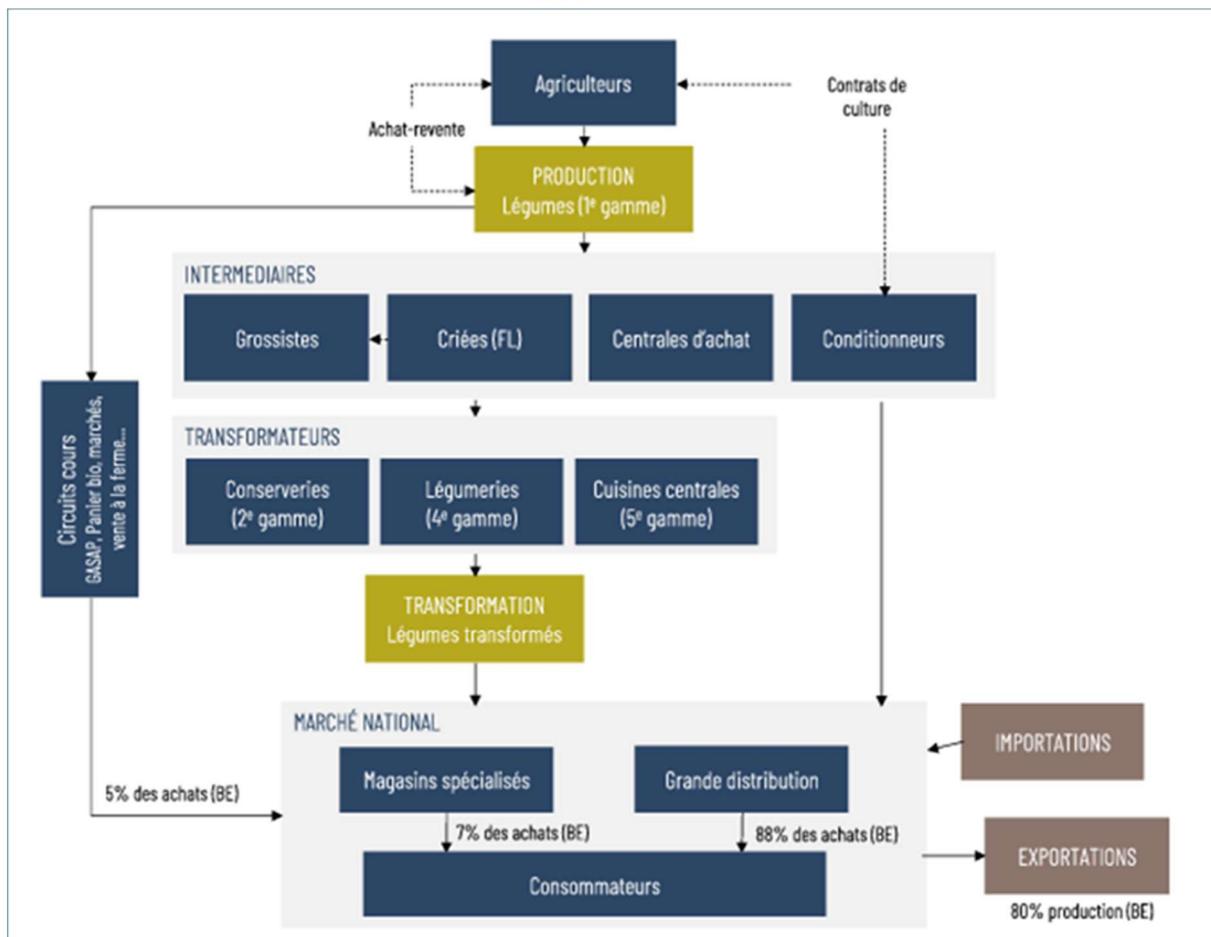


Figure 35 Organisation de la filière légumière pour le marché du frais

Manquant d'informations sur la précision des grands flux de la transformation en Wallonie Picarde, nous repartirons des chiffres wallons et de l'étude de Sytra de 2023.

En reprenant les données globales de la Wallonie, il apparaît que **80 à 96 % des surfaces de légumes de plein champ** sont destinées à la **transformation industrielle**, dont environ **90 % sont exportées**. À l'inverse, seulement **4 à 20 %** des surfaces sont orientées vers la **filière du frais**.

Appliquées à la **Wallonie picarde**, qui compte **2.755 hectares** de cultures légumières en plein air, cela donne la répartition indicative suivante :

- **95 % des surfaces**, soit environ **2.617 hectares**, sont destinées à la **transformation industrielle**, principalement orientée vers des usines en **Flandre**. Parmi ces volumes, **13.800 tonnes** sont dirigées vers l'entreprise **DICOFOODS** à **Mouscron**, mais repartent également en **circuits longs**, via la grande distribution ou à l'exportation.
- Les **5 % restants**, soit **138 hectares**, sont destinés au **marché du frais**, eux aussi majoritairement orientés vers l'**export** ou les **circuits longs**, notamment via les **GMS (grandes et moyennes surfaces)** et les **grossistes**.

En tenant compte d'un **rendement moyen de 18,75 tonnes par hectare** pour ces cultures, contre **10,75 t/ha en maraîchage diversifié**, les **flux de production** peuvent être estimés comme suit :

- **Transformation industrielle :**  
2.617 ha × 18,75 t/ha ≈ **49.000 tonnes**, dont environ **13.800 tonnes** (soit 20 à 25 %) passent par **DICOFOODS**, mais sont ensuite redistribuées via des **circuits longs**.
- **Filière du frais :**  
138 ha × 18,75 t/ha ≈ **2.587 tonnes**, elles aussi dirigées majoritairement vers **l'exportation** ou les **circuits longs de distribution**.

Si l'on estime qu'environ **1 % des surfaces cultivées en légumes** en Wallonie picarde sont destinées au **circuit court**, cela représente environ **30 hectares**, avec un **rendement moyen de 10,75 tonnes par hectare**, soit une production locale de **322 tonnes** orientée vers des **circuits courts**.

La consommation domestique moyenne en légumes (frais et transformés) est estimée à **47,9 kg par personne et par an**, répartie en 39,1 kg de légumes frais et 8,8 kg de légumes transformés (dont 4,2 kg surgelés, 2,7 kg en conserves, 1,9 kg en bocaux). Pour une population de **356 287 habitants** en Wallonie picarde, cela représente une consommation annuelle totale d'environ **17.066 tonnes**, dont **13.930 tonnes de légumes frais** et **3.135 tonnes de légumes transformés**.

Sur ce volume global, seules **322 tonnes de légumes frais** sont issues des **circuits courts locaux**, ce qui représente à peine **2,3 % de la consommation totale en légumes frais**. Pour le reste des volumes (frais et transformés), il n'est pas possible de déterminer la part réellement issue du territoire, puisque la majorité des productions locales est absorbée par des circuits longs : exportation ou redistribution à l'échelle nationale via les grossistes ou la grande distribution.

On constate ainsi un excédent de production dans le segment transformé, qui dépasse largement la demande locale, tandis que l'offre en légumes frais locaux est très insuffisante pour répondre aux besoins alimentaires des habitants. Même si l'ensemble des légumes frais actuellement produits était réorienté vers la consommation locale, cela ne permettrait de couvrir **qu'environ 15 % de la demande domestique**.

Ce constat met en lumière un **déséquilibre structurel** entre l'orientation actuelle de la production (majoritairement industrielle et tournée vers l'export) et les besoins réels du territoire en légumes frais, qui représentent pourtant la part principale de la consommation. Il s'agit donc d'un levier stratégique important à activer pour envisager une relocalisation alimentaire plus équilibrée, en soutenant le **développement d'une filière maraîchère de plein champ à destination du marché local**.

### 3.3.6.5. ANALYSE SWOT DE LA FILIÈRE

Tableau 48 Analyse SWOT Filière légumes frais

| FORCE   | FAIBLESSES  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Légumes frais = deuxième produit recherché en circuits-courts</li> <li>• Présence d'une usine de transformation importante à Mouscron et proximité des acteurs flamands mais appartenant à de grands groupes.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'entreprises de transformation présentes reste limité (conserves, surgelés et transformation agroalimentaire) et aux mains de grands groupes.</li> <li>• Présence d'un nombre limité d'acteurs, limitant les possibilités de partenariats et débouchés pour les agriculteurs // barrières de la langue avec la Flandre aussi limite les échanges</li> <li>• Filière orientée vers le circuit long (export) ; le circuit court est peu développé et pas assez visible.</li> <li>• Défiance des clients par rapport au bio</li> <li>• Coût de la certification contraignant pour les petits transformateurs bio</li> </ul>  |
| OPPORTUNITÉS  | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler la demande des collectivités pour le circuit-court (légumes de la 1<sup>ère</sup> gamme à la 5<sup>ème</sup> gamme) via de la sensibilisation et des outils de transformation performants</li> </ul>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Être sur un marché avec des acteurs industriels limite l'intérêt pour des modes de productions alternatifs.</li> <li>• Diminution des soutiens publics pour créer de nouvelles filières de transformations</li> <li>• La rentabilité des outils de type légumeries, bocaleries et hall relais n'est pas toujours assurée (exemple d'ADM BIO qui a dû cesser ses activités)</li> <li>• Une tension semble s'observer au niveau de la taille et du nombre d'outils. En effet, des outils trop petits ne peuvent être concurrentiels face aux outils industriels. A l'inverse des outils surdimensionnés pourraient être plus concurrentiels mais risquent d'être sous-utilisés, ne permettant pas de rentabiliser les investissements importants.</li> </ul> |

### PERSPECTIVES

En l'absence d'un outil de transformation adapté aux circuits courts en Wallonie picarde, il serait pertinent d'envisager des formes de collaboration avec les infrastructures existantes, notamment celles **déjà soutenues dans la région de Charleroi**. Ces partenariats pourraient permettre une **mutualisation des moyens**. La proximité du hub logistique de Charleroi peut ainsi être perçue non comme un concurrent, mais comme un **partenaire stratégique**, en particulier si les volumes sont mutualisés à l'échelle régionale.

---

### 3.3.7. FILIÈRE LAIT

---

#### 3.3.7.1 SITUATION EN BELGIQUE ET EN WALLONIE

En 2023, les entreprises laitières belges ont transformé 4,9 milliards de litres de lait, dont 2 milliards de litres en Wallonie, par des entreprises de première transformation.

Les principaux produits issus de cette transformation sont :

- **23,3 %** poudres de lait
- **23,1 %** crème
- **21,1 %** fromages
- **15,2 %** beurre
- **11,6 %** lait de consommation
- **5,7 %** produits laitiers frais

La **balance commerciale** est largement positive :

- Belgique : **+539 millions €**
- Wallonie : **+227 millions €**

Environ **85 % du lait cru** est livré à des entreprises de transformation par les collecteurs, souvent liés en capital à ces transformateurs. Les flux sont complexes et optimisés selon les volumes et la logistique.

À côté du circuit industriel, une partie du lait est **transformée directement par les producteurs** ou livrée à des **transformateurs artisanaux**.

Deux grandes **stratégies de transformation** coexistent en Wallonie :

1. Une stratégie **globalisée**, tournée vers l'export, menée par des groupes souvent multinationaux, avec un approvisionnement optimisé mais non exclusivement local.
2. Une stratégie **locale**, articulée autour :
  - de PME qui produisent des spécialités avec un marché belge,
  - de transformateurs artisanaux en lien direct avec les producteurs,
  - de producteurs-transformateurs à la ferme vendant en circuits courts.

Par ailleurs, certaines entreprises **reconditionnent des matières premières importées** (poudre, beurre, crème) pour les revendre sur le marché belge.

La Wallonie se spécialise surtout dans le **lait frais, le beurre et la poudre de lait**.

La **hausse des prix du beurre** sur le marché mondial a attiré l'attention des industriels, entraînant une **surproduction de poudre de lait écrémé** (coproduit), dont le prix a chuté entre 2017 et 2018.

---

#### 3.3.7.2. LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

D'après les codes NACE 10510 – **fabrication de produits laitiers**, seuls **9 acteurs** ont été officiellement identifiés en Wallonie picarde. Ce chiffre apparaît toutefois **largement sous-estimé**, sachant que près de 30 % des agriculteurs de la région sont éleveurs laitiers bovins, et qu'un certain nombre d'entre eux transforment une partie de leur production à la ferme.

Sur la base des données issues de "*Hainaut Terres de Goût*", le **référencement affiné** pour la Wallonie picarde donne une image plus représentative du secteur, avec :

- **66 producteurs de produits laitiers à base de lait de vache,**
- **15 producteurs de fromage de chèvre,**
- **4 producteurs de fromage de brebis.**

Tout indique cependant que le nombre réel de producteurs-transformateurs de lait de vache est probablement supérieur à ces 66 recensés, en raison du manque de centralisation des données.

Hormis, la transformation à la ferme, peu d'outils voire aucun outil de transformation du lait au service de plusieurs producteurs de lait n'existe à ce jour en Wallonie Picarde. Néanmoins, des réflexions sont en cours sur la création d'une coopérative laitière plus locale.

#### ENTRETIEN AVEC UN ACTEUR DE LA FILIÈRE

La **ferme Pécquerou**, spécialisée en élevage caprin et transformation laitière, est l'une des plus importantes de Wallonie picarde en termes de volume et capacité de production. Au pic de son activité (2017-2018), l'exploitation transformait jusqu'à **1 million de litres de lait de chèvre par an**, avec un cheptel d'environ **1000 chèvres**.

L'ensemble de la chaîne est intégré à la ferme : production, transformation (fromage, yaourt, glace, caillé pour seconde transformation) et conditionnement. Historiquement tournée vers l'export en vrac vers la France, l'exploitation a dû réorienter ses débouchés depuis 2018 en raison d'un repli du marché français, lié à une préférence nationale renforcée.

Aujourd'hui, la ferme vend :

- à la ferme directement,
- dans les grandes surfaces wallonnes, notamment depuis la disparition progressive des épiceries de proximité. Toutefois, les relations avec la GMS restent limitées par la pression sur les prix et la faible ouverture des centrales à la diversité des produits artisanaux.

La commercialisation vers la Flandre reste marginale, freinée par un manque de sensibilité régionale au produit wallon. L'exploitant constate également l'absence d'acteurs structurants dans la filière caprine locale (collecteurs, transformateurs, grossistes), ceux-ci ayant pour la plupart été absorbés par de grands groupes.

Enfin, un besoin est exprimé pour structurer la filière via une coopérative ou des outils collectifs, mais la culture coopérative reste peu ancrée en Belgique, contrairement à la France où les CUMA et coopératives agricoles sont plus facilement mises en place.

Il n'a pas été possible d'**obtenir une vision globale de la filière de collecte de lait de vache** en Wallonie picarde, notamment auprès des acteurs majeurs tels que **Fairebel** ou **La Laiterie des Ardennes**, principal collecteur dans la région, qui dispose d'un site à **Baudour** (hors territoire Wapi). D'autres acteurs clés ont également été sollicités, mais n'ont pas donné suite aux demandes.

### 3.3.7.3. TRANSFORMATION ET EXTRAPOLATION DES FLUX

Pour une vue schématique des acteurs de la filière de transformation du lait, nous reprenons ici un schéma d'un rapport de SYTRA de 2023 :

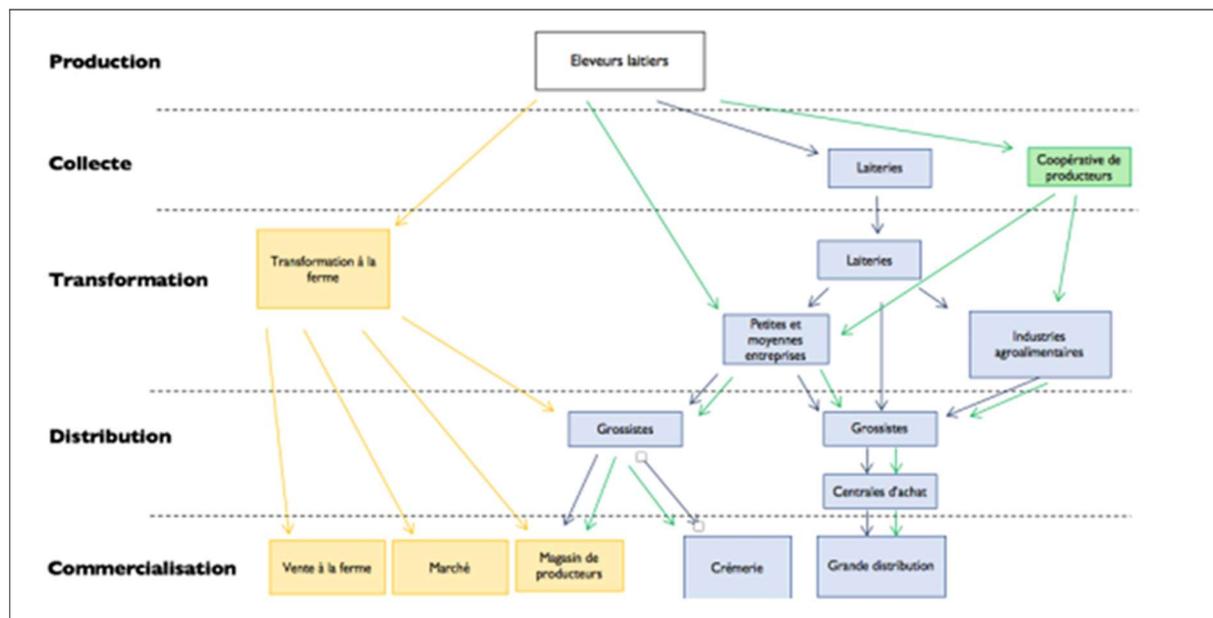


Figure 36 Organisation de la filière laitière wallonne (circuit conventionnel en bleu, transformation à la ferme en jaune et circuit alternatif en vert, SYTRA, 2023).

En s'appuyant sur les données de ce rapport décrivant les flux des différents circuits en Région wallonne, il en ressort la répartition suivante :

En s'appuyant sur les données disponibles concernant les flux laitiers **en Région wallonne**, trois circuits principaux sont identifiés :

- Circuit conventionnel

Ce circuit représente 91 % des volumes. Il passe essentiellement par les laiteries coopératives comme La Laiterie des Ardennes. Le lait collecté est d'abord transformé en lait de consommation, puis peut être converti en beurre, fromage ou produits frais, soit au sein des laiteries, soit par d'autres entreprises de transformation.

Les lieux de transformation sont majoritairement situés en Wallonie (77 % des volumes récoltés), mais une part est également envoyée en Flandre (21 %) ou à l'étranger (2 %). Les produits finis sont ensuite distribués via les centrales d'achat de la grande distribution, ou via des industries agroalimentaires pour transformation secondaire.

D'après les informations disponibles, aucune de ces opérations ne se déroule actuellement en Wallonie picarde.

- Transformation à la ferme

Ce circuit implique environ 557 éleveurs wallons (soit 15 % des exploitations laitières) qui transforment une partie de leur production directement à la ferme (données AFSCA, 2022). Les produits élaborés (fromages, yaourts, beurres, crèmes glacées...) sont commercialisés en vente directe, sur les marchés, dans des magasins de producteurs ou via des coopératives citoyennes. Ce circuit représente environ **8 % des volumes à l'échelle wallonne** ; cette proportion est retenue à titre indicatif pour la **Wallonie picarde**.

- Circuits alternatifs

Ils regroupent les producteurs non liés aux laiteries conventionnelles, travaillant avec des coopératives de producteurs ou des transformateurs indépendants. Ce circuit ne représente qu'1 % des volumes, et ne semble pas encore présent en Wallonie picarde à ce jour.

#### ESTIMATION DES FLUX

La production laitière totale du territoire (bovin, ovin, caprin) est estimée à 174 341 800 L/an, soit **179 572,05 tonnes** (densité globale de 1,030 kg/L). La consommation annuelle totale des habitants du territoire est évaluée à **93 703 tonnes**.

Enfin, en considérant que **8 %** de la production est **transformée et consommée en circuits courts**, cela représente environ :

**8 % de 179 572,05 T ≈ 14 365,76 tonnes.**

Sur cette base, seulement **15%** des besoins alimentaires du territoire sont potentiellement couverts par les productions locales en circuit-court.

### 3.3.7.4. ANALYSE SWOT DE LA FILIÈRE

L'analyse présentée ci-dessous se base sur les éléments identifiés dans le cadre d'Alim'Ath, élargis à certains aspects à l'ensemble de la Wallonie picarde.

Tableau 49 Analyse SWOT filière du lait

| FORCE  | FAIBLESSES  |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Près de 20% des éleveurs de vaches laitières qui transforment (une partie de) leur lait à la ferme.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation d'une faible part de la production sur le territoire</li> <li>La filière reste majoritairement tournée vers un circuit conventionnel, dominé par les grandes laiteries coopératives dont les productions standardisées sont majoritairement destinées à la grande distribution et à l'export. Cette filière octroie peu de pouvoir aux agriculteurs et ne favorise pas l'émergence de filières locales</li> </ul> <p>En transformation artisanale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a une grande variabilité et un manque de stabilité (goût) des fromages et produits laitiers dans les circuits courts, compliquant la montée en volume. Il serait dès lors intéressant et pertinent d'agir sur les formations en fromagerie.</li> <li>Saisonnalité des productions (variations dans la qualité et les caractéristiques des produits).</li> <li>Manque de structuration générale des différentes initiatives et producteurs misant sur la transformation en circuit court.</li> </ul> |
| OPPORTUNITÉS   | MENACES   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>En transformation artisanale - Nouvelles initiatives de mutualisation des outils sont en cours, en gestation, en réflexion tels que from'Wapi.</li> <li>Développer des outils de transformation en fromage qui est en déficit (offre &lt;&lt; demande)</li> </ul> | <p>Circuits-courts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Demande un suivi logistique conséquent et de la formation en cas de transformation à la ferme. Nécessité généralement de dédier un ETP à cela, ce qui peut comporter des risques.</li> <li>Diminution des soutiens publics pour créer de nouvelles filières de transformations</li> <li>Normes sanitaires restrictives</li> </ul>   |

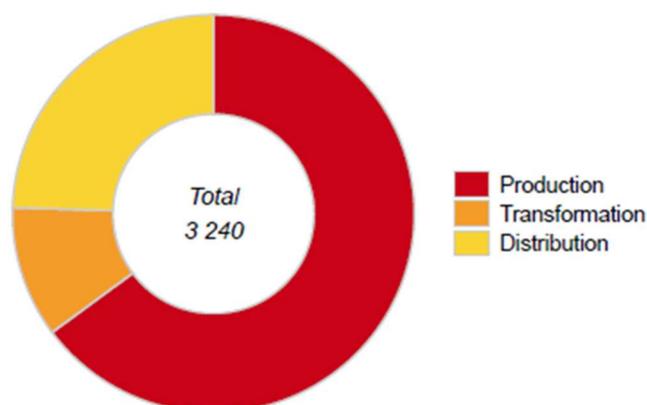
### 3.4. DISTRIBUTION

La distribution joue un rôle clé dans l'accès des consommateurs aux denrées alimentaires, qu'il s'agisse de grandes surfaces, d'épiceries, de commerces spécialisés ou de ventes à la ferme. Cette partie du diagnostic décrit et classe les différents types de points de vente, qu'ils soient physiques ou en ligne.

La majorité des produits distribués proviennent de l'extérieur du territoire, voire de l'étranger, même si une partie est produite localement, il existe de nombreux flux alimentaires. La production locale reste intégrée à des logiques de marché international.

#### 3.4.1. EVOLUTION DU SECTEUR DE LA DISTRIBUTION

Pour la Wallonie picarde, la partie distribution représente 24,5% des entreprises agro-alimentaires, soit 794 entreprises et 49% des postes salariés actifs dans le secteur agro-alimentaire soit près de 6000 emplois. Le secteur de la distribution en Wapi est proportionnellement supérieur aux moyennes wallonne et belge et sensiblement inférieur au Hainaut.



Source : SPF Economie (Statbel) - 2023

Figure 37 SPF Economie Statbel 2023

Tableau 50 Entreprises/emplois par commune

| Communes                   | Nombre d'entreprises | Nombre d'emplois |
|----------------------------|----------------------|------------------|
| <b>Antoing</b>             | 10                   | 77               |
| <b>Ath</b>                 | 66                   | 1388             |
| <b>Beloeil</b>             | 30                   | 109              |
| <b>Bernissart</b>          | 24                   | 60               |
| <b>Brugelette</b>          | 4                    | 14               |
| <b>Brunehaut</b>           | 16                   | 58               |
| <b>Celles</b>              | 14                   | 13               |
| <b>Chièvres</b>            | 18                   | 27               |
| <b>Comines-Warneton</b>    | 37                   | 404              |
| <b>Ellezelles</b>          | 10                   | 32               |
| <b>Enghien</b>             | 23                   | 187              |
| <b>Estaimpuis</b>          | 21                   | 82               |
| <b>Flobecq</b>             | 8                    | 11               |
| <b>Frasnes-lez-Anvaing</b> | 33                   | 81               |
| <b>Lessines</b>            | 37                   | 661              |
| <b>Leuze-en-Hainaut</b>    | 24                   | 231              |
| <b>Mont-de-l'Enclus</b>    | 11                   | 10               |
| <b>Mouscron</b>            | 151                  | 924              |
| <b>Pecq</b>                | 16                   | 376              |
| <b>Péruwelz</b>            | 35                   | 238              |
| <b>Rumes</b>               | 12                   | 62               |
| <b>Silly</b>               | 24                   | 19               |
| <b>Tournai</b>             | 170                  | 924              |
| <b>Total Wapi</b>          | <b>794</b>           | <b>5988</b>      |

**Ath** (1 388 postes), **Tournai** (924) et **Mouscron** (924) sont les principaux pôles de la distribution. Elles concentrent à elles seules près de 40 % des postes de distribution de la Wapi. Le secteur de la distribution est naturellement plus présent dans ces pôles urbains en raison de leur taille démographique, accessibilité, infrastructures logistiques et rôle de centralité économique. À l'inverse, des communes plus rurales comme Brugelette, Flobecq ou Mont-de-l'Enclus disposent d'un potentiel commercial plus limité, tant par leur population que par leur localisation.

Le secteur de la distribution se divise en deux catégories principales : les détaillants (612 entreprises) et les grossistes (182 entreprises).

- Les **détaillants**, tels que les supermarchés, boutiques spécialisées ou plateformes en ligne, vendent directement aux consommateurs. Les détaillants peuvent être séparés en 2 catégories : la **grande distribution** d'une part et la **petite distribution** d'autre part.
- Les **grossistes**, quant à eux, jouent un rôle logistique central en achetant en grande quantité auprès des producteurs pour revendre à d'autres entreprises (notamment les détaillants), à des prix unitaires plus bas et avec des marges réduites.

En Wapi, les grossistes sont principalement actifs dans les secteurs de la viande, des boissons, de la poissonnerie et des fruits et légumes.

Entre 2013 et 2023, la part des détaillants et plus particulièrement des épiceries dans le tissu économique de la Wallonie picarde a diminué de 0,4 point, tandis que celle des grossistes est restée stable. Cette évolution peut s'expliquer par une combinaison de facteurs structurels et conjoncturels, notamment liés à la crise sanitaire.

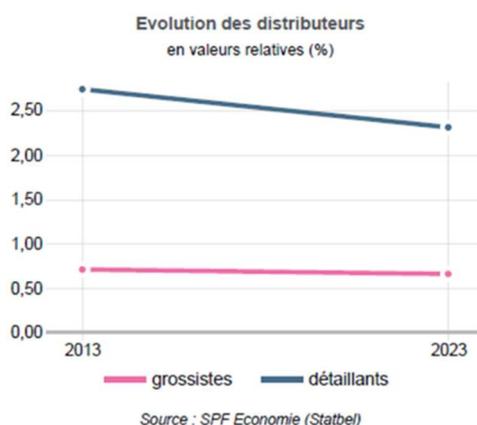


Figure 38 Evolution des distributeurs en valeurs relatives SPF Economie Statbel

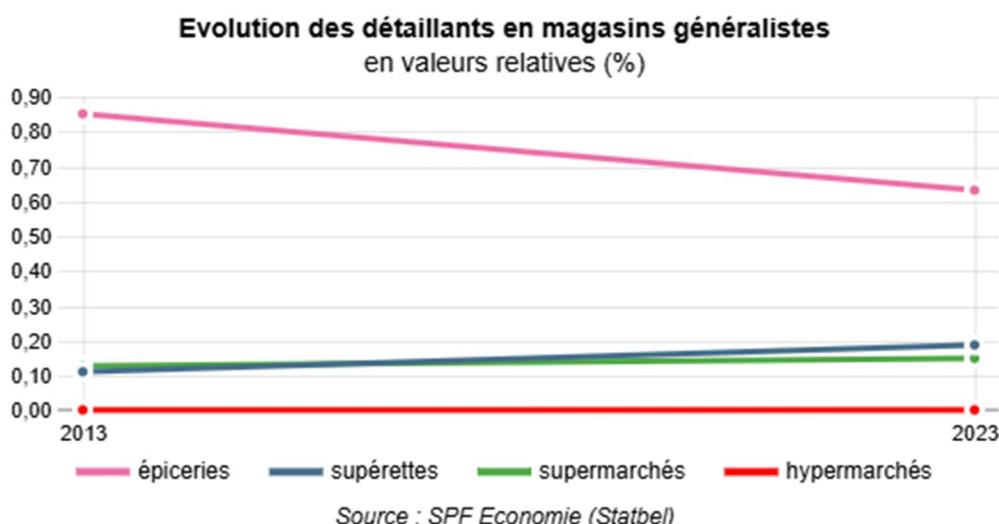


Figure 39 Evolution des détaillants en magasin généralistes SPF Economie Statbel

Sur le plan structurel, la distribution connaît une concentration croissante, au détriment des petits commerces indépendants. Face à la concurrence des grandes surfaces, à la montée du commerce en ligne et à l'évolution des habitudes de consommation, les détaillants locaux peinent à maintenir leur place. De plus, les contraintes réglementaires, fiscales et logistiques pèsent plus lourdement sur les petites structures que sur les grossistes ou les grandes enseignes. L'après crise du COVID-19 a renforcé cette tendance. De nombreux commerces de détail ont été contraints de fermer temporairement, certains définitivement, faute de trésorerie ou de capacité à s'adapter face à la concurrence.

### 3.4.2. RÉPARTITION DES COMMERCES

Sur la base des codes NACE-BEL provenant de la Banque-Carrefour des Entreprises, il demeure difficile d'identifier avec précision les activités réellement exercées par une entreprise. En particulier, l'intitulé de l'activité principale pour les entreprises de distribution ne reflète pas toujours leur spécialisation effective. Par ailleurs, la grande diversité des libellés NACE-BEL liés au commerce — plus de 60 catégories différentes — complique l'analyse. Il n'a donc pas été possible de comptabiliser de manière plus détaillée les commerces de détail par commune.

Il est néanmoins possible de proposer une répartition des **261 commerces de détail** en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire présentes sur le territoire, selon la surface de vente, comme suit :

#### La grande distribution :

- **3 hypermarchés** (surface de vente  $\geq 2\,500\text{ m}^2$ ) ;
- **61 supermarchés** (surface de vente comprise entre  $400\text{ m}^2$  et moins de  $2\,500\text{ m}^2$ ) ;

#### La petite distribution :

- **52 supérettes** avec une surface de vente comprise entre  $100\text{ m}^2$  et moins de  $400\text{ m}^2$  ;
- **168 épicerie**s de moins de  $100\text{ m}^2$  ;

À cela s'ajoute de **351 détaillants en magasins spécialisés** (boucheries, boulangeries, primeurs...) répartis comme suit :

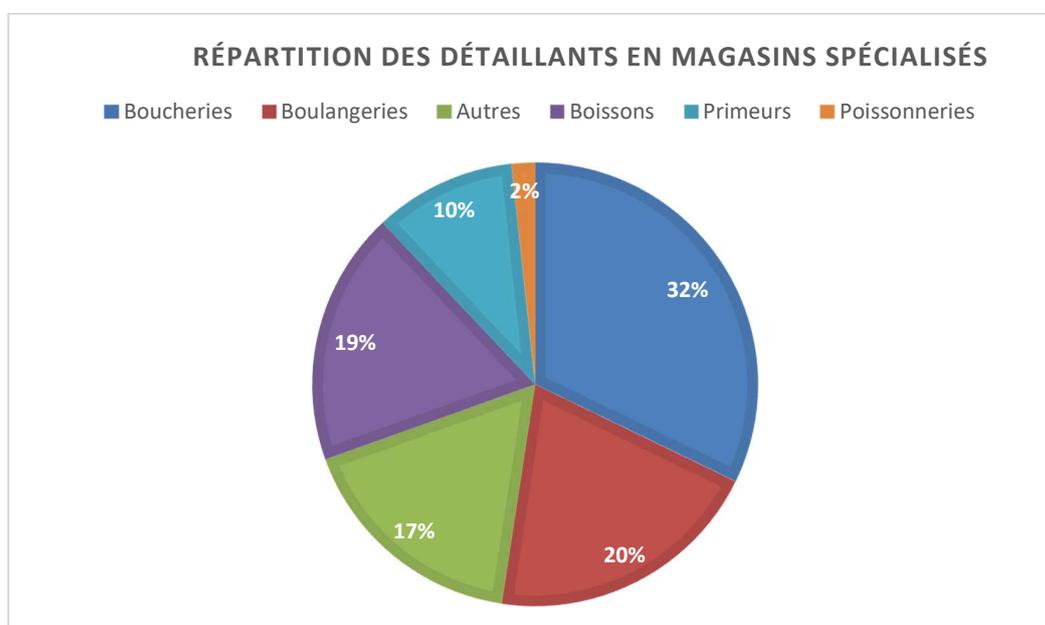


Figure 40 Répartition des détaillants en magasins spécialisés

Les boucheries (113) et boulangeries (71) restent des spécialisations dominantes dans le secteur de la distribution.

### 3.4.3. CIRCUIT COURT

Le circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles ou alimentaires qui limite le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Il met l'accent sur la **proximité géographique** (80km) et la relation directe ou quasi directe entre producteur et consommateur (**maximum 1 intermédiaire**).

Le circuit court comprend de nombreuses formes :

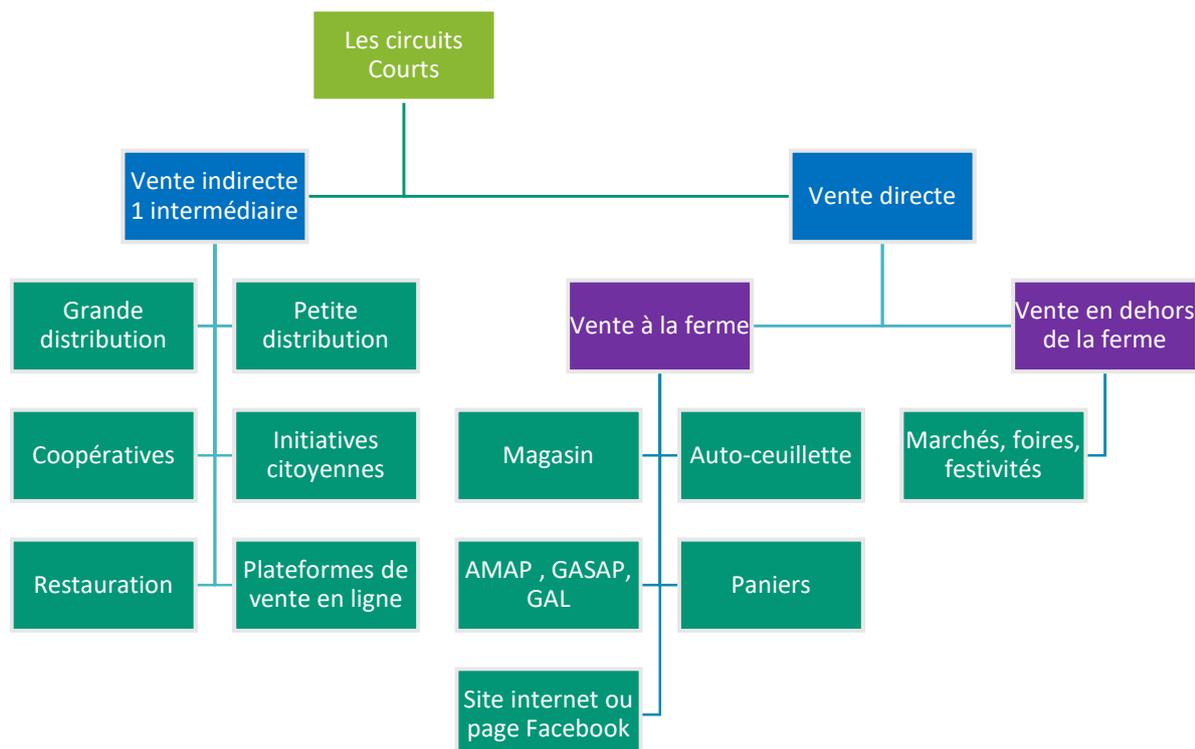


Figure 41 Les circuits courts

Cette représentation permet de mieux comprendre la diversité des modes de distribution et leur potentiel en matière de valorisation des produits agricoles ou artisanaux.

La **vente directe (B to C)** se caractérise par l'absence totale d'intermédiaire : le producteur est en contact direct avec le consommateur final. Cette forme de commercialisation se décline en deux modalités principales : la vente à la ferme et la vente en dehors de la ferme.

- **La vente à la ferme** comprend différentes options. Ces circuits permettent au producteur de **maîtriser entièrement la relation commerciale**, du prix jusqu'à la communication, tout en créant un **lien fort avec le consommateur**, souvent sensible à la qualité, à l'origine des produits et au soutien à l'économie locale.
- **La vente en dehors de la ferme** regroupe les marchés, foires et autres événements ponctuels ou réguliers. Ces lieux permettent de diversifier les points de contact avec une clientèle plus large, mais nécessitent aussi une **organisation logistique importante** (transport, présence physique, gestion du stock).

Le potentiel de commercialisation de la vente directe est fort **en termes de valeur ajoutée**, mais peut rester **limité en volume**, car il dépend largement de la **disponibilité** du producteur, de sa capacité à gérer la vente et de son **attractivité** locale. Le développement d'outils numériques (sites web, pages Facebook, plateformes locales) devient ainsi un levier stratégique pour renforcer la visibilité et la fidélisation.

La **vente indirecte (B to B)**, bien que restant dans la logique du circuit court (maximum un intermédiaire), permet aux producteurs de s'adosser à des structures de distribution existantes pour écouler leurs produits. Cela inclut la grande distribution, la petite distribution, les coopératives, la restauration collective, ainsi que les plateformes de vente en ligne.

Cette modalité présente un plus fort potentiel de commercialisation en volume, puisqu'elle permet d'atteindre une clientèle plus vaste. Elle est particulièrement adaptée aux producteurs qui souhaitent **externaliser une partie de la vente** tout en conservant une certaine maîtrise de la qualité et de l'éthique de distribution.

Cependant, la vente indirecte implique aussi une **perte partielle de marge** au profit de l'intermédiaire, et parfois une moindre visibilité du producteur lui-même. Elle demande également de s'adapter (parfois) à des exigences de normalisation, de régularité des livraisons ou de conditionnement spécifique aux canaux de distribution choisis.

---

#### 3.4.4. VENTE INDIRECTE (BTOB)

---

##### 3.4.4.1. LA GRANDE DISTRIBUTION

La grande distribution regroupe les supermarchés, hypermarchés et enseignes commerciales de grande taille (souvent >400 m<sup>2</sup>), appartenant à des chaînes ou des groupes nationaux ou internationaux (ex. Carrefour, Colruyt, Delhaize). Elle se caractérise par une offre de produits très diversifiée, allant bien au-delà de l'alimentaire, et par un modèle d'approvisionnement centralisé via des centrales d'achat. Ces enseignes sont généralement implantées en périphérie urbaine ou dans des zones commerciales et emploient un personnel nombreux, réparti selon une organisation hiérarchique structurée. Leur logique est fondée sur l'optimisation des coûts, les volumes importants et la standardisation des produits et services.

La grande distribution reste un lieu d'achat privilégié dans le paysage de la distribution. En effet, les supermarchés belges sont en croissance (+6,9 % de chiffre d'affaires en 2020). Cette croissance des ventes des grandes surfaces est en partie due à la pandémie de COVID-19, mais également aux stratégies commerciales mises en place par les grandes enseignes (Alim'Ath).

Toutes les grandes enseignes sont bien représentées sur l'ensemble du territoire : Carrefour et Carrefour Market, Colruyt, Intermarché, Aldi, Spar, Lidl, Okay, Delhaize, Bio-Planet. Parmi celles-ci, certaines enseignes intègrent les produits locaux dans leur offre de produits.

Le Collège des Producteurs et ses partenaires ont pour mission de mettre en place une interface entre les producteurs (individuels, coopératives, groupements, ...) et les différents segments de la distribution (grandes et moyennes surfaces, magasins de proximité, épiceries ...) afin **d'augmenter les parts de marché** des productions locales.

- **Carrefour** fut l'un des premiers à introduire les produits locaux dans ses rayons. L'enseigne affirme soutenir le développement des circuits courts à travers une politique de sélection de produits locaux. Cette démarche repose sur plusieurs critères :
  - Des produits issus de petites exploitations situées dans un rayon de 40 km autour du magasin ;
  - Des produits spécifiques à la région ;
  - Des produits de saison, dont la disponibilité varie en fonction de la production ;
  - Un prix juste, tant pour le consommateur que pour le producteur.
- Grâce à sa forte présence locale, **Delhaize** adapte son approvisionnement aux spécificités du territoire. Sa politique de circuits courts repose sur un modèle à deux niveaux : les magasins en propre, gérés par Delhaize Belgium SA, suivent une stratégie centralisée ; les magasins franchisés, quant à eux, bénéficient d'une plus grande liberté pour nouer des partenariats directs avec des producteurs locaux. Le **Delhaize de Tournai**, figure d'exemple en la matière d'après la Collège des producteurs, illustre bien cette approche, en collaborant avec **37 producteurs locaux**. L'offre est variée : fruits et légumes de saison, produits laitiers, viandes, pains artisanaux et produits transformés. Des événements y sont régulièrement organisés pour renforcer les liens entre producteurs et consommateurs, et mettre en valeur la production locale.
- Certaines enseignes, comme **Lidl** et **Aldi**, considèrent que tout produit d'origine belge relève du « local ». Elles ne disposent cependant d'aucune politique spécifique en matière d'intégration des circuits courts. Du côté d'**Intermarché**, les magasins sont exploités par des entrepreneurs indépendants, ce qui leur offre une liberté de décision quant au référencement de produits locaux et à la collaboration avec des producteurs de proximité. Toutefois, le manque de communication claire sur ces initiatives rend difficile l'évaluation de leur engagement global envers les circuits courts. À noter néanmoins que **l'Intermarché de Lessines** se distingue par une implication dans la vente de produits locaux, illustrant le potentiel d'initiatives individuelles au sein du réseau.

## INITIATIVE WOBBLERS



Dans le but de valoriser les produits locaux au sein de la grande distribution, l'APAQ-W a lancé le projet « Wobblers ». Ce dispositif repose sur une signalétique simple mais efficace : des étiquettes appelées « wobblers » sont apposées directement en rayon pour identifier les produits issus de l'agriculture ou de l'artisanat wallon. Cette initiative vise à améliorer la visibilité des produits locaux dans les supermarchés, à soutenir les producteurs de proximité et à faciliter l'acte d'achat des consommateurs qui souhaitent consommer local de manière concrète.

En Wallonie picarde, deux supermarchés participent actuellement à ce projet de mise en avant des produits locaux. Il s'agit de l'**Hyper Carrefour de Froyennes (Tournai)** et du **Spar de Tournai**. Ces enseignes collaborent activement avec l'APAQ-W pour identifier et mettre en avant les produits locaux dans leurs rayons. Les clients peuvent ainsi repérer facilement ces produits grâce à la présence du wobbler, qui agit comme un repère visuel clair et engageant.

Bien que des initiatives notables aient été mises en place par des organismes tels que le Collège des Producteurs ou l'APAQ-W afin de promouvoir les circuits courts et les produits locaux, la présence de ces derniers dans les rayons des enseignes de la grande distribution demeure relativement limitée. En effet, leur part de marché reste marginale comparativement à celle des produits issus du système agroalimentaire conventionnel, largement dominant.

Cependant, on observe une ouverture croissante de la grande distribution à l'égard des produits locaux. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

1. **Une demande croissante des consommateurs** : Les citoyens sont de plus en plus attentifs à la provenance des aliments, à leur impact environnemental et à la juste rémunération des producteurs. Selon une étude de l'APAQ-W (Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité), 88 % des consommateurs wallons estiment important de consommer local et sont prêts à adapter leurs habitudes pour favoriser les circuits courts. (Source : APAQ-W, « Le Baromètre de la consommation locale », 2021)
2. **Une volonté d'ancrage territorial** : Pour les enseignes de la grande distribution, proposer des produits locaux est un moyen de s'ancrer dans leur territoire, d'améliorer leur image et de répondre aux attentes des clients en quête d'authenticité. Cela permet aussi de créer des partenariats avec les producteurs locaux, renforçant ainsi le tissu économique régional. (Source : Collège des Producteurs, rapport annuel 2022)
3. **Une stratégie commerciale différenciante** : Face à la concurrence entre enseignes, certaines chaînes de supermarchés perçoivent les produits locaux comme un levier stratégique pour se différencier, notamment dans un contexte où le consommateur valorise l'authenticité, la traçabilité et la qualité.

---

#### 3.4.4.2. LA PETITE DISTRIBUTION

La petite distribution englobe les commerces de proximité et les indépendants (épiceries, boulangeries, boucheries...). Ces points de vente sont **de taille plus réduite** (généralement <400 m<sup>2</sup>), souvent gérés de manière familiale ou individuelle. Ils se situent majoritairement en **centre-ville ou au cœur des villages**, favorisant une relation directe avec la clientèle. Leurs produits proviennent fréquemment de **circuits courts**, de fournisseurs locaux, ou de grossistes régionaux avec une attention particulière portée à la qualité, à l'origine et à l'authenticité. La petite distribution joue ainsi un rôle essentiel dans **le tissu économique local et la dynamique des centres urbains**.

D'après les données disponibles, cette catégorie de détaillants, aux profils diversifiés, regroupe **571 structures** réparties sur l'ensemble du territoire, comprenant 52 supérettes, 168 épiceries et 351 commerces spécialisés. Faute de temps suffisant dans le cadre de ce diagnostic, il n'a pas été possible d'approfondir l'analyse de leur politique commerciale en matière d'intégration des produits locaux. Néanmoins, **le nombre important de ces points de vente laisse entrevoir un potentiel significatif en termes de débouchés pour les filières locales**.

Par ailleurs, **la consultation des sites Visit Wapi<sup>22</sup> et CRAFT Food Wapi<sup>23</sup>**, qui recensent les lieux de vente de produits locaux, a permis d'établir une liste non exhaustive, des commerces revendant les produits locaux par commune :

---

<sup>22</sup> <https://www.visitwapi.be/acheter-local/>

<sup>23</sup> <https://www.entreprendrewapi.be/services/creation/craft-foodwapi/>

- Ath
  - Coprosain Ath (fermé récemment) : ancienne boucherie et magasin bio spécialisé en viande locale issue de circuits courts.
  - Dépôt vrac Ath : épicerie vrac et zéro déchet avec des produits bio et locaux.
  - Drive de Foucaumont : drive fermier proposant des produits frais de producteurs locaux à commander en ligne.
- Antoing :
  - L'Entrepot' de Maubray : épicerie collaborative où les membres s'impliquent dans la gestion et privilégient les produits durables.
- Boleoil :
  - SUP'R : épicerie de quartier avec défis zéro déchets, zéro gaspillage.
  - Au bio Village : réunit sous son toit les produits de plus de 50 artisans et producteurs régionaux pour vous servir du petit déjeuner au souper.
  - L'épicerie des meuniers : alimentation générale avec un large rayon de produits locaux et artisanaux.
- Brunehaut :
  - Le Panier de Maxim : épicerie mobile en camion qui propose des produits locaux sur différents marchés.
- Celles :
  - Mil'pots : petite épicerie engagée en zéro déchet et proposant des produits locaux, bio ou artisanaux.
- Chièvres :
  - Le comptoir des frangines : épicerie locale regroupant environ 70 producteurs de la région.
  - Au Temps Des Récoltes : vente de produits issus de la ferme (légumes) et vente d'autres produits de fermes avoisinantes.
- Comines-Warneton :
  - La ferme Bio Desmedt : vente directe de produits bio de saison.
  - Atout Bout d'Champ : Epicerie bio et vrac zéro déchet : produits en vrac et accessoires zéro-déchet.
- Ellezelles
  - Ferme Dôrloû : magasin à la ferme avec des produits laitiers, légumes et viandes bio.
  - Pom d'Happy Store : boutique locale proposant produits bio, vrac, paniers et cadeaux gourmands.
  - L'Or et terre : épicerie bio vrac engagée en alimentation durable.
  - L'épicurien : épicerie fine avec plats traiteurs et charcuteries maison.
  - Boutique de la Maison du Pays des Collines : vitrine des artisans et producteurs locaux du territoire.
- Enghien
  - Autrement : épicerie spécialisée en produits bio et éthiques, avec vrac et produits locaux.
- Flobecq
  - La ferme du blanc bleu : distributeurs automatiques de produits fermiers en libre-service.
- Frasnes-Lez-Anvaing :
  - La grande courbe : ferme familiale proposant fruits, légumes et pommes de terre de saison.

- Drive de Cordes : plateforme en ligne pour commander les produits de producteurs locaux.
- À la ferme : ferme familiale. Magasin de produits locaux et fermiers.
- Au p'tit boutique : magasin Alimentaire
- Lessines :
  - La Blanche ferme : magasin du terroir avec plus de 40 artisans et producteurs.
  - Sprl Nackart et fils : commerce familial de fruits et légumes issus de la région.
- Leuze-en-Hainaut :
  - Mon comptoir Pipaix : petite épicerie avec produits locaux et vrac.
- Mouscron :
  - Del'Fine épicerie fine : produits gastronomiques, locaux et de qualité.
  - En vrac : épicerie bio, locale et zéro déchet, avec large gamme en vrac.
  - Epicerie Flocon d'avoine : Épicerie bio vrac et locale au centre de Dottignies
  - Hall du terroir : hall relais agricole - initiative communale, magasin de producteurs.
- Peruwelz
  - Espace Saveurs de l'Escale forestière : espace de dégustation et vente de produits du terroir.
  - L'épinette : produits de la ferme + épicerie spécialisée en produits locaux, artisanaux et bio.
  - Les légumes des 2 Vernes : point de vente des légumes de la ferme.
- Rumes
  - Chez Manu : épicerie générale avec produits du quotidien et quelques produits locaux.
  - La ferme biologique « Pic-Vert » : magasin bio certifié sur site.
- Silly
  - La Cense Des Hirondelles : comptoir fermier et épicerie avec produits locaux et transformés.
  - Dépôt vrac : point de vente zéro déchet avec produits vrac et durables.
  -
- Tournai
  - CoProSain : magasin bio local spécialisé en boucherie fermière et produits fermiers.
  - Croquez local : épicerie axée sur les produits locaux issus de circuits courts.
  - Grine : magasin bio et local avec vrac et alimentation durable.
  - Au jardin de Saint Eloi : épicerie locale avec fruits, légumes et produits transformés.
  - Domaine de Chercq : point de vente à la ferme avec légumes, fruits et produits artisanaux.
  - La ferme des coquelicots : point de vente à la ferme avec légumes, fruits et produits artisanaux.
  - La ferme du Buis : magasin à la ferme avec produits fermiers de saison.

Depuis quelques années, la **Wallonie picarde** connaît une **vague préoccupante de fermetures d'épiceries de proximité**, un phénomène également observé ailleurs en Belgique. Ces commerces, souvent porteurs de valeurs sociales, environnementales et alimentaires fortes, sont confrontés à **plusieurs crises successives** qui compromettent leur viabilité économique.

Parmi les **causes principales** :

- **L'inflation** depuis 2021, qui pousse les consommateurs vers des produits moins chers au détriment du bio ou du local, tandis que les charges des épiceries augmentent (énergie, loyers, salaires, etc.).

- **La fin de la crise Covid-19**, qui a mis un terme à l'élan de soutien temporaire envers les commerces de quartier.
- **La guerre en Ukraine**, qui a aggravé les hausses de prix et les tensions sur les chaînes d'approvisionnement de certaines ressources ou matériaux.
- **La concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne**, qui offrent des produits similaires à des prix plus bas grâce à leur puissance d'achat.

À cela s'ajoutent des **difficultés structurelles et humaines** : hausse des coûts fixes, baisse de fréquentation, épuisement des gérants, manque de soutien public et absence de relèvement.

En résumé, **les épiceries ferment moins par manque de sens que par impossibilité de faire fonctionner un modèle économique devenu trop contraignant.**

---

### 3.4.4.3. COOPÉRATIVES

#### COPROSAIN

---

Pendant plus de 30 ans, **Coprosain**, coopérative agricole fondée à Ath, a promu une agriculture durable fondée sur le circuit court et la transformation artisanale. L'organisation s'était développée autour de plusieurs points de vente (Ath, Braine-l'Alleud, Mons, Tournai) et d'un atelier de découpe.

Mais au printemps 2025, **Coprosain SA** (Ath et Braine-l'Alleud) dépose le bilan, après plusieurs années de difficultés économiques liées notamment au Covid-19, à l'inflation et à un essoufflement commercial. Une tentative de relance en 2022 n'a pas suffi à redresser la situation.

**Tournai**, en revanche, fait exception : ce point de vente, franchisé, reste actif. Il a opéré fin 2024 un virage stratégique en s'installant dans le centre commercial **Les Bastions**, profitant de la fréquentation et de l'accessibilité du lieu. En tant que franchisé, il bénéficie aussi d'une autonomie de gestion et échappe aux dettes du groupe.

Ce changement de modèle soulève cependant des questions : peut-on rester fidèle aux valeurs coopératives et au lien direct avec les producteurs en intégrant les codes de la grande distribution ?

#### LA COOP ALIMENTAIRE, UN EXEMPLE DE GROSSISTE DE PRODUITS LOCAUX

---

La Coop Alimentaire de Tournai est une coopérative citoyenne et paysanne (360 coopérateurs) qui joue un rôle essentiel dans la structuration des circuits courts en Wallonie picarde. Créée pour rapprocher les producteurs bio et les consommateurs, elle agit aujourd'hui comme grossiste engagé au service des professionnels, des collectivités et des institutions.

Son rôle de grossiste se traduit d'abord par la centralisation de produits alimentaires issus de 17 producteurs locaux, tous certifiés bio. Grâce à son entrepôt et à ses équipements (chambre froide, camionnette, espace de stockage) la Coop assure la logistique, le conditionnement, le stockage et la livraison de ces produits auprès de cantines scolaires, de restaurants, d'épiceries et d'autres structures locales.

En 2024, elle alimentait déjà une trentaine de points de vente et une trentaine de cuisines collectives, sur l'ensemble du territoire de la Wallonie picarde.

Au-delà de la logistique, la coopérative incarne un véritable modèle de coopération territoriale. Les producteurs s'organisent ensemble pour planifier leurs cultures, fixer les prix équitables et répartir les volumes de production.

La Coop Alimentaire représente ainsi un exemple concret d'un modèle alimentaire coopératif : elle soutient les producteurs, favorise l'accès à une alimentation saine et locale, et crée des emplois dans la filière (logistique, préparation de commandes). Elle témoigne d'un ancrage territorial fort, en lien avec les communes, les entreprises et les acteurs de l'économie sociale.

---

#### 3.4.4.4. INITIATIVES CITOYENNES

##### LA MOB'RAISIENNE

---

Depuis 2016, suite à l'inspiration du film *Demain*, un groupe de citoyens de Maubray (Antoing) a créé **La Mob'raisienne**, une initiative locale axée sur l'entraide, l'environnement et l'alimentation durable. Ce collectif citoyen, devenu une véritable association, s'organise autour de deux axes principaux :

- **Renforcer les liens sociaux** à travers des ateliers, balades, petits-déjeuners conviviaux et rencontres locales ;
- **Favoriser une alimentation saine et accessible**, notamment via **L'Entrepôt**, une épicerie collaborative proposant des produits locaux, de saison et souvent bio, issus de circuits courts.

Dès ses débuts, la dynamique repose sur la participation bénévole des habitants, avec des systèmes de commandes groupées et une logistique partagée. Grâce à des soutiens comme la Fondation Roi Baudouin, l'offre s'est étoffée : produits secs, frais, cosmétiques, etc., disponibles via la **plateforme numérique « Court-toujours »**.

En 2020, le projet prend de l'ampleur en s'installant dans un nouveau local au cœur du village. En 2021, l'épicerie devient une structure citoyenne à part entière, gérée collectivement. Le projet met un point d'honneur à rendre le bio accessible à tous, à sortir du modèle marchand classique, et à conjuguer solidarité, écologie et convivialité dans une ambiance chaleureuse.

##### LA CONSIGNE

---

**La Consigne** est une **coopérative alimentaire citoyenne** fondée en 2019 à **Leuze-en-Hainaut**, visant à faciliter l'accès à des produits **locaux, frais et sains**. En collaboration avec une **trentaine de producteurs** situés dans un rayon de 20 à 30 km, elle permet aux consommateurs de commander via la plateforme **OpenFoodNetwork**, avec un retrait hebdomadaire des paniers.

La coopérative fonctionne selon une **gouvernance participative**, reposant sur l'implication active de **bénévoles et de producteurs**. Environ **25 à 30 familles** bénéficient régulièrement des paniers, et plus de **220 personnes** ont déjà utilisé le service.

---

#### 3.4.4.5. VENTES EN LIGNE

Les plateformes de vente en ligne connaissent un développement croissant en Wallonie, car elles répondent à l'évolution des habitudes de consommation et offrent de nombreux avantages aux producteurs locaux. Elles permettent d'établir un lien direct avec les consommateurs, limitant les intermédiaires et garantissant une meilleure rémunération. Ce modèle favorise la transparence, la planification des ventes, la réduction du gaspillage et une logistique plus efficace. Il facilite aussi la

mutualisation entre producteurs et améliore leur visibilité. Porté par la digitalisation, une quête de sens et les récentes crises sanitaires et économiques, ce système s'impose comme un levier efficace pour soutenir les circuits courts et l'agriculture durable.

## OPEN FOOD NETWORK

**Open Food Network (OFN)** <sup>24</sup> est une plateforme numérique collaborative dédiée à la vente en circuit court. Elle permet à des producteurs, coopératives ou groupements d'achat de créer leur propre boutique en ligne ou de participer à un marché collectif, en toute autonomie.

Basée sur une logique d'open source, de gouvernance partagée et d'économie sociale, la version belge de la plateforme ne prélève pas de commission durant les premiers mois d'activité. Son financement repose sur des contributions solidaires et des soutiens publics ou associatifs. Cependant, chaque comptoir est libre d'appliquer une marge bénéficiaire sur les produits.

En Wallonie, plusieurs projets s'en sont déjà emparés, bien que la Wallonie picarde reste encore peu représentée, malgré un potentiel de structuration et de mutualisation intéressant.

À ce jour, 3 comptoirs sont actifs en Wapi (Mafflourchette à Ath, la Consigne à Leuze, Le Pic-Vert à Rumes) et 109 producteurs y sont inscrits, référencés.

Tableau 51 Open Food Network par communes

| Communes            | Comptoirs sur Openfoodnetwork | Producteurs sur Openfoodnetwork |
|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| ATH                 | 1                             | 21                              |
| BELOEIL             | 0                             | 1                               |
| BERNISSART          | 0                             | 1                               |
| BRUGELETTE          | 0                             | 3                               |
| BRUNEHAUT           | 0                             | 2                               |
| CELLES              | 0                             | 1                               |
| COMINES-WARNETON    | 0                             | 1                               |
| ELLEZELLES          | 0                             | 6                               |
| ENGHIEN             | 0                             | 8                               |
| ESTAIMPUIS          | 0                             | 2                               |
| FLOBECQ             | 0                             | 1                               |
| FRASNES-LEZ-ANVAING | 0                             | 7                               |
| LESSINES            | 0                             | 3                               |
| LEUZE-EN-HAINAUT    | 1                             | 6                               |
| MOUSCRON            | 0                             | 4                               |
| PERUWELZ            | 0                             | 28                              |
| RUMES               | 1                             | 0                               |
| SILLY               | 0                             | 9                               |
| TOURNAI             | 0                             | 5                               |
| <b>TOTAL Wapi</b>   | <b>3</b>                      | <b>109</b>                      |

<sup>24</sup> <https://openfoodnetwork.be>

## LA RUCHE QUI DIT OUI !

---

Le modèle de **La Ruche qui dit Oui** facilite la vente entre producteurs locaux et consommateurs via une plateforme en ligne et des points de retrait temporaires. Le succès de chaque Ruche repose fortement sur son animateur, chargé de nombreuses tâches sans garantie de rentabilité. Une marge fixe est prélevée sur chaque produit. Celle-ci est partagée entre l'animateur de la Ruche et la plateforme mère. Le producteur gère lui-même son catalogue et fixe ses prix en connaissance de la marge prélevée. L'outil offre toutefois de nombreux avantages pour les producteurs : chiffre d'affaires minimum fixé par ses soins pour chaque vente, facturation automatique, paiement direct par virement.

Actuellement, **7 Ruches** sont actives en Wapi (Tournai, Kain, Mouscron, Basècles, Dergneau, Templeuve et Enghien) dont certainement fermeront prochainement. Selon Basile SERRE, Country Manager Belgium à La Ruche qui dit oui, environ **60 producteurs** de la Wallonie Picarde sont actifs sur la plateforme (en 2025).

## LINKED.FARM

---

**Linked.Farm** est une plateforme coopérative belge conçue pour soutenir les circuits courts alimentaires. Elle offre la possibilité de créer des boutiques en ligne personnalisées, de structurer des Hubs collectifs, de gérer les commandes et de coordonner les livraisons. Chaque gestionnaire de Hub peut ainsi configurer sa propre boutique adaptée à ses besoins. À ce jour, une trentaine de Hubs sont actifs en Belgique, mais aucun n'est encore implanté en Wallonie picarde. Néanmoins, **14 producteurs** de la région utilisent déjà la plateforme pour commercialiser leurs produits dans d'autres territoires.

## DRIVES

---

Parallèlement aux initiatives collectives de vente en ligne, certaines initiatives locales indépendantes développent leurs propres plateformes de commande en ligne sous forme de Drive fermier, à l'image du **Drive de Cordes (Frasnes)** et du **Drive de Foucaumont (Ath)**.

Le **Drive de Cordes**, lancé en février 2024 par l'agriculteur François Loosfeldt, permet aux consommateurs de commander des produits locaux en ligne et de venir les retirer deux samedis par mois à la ferme de Cordes. Plus de 230 références sont proposées : légumes bio, fraises, produits laitiers, viandes, pains, glaces artisanales, etc., en partenariat avec d'autres producteurs régionaux. L'objectif est de promouvoir l'alimentation locale de qualité, en toute simplicité.

Le **Drive de Foucaumont**, situé à Villers-Saint-Amand, fonctionne collectivement avec plus de 35 producteurs et artisans. Les retraits ont lieu deux vendredis par mois à la ferme, dans une ambiance conviviale. Les consommateurs composent librement leur panier en ligne, sans engagement. Plus de 500 produits locaux et de saison y sont disponibles.

---

### 3.4.4.6. RESTAURATION

Intégrer des produits locaux en restauration, c'est soutenir l'économie locale, valoriser le terroir et répondre aux attentes des consommateurs. Ce choix reflète des valeurs fortes : qualité, transparence, durabilité et proximité. Il permet de proposer une cuisine authentique, respectueuse de l'environnement, tout en renforçant les liens entre producteurs, restaurateurs et citoyens.

## HORECA

Selon les données de Hainaut Stat, la Wallonie picarde compte 1 505 établissements horeca. Ce chiffre, bien qu'indicatif, regroupe un large éventail d'activités (restaurants, cafés, sandwicheries, friteries, etc.) sans distinction claire entre ces catégories. Il ne permet donc pas de mesurer précisément la part des restaurants engagés dans le circuit court. Néanmoins, il révèle un potentiel de transition intéressant pour une partie de ces structures.

En l'absence de données spécifiques, il reste difficile d'estimer le pourcentage réel d'établissements intégrant des produits locaux. Cependant, à partir des informations issues des sites Visit Wapi, Tables de terroir, ainsi que de quelques connaissances de terrain, une première liste – non exhaustive – de restaurants valorisant les produits locaux peut être établie :

| Communes         | Etablissements             |
|------------------|----------------------------|
| ATH              | Quai n°4                   |
|                  | L'entre guillemets         |
|                  | Le petit prince de Ligne   |
|                  | L'inattendu                |
|                  | L'invitation               |
|                  | Le Mercier                 |
|                  | Restaurant Au fil de l'eau |
| BELOEIL          | Taverne Saint-Géry         |
|                  | Taverne Diôle              |
| BRUNEAUT         | Sel et poivre              |
| COMINES          | Au Gourmet                 |
|                  | La Howarderie              |
|                  | Fleur de sel               |
| ELLEZELLES       | Château du Mylord          |
|                  | Keske tu mijotes           |
| FLOBECQ          | Le Vieux Château           |
| FRASNES          | Les marronniers            |
|                  | Vertes feuilles            |
|                  | Mamagré                    |
| LEUZE EN HAINAUT | Le chalet de la Bourgogne  |
|                  | Resto de la ferme          |
| MOUSCRON         | Gaston Vouzote             |
|                  | Le Vugo                    |
|                  | Au petit château           |
| SILLY            | La Maison d'hôtes          |
|                  | La Table de Jeanne         |
|                  | L'esprit de village        |
| TOURNAI          | NOU restaurant             |
|                  | Graines de Folie           |
|                  | Les filles du Viaduc       |

|  |                        |
|--|------------------------|
|  | La paulée Marie-Pierre |
|  | La petite madeleine    |
|  | La Table d'Eric        |

## RESTAURATION COLLECTIVE

---

Chaque jour, ce sont près de **200 000 repas chauds** qui sont servis dans les cantines scolaires, hospitalières, d'entreprise ou pour seniors en Wallonie. Dans ce contexte, intégrer des produits locaux en restauration collective représente un **levier essentiel de transition alimentaire**, au croisement de plusieurs enjeux : santé, environnement, inclusion sociale et développement économique local (Manger Demain).

Le tableau ci-dessous recense les principales institutions du territoire susceptibles d'accueillir une cuisine de collectivité. Les données indiquées (nombre de lits, de places ou d'élèves inscrits) reflètent un **potentiel de repas**, sans pour autant correspondre au volume réel de repas servis quotidiennement. En Fédération Wallonie-Bruxelles, **80 % des écoles proposent un service de repas chaud**, mais seuls **30 % des élèves du primaire** et **15 % du secondaire** y ont régulièrement recours. Ce potentiel pourrait encore être élargi en tenant compte des repas distribués dans l'enseignement supérieur, les internats ou certaines entreprises.

Tableau 52 Principales institutions susceptibles d'accueillir une cuisine de collectivité

| Places en écoles secondaires | Places en écoles primaires | Places en écoles maternelles | Prisons    | Aide à la jeunesse | Structures pour personnes handicapées adultes | Structures pour personnes handicapées jeunes | Maisons de repos | Hôpitaux    | Accueil préscolaire total | COMMUNES                         |
|------------------------------|----------------------------|------------------------------|------------|--------------------|---|--|------------------|-------------|---------------------------|----------------------------------|
|                              | 395                        | 197                          |            |                    |   |  | 127              |             | 62                        | Antoing                          |
| 5384                         | 1774                       | 864                          |            | 33                 |   |  | 993              | 237         | 291                       | Ath                              |
|                              | 858                        | 441                          |            | 15                 | 133   |  | 111              |             | 126                       | Beloil                           |
|                              | 667                        | 362                          |            |                    |   |  | 164              |             | 58                        | Bernissart                       |
| 574                          | 431                        | 149                          |            |                    | 40  | 202  |                  |             | 53                        | Bruglette                        |
|                              | 528                        | 295                          |            |                    |   |  | 264              | 44          | 86                        | Brunehaut                        |
|                              | 419                        | 243                          |            |                    |   |  | 214              |             | 66                        | Celles                           |
| 209                          | 492                        | 276                          |            |                    |   |  | 163              |             | 54                        | Chièvres                         |
| 1708                         | 1632                       | 855                          |            |                    |   |  | 1150             |             | 170                       | Comines-Warneton                 |
|                              | 236                        | 112                          |            |                    |   |  | 100              |             | 30                        | Ellezelles                       |
| 2229                         | 1140                       | 567                          |            |                    |   |  | 287              |             | 208                       | Enghien                          |
| 529                          | 766                        | 368                          |            |                    | 38  | 207  | 454              |             | 66                        | Estaimpuis                       |
|                              | 231                        | 101                          |            | 46                 |   |  | 202              |             | 28                        | Flobecq                          |
| 686                          | 996                        | 465                          |            | 15                 |   |  | 431              |             | 108                       | Frasnes-lez-Anvaing              |
| 540                          | 1017                       | 522                          |            |                    |   |  | 470              |             | 109                       | Lessines                         |
| 1975                         | 952                        | 510                          | 350        | 15                 |   |  | 415              | 163         | 147                       | Leuze-en-Hainaut                 |
|                              | 50                         | 41                           |            |                    |   |  | 118              |             | 8                         | Mont-de-l'Enclus                 |
| 6361                         | 5207                       | 2744                         |            | 76                 | 474   | 58   | 2556             | 355         | 630                       | Mouscron                         |
| 146                          | 420                        | 226                          |            |                    |   |  | 223              |             | 32                        | Pecq                             |
| 1975                         | 1218                       | 607                          |            | 18                 | 380   | 357  | 573              | 71          | 163                       | Péruwelz                         |
|                              | 391                        | 213                          |            |                    | 54  |  |                  |             | 48                        | Rumes                            |
|                              | 529                        | 294                          |            | 15                 | 35  |  | 232              |             | 81                        | Silly                            |
| 10760                        | 4785                       | 2183                         | 183        | 97                 | 131   |  | 3002             | 366         | 778                       | Tournai                          |
| <b>33076</b>                 | <b>25134</b>               | <b>12635</b>                 | <b>533</b> | <b>330</b>         | <b>1285</b>                                   | <b>824</b>                                   | <b>12249</b>     | <b>1236</b> | <b>3402</b>               | <b>Total par secteur : 90704</b> |

## GREEN DEAL – CANTINES DURABLES

---

Le projet **Manger Demain**, porté par la Région wallonne, vise à transformer durablement le système alimentaire, en particulier au sein des **cuisines collectives** (écoles, hôpitaux, crèches, maisons de repos). Il encourage une alimentation **saine, locale, de saison et respectueuse de l'environnement**, tout en soutenant l'agriculture régionale et les circuits courts.

Un des leviers majeurs de cette transition est le **Green Deal Cantines Durables**, lancé en 2019. Cette démarche volontaire rassemble des acteurs publics, privés et associatifs autour d'engagements concrets. Les signataires s'engagent à agir sur au moins **quatre axes** : intégrer des produits durables, réduire le gaspillage alimentaire, proposer des repas équilibrés (dont végétariens), et sensibiliser les convives à une alimentation plus responsable. Les signataires sont divisés en quatre catégories :

- les cantines,
- les cuisines centrales et sociétés de catering,
- les acteurs de l'approvisionnement et de la logistique,
- les autorités politiques.

À ce jour en Wapi, **2464 repas** répondant aux critères du **Green Deal Cantines Durables** sont servis quotidiennement dans divers établissements :

- Antoing
  - Centre ADEPS Péronnes-Charbonnage (7640) : entre 20 et 150 repas
- Ath
  - 16 écoles communales d'Ath : 507 repas
- Bernissart
  - Ecole Bernissart-Harchies – 3 implantations (7320) : 72 repas
  - Ecole Bleton – 2 implantations (7321) : 50 repas
  - Ecole Pommeroel - 2 implantations (7322) : 107 repas
- Brunehaut
  - Groupe scolaire Scaldis – Bléharies (7620 Brunehaut) : 90 repas
  - Groupe scolaire l'Orée du Bois – Guignies (7620 Brunehaut) : 122 repas
  - Groupe scolaire de la Pierre – Wez-Velvain (7620 Brunehaut) : 72 repas
  - Groupe scolaire des pépinières – Lesdain (7621 Brunehaut) : 105 repas
  - Groupe scolaire de la Pierre – Hollain (7621 Brunehaut) : 112 repas
  - Groupe scolaire Scaldis – Laplaigne (7622 Brunehaut) : 90 repas
  - Groupe scolaire l'Orée du Bois – Rongy (7623 Brunehaut) : 135 repas
- Celles
  - La Balancelle (7760) : en suspens
- Enghien
  - CPAS d'Enghien – Home Saint-Nicolas (7850 Enghien)
- Mouscron
  - La Prairie asbl (7700 Mouscron) : 15 repas
  - Centre Hospitalier de Mouscron (7700) : 625 repas
  - Ville de Mouscron (7700) : commune
- Tournai
  - Institut Saint-André (Tournai) : 180 repas

- 4 écoles communales de Tournai (Val d’Orcq – Gaurain – Béclers des Champs – Apicoliers 2) : 182 repas
- Ville de Tournai (7500) : commune

Aux côtés de ces différentes institutions, des transformateurs et des acteurs de l’approvisionnement sont également signataires :

- Sorest-Depoitre SPRL (Ath) : cuisine centrale et société de catering
- Coprosain (Ath) : transformateur
- La Coop Alimentaire (Tournai) : coopérative

Notons également l’engagement de l’entreprise API-Restoration (Cuesmes-Mons), sociétés de catering, acteur incontournable en province de Hainaut qui sert chaque jour les repas des établissements scolaires de Tournai.

Le **faible nombre de cuisines engagées** dans le Green Deal Cantines Durables en Wallonie picarde, malgré la présence de 23 communes, s’explique par plusieurs **freins structurels, logistiques et humains**. D’abord, l’adhésion au Green Deal repose sur une **démarche volontaire**, nécessitant une **volonté politique locale** et un travail de **sensibilisation**, qui varient selon les communes. Ensuite, beaucoup d’entre elles **ne disposent pas de cuisine en régie** : les repas sont souvent externalisés à des traiteurs, limitant les leviers d’action.

Par ailleurs, la **transition vers une alimentation durable** implique des **ressources humaines, techniques et financières** : revoir les menus, adapter l’approvisionnement, gérer le gaspillage alimentaire, former le personnel, voire rénover les infrastructures. Ces exigences peuvent freiner les petites communes. Enfin, la **pénurie de personnel qualifié** et le **manque de mutualisation intercommunale** compliquent encore l’adoption de pratiques durables à grande échelle.

---

#### 3.4.5. DIFFICULTÉS LOGISTIQUES

Malgré l’essor des points de vente et des initiatives en circuits courts, la logistique reste un des principaux défis identifiés par les producteurs. Le transport, le groupage, le stockage, ou encore la distribution des produits locaux demandent une organisation rigoureuse, des ressources humaines et matérielles, ainsi qu’une coordination entre les différents maillons de la chaîne. Pour de nombreux producteurs, ces tâches logistiques représentent un **coût élevé** en temps et en argent, qui vient grever la rentabilité de leurs activités.

En Wallonie picarde, contrairement à d’autres régions comme le Condroz ou Charleroi, il n’existe actuellement pas de hub logistique structuré dédié à l’organisation mutualisée de la logistique en circuit court. Des structures comme Paysans-Artisans ont mis en place des systèmes de mutualisation efficaces, permettant aux producteurs de regrouper leurs produits et d’en organiser collectivement la livraison vers les magasins, restaurants ou cantines. Ce type de dispositif fait encore défaut sur le territoire.

Face à ce constat, la Wallonie a mis en place l’interface producteurs-distributeurs, portée par le Collège des Producteurs, afin de favoriser la mise en lien entre les différents acteurs de l’alimentation durable. Dans ce cadre, la **plateforme logistique solidaire La Charrette**<sup>25</sup> a été chargée de se développer en Wallonie. Cette coopérative sociale propose des services de groupage et de livraison partagée, principalement pour les circuits courts alimentaires. Elle vise à optimiser les tournées, réduire les

---

<sup>25</sup> <https://lacharrette.org/>

kilomètres parcourus et mutualiser les frais de transport entre producteurs ou distributeurs. L'objectif est double : réduire la charge logistique pesant sur les producteurs et améliorer la fluidité de l'approvisionnement en produits locaux, notamment dans les magasins, restaurants et cuisines de collectivité de la région.

### 3.4.6. VENTE DIRECTE (BTOC)

La vente directe prend diverses formes, tant **sur le lieu de production qu'en dehors de l'exploitation agricole** :

- **Sur site** : magasins à la ferme, auto-cueillette, systèmes de paniers, groupements d'achat, événements à la ferme, distributeurs automatiques ou encore vente en ligne.
- **Hors site** : participation à des marchés fermiers, foires, festivités, marchés hebdomadaires, ou encore livraison à domicile.

#### 3.4.6.1. VENTE À LA FERME

Malgré la présence de plusieurs plateformes de référencement des producteurs locaux (Hainaut Terre de Goût, CRAFT Entreprendre.Wapi, jecuisinelocal.be), il reste difficile de quantifier précisément le nombre d'exploitations pratiquant la vente directe à la ferme. En cause : des critères d'inclusion variables, des informations parfois incomplètes ou non actualisées.

La plateforme CRAFT recense **329 acteurs**, incluant producteurs, artisans, détaillants en produits locaux et commerces spécialisés (boucheries, boulangeries, etc.). Sur le site jecuisinelocal.be, 76 producteurs (annexe) déclarent vendre directement aux consommateurs, sur un total de 135 inscrits en Wapi.

La carte interactive des producteurs et artisans par province donne toutefois un aperçu utile des points de vente directe accessibles aux consommateurs.



Figure 42 Carte interactive des producteurs et artisans par province

## INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

---

La vente directe à la ferme se digitalise de plus en plus. De nombreux producteurs disposent aujourd'hui d'un site internet servant de vitrine, voire d'une **boutique en ligne**. La présence sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, est devenue quasi indispensable pour se faire connaître, entretenir un lien avec la communauté et développer la vente directe.

Facebook est largement utilisé comme canal de commercialisation. Les producteurs y publient régulièrement des annonces sur leurs produits (fruits et légumes, viandes, produits laitiers, pain, miel, etc.), les modalités de commande, de livraison ou de retrait. Ces publications sont souvent relayées dans des groupes locaux engagés dans les circuits courts et la consommation responsable.

Ce mode de communication est apprécié pour sa simplicité, sa gratuité et la proximité qu'il crée avec les consommateurs. Il renforce la transparence, la confiance et la fidélité grâce à un contact direct, des photos du travail à la ferme, et des explications sur les méthodes de production. Toutefois, la gestion reste souvent informelle : commandes par messages privés, paiements manuels, logistique artisanale... Des limites qui freinent parfois la montée en puissance ou la professionnalisation de cette forme de distribution.

## LA TOURNÉE DES PRODUCTEURS

---

**La Tournée des Producteurs** est une plateforme numérique **gratuite, sans commission**, qui facilite la vente directe entre producteurs locaux et consommateurs. Cette plateforme est une belle alternative pour les producteurs qui ne souhaitent pas investir dans la création d'un site internet, abritant une boutique en ligne.

Chaque producteur organise librement ses tournées, points de retrait ou drives, en collectant les commandes via une application web ou mobile. Le système repose sur une relation directe, locale et flexible. La plateforme vise à renforcer les circuits courts, améliorer la rémunération des producteurs, réduire les intermédiaires et les impacts environnementaux. Cependant, en Wallonie picarde, son usage reste limité : seuls trois producteurs du territoire sont actuellement actifs sur la plateforme : la **Bergerie de la Bohette** (Ath), la **fromagerie du CREPA-CARAH** (Ath) et la **boucherie Leuzoise** (Leuze-en-Hainaut).

## GROUPEMENTS D'ACHAT

---

Les Groupes d'Achat Solidaires (GAS), les Groupes d'Achat Solidaires de l'Agriculture Paysanne (GASAP) et les initiatives comme le Frêne GAL (Groupement d'Achat Local) incarnent des démarches collectives visant à rapprocher les consommateurs des producteurs locaux. Sur base volontaire, les citoyens s'organisent pour la collecte des produits au sein des exploitations, en vente directe.

Le **GAS Ath** et le **Frêne GAL** (Frasnes) démontrent que des alternatives concrètes à la grande distribution sont possibles. Basées sur la confiance, la coopération et l'ancrage local, elles offrent une réponse crédible aux enjeux alimentaires, environnementaux et sociaux de notre époque.

---

### 3.4.6.2. VENTE HORS FERME

Les marchés hebdomadaires au sein de chaque entité n'ont pas été recensés. Toutefois, certaines initiatives reprises ci-dessous mettent les producteurs et artisans locaux à l'honneur :

- Ath
  - CoopérATHive – Ath : marché des producteurs locaux, chaque 2e samedi du mois de 13h à 18h.
- Antoing
  - Fête des courges : durant un week-end, plus de 7.000 visiteurs font la connaissance avec plus de 650 variétés de cucurbitacées.
- Brunehaut
  - L'Artifoire d'Hollain - Juillet
  - Fête de la pomme à Rongy - octobre
- Chièvres
  - Le musée s'anime – Huissignies : mois de juillet
- Comines-Warneton
  - Fête de la Moisson
- Ellezelles
  - Collinaria
  - Sabbat des Sorcières
  - Foire Villageoise
  - Marché de Noël
  - Croque et Troque : marché fermier
  - Fête de la moisson à Lamahaide
- Frasnes-lez-Anvaing
  - Marché futé : tous les 3<sup>e</sup> vendredi du mois
- Leuze-en-Hainaut
  - Marché des Producteurs Locaux (1<sup>er</sup> dimanche du mois)
  - Tourpes en activité en septembre
- Mouscron
  - Marché du Terroir : 3<sup>e</sup> jeudi du mois d'avril à octobre
  - Hall du terroir
- Flobecq
  - Marché fermier, les premiers vendredis du mois
- Pecq
  - Foire du Beau, du Bon et du Bio à Hérinnes: Lundi de pentecôte
- Rumes
  - Fête de la moisson à l'ancienne – La Glanerie : août
- Tournai :
  - Festival Brassicole – Tournai : en mars
  - La Halle gourmande : en octobre
  - Marchés fermiers : le vendredi de 16h à 20h
  - Foire de Thimougies
  - Artifoire d'Hollain

---

### 3.4.7. CONCLUSION SECTEUR DE LA DISTRIBUTION ET ANALYSE SWOT

Le secteur de la distribution occupe une place centrale dans l'économie agroalimentaire de la Wallonie picarde. Il représente près d'un quart des entreprises agroalimentaires et près de la moitié des emplois salariés du secteur, répartis sur 794 entreprises. Cette importance témoigne du rôle stratégique que joue la distribution dans la structuration des filières alimentaires et l'accès des consommateurs aux produits, qu'ils soient locaux ou issus de chaînes globalisées.

La distribution est fortement polarisée autour de trois grands centres urbains : Ath, Tournai et Mouscron, qui concentrent à eux seuls environ 40 % des emplois du secteur. Cette concentration s'explique par des facteurs tels que la densité de population, l'accessibilité des territoires, les infrastructures logistiques existantes et le rôle économique de ces villes. À l'inverse, les zones rurales comme Brugelette, Flobecq ou Mont-de-l'Enclus disposent d'un maillage commercial plus restreint, ce qui accentue les **inégalités d'accès à l'alimentation locale** et de proximité.

Le paysage de la distribution en Wapi se compose majoritairement de détaillants (612 entreprises), contre 182 grossistes. Cependant, une tendance lourde se dégage : **la concentration croissante du secteur**, au détriment des petits commerces indépendants. Cette évolution résulte d'une pression concurrentielle exercée par les grandes enseignes, de la montée du commerce en ligne, mais aussi des évolutions sociétales et économiques récentes (crise sanitaire, inflation, hausse des coûts fixes). Les épicerie de proximité, pourtant riches en valeurs sociales et environnementales, peinent à maintenir leur viabilité économique et ferment en nombre croissant.

La Wallonie picarde connaît un essor significatif des circuits courts, tant en vente directe (à la ferme, sur les marchés, via des drives, en ligne) qu'en vente indirecte (via coopératives, restauration, petits commerces). Des initiatives exemplaires, comme la Coop Alimentaire de Tournai ou les drives fermiers, témoignent du potentiel de structuration locale. Les plateformes numériques jouent également un rôle facilitateur en rapprochant producteurs et consommateurs.

Toutefois, le développement des circuits courts est encore entravé par des **difficultés logistiques majeures** : absence de hubs logistiques mutualisés, coûts de distribution élevés, coordination insuffisante entre les acteurs. Ces obstacles limitent la montée en échelle des initiatives locales et compliquent l'accès des producteurs aux débouchés commerciaux, notamment dans la restauration ou les grandes surfaces.

Les enseignes de grande distribution, omniprésentes en Wapi, représentent toujours le principal canal de vente alimentaire. Certaines, comme Carrefour ou Delhaize, ont intégré une part de produits locaux dans leur offre, souvent via des partenariats avec des producteurs ou coopératives. Des projets comme les Wobblers (étiquetage visuel des produits locaux en rayon) renforcent la visibilité de ces produits. Néanmoins, la part des **produits locaux dans les rayons reste marginale**, et les logiques d'approvisionnement restent largement dominées par des centrales nationales ou internationales, centrées sur le volume et la standardisation.

La petite distribution (épicerie, boucheries, boulangeries, supérettes...) joue un rôle fondamental dans le maintien de la vie de quartier, la cohésion sociale et la valorisation des circuits courts. Avec plus de 570 points de vente identifiés, elle constitue un maillage dense, porteur de sens pour les consommateurs en quête de proximité, de qualité et de lien humain. Pourtant, ces structures restent économiquement fragiles. Elles sont confrontées à la baisse de fréquentation, aux charges croissantes, au manque de main-d'œuvre et à une concurrence féroce. **Le risque est réel de voir disparaître ce maillon essentiel du commerce local sans un soutien adapté.**

Le secteur de la **restauration**, qu'il soit commercial ou collectif, **représente un potentiel important** de débouchés pour les producteurs locaux. Avec plus de 1500 établissements horeca et des milliers de repas servis quotidiennement dans les cantines scolaires, maisons de repos et hôpitaux, la Wapi pourrait jouer un rôle moteur dans la relocalisation de l'alimentation. Des initiatives telles que le Green Deal Cantines Durables montrent la voie, mais leur mise en œuvre reste limitée à ce jour. Le manque de cuisines en régie, les contraintes logistiques et le manque de volonté politique locale ralentissent l'adoption de pratiques durables à grande échelle.

Le secteur de la distribution en Wallonie picarde est à un moment charnière. Il bénéficie d'une infrastructure commerciale solide, d'un ancrage territorial fort dans ses centres urbains et d'un écosystème dynamique d'initiatives citoyennes et coopératives. Cependant, il doit faire face à des défis majeurs : **concentration du marché, fragilité des petits commerces, lourdeurs logistiques, concurrence du e-commerce et des grandes chaînes.**

Pour renforcer sa résilience et favoriser une transition vers un système alimentaire durable, plusieurs axes peuvent être privilégiés :

- **Soutenir la petite distribution de proximité** par des aides à l'investissement, à la transition numérique et à l'emploi.
- **Développer des infrastructures logistiques** partagées, inspirées des modèles de mutualisation comme Paysans-Artisans.
- **Renforcer les partenariats** entre producteurs, restaurateurs, commerçants et collectivités, notamment via les marchés publics ou des centrales locales d'achat.
- **Stimuler la demande de produits locaux** à travers l'éducation, la communication et la structuration de l'offre.

Tableau 53 Analyse SWOT de la distribution

| Forces  | Faiblesses   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Poids économique important</b> : près de 25 % des entreprises agroalimentaires et 49 % des emplois du secteur.</li> <li>● <b>Maillage commercial dense</b> avec 794 entreprises réparties sur le territoire.</li> <li>● <b>Diversité des formats</b> : présence équilibrée entre grande distribution, petite distribution, grossistes, circuits courts et vente directe.</li> <li>● <b>Dynamique citoyenne et coopérative forte</b> : nombreuses initiatives locales (Coop Alimentaire, Mob'raisienne, La Consigne, etc.).</li> <li>● <b>Intégration croissante de produits locaux</b> dans certaines enseignes de grande distribution (Carrefour, Delhaize, Intermarché franchisés).</li> <li>● <b>Attractivité du local</b> : forte sensibilité des consommateurs aux circuits courts (88 % des Wallons souhaitent consommer local).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Concentration croissante</b> au détriment des petits commerces (épiceries, commerces spécialisés).</li> <li>● <b>Fermetures d'épiceries locales</b> dues à la pression économique (inflation, coûts fixes, concurrence).</li> <li>● <b>Manque de logistique mutualisée</b> pour les circuits courts (absence de hubs territoriaux).</li> <li>● <b>Intégration limitée</b> des produits locaux dans les grandes surfaces (offre locale marginale).</li> <li>● <b>Difficulté d'accès</b> au marché pour les petits producteurs (normes, volumes, livraison...).</li> <li>● <b>Faible professionnalisation de la vente directe</b> (dépendance au bénévolat, outils numériques peu exploités à plein potentiel).</li> </ul>                             |
| Opportunités  | Menaces  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Développement des circuits courts</b> soutenu par la demande des consommateurs et les politiques publiques (Green Deal, Collège des Producteurs...).</li> <li>● <b>Digitalisation des ventes</b> : essor des plateformes (Open Food Network, La Ruche qui dit Oui, drives fermiers...).</li> <li>● <b>Valorisation des produits locaux</b> comme levier de différenciation pour les enseignes commerciales.</li> <li>● <b>Relance du commerce de proximité</b> par les dynamiques citoyennes, les coopératives et l'économie sociale.</li> <li>● <b>Potentiel de la restauration collective</b> (cantines, maisons de repos, hôpitaux...) pour absorber des volumes de produits locaux.</li> <li>● <b>Appui possible via des politiques publiques régionales et locales</b> (subsidés, marchés publics, soutien logistique).</li> </ul>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Concurrence agressive des grandes surfaces</b> et du e-commerce sur les prix et les marges.</li> <li>● <b>Inflation persistante</b> qui détourne les consommateurs des produits locaux (perçus comme plus chers).</li> <li>● <b>Épuisement et isolement des petits commerçants et producteurs</b> face à la complexité administrative, aux charges et au manque de relève.</li> <li>● <b>Dépendance au volontariat</b> dans les initiatives citoyennes, limitant leur pérennité.</li> <li>● <b>Faible coordination intercommunale et manque de mutualisation des ressources</b> (ex. : logistique, plateformes).</li> <li>● <b>Risque de récupération commerciale des circuits courts</b> sans bénéfice réel pour les producteurs locaux.</li> </ul> |

### 3.5. CONSOMMATION

#### 3.5.1. HABITUDES ALIMENTAIRES EN BELGIQUE

D'après l'enquête de consommation alimentaire 2022-2023 de Sciensano, parue en juin 2025, réalisée auprès de 3.777 personnes, les comportements alimentaires en Belgique s'écartent encore trop largement des recommandations formulées par le Conseil Supérieur de la Santé (CSS). **Trop de viande rouge, de charcuterie et d'alcool, trop peu de fruits, de légumes et d'aliments bénéfiques : le constat reste préoccupant.**

Bien que quelques signes d'amélioration soient visibles depuis l'étude précédente menée entre 2014 et 2015 — comme une légère hausse de la consommation d'eau et de légumes — l'institut de santé publique alerte sur le fait que les apports en aliments sains restent largement en dessous des niveaux recommandés. À l'inverse, la consommation d'aliments néfastes, comme les charcuteries et les boissons alcoolisées, reste trop élevée.

Parmi les chiffres révélateurs : seuls 7 % des adultes consomment suffisamment de légumes, et à peine 10 % atteignent le quota conseillé de fruits. En parallèle, 91 % dépassent les limites de charcuterie fixées, et 82 % consomment de l'alcool, malgré les mises en garde.

Nicolas Berger, responsable de l'étude, rappelle que « la consommation de produits transformés comme la charcuterie est alarmante », et que des efforts importants doivent encore être fournis pour réduire l'alcool et les boissons sucrées.

Des disparités régionales et sociodémographiques sont également mises en lumière : les femmes, les personnes ayant un niveau d'instruction plus élevé, ainsi que les habitants de Flandre, ont tendance à adopter des comportements alimentaires plus conformes aux recommandations. Les différences selon l'âge sont également notables : les plus de 65 ans consomment plus de fruits, mais boivent en général moins d'eau que les jeunes adultes.

##### 3.5.1.1. BAROMÈTRE DE LA CONSOMMATION EN CIRCUIT COURT

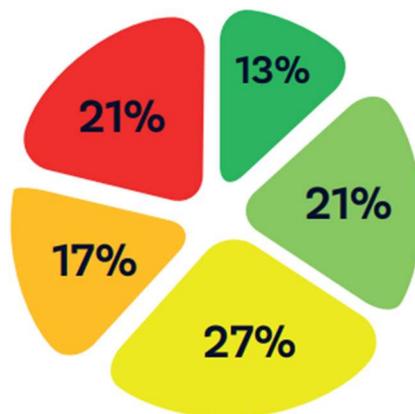
En février 2023, l'Observatoire de la Consommation de l'APAQ-W a mené une nouvelle étude afin de mettre à jour le baromètre de la consommation en circuit court réalisé en 2021. Cette enquête, conduite auprès de 1.500 Belges francophones âgés de 18 à 64 ans, dresse un état des lieux des habitudes de consommation de produits locaux et en circuits courts, tout en analysant leur évolution, les freins et leviers à l'achat, la compréhension des notions de « local » et de « circuit court », ainsi que les canaux de vente associés. L'étude distingue clairement les produits locaux, définis par leur origine géographique (notamment wallonne), des produits issus du circuit court, caractérisés par la réduction des intermédiaires entre producteur et consommateur. Structurée en deux volets – consommation de produits locaux et consommation en circuit court – elle offre une vision actualisée des comportements et des perceptions des consommateurs, en lien avec les tendances alimentaires et les enjeux de proximité.

En lien avec le diagnostic, nous retenons de cette étude que la consommation de produits locaux reste stable par rapport à 2021. Environ 12 % des répondants en consomment tous les jours, 46 % au moins une fois par semaine, 30 % une à plusieurs fois par mois, et 13 % moins souvent, voire jamais. Ce sont surtout les habitants des zones rurales, les hommes, les ménages de trois personnes ou plus et les classes sociales supérieures qui consomment davantage de produits locaux. Par ailleurs, 74 % des Belges francophones se disent attentifs à l'origine des produits qu'ils achètent. **L'intention**

**d'augmenter la consommation de produits d'origine wallonne est manifeste : 89 % des personnes interrogées l'envisagent, dont 22 % de manière certaine.**

Les consommateurs estiment que les produits wallons représentent une part variable de leur alimentation :

**Part de consommation  
de produits d'origine wallone**



**Figure 43 part de la consommation de produits d'origine wallone APAQ-W, 2023**

- 13 % déclarent qu'ils constituent plus de 60 % de leur consommation ;
- 21 % estiment cette part entre 41 et 60 % ;
- 27 % entre 21 et 40 % ;
- 17 % entre 11 et 20 % ;
- et 21 % à moins de 10 %.

Les lieux de consommation privilégiés sont en premier lieu le domicile (50 %), suivi des restaurants ou bars (38 %), des collectivités (34 %), des lieux publics (29 %), du lieu de travail (26 %) et des amis ou de la famille (24 %). Ces pratiques sont plus fréquentes chez les plus de 55 ans, les classes sociales élevées et les Wallons.

Concernant les achats en circuit court, les produits les plus souvent achetés sont majoritairement alimentaires. Les œufs, les fruits, les pommes de terre, les produits laitiers, le pain, les produits bio, les légumes et les viandes sont en tête.

## Classement des produits les plus fréquemment achetés en circuit court

(en pourcentage d'acheteurs de produits en circuit court au sens large déclarant acheter spécifiquement ces produits)

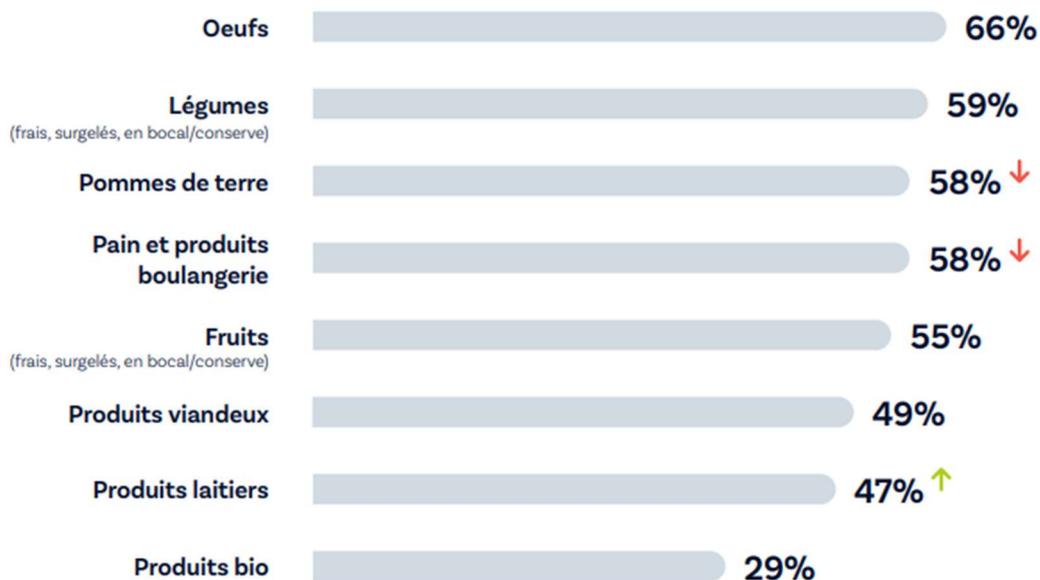


Figure 44 Classement des produits les plus fréquemment achetés en circuit court

En moyenne, chaque consommateur achète cinq catégories de produits en circuit court.

Les motivations à l'achat en circuit court sont nombreuses. Les plus fortes sont l'aspect local (98 %), la qualité des produits (98 % également), le respect de l'environnement (97 %), le lien avec le producteur (96 %) et le bien-être animal (88 %). Parmi les éléments plus précis, on retrouve la valorisation de l'économie locale, la découverte de spécialités, l'agriculture durable, la limitation des emballages, la traçabilité, l'assurance d'une juste rémunération pour le producteur et la connaissance de l'origine des produits.

À l'inverse, les freins à l'achat en circuit court concernent principalement le prix, jugé trop élevé par 36 % des non-consommateurs. D'autres obstacles sont cités : le manque de points de vente (31 %), le manque de temps (26 %), une offre jugée limitée (24 %) et l'absence de ces produits dans les lieux d'achat habituels (22 %).

Pour pallier ces obstacles, plusieurs pistes de commercialisation sont jugées attractives par les consommateurs : les points de vente collectifs (50 %), les événements à la ferme (41 %), la livraison à domicile (40 %), la libre récolte (38 %) et les distributeurs automatiques (32 %). Par ailleurs, 40 % des répondants manifestent de l'intérêt pour l'achat en ligne, que ce soit via le site du producteur, d'une coopérative ou d'un magasin.

### 3.5.2. BUDGET DES MÉNAGES EN WAPI

D'après une enquête menée par Hainaut Stat sur les dépenses alimentaires des habitants de la Wallonie picarde, un ménage de la région consacre en moyenne **4.858,5 euros par an** à l'achat de produits alimentaires. Cela représente **13,9 % de son budget annuel moyen**, estimé à 28.734,8 euros.

Cette étude, basée sur une enquête nationale réalisée auprès d'environ 3.700 ménages, vise à évaluer les dépenses de consommation des ménages privés. Toutefois, les données recueillies ne sont pas disponibles à l'échelle des sous-régions. Pour obtenir une estimation spécifique à la Wallonie picarde, les montants moyens dépensés par poste de consommation ont donc été ajustés à l'aide d'un indice de richesse. Cet indice correspond au rapport entre le revenu annuel moyen déclaré par habitant en Wallonie picarde et celui observé pour l'ensemble du pays. Il est donc nécessaire de prendre ses chiffres avec du recul. En effet, un budget moyen par ménage de 4.858,50 euros par an correspond à un **caddie hebdomadaire de 101,22 euros par ménage**. Notons que les repas à l'extérieur de la maison ne sont pas repris dans ce calcul (cantines de collectivité, restaurant...).

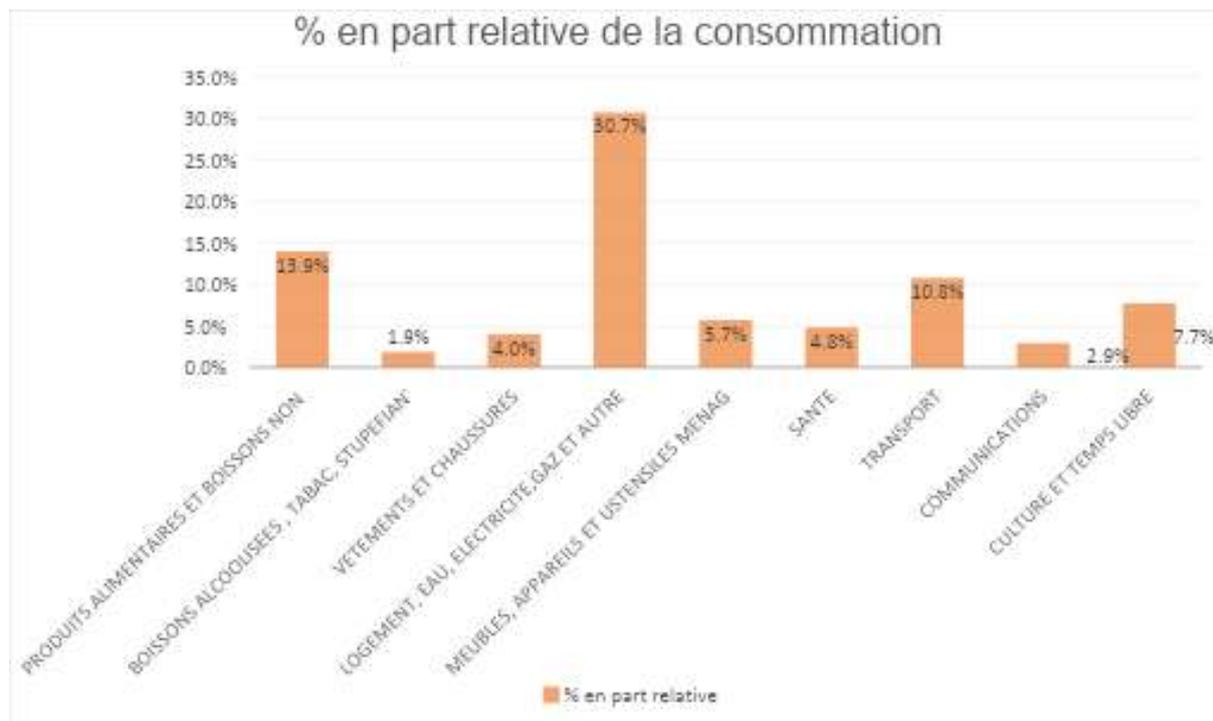


Figure 45 % en part relative de la consommation Hainaut Stat

Le graphique indique que les ménages réservent une part significative de leur budget à l'alimentation (1<sup>er</sup> poste après le logement). Toutefois, les données de l'OSH, de l'IWEPS (cf 2.2.4. *Etat de santé de la population*) et de Sciensano révèlent que ce budget est souvent mal orienté en termes de qualité nutritionnelle, notamment dans les zones défavorisées. Il ne suffit donc pas d'avoir un budget alimentaire conséquent : l'enjeu principal réside dans **l'accessibilité économique, géographique et éducative à une alimentation saine**. Cela appelle des actions concrètes en matière de politique nutritionnelle, d'aide alimentaire structurée et d'éducation à la santé.

### 3.5.2.1. RÉPARTITION DU BUDGET ALIMENTAIRE

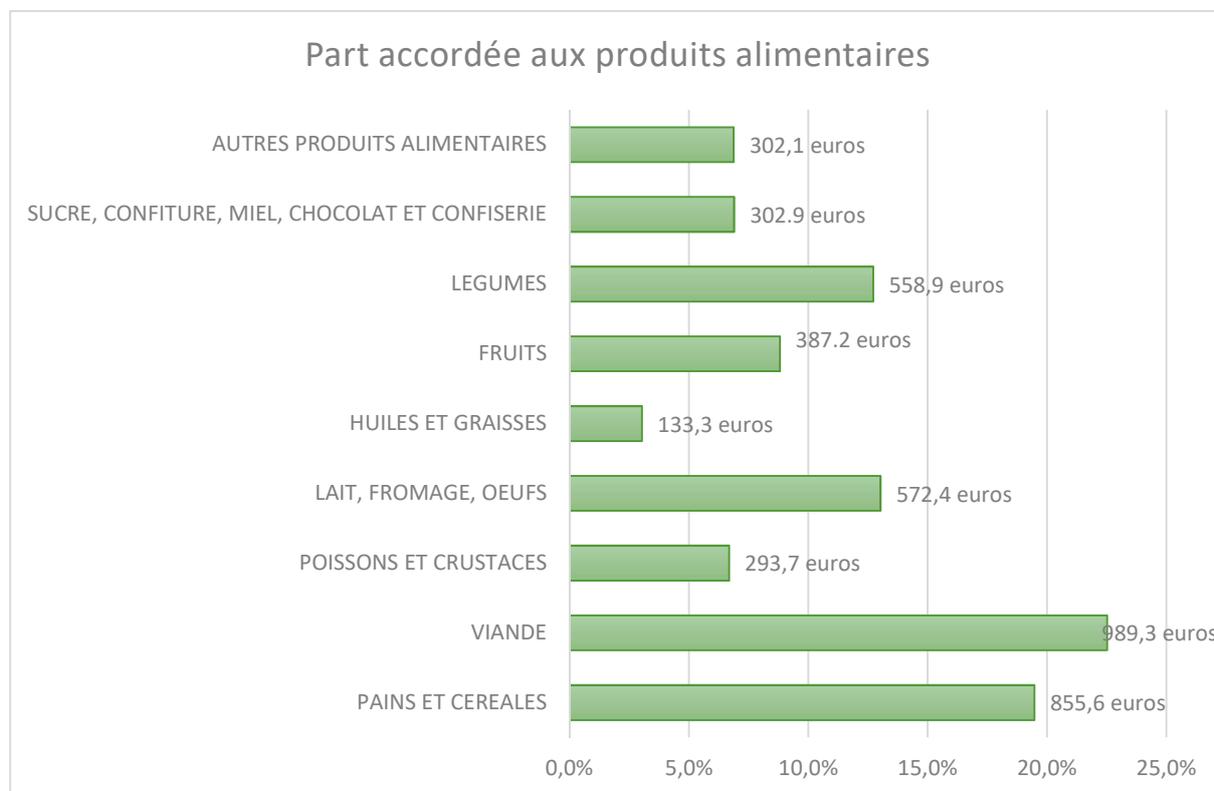


Figure 46 Répartition des dépenses alimentaires des ménages du WAPI Hainaut Stat

Le graphique présenté met en évidence la répartition des dépenses alimentaires des ménages de la Wapi selon les grandes catégories de produits. Il apparaît clairement que certaines habitudes d'achat sont en décalage avec les recommandations nutritionnelles du Conseil Supérieur de la Santé.

**La viande** représente de loin le premier poste de dépense, avec près de 990 euros par an, soit près d'un quart du budget alimentaire. Bien que ce type de produit soit relativement plus onéreux que les légumes, cette situation traduit tout de même une consommation excessive de viande, notamment de viande rouge, dont la limitation à 300 g par semaine est pourtant conseillée pour des raisons de santé et d'impact environnemental. En comparaison, les poissons et crustacés, pourtant recommandés 1 à 2 fois par semaine, ne représentent qu'une fraction bien plus faible des dépenses (293,7 €), suggérant une consommation insuffisante.

Les **fruits et légumes**, piliers d'une alimentation saine et protectrice, cumulent environ 946 € à deux, un montant inférieur à celui consacré uniquement à la viande. Ce déséquilibre reflète la sous-consommation observée dans les enquêtes nutritionnelles : les Wallons consomment en moyenne 145 g de légumes et 110 g de fruits par jour, bien en-deçà des 300 g et 250 g recommandés respectivement.

Par ailleurs, les **dépenses en produits sucrés** (sucre, chocolat, confiture, etc.) restent **élevées** (plus de 300 € par an), alors que leur consommation devrait être limitée. Ce constat rejoint l'alerte des autorités de santé sur la consommation excessive de sucres ajoutés, facteur de risque de maladies chroniques.

Enfin, les produits céréaliers (855,6 €) et les produits laitiers et œufs (572,4 €) occupent une place importante.

Ces données illustrent un besoin urgent de rééquilibrage alimentaire : réduire la consommation de viande et de produits sucrés, et augmenter significativement celle de fruits, légumes, poissons, légumineuses et céréales complètes. Un tel changement favoriserait non seulement une **meilleure santé individuelle**, mais aussi une **alimentation plus durable et responsable**.

Ces données sur la consommation sont à mettre en parallèle des données socio-économiques et socio-sanitaires présentées précédemment dans la *partie 2. Etat des lieux*.

### 3.5.3. RECOMMANDATIONS NUTRITIONNELLES

Dans la foulée de l'enquête de Sciensano (juin 2025), le Conseil Supérieur de la Santé a publié une série de nouvelles recommandations nutritionnelles pour orienter la population vers une alimentation plus équilibrée. Ces recommandations, basées sur des données scientifiques et des critères européens adaptés au contexte belge, mettent l'accent sur plusieurs priorités :

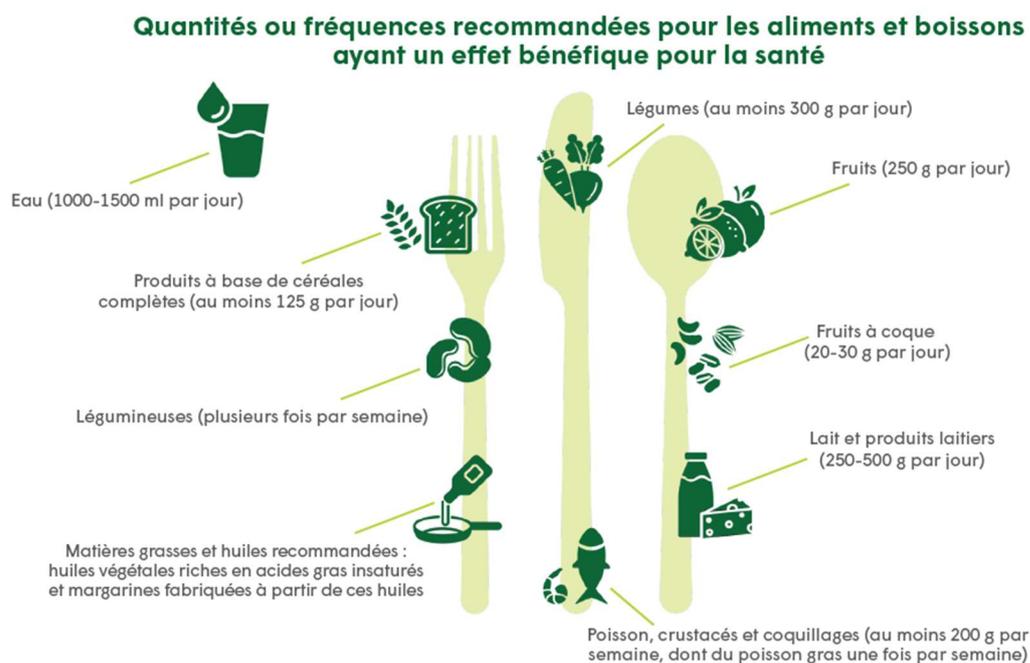


Figure 47 Recommandations alimentaires Sciensano 2025

### Aliments et boissons ayant un effet néfaste sur la santé dont la consommation doit être limitée ou évitée



Figure 48 Recommandations alimentaires Sciensano 2025

- Privilégier les céréales complètes à hauteur de 125 grammes par jour, en remplaçant les versions raffinées (pain blanc, pâtes blanches) par des alternatives complètes.
- Limiter la consommation de viande rouge non transformée à 300 grammes par semaine, et celle de produits transformés (comme la charcuterie) à 30 grammes hebdomadaires.
- Introduire davantage de légumineuses (lentilles, pois chiches, haricots, fèves de soja), ainsi que des sources de protéines alternatives comme la **volaille, le poisson ou les œufs**.
- Réduire le sel à 5 grammes par jour.
- Consommer quotidiennement 250 grammes de fruits de saison.
- Eviter les boissons sucrées et restreindre l'alcool à un maximum de 10 unités standard par semaine, réparties sur plusieurs jours.

Ces recommandations visent à réduire les risques de maladies chroniques, comme les affections cardiovasculaires, qui sont parmi les principales causes de mortalité prématurée en Belgique.

#### 3.5.4. LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le gaspillage alimentaire reste un enjeu environnemental, économique et éthique majeur en Wapi, comme ailleurs. Les données disponibles, issues d'analyses et d'enquêtes, permettent de mieux cerner l'ampleur du phénomène, tout en mettant en lumière les dynamiques locales engagées pour y faire face.

##### 3.5.4.1. GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES MÉNAGES

Le **gaspillage alimentaire** au sein des foyers est estimé entre **15 et 30 kg par habitant et par an** (Ipalle, 2019). Cette estimation repose notamment sur des campagnes d'analyse menées entre 2017 et 2018 sur les déchets ménagers bruts et les déchets organiques collectés sélectivement. Ces études ont évalué à 15,4 kg par habitant le gaspillage alimentaire observable dans les poubelles résiduelles, soit 11,1 % du contenu des déchets domestiques (Agence wallonne de l'environnement, 2019). Toutefois, ces chiffres sous-estiment la réalité, car ils ne prennent pas en compte les aliments liquides jetés, ceux compostés à domicile, donnés aux animaux ou évacués hors du foyer. L'évaluation globale, tenant compte de ces éléments invisibles, estime donc plus justement les pertes entre 15 et 30 kg par personne chaque année (Ipalle, 2019).

## GASPILLAGE ALIMENTAIRE : UNE PERTE INVISIBLE MAIS MASSIVE

---

Selon les estimations d'Ipalle, **chaque habitant de la Wapi gaspille entre 15 et 30 kg de nourriture par an**. Rapporté à la population totale de la région (**356.287 habitants**), cela représente :

- Gaspillage total annuel estimé :
  - Bas :  $15 \text{ kg} \times 356.287 = 5.344.305 \text{ kg}$
  - Haut :  $30 \text{ kg} \times 356.287 = 10.688.610 \text{ kg}$

En considérant un **prix moyen de 6 €/kg** pour les denrées alimentaires jetées (moyenne pondérée tenant compte des produits plus ou moins chers), le coût total du gaspillage alimentaire peut être évalué à :

- Bas :  $5.344.305 \text{ kg} \times 6 \text{ €} = 32,07 \text{ millions d'euros}$
- Haut :  $10.688.610 \text{ kg} \times 6 \text{ €} = 64,13 \text{ millions d'euros}$

Cela signifie qu'en moyenne, chaque habitant de la Wapi **perd entre 90 € et 180 € par an** à travers le gaspillage alimentaire — soit **jusqu'à 3,7 % de son budget alimentaire individuel**.

---

### 3.5.4.2. GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Les établissements scolaires constituent également un poste important de gaspillage. En Wallonie picarde, l'intercommunale Ipalle, active dans la gestion des déchets et la prévention, a été de plus en plus sollicitée par des écoles souhaitant composter leurs déchets alimentaires. Toutefois, Ipalle encourage à inverser cette logique en commençant par un diagnostic du gaspillage (Ipalle, 2023).

« Les écoles abordent souvent la problématique à l'envers », explique Ann Carlier, chargée de la prévention des déchets chez Ipalle. « Avant de penser compost, il faut d'abord mesurer précisément ce qui est gaspillé et pourquoi. »

Les diagnostics réalisés par Ipalle reposent sur la pesée des déchets issus des repas chauds et des repas tartines. Les chiffres qui en ressortent sont interpellant : entre 110 g et 150 g de nourriture sont jetés en moyenne par assiette sur une portion de 332,5 g. Cela représente un gaspillage situé **entre 33 % et 45 %** par assiette (Ipalle, 2023).

Une fois ce constat posé, un accompagnement est proposé aux équipes éducatives afin d'identifier des leviers d'action adaptés aux réalités de chaque école. Plusieurs solutions concrètes peuvent être envisagées :

- Ajustement des commandes alimentaires ;
- Réduction des quantités servies ;
- Mise en place d'un système de re-service à la demande ;
- Gestion du self pour éviter les excès ;
- Implication des élèves dans le débarrassage pour les sensibiliser à la quantité jetée ;
- Service différé du dessert pour éviter les gaspillages prématurés (Ipalle, 2023).

À l'échelle de la Wallonie, le **Plan REGAL** (Réduction du Gaspillage Alimentaire) fixe un objectif ambitieux : **réduire de 30 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025** sur l'ensemble de la chaîne, du producteur au consommateur (SPW, 2015). Ce plan soutient de nombreuses initiatives locales comme

la redistribution des invendus, l'incitation à utiliser des contenants pour emporter les restes dans les restaurants, et la mise en place d'audits dans les cuisines de collectivité.

---

### 3.5.5. CONCLUSION

L'analyse des données disponibles sur les comportements alimentaires en Wapi révèle un **déséquilibre persistant entre les habitudes de consommation et les recommandations nutritionnelles** du Conseil Supérieur de la Santé. Malgré un budget alimentaire moyen relativement élevé de **4.858,5 € par ménage et par an**, les choix alimentaires sont encore largement orientés vers des produits d'origine animale, transformés ou sucrés, au détriment d'aliments protecteurs comme les fruits, légumes, légumineuses ou céréales complètes.

Les dépenses les plus importantes sont allouées à la **viande (989 €)**, aux **produits céréaliers (855 €)** et aux **produits laitiers et œufs (572 €)**, tandis que les **fruits (387 €)** et **légumes (559 €)** restent sous-consommés. Ce déséquilibre a des conséquences à la fois sur la santé publique et sur la durabilité environnementale.

La Wapi fait ainsi face à un **double défi** :

1. **Rééquilibrer les habitudes de consommation** en alignant les choix alimentaires sur les recommandations de santé publique.
2. **Réduire activement le gaspillage**, notamment via des diagnostics dans les écoles, la sensibilisation des ménages et la redistribution des invendus.

Un changement systémique est nécessaire, combinant :

- L'éducation nutritionnelle (notamment auprès des jeunes et dans les écoles) ;
- L'accès économique à des aliments sains et durables ;
- La valorisation des initiatives locales contre le gaspillage (Plan REGAL, actions d'Ipalle, etc.).

**En résumé**, la Wapi dispose du levier économique et des structures nécessaires pour opérer une transition alimentaire bénéfique à la fois pour la santé de sa population, pour son économie domestique et pour l'environnement.

## 3.6. LA WAPI, UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AUX NOUVEAUX BESOINS ALIMENTAIRES ?

Si certaines filières comme le **lait**, le **bœuf** ou les **légumes** présentent un **excédent important**, d'autres filières — pourtant centrales dans les recommandations nutritionnelles actuelles — montrent une autosuffisance insuffisante ou juste suffisante, et ce alors même que leur consommation devrait augmenter dans une alimentation plus saine et plus durable.

---

### 3.6.1. LÉGUMES – UN POTENTIEL FORT, MAIS À DIVERSIFIER

Avec un **potentiel nourricier de 408 %**, la filière légumière en Wallonie picarde est l'une des rares à afficher une **autosuffisance très élevée**. Afin de satisfaire les besoins alimentaires de la population, les surfaces agricoles utiles (SAU) théoriques à mobiliser pour cette production atteignent 746 ha, soit 2,1 % de la SAU totale. Actuellement, ce ne sont pas moins de 3 040 ha qui sont cultivés (3 % de la SAU). Ces chiffres indiquent que le territoire est largement capable de satisfaire les besoins de la population

locale, même en cas de **doublent de la consommation de légumes** pour atteindre les 300 g/j recommandés par le Conseil Supérieur de la Santé.

Cependant, cet excédent quantitatif **cache une limite qualitative importante** : la **diversité des espèces cultivées** reste peu documentée. En l'absence de données précises, on suppose une **forte prévalence des cultures à faible diversité** telles les légumes destinés à la transformation, au détriment de légumes frais variés (crucifères, racines, légumes-feuilles, etc.). La **production sous serre** est par ailleurs quasi inexistante (2,9 ha seulement). Nous pouvons estimer entre 2 à 15% maximum les besoins alimentaires couverts actuellement par les productions locales.

**Pour renforcer la résilience alimentaire**, il est donc nécessaire de **diversifier les espèces cultivées**, d'intégrer davantage de **légumes bio ou de plein air variés** et de soutenir les circuits de **distribution locale directe**, pour reconnecter cette production excédentaire avec les besoins nutritionnels quotidiens.

---

### 3.6.2. FRUITS – UNE URGENCE À REPLANTER

Contrairement aux légumes, la production de fruits en Wapi **souffre d'un déficit critique**, avec un **potentiel nourricier estimé à seulement 16 %**. Moins de 0,1 % de la SAU actuelle (soit 90 ha) est dédiée à l'arboriculture, alors que le besoin pour couvrir les recommandations (250 g/j/habitant) exigerait environ **546 ha**, soit **une multiplication par 6 à 7 des surfaces**.

Cette sous-capacité est préoccupante à plusieurs titres :

- Les **vergers hautes tiges traditionnels ont largement disparu** du paysage agricole,
- La **transformation locale (jus, compotes, fruits secs)** reste peu structurée,
- La **dépendance aux importations** nuit à la souveraineté alimentaire du territoire.

Les **priorités d'action** doivent porter sur la **replantation de vergers diversifiés** (pommiers, poiriers, petits fruits), la promotion de **modèles agroécologiques** (haies fruitières, permaculture, agroforesterie), et la création de **filières de transformation de proximité** pour valoriser les excédents en saison.

Dans le cadre du projet Arbrenkit 3.0, mené entre 2022 et 2025, un total de 3 342 arbres fruitiers haute-tige ont été plantés en Wallonie picarde. Cela inclut 1 240 pommiers, 585 poiriers, 898 pruniers et 619 cerisiers. Il convient de préciser que ces chiffres correspondent aux plants distribués aux porteurs de projets, sans tenir compte du taux réel de reprise.

La grande majorité de ces arbres sont destinés à un usage domestique, bien qu'une part – difficile à quantifier – soit potentiellement vouée à la transformation ou à la commercialisation à terme. L'ensemble des plantations récentes représente une surface estimée à environ **33 hectares**. À cette superficie peuvent s'ajouter les plantations réalisées entre 2015 et 2021 (6 483 fruitiers haute-tige + 29 058 petits fruitiers), couvrant approximativement **65 hectares**.

Cependant, malgré ces efforts notables en matière de replantation, l'écart à combler pour répondre pleinement aux besoins du territoire reste important : il est estimé à **358 hectares**<sup>26</sup>. Ce constat

---

<sup>26</sup> 546 ha nécessaires – 90 ha existants – 98 ha replantés = solde de 358 ha à replanter pour couvrir 100% des besoins en fruits de la population.

souligne la nécessité de poursuivre et d'amplifier les actions de replantation pour renforcer l'autonomie fruitière locale et d'anticiper le développement de la filière.

---

### 3.6.3. ŒUFS – UNE AUTOSUFFISANCE FRAGILE

La filière œufs affiche une **autosuffisance estimée à 84,4 %**. Elle produit chaque année **47,5 millions d'œufs**, alors que la population en consomme environ **56,3 millions**. Ce léger déficit ne semble pas problématique à première vue. Toutefois, dans une **alimentation plus végétale**, les œufs deviennent une **source protéique de substitution** à la viande, ce qui **augmentera la demande**.

Pour **renforcer cette filière**, il faut **augmenter les cheptels dans des systèmes durables**, structurer des **chaînes de distribution locales (coopératives, marchés)** et offrir un **accompagnement technique et financier** aux éleveurs souhaitant se diversifier vers des productions durables.

Les œufs sont le 1er produit de consommation en circuit court (APAQ-W, 2023).

---

### 3.6.4. VOLAILLE – UN EXCÉDENT QUI INTERROGE SUR LA QUALITÉ

La Wallonie picarde produit **6 366 tonnes de viande de volaille par an**, pour une consommation locale de 3 776 tonnes. Cela représente une **autosuffisance de 168 %**, ce qui est exceptionnel et permettrait en théorie de répondre à une augmentation de la consommation si l'on suit les recommandations nutritionnelles (favoriser la volaille plutôt que la viande rouge).

Mais cet excédent s'explique en grande partie par **des modes de production intensifs**, parfois peu durables. Les **élevages en mode alternatif** (plein air, bio) progressent mais représentent encore **moins de la moitié** du total.

Pour faire de cette filière un **pilier de la transition alimentaire**, il faut :

- **Encourager le passage à des systèmes alternatifs** plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal,
- **Revaloriser l'ensemble des pièces** (abats, carcasses) via la transformation artisanale ou collective.

Pour assurer cette transition, le territoire dispose d'un atout majeur : la présence d'un abattoir locale.

---

### 3.6.5. LÉGUMINEUSES – UN SECTEUR QUASI INEXISTANT À CONSTRUIRE

Bien qu'aucune donnée chiffrée ne soit fournie par PARCEL-Wallonie, la situation de la filière des **légumineuses est très préoccupante**. Ces cultures (lentilles, fèves, haricots...) occupent **moins de 1 % de la SAU**, alors qu'elles sont **indispensables dans une alimentation durable** riche en protéines végétales, fibres, fer et autres micronutriments essentiels.

Ces cultures sont **adaptées au sol et au climat wallon**, et **améliorent la fertilité des terres** via la fixation de l'azote. Malgré cela, leur développement reste limité par :

- Le **manque de débouchés sécurisés**,
- L'absence de **chaînes de transformation locales**,

- Le **risque économique** pour les producteurs.

Pour répondre aux recommandations CSS, il est crucial de **tripler voire quadrupler les surfaces cultivées**, de soutenir la **création de filières structurées**, et de **former/accompagner les producteurs** avec des garanties de débouchés (via marchés publics, coopératives, restauration collective...).

## PARTIE 4 : CONCLUSION GÉNÉRALE

### BÂTIR UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DURABLE EN WALLONIE PICARDE

La Wallonie picarde se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins en matière de transition agro-alimentaire. Ce territoire riche en initiatives, en ressources naturelles et en dynamiques locales, dispose d'un potentiel réel pour construire un système alimentaire plus durable, plus résilient et plus équitable. Le diagnostic agro-alimentaire met cependant en lumière une situation contrastée, faite à la fois d'atouts importants et de faiblesses structurelles, qui nécessitent une vision stratégique forte, transversale et coordonnée.

Sur le plan **de la production agricole**, la Wapi bénéficie d'une surface agricole conséquente et d'une diversité territoriale qui la rendent apte à produire une large gamme d'aliments. La qualité des sols et les pratiques agricoles déjà engagées dans le bio ou l'agroécologie offrent des bases solides pour développer des filières alimentaires locales. Cependant, cette richesse est freinée par une spécialisation dominante des cultures notamment industrielles et une orientation forte vers l'exportation. L'accès au foncier reste également un obstacle pour les jeunes agriculteurs et les porteurs de projets alternatifs. Pour renforcer sa résilience, la Wapi devra miser sur la diversification des cultures, notamment les légumes, fruits et légumineuses, encore très peu présents, ainsi que sur des politiques foncières proactives en faveur de l'agriculture durable.

Le secteur **de la transformation alimentaire** est en pleine structuration. Des initiatives comme la coopérative WapiCowp ou la reprise de l'abattoir d'Ath démontrent la volonté locale de relocaliser les outils de transformation et de renforcer la valeur ajoutée sur le territoire. Néanmoins, ces projets restent isolés et la capacité de transformation locale reste insuffisante pour répondre aux besoins des producteurs comme des consommateurs. L'absence d'infrastructures communes, de mutualisation des outils et de coordination des flux limite le développement de chaînes de valeur locales. Il apparaît essentiel de développer des halls relais agricoles, des ateliers collectifs et des hubs de transformation accessibles à différents types d'acteurs, notamment les artisans, les coopératives et les petites entreprises.

Du côté **de la distribution**, on observe un engouement pour les circuits courts, avec la prolifération de marchés de producteurs, de magasins coopératifs, de paniers fermiers et de plateformes numériques. L'implication des collectivités locales à travers les cantines durables et les marchés publics constitue un atout majeur pour valoriser les productions locales. Toutefois, la logistique reste un défi crucial. L'organisation des transports, du stockage et de la livraison manque de mutualisation, ce qui freine le développement économique des circuits courts. L'investissement dans un hub logistique territorial, ainsi qu'une coordination plus forte entre les filières BtoB et BtoC, s'impose comme un levier stratégique pour structurer durablement l'approvisionnement local.

Sur le plan **de la consommation**, les enjeux sanitaires et sociaux sont centraux. Le diagnostic révèle une consommation insuffisante de fruits, légumes et produits frais, et une forte consommation d'aliments transformés riches en sucres, sel et graisses, en particulier dans les couches de la population les plus précarisées. Le taux de surpoids, d'obésité et de diabète est élevé, signe d'un système



alimentaire qui peine à répondre aux besoins de santé publique. En parallèle, l'accès à une alimentation de qualité reste très inégal selon les communes : 19 des 23 communes affichent un indice d'accès au droit à l'alimentation inférieur à la moyenne wallonne. Pour répondre à ces défis, il est crucial de renforcer l'éducation alimentaire dès le plus jeune âge, de soutenir les dispositifs de solidarité et de rendre l'alimentation durable économiquement accessible à tous.

Malgré ces défis, la Wallonie picarde dispose d'un réseau d'acteurs très engagé. Le lancement du **Conseil de Politique Alimentaire (CPA Wapi)** constitue un tournant stratégique. Véritable outil de gouvernance territoriale, il fédère les forces vives du territoire – producteurs, institutions, associations, citoyens – autour d'une vision partagée de la transition alimentaire. Sa gouvernance ouverte, ses groupes de travail thématiques et ses premières réalisations posent les bases d'une dynamique collective porteuse de changement.

Pour réussir la transition vers un système agro-alimentaire durable, la Wapi devra continuer à agir à tous les niveaux, dans une logique systémique. En s'appuyant sur ses initiatives locales, ses projets innovants et ses capacités de coopération, la Wapi peut devenir un territoire exemplaire en matière de relocalisation alimentaire et de souveraineté alimentaire.

La transition est déjà en marche. Elle doit désormais changer d'échelle, se structurer durablement et s'ancrer dans les politiques publiques. La Wallonie picarde possède tous les atouts pour y parvenir : un tissu d'acteurs dynamiques, une volonté politique affirmée, et un territoire profondément attaché à ses ressources et à sa population. En renforçant ses synergies internes, en levant les obstacles logistiques et en plaçant la justice sociale et environnementale au cœur de ses politiques, elle pourra **construire un système alimentaire à la fois viable, équitable et résilient.**

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

|  |    |
|--|----|
| Tableau 1 Source : Statbel, données au 1e janvier 2024 .....   | 14 |
| Tableau 2 Population active SPF Economie (Statbel) - 2024.....   | 15 |
| Tableau 3 Indice de vieillissement SPF Eco 2024 .....  | 16 |
| Tableau 4 Revenus moyens SPF économie Statbel 2022 .....   | 18 |
| Tableau 5 Proportion (en %) de bénéficiaires de l'assurance maladie qui ont un traitement antidiabétique, selon le sexe, Belgique-Wallonie-Hainaut, 2018 .....           | 22 |
| Tableau 6 Actions reprises dans PST / CPAS / PCS / PCDR.....   | 29 |
| Tableau 7 Centres de formation WAPI.....   | 37 |
| Tableau 8 analyse SWOT du territoire .....   | 39 |
| Tableau 9 Nombre d'exploitations par commune .....   | 44 |
| Tableau 10 Occupation du sol / source : IWEPS – Utilisation du sol.....  | 45 |
| Tableau 11 SAU moyenne des exploitations Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole - 2023.....  | 47 |
| Tableau 12 répartition de la SAU par commune et par région agricole .....  | 50 |
| Tableau 13 Prix du foncier et accès à la terre/ Source: Observatoire du foncier agricole wallon, Rapports 2020 et 2024 .....   | 51 |
| Tableau 14 taux d'engagement des agriculteurs du territoire à au moins une MAE (Source : Walstat – 2010) ..  | 54 |
| Tableau 15 SAU BIO en WAPI (Source : Etat de l'Agriculture wallonne, 2023).....  | 55 |
| Tableau 16 ASBL Terres Vivantes (Source : <a href="http://www.terres-vivantes.net/les-fermes">www.terres-vivantes.net/les-fermes</a> ) .....                             | 57 |
| Tableau 17 Répartition du nombre d'exploitations par culture Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023 .....   | 61 |
| Tableau 18 Répartition de la SAU par commune et par cultures céréalières Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023 .....                                 | 62 |
| Tableau 19 Répartition de la SAU par commune et par cultures industrielles Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023 .....                               | 63 |
| Tableau 20 Répartition de la SAU par commune et par culture fourragère Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023 .....                                   | 64 |
| Tableau 21 Répartition de la SAU par commune pour les prairies permanentes et jachères Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023.....                    | 65 |
| Tableau 22 Répartition de la SAU par commune pour la production de légumineuses récoltées en grains secs Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023 ..... | 66 |
| Tableau 23 Répartition du nombre d'exploitation par type d'élevage (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023).....                                      | 67 |
| Tableau 24 Répartition du nombre de bovins par commune (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023) .....   | 68 |
| Tableau 25 Répartition de l'élevage porcin par commune (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023) .....   | 70 |

|  |     |
|--|-----|
| Tableau 26 Répartition des élevages ovin et caprin par communes (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023).....   | 71  |
| Tableau 27 Répartition de l'élevage avicole par commune (Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole – 2023) .....  | 72  |
| Tableau 28 Répartition de la part des cultures au sein de la SAU par commune / Source : SPF économie (Statbel) - enquête agricole - 2023 .....                                 | 75  |
| Tableau 29 Résultats économiques hors primes par spéculation (Source : Service Economie Information du CREPA-CARAH ASBL, exercice 2023) .....                                  | 76  |
| Tableau 30 liste des produits pris en compte par PARCEL-Wallonie et leur consommation (Source : Note méthodologique de l'outil PARCEL-Wallonie, version de novembre 2024)..... | 80  |
| Tableau 31 Calcul de la production de viande de boeuf.....   | 87  |
| Tableau 32 Autosuffisance estimée viande de boeuf .....  | 87  |
| Tableau 33 Autosuffisance estimée consommation viande de porc .....  | 88  |
| Tableau 34 Autosuffisance estimée consommation viande de mouton.....   | 89  |
| Tableau 35 Autosuffisance estimée en viande de poulet .....  | 91  |
| Tableau 36 autosuffisance estimée en consommation d'oeufs.....   | 91  |
| Tableau 37 Autosuffisance estimée consommation de lait .....   | 92  |
| Tableau 38 Autosuffisance estimée consommation sucre .....   | 93  |
| Tableau 39 Autosuffisance estimée consommation pomme de terre.....   | 94  |
| Tableau 40 Analyse SWOT du secteur agricole.....   | 98  |
| Tableau 41 Entreprises secteur de la transformation.....   | 100 |
| Tableau 42 Analyse SWOT Céréales panifiables .....   | 107 |
| Tableau 43 Analyse Swot céréales brassicoles.....  | 110 |
| Tableau 44 Analyse SWOT Filière viande .....   | 117 |
| Tableau 45 répartition des acteurs identifiés filière sucrière .....   | 119 |
| Tableau 46 Analyse SWOT Filière sucrière.....  | 121 |
| Tableau 47 Analyse SWOT de la filière pommes de terre.....   | 126 |
| Tableau 48 Analyse SWOT Filière légumes frais .....  | 134 |
| Tableau 49 Analyse SWOT filière du lait .....  | 139 |
| Tableau 50 Entreprises/emplois par commune .....   | 141 |
| Tableau 51 Open Food Network par communes .....  | 152 |
| Tableau 52 Principales institutions susceptibles d'accueillir une cuisine de collectivité .....  | 156 |
| Tableau 53 Analyse SWOT de la distribution .....   | 164 |

## BIBLIOGRAPHIE

### CONSULTATION DES SITES INTERNET

- Communes du commerce équitable : <https://www.cdce.be/>
- Convention des Maires : <https://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/qu-est-ce-que-la-convention-des-maires>
- Mouvement Slow food : <https://www.slowfood.com/fr/>
- Communes zéro déchet : <https://www.wallonie.be/fr/publications/ma-commune-zero-dechet-nouveaux-outils-en-ligne>
- Programme viasano : <https://www.viasano.be/map/>
- Plan de cohésion social : <http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/Listing%20-%20Site%20web%20PCS2022.pdf>
- Aide social alimentaire : <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/repertoire-de-l-aide-alimentaire/>
- Le réseau de collectifs en recherche de résilience : <https://asblrcr.be/>
- Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) [https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur\\_id=2000200](https://isadf.iweps.be/isadf.php?select=1&indicateur_id=2000200)
- État de l'agriculture Wallonne : [https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A\\_I\\_d\\_2.html](https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A_I_d_2.html)
- Accueil préscolaire : Walstat [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=8&indicateur\\_id=243800&sel\\_niveau\\_catalogue=T&ordre=0#](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=8&indicateur_id=243800&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0#)
- Nombre de producteurs fermiers AFSCA : [https://www.static.favv.be/bo-documents/inter\\_NombreProducteursfermiers.pdf](https://www.static.favv.be/bo-documents/inter_NombreProducteursfermiers.pdf)
- Hôpitaux : <https://www.health.belgium.be/fr/sante/organisation-des-soins-de-sante/partage-de-donnees-de-sante/institutions-de-soins>
- Homes et maisons de repos : <https://www.aviq.be/>
- Petites enfance : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=8&indicateur\\_id=243800&sel\\_niveau\\_catalogue=T&ordre=0](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=8&indicateur_id=243800&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0)
- <https://my.one.be/>
- Structures pour personnes handicapées / Jeunes : <https://www.aviq.be/fr/accueil-de-jour-pour-jeunes-non-scolarises-sasj>
- Structures pour personnes handicapées / Adultes : <https://www.aviq.be/fr/hebergement/handicap/residentiel-pour-adultes-sra-ou-srna>
- Structures de l'aide à la jeunesse (avec nombre de prises en charge) : <http://www.eadaptation.aidealajeunesse.cfwb.be/sadgaj.aspx>
- Liste des établissements scolaires : [https://www.odwb.be/explore/dataset/fwb-age-fichier-signaletique-des-etablissements-d-enseignement-de-la-federation-/export/?sort=ndegfase\\_de\\_l\\_etablissement](https://www.odwb.be/explore/dataset/fwb-age-fichier-signaletique-des-etablissements-d-enseignement-de-la-federation-/export/?sort=ndegfase_de_l_etablissement)
- Fréquentation des établissements scolaires : [https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=7&indicateur\\_id=243400&sel\\_niveau\\_catalogue=A&ordre=0](https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=7&indicateur_id=243400&sel_niveau_catalogue=A&ordre=0)
- <https://www.ejustice.just.fgov.be/>
- <https://www.odwb.be/pages/home/>
- <https://coopalimentaire.be/>

- <https://paysans-artisans.be/>
- <https://wapicowp.be/>
- <https://www.maferme.be/>
- <https://asblrcr.be/>
- <https://gasath.repanier.be/>
- <http://www.frenegal.be/>
- <https://www.ceinture-alimentaire-tournais.com/>

---

## AGRICULTURE

- <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/utilisation-du-sol/>
- [https://ntf.be/sites/default/files/media/rapport-observatoire\\_foncier\\_agricole\\_wallon-2024.pdf](https://ntf.be/sites/default/files/media/rapport-observatoire_foncier_agricole_wallon-2024.pdf)
- [https://ntf.be/sites/default/files/media/2020\\_10\\_09\\_rapport\\_foncier\\_agricole\\_2020.pdf](https://ntf.be/sites/default/files/media/2020_10_09_rapport_foncier_agricole_2020.pdf)
- [https://www.sillonbelge.be/art/d-20240604-H5MFZ9?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.sillonbelge.be/art/d-20240604-H5MFZ9?utm_source=chatgpt.com)
- [https://www.sillonbelge.be/13657/article/2024-10-28/foncier-agricole-wallon-il-faut-maintenir-lagriculture-familiale-taille-humaine?utm\\_source=chatgpt.com](https://www.sillonbelge.be/13657/article/2024-10-28/foncier-agricole-wallon-il-faut-maintenir-lagriculture-familiale-taille-humaine?utm_source=chatgpt.com)
- <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-D1a.html>
- <https://www.biowallonie.com/documentation/etudes-statistiques/chiffres-du-bio/>
- <https://www.jecuisinelocal.be/producteurs-artisans/>
- <https://www.terrefermiere.be/>
- <https://www.greenotec.be>
- Rendement viandeux bovin : <https://www.provencealpesagglo.fr/wp-content/uploads/2018/08/DuBoeufAuBifteck.pdf>
- Rendement viandeux porcin :
- [https://livestock.extension.wisc.edu/articles/how-much-meat-should-a-hog-yield/?utm\\_source=chatgpt.com](https://livestock.extension.wisc.edu/articles/how-much-meat-should-a-hog-yield/?utm_source=chatgpt.com)
- <https://www.journees-recherche-porcine.com/texte/2006/06Qual/q03.pdf>
- Rendement viandeux ovin :
- <https://www.la-viande.fr/economie-metiers/economie/chiffres-cles-viande-ovine/rendement-type-agneau>
- Rendement viandeux chevreau :
- <https://collegedesproducteurs.be/filieres-agricoles/ovins-caprins/>
- <https://openfoodnetwork.be>
- <https://www.drivedecordes.be/>
- <https://www.drive-de-foucaumont.be/>
- <https://goodfood.brussels/fr/contributions/linkedfarm-la-plateforme-digitale-cooperative-pour-les-circuits-courts>

---

## COMMERCE

- <https://wapi-commerces.be/1-commerces-wapi-commerces-alimentation.html#1>
- <https://www.visitwapi.be/acheter-local/soutien-horeca-producteurs/>
- <https://www.entreprendrewapi.be/services/creation/food-wapi/>
- <https://hainaut-terredegouts.be/>
- <https://www.fermedaubaye.be>
- <https://www.lentrepotdemaubray.be/>
- <https://www.entreprendrewapi.be/services/creation/craft-foodwapi/>
- <https://www.levif.be/societe/sante/que-mange-t-on-hors-de-chez-nous/>

- <https://lacharrette.org/>

---

## CONSOMMATION

- <https://www.apaqw.be/sites/default/files/uploads/Observatoire/2023/obs-edm-cc23.pdf>

---

## DIVERS

SPW Économie – Direction de la Politique économique (Wallonie)

UCM (Union des Classes Moyennes)

Comeos (Fédération belge du commerce et des services)

Arrêté du 5 septembre 2019 relatif aux implantations commerciales – Gouvernement wallon

IGEAT – ULB, études sur la distribution commerciale en Wallonie

Hainaut Stat